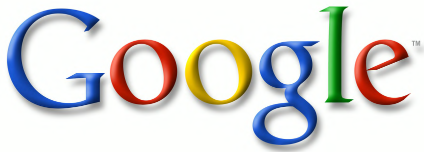
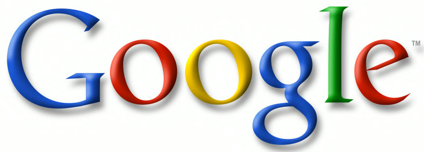
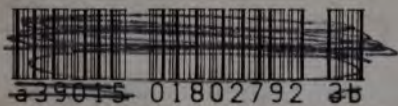
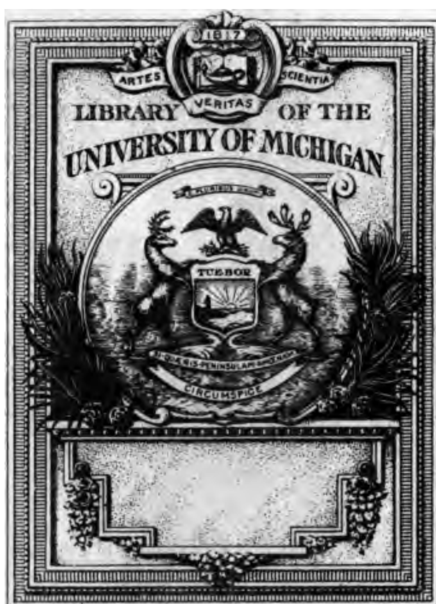
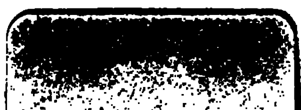





a39015 01802792 3b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME I.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS PHARAMOND
JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME PREMIER.



PARIS.
LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.
MDCCCXIX.

Ouvrages qui se trouvent chez Le Normant.

Histoire du Bas-Empire, depuis Constantin, jusqu'à la prise de Constantinople, en 1453. Par J. C. Royou. Quatre vol. in-8°. Deuxième édition. Prix : 20 fr.

Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste. Par le même. Quatre gros vol. in-8°. Prix : 24 fr.

Histoire des Empereurs Romains, depuis Auguste jusqu'à Constance-Chlore, père de Constantin; suivie d'une Notice sur la vie des Impératrices romaines. Par le même. Quatre vol. in-8°. Prix : 20 fr.

Précis de l'Histoire ancienne, d'après Rollin; contenant l'histoire des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Mèdes, des Mèdes et Perses, des Perses, des Grecs, etc. etc., jusqu'à la bataille d'Actium. Par le même; 2e édition. Quatre vol. in-8°. Prix : 24 fr.

Cours de Thèmes Grecs, précédé d'une Grammaire grecque; par L. A. Vendel-Heyl, professeur de rhétorique au collége royal d'Orléans. Ouvrage approuvé par la Commission d'instruction publique. Première partie. Deuxième édition. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Cours de Thèmes Grecs, *Syntaxes et Idiotismes*. Par le même. Deuxième partie. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

Sous Presse.

Conciones poeticæ, ou Discours choisis des Poëtes Latins anciens; avec l'argument en latin, l'analyse ou proposition simple en français; la meilleure traduction ou imitation, en vers, d'un certain nombre de ces discours; des modèles d'exercice de Rollin, La Rue, Binet, etc. Par MM. Noël et de La Place. — Nouvelle édition. Gros vol. in-12.

PRÉFACE.

On demande tous les jours si l'histoire moderne peut être aussi attachante que celle des temps anciens ; les avis sont partagés, le président Hénault penche pour la prééminence de la première ; il suffit d'ouvrir au hasard son Abrégé chronologique de l'Histoire de France, pour être convaincu que sa prédilection est mal fondée : il prouve à chaque page l'ingratitude du sujet. L'histoire ne peut plaire si elle ne se rapproche des formes dramatiques, et si elle n'a, comme le drame, son exposition, son intrigue et son dénoûment. L'intérêt est l'âme de tous les grands ouvrages ; et l'âme de l'intérêt, sa condition nécessaire, c'est l'unité d'action ; il est impossible sans doute de l'observer exactement dans les compositions historiques ; mais moins on s'en éloigne, plus on s'approche du but. A cet égard, l'avantage des

temps anciens sur les nôtres est immense. Dans la Grèce et l'Italie, un petit nombre de faits et d'hommes célèbres remplissent la scène. En France, par exemple, chaque règne, un peu long, offre des milliers de faits et d'anecdotes; et c'est encore une nécessité d'en retracer une infinité d'autres qui se passent dans les quatre parties du monde: tant les intérêts de toutes les nations présentent souvent de connexité! Nul art ne peut, avec de tels élémens, composer un tout assorti. Pour se tirer de cette confusion, quelques uns ont imaginé des histoires à compartimens ou par chapitres. Il n'existe plus alors de tissu historique, et tout charme est détruit. Il se trouve dans nos chroniques matière aux plus agréables mémoires: il en existe plusieurs de ce genre; mais une histoire exacte et complète, qui puisse être lue avec fruit et avec plaisir, nous semble d'une extrême difficulté. Si nous en eussions connu quelqu'une qui nous eût satisfait, nous n'aurions eu garde, comme on peut croire, d'en composer une autre. Intimement convaincu qu'il faut se résoudre à ignorer beaucoup de choses, lorsqu'on veut en bien savoir quelques unes, nous avons jugé devoir sacrifier beaucoup de dé-

tails auxquels le temps a ôté de son prix, et quelques faits peu importans pour présenter un ensemble qui puisse paroître au moins supportable.

Nous avons gagné beaucoup de terrain, en laissant penser le lecteur, en nous abstenant, suivant notre usage, de tout système; car si, dans nos histoires des temps plus reculés, on a pu remarquer le dégoût de la démocratie, conçu au sein de la fange démocratique, et l'horreur du gouvernement militaire, exprimée sous le régime le plus militaire, ce n'a point été de notre part une combinaison, mais un sentiment en quelque sorte involontaire, et laconiquement exprimé. Nous avons encore moins perdu de temps à étaler des maximes de politique. Nous n'en connoissons point d'invariables: tout est pour ainsi dire sujet à exception dans les matières qu'elle embrasse; on peut les comparer à ces bancs de sable qui, se déplaçant à chaque retour du flux, nécessitent une attention continuelle. Cicéron nous a exprimé d'une manière bien concise la mobilité de la politique : *nos principi servimus, ipse temporibus*. Nous obéissons au pouvoir, et le pouvoir aux circonstances. L'art pour lui seroit de les maîtriser, ou de les diriger d'une manière inaperçue;

créèrent des souverainetés sous Charles III, avoient anéanti le domaine royal, qui sous Lothaire étoit presque réduit à une seule ville, celle de Laon. La suzeraineté qui lui restoit sur ceux des grands vassaux, assuroit bien au monarque quelque pouvoir de droit, mais foible, chancelant, et quelquefois méconnu. En répudiant Eléonore, à laquelle il fallut rendre la vaste province d'Aquitaine, sa dot, Louis VII compromit l'existence de la monarchie : elle fut restaurée par Philippe-Auguste son fils, qui peut en être regardé comme le second fondateur. Il y réunit ou ajouta neuf provinces. La France se vit encore en péril sous Jean II, sous Charles VI et VII. Depuis 1435 jusqu'en 1815, dans un espace de trois cent quatre-vingts ans, elle a reçu des accroissemens successifs. Sous Louis XV, qui n'aimoit point la guerre, elle acquit la Lorraine et la Corse; sous Louis XVI, prince non moins pacifique, elle brisa le joug humiliant imposé à Dunkerque. Après des succès tellement multipliés qu'on a fait un ouvrage où il est, dit-on, bien constaté que, dans le cours de la révolution, il n'est pas un seul des trois cent soixante-cinq jours de l'année, qui n'ait été marqué par une de

nos victoires, le royaume de France a été, au bout de près de quatre siècles, démembré pour la première fois; et une paix nécessaire nous a fait perdre plusieurs places fortes. Il y a donc deux sortes de gloire: l'une brillante, et l'autre solide; et cent volumes in-folio remplis de triomphes ne nous instruiront pas aussi bien qu'une modeste fable qui nous avertit qu'*en toute chose il faut considérer la fin.* Celle de vingt-trois ans de guerre a été pour nous une perte de plusieurs millions d'hommes, une dépense de plusieurs milliards, une diminution de territoire, et l'agrandissement des puissances du premier ordre, contre lesquelles nous avons combattu. A la vérité nos pertes territoriales sont légères, notre affoiblissement insensible, et la France est encore l'Etat le plus compacte et le plus robuste qui existe sur le globe. Nous avons démenti l'opinion universelle qui ne nous regardoit pas comme aussi propres à soutenir les travaux que les dangers de la guerre; et la grandeur de nos succès nous a donné en nos forces cette confiance qui augmente beaucoup la force réelle.

Quant à notre constitution, nous en sommes tout au moins à la douzième va-

riante; mais, laissant de côté diverses nuances, ses principales formes se réduisirent à sept : elle fut démocratique, aristocratique, féodale, presque absolue, mixte (à peu près), et militaire; enfin elle est devenue tout-à-fait mixte : nous ne parlons point de la république, qui ne fut qu'un sanglant despotisme. D'abord, sous la première race, ce fut un gouvernement à la fois démocratique et militaire, puis aristocratique. On voit dans l'histoire de Clovis, qu'il n'étoit guère qu'un chef de conquérans qui partageoient entre eux le butin fait sur les vaincus : ce qui établissoit une sorte de démocratie militaire; telle paroît avoir été alors sa principale forme. Daniel prétend néanmoins que Clovis régit sa conquête en souverain absolu; que les assemblées des grands, sous son règne, se bornoient à des remontrances; mais, avant la fin de cette race, sous Clotaire II, nous verrons les grands et les évêques participer aux plus importantes affaires, et la constitution revêtue par conséquent d'une forme aristocratique.

Les concessions des rois et les usurpations des grands, sous la seconde race, donnèrent naissance au gouvernement féodal, qui anéantit l'autorité royale. On n'eut plus

qu'une intolérable olygarchie, et les peuples furent réduits au dernier excès de l'infortune.

Le premier roi de la troisième race et ses successeurs eurent pour objet principal l'abaissement des seigneurs, unique moyen de recouvrer leur puissance. A l'exception de la noblesse et du clergé, tout étoit esclave. Louis VI fit cesser dans les villes de son domaine direct cet ordre de choses par l'établissement des communes, exemple dans la suite imité par toutes les grandes seigneuries, et cette institution lui fournit le moyen de lever des troupes indépendamment de ses vassaux. Ce fut un commencement de résurrection pour l'autorité monarchique, et de salut pour le peuple.

Du temps de Louis VII, un monarque anglois, Henri II, fit, pour l'émancipation des rois, un pas de plus que Louis VI; non-seulement il enrôla comme lui des troupes volontaires, mais il obtint de ses vassaux, par-là libérés du service, des subsides pour les payer; expédient que n'avoit pas imaginé Louis VI, qui avoit fait entretenir les siennes par les communes; ce qui pouvoit leur servir de motif ou de prétexte pour scruter les motifs de la guerre.

Philippe-Auguste, petit-fils de Louis VI,

imita l'exemple du roi d'Angleterre, soudoya aussi des troupes, et, pour fournir à cette dépense, absolument nouvelle dans ses Etats, augmenta les taxes. Cette innovation, que le reste de l'Europe adopta successivement, changea la face de la guerre, et fut sans doute une des causes principales des prodigieux succès de Philippe-Auguste.

Louis IX contribua singulièrement à relever le trône par un règlement qui fut l'origine et comme le prélude des Etats-Généraux : il ordonna (l'an 1254), qu'en certaines circonstances, les habitans des *bonnes villes* seroient appelés pour donner leur avis; c'est la première fois que le tiers s'est vu compter pour quelque chose.

On croit que ce fut Philippe-le-Bel qui le premier l'admit, en 1303, aux Etats-Généraux : ce qui devint un contre-poids à la puissance des grands, et prépara la chute du gouvernement féodal.

Charles VII, en 1444, étendit beaucoup et perfectionna les institutions militaires de Louis VI et de Philippe-Auguste. Il eut un plus grand nombre de troupes réglées, et imposa une taxe uniquement destinée à leur entretien : coup mortel pour la puissance des grands vassaux.

Ce même prince, dont les premières années ne furent pas exemptes d'une assez grande mollesse, reprit de la vigueur, et jeta même les fondemens d'une monarchie absolue, en mettant des impositions sans le concours des Etats-Généraux. Il prétendit en avoir le droit; ce qui étoit fort sujet à contradiction ; mais enfin il l'exerça, et la nation, persuadée du bon emploi qu'il feroit des taxes, ne mit aucun obstacle à sa prétention.

Il y avoit encore sous son fils, Louis XI, quelques vestiges du gouvernement féodal, que ce monarque effaça; c'étoit assez peu de chose, et ce gouvernement s'éteignit à la mort du dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, en 1477. Cependant les grands vassaux, quoique moins redoutables, l'étoient encore trop. Louis XI les abaissa, et c'est en cela qu'il put se vanter d'avoir achevé de mettre les rois *hors de page;* nous disons achevé, car l'ouvrage avoit été commencé avant lui, et très-avancé, notamment par son père.

Depuis Charles VII jusqu'à la régence de 1715, la monarchie fut à peu près absolue, et néanmoins tempérée par les Etats-Généraux, les parlemens, la prépondé-

rance de la noblesse et du clergé. Le droit de remontrance, rendu par le régent, donna, dans le fait, l'apparence d'un gouvernement mixte à la constitution françoise ; car, dans le droit, il sembloit absolu, puisque le prince pouvoit n'avoir pas égard aux remontrances, et publioit à volonté des lois et des édits bursaux. Mais l'obéissance n'étoit stable et tranquille qu'après l'enregistrement. Ainsi le gouvernement fut, suivant le caractère du prince, ou presque absolu, ou mixte, et toujours néanmoins tempéré.

Tel étoit depuis plus de trois siècles l'état habituel des choses, lorsque la révolution de 1789 renversant la constitution de fond en comble par tous les genres de violence, amena d'abord l'anarchie, puis la sanglante tyrannie de Robespierre et de ses complices, ensuite un fantôme de république, suivi d'une usurpation et d'un gouvernement militaire, remplacés par l'autorité légitime, qui nous a donné volontairement une constitution mixte par sa Charte de 1814.

Cette révolution étoit-elle inévitable ?

Quelles en ont été les causes ?

Ses effets peuvent-ils être anéantis ?

Ces questions pourroient fournir la ma-

tière d'un ouvrage ; nous ne pouvons que les effleurer.

La révolution assurément n'étoit point inévitable : en vain alléguera-t-on la vieillesse de la monarchie. Il est vrai qu'elle a quinze siècles de durée ; mais combien de fois n'a-t-elle pas varié dans des points essentiels durant les douze premiers siècles ? Ce n'est guère que depuis trois cents ans qu'elle avoit acquis une sorte d'immobilité.

D'ailleurs rien de si misérable que de dire qu'un gouvernement doit tomber, par cela seul qu'il a duré long-temps, et qu'il faut changer les constitutions surannées; leur ancienneté au contraire atteste leur solidité : quel seroit l'âge qui les feroit réputer caduques ? combien d'années seroient nécessaires pour en faire présumer l'anéantissement ? Ce préjugé a été combattu par Fergusson (1), encore plus par Burke (2). « Je ne puis croire, dit-il, que les Etats » ont, comme les individus, les mêmes » périodes d'enfance, de maturité et de » vieillesse...... Le plus grand nombre a » éprouvé des vicissitudes dans les diffé-

(1) Essai sur l'histoire de la société civile.

(2) Lettres sur les négociations de paix.

» rentes périodes de leur existence. » La France surtout en a fourni mille exemples : il observe que la chute de sa monarchie ne fut précédée d'aucun symptôme de déclin ; qu'elle venoit de faire une paix glorieuse, et se voyoit au plus haut point de sa prospérité, lorsqu'elle est tombée sans résistance, et comme d'elle-même.

Il est bien vrai que depuis environ quarante ans, une secte, dite philosophique, travailloit presque ouvertement à détruire toute espèce de religion ; il est vrai que plusieurs de ses membres désiroient renverser également la monarchie ; il est incontestable que leur doctrine anti-religieuse avoit fait dans cet intervalle d'immenses progrès : mais la France entière étoit si attachée à la constitution monarchique, qu'elle n'en vouloit, on peut même dire qu'elle n'en concevoit pas une autre. Ses idées, comme ses vœux, s'arrêtoient à la réforme aisée de quelques abus, bien légers en comparaison de l'atrocité des remèdes qu'on a cru y apporter. Sans doute la déclaration que fit le parlement de Paris de sa prétendue incompétence pour enregistrer les impôts, devoit jeter le gouvernement dans un étrange embarras : mais cette déclaration étoit-elle inévitable ?

elle n'étoit pas du moins irrévocable, puisqu'elle fut révoquée presqu'aussitôt par le fait. Ainsi l'on pouvoit se passer d'Etats-Généraux; et quand on supposeroit le contraire, rien n'obligeoit de fouler aux pieds les lois et les usages dans la manière de les convoquer; et si on les eût observés, cette convocation, loin de tout perdre, pouvoit être avantageuse, quoiqu'elle ne fût pas sans danger.

M. de Bertrand-Molleville a donc bien raison de dire, dans son Histoire de la Révolution, qu'elle « n'a pas été l'effet d'un » plan concerté d'avance pour renverser le » trône, ou pour y placer un usurpateur: » elle est née subitement, pour ainsi dire, » de la foiblesse, de l'impéritie, de la né» gligence et des fautes sans nombre du » gouvernement. Les Etats-Généraux, quel» qu'imprudence qu'il y eût à les convo» quer, n'auroient produit que des réformes » utiles, s'ils avoient vu tracer les limites » de leur pouvoir par une main assez ferme » pour les contenir. »

Il pouvoit se trouver parmi les députés quelques têtes mal organisées qui eussent conçu le projet de détruire la monarchie. La république est le rêve de la jeunesse: à

cet âge presque tous les cœurs généreux sont républicains; mais en l'âge mûr, et dans un grand Etat, toutes les têtes sensées sont monarchiques. L'abbé Grégoire, à la vérité, prétend avoir formé le dessein d'anéantir la monarchie, dès l'ouverture des Etats-Généraux dont il fut membre. « En arri» vant à Versailles, dit-il, le premier homme » que je vis fut Lanjuinais, le premier ser» ment que nous fîmes fut d'abattre le trône » et la féodalité ; » et il l'a tenu (1). Il est possible que l'abbé Grégoire ait cru pouvoir antidater ses prouesses républicaines, dans l'espérance d'être utile à un collègue, alors chassé de la convention, et qu'il vouloit y faire rappeler. Mais quand il seroit vrai que ces deux députés aux Etats-Généraux y fussent venus avec des intentions anti-monarchiques, ce sentiment ne pouvoit être que celui d'un petit nombre de leurs collègues. Syeyès même, un des plus ardens novateurs de l'assemblée, songeoit si peu à un bouleversement total, qu'il fit les plus grands efforts pour défendre la dîme ; et certes il s'en seroit bien donné

(1) *Moniteur* du 11 décembre 1794, ou 21 frimaire an III.

de garde, s'il eût pu prévoir alors qu'on briseroit le trône et l'autel : c'est plus tard qu'on a vu poindre les premières idées républicaines. En 1791 cé même abbé Syeyès déclaroit dans *le Moniteur* du 6 juillet, que la monarchie offre plus de liberté que la république ; et Brissot affirme qu'à cette époque il n'y avoit en France que trois républicains : lui, Pétion et Buzot (1).

Quant à l'usurpation, pouvoit-on y songer ? il n'y avoit point de prétexte, il n'y avoit point d'homme à qui le rôle du *Balafré* pût convenir; et qui fût en état de le jouer ; le roi d'ailleurs étoit aimé.

Ainsi donc, ni les circonstances ni les hommes n'appeloient nécessairement une révolution. On vouloit la réforme des abus ; ce n'étoit pas une disposition d'esprit nouvelle ; cette réforme fut le vœu et l'objet de tous les Etats-Généraux.

Quelles ont donc été les causes de cette terrible révolution ou révolte, mots synonymes quand la révolution s'opère par la force et l'effusion du sang ? Si l'on parle

---

(1) Cette assertion prouve que le républicanisme anticipé de l'abbé Grégoire et de son collègue n'étoit pas du moins connu de Brissot.

des causes éloignées, elles sont tellément nombreuses qu'il y auroit une ridicule présomption à vouloir les assigner. Les uns citent la régence ; d'autres le règne de Louis XIV; quelques-uns le protestantisme; ceux-ci la découverte de l'Amérique; ceux-là l'invention de la poste, de l'imprimerie, des gazettes. Si l'on veut dire que toutes ces choses, et bien d'autres encore, ont rendu la révolution possible, rien n'est plus certain. Par exemple, si nos rois n'avoient pas affranchi le tiers, s'ils ne l'avoient pas admis aux Etats-Généraux, il est bien sûr qu'il n'eût point renversé la monarchie dans ceux de 1789; mais si l'on envisageoit les choses sous ce point de vue, on pourroit successivement remonter jusqu'aux premiers faits connus par l'histoire. Il faut donc distinguer celles qui ont rendu la révolution possible, de celles qui l'ont opérée : il le faut d'autant plus, qu'un événement n'est pas du tout nécessaire, parce qu'il est possible. Des matières combustibles sont amassées autour d'un édifice ; mais si une main, ou imprudente ou malfaisante, n'y met le feu, l'édifice ne sera pas incendié.

La philosophie du dix-huitième siècle a

certainement facilité la révolution. Tous les genres de hardiesse se tiennent; la philosophie mitigée du seizième siècle produisit le protestantisme, qui ébranla plusieurs gouvernemens de l'Europe. Les protestans de bonne foi sont les premiers à en convenir : la réforme, dit Robertson, encourageoit l'esprit d'audace et d'innovation. « Des » hommes qui avoient osé renverser un » système appuyé sur tout ce qui peut com» mander le respect, ne se laissoient plus » imposer par aucune autorité, quelque » vénérable, quelque sacrée qu'elle pût être. » Accoutumés à se regarder comme les juges » légitimes des dogmes les plus importans » de la religion, ils durent naturellement » tourner ce principe d'audace et de re» cherche vers les objets du gouvernement.... » Ils avoient réformé les abus de la religion, » sans y appeler l'autorité du magistrat; » ce premier pas les conduisoit à entre» prendre avec la même liberté la réforme » des abus politiques. »

Un des disciples de Luther, Thomas Muncer, alla bien plus loin que son maître : « Tous les hommes, disoit-il, sont égaux » aux yeux de l'Eternel : qu'ils reviennent » à cette égalité dans laquelle il les a fait

» naître ; qu'ils mettent tous les biens en
» commun, et vivent comme des frères
» sans aucune marque de subordination ni
» de prééminence. »

Luther fut en hardiesse surpassé par Calvin, celui-ci par Bayle, que laissa loin derrière lui Voltaire, à son tour dépassé par Diderot, après lequel il n'y a plus de progrès possible en matière d'irréligion. Les premiers développemens du protestantisme furent sans contredit favorisés par l'invention de l'imprimerie. Le gouvernement françois, qui s'en aperçut, fit suspendre l'impression de tout ouvrage en 1535 ; c'étoit vouloir engloutir un fleuve sous terre, pour obvier à ses débordemens. Un moyen si bizarre ne pouvoit ni réussir, ni être longtemps maintenu. S'il l'avoit été, nous n'eussions eu, il est vrai, du moins de longtemps, ni littérature ni philosophie (nous parlons de la fausse), ni révolution. Certes cette fausse philosophie a préparé les voies révolutionnaires. Diderot, écrivant (dans son Supplément au Voyage de Bougainville) que la fidélité conjugale n'est qu'un entêtement et un supplice, a bien pu donner l'idée du concubinage légal que la révolution consacra sous le nom de divorce. D'autres para-

doxes également insensés ont pu tourner de jeunes têtes. La secte philosophique, en un mot, a disposé le terrain à recevoir le poison, et l'a même semé si l'on veut; mais il n'y avoit pas de nécessité de le recueillir et de l'administrer.

La cause la plus prochaine, ou, pour mieux dire, l'auteur de la révolution, fut M. Necker. Brienne entr'ouvrit la boîte de Pandore en promettant les Etats-Généraux au bout de cinq ans. Necker, en accomplissant cette promesse indiscrète, acheva de l'ouvrir, et en fit sortir même l'espérance par sa double représentation, qui produisit la confusion des trois ordres. Lui-même est convenu qu'il avoit cherché à introduire en France la constitution angloise, quoique le roi ne le voulût point. Si le ministre ne pouvoit se résoudre à suivre la volonté de son maître, il devoit abandonner sa place, ou du moins ne pas se mêler de la forme des Etats-Généraux, objet qui n'entroit nullement dans les attributions de son ministère.

On objecte que cette constitution angloise étoit le plus beau présent qu'il pût faire à la France; que Montesquieu en a tracé le plus brillant éloge: oui, en nous avertissant de la bonté de la nôtre, que Machiavel dit être

la meilleure qu'il ait connue. On insiste en disant que la constitution de l'Angleterre a porté cet Etat au plus haut point de grandeur. On se trompe, c'est sa position. Xénophon a écrit qu'Athènes, maîtresse de la mer, eût été inexpugnable, si elle eût été située dans une île. « Vous diriez, observe à ce sujet Montesquieu, qu'il a voulu parler de l'Angleterre. » Ce n'est pas de l'époque où leur constitution a été achevée que date la puissance des Anglois : elle a existé même sous le despotisme ; il y a déjà plusieurs siècles qu'ils aspiroient à la domination maritime, et travailloient efficacement à l'acquérir.

Nous voulons bien croire à l'excellence d'une constitution dans laquelle il est reconnu que la corruption est un moyen ordinaire ; nous voulons bien croire qu'un pays est admirablement gouverné lorsqu'un ministre pense pouvoir s'y vanter d'avoir le tarif de toutes les consciences du parlement, lorsque ses membres s'estiment autorisés à dire au ministre qui met leur complaisance à une trop forte épreuve : « Vous » nous payez pour le courant des sottises » ordinaires ; mais celle que vous sollicitez » en ce moment est au-dessus de toute cor-

» ruption (1). » Nous pensons que le peuple est trop heureux de payer d'énormes impôts pour faciliter à des ministres les moyens de corrompre ses représentans, afin qu'ils consentent à les aggraver. Nous savons d'ailleurs que ce petit inconvénient de la corruption ne s'introduira jamais parmi nous, que notre caractère, nos vertus le repoussent.

Mais que la constitution des Anglois ait seule produit leur prospérité, ou non, les mêmes lois conviennent-elles à tous les peuples, et un ministre devoit-il compromettre le trône et la vie de son souverain pour tâcher de donner à ses Etats, malgré lui, une constitution étrangère, qu'il n'étoit pas sûr de leur procurer, et qu'en effet il ne leur procura point? Il est donc bien difficile d'absoudre, sur l'intention, la mémoire de Necker d'une révolution dont il fut la cause la plus prochaine, la plus influente, qui a été enfin presqu'entièrement son ouvrage, et qu'il étoit très-possible d'éviter; mille moyens se seroient offerts à un ministre habile et mieux inspiré, pour détourner ce fléau tombé sur nous dans un temps calme et prospère, tandis que les

(1) *Histoire de mon Temps*, par le grand Frédéric.

règnes déplorables et consécutifs des quatre rois qui précédèrent le bon Henri, en accablant la France de toutes les calamités, n'avoient pas même ébranlé le gouvernement monarchique.

Les effets de la révolution opérée par ce ministre subsisteront-ils? Nous sommes bien éloignés de pouvoir faire, encore plus de vouloir publier aucune prédiction de l'avenir. Il y a un grand malheur attaché à ces prédictions : aucune en général ne s'accomplit ; depuis que Rousseau de Genève a risqué celle de la décadence des Russes, leur prospérité n'a cessé de s'accroître. La monarchie dont on avoit annoncé l'extinction irrévocable, est ressuscitée; la république immortelle a péri. Cent autres prophéties politiques n'ont pas été plus heureuses : plusieurs effets de la révolution n'existent déjà plus ; le trône, l'autel, la noblesse se sont relevés.

Nous avons même deux noblesses au lieu d'une : il est vrai qu'elles ont des adversaires, surtout l'ancienne, ou pour mieux dire les nobles ont des adversaires qui n'aspirent qu'à leur succéder, et feront le plus grand cas de la noblesse, dès qu'on voudra la leur conférer. Une expérience très-fâcheuse pour

eux, a découvert jusqu'à la racine le principe caché de leur envie. Dès que le Corse eut ouvert un nobiliaire, les avenues des Tuileries furent encombrées d'ennemis acharnés de la noblesse, qui vinrent la solliciter; des hommes de néant qui avoient prétendu refouler dans la masse du peuple, et même de la populace, les premiers barons de la chrétienté, demandèrent des baronnies. Cet heureux incident imprime un ridicule ineffaçable à toutes les réclamations qui se renouvellent sur le même sujet; que prétendent donc nous apprendre leurs auteurs? que la noblesse n'est pas un mérite: qui en a jamais douté? qui jamais a pu y voir, comme dans la fortune, autre chose qu'un avantage et un bonheur? qu'on peut avoir de rares talens, de sublimes vertus sans naissance? qu'un honnête artisan de Rome étoit plus estimable que les Caligula et les Néron: ne voilà-t-il pas une belle découverte? Est-ce bien la peine de redire, en méchante prose, ce qui a été dit plus d'une fois en vers magnifiques? Qui est-ce qui peut refuser son estime, même exclusive, au mérite personnel? Le plus grand de nos rois, Louis XIV, le cherchoit partout pour l'employer et le récompenser.

La jeunesse du dix-neuvième siècle ne cesse de répéter que *les mortels sont égaux*. Oui, à peu près, en naissant; car à mesure qu'ils sortent des langes de l'enfance, tous les genres d'inégalité se développent. Si l'on parle de l'égalité des droits, il y a long-temps qu'elle existe, et que le dernier des hommes a pu plaider contre un monarque. Si c'est de l'égalité des conditions, on ne connoît en Europe que la Turquie où elles soient confondues; nous ne pensons pas que son sort doive être envié. A Rome, le peuple avoit deux ordres au-dessus de lui. On se plaint de la fierté de la noblesse : c'est un sentiment qu'on n'extirpera jamais du cœur de l'homme. Quand les tribuns eurent obtenu que les plébéiens pussent parvenir à tout, ceux-ci, dit Gibbon, se montrèrent tout aussi fiers que les anciens nobles. Cette fierté d'ailleurs, quoique blâmable, ne laisse pas de produire souvent de très-heureux effets. Frédéric, que nous aimons à citer, avoit très-bien observé que rarement dans ses armées, les hommes qui avoient de la naissance manquoient à l'honneur, parce qu'après y avoir forfait, il n'y avoit plus d'asile pour eux dans le monde, ni d'antre assez profond pour les cacher. Si le même

malheur, dit-il, arrive à un artisan, il rentre fort tranquille dans la boutique de son père. Ce roi, sans préjugés, dit encore que « ne » pas rendre à la naissance ce qui lui est dû, » n'est point l'effet d'une liberté philoso» phique, mais d'une vanité bourgeoise et » ridicule. »

Notre jeunesse, égarée par des misérables qui lui prêchent l'égalité, seroit bien honteuse si elle réfléchissoit que c'est toujours par ce moyen que les esprits foibles sont poussés vers le crime, et que c'est où l'on veut aussi l'entraîner; elle n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir l'histoire de Florence (livre 3), elle y trouvera, dans le discours d'un chef de brigands, les maximes qu'on tâche de lui faire adopter. Après beaucoup de crimes déjà commis dans un soulèvement, ses complices témoignoient la crainte de la punition. Il leur dit : « S'il s'agissoit à présent d'examiner s'il fau» droit prendre les armes pour voler et » brûler les maisons, et piller les églises, » la chose mériteroit d'y penser, et *peut-* » *être* serois-je du sentiment de préférer » une pauvreté tranquille à *un gain* péril» leux. » Mais, ajoute-t-il, *puisqu'il y a déjà bien de l'ouvrage fait*, il faut achever.

le succès est certain : « Ceux qui pourroient » s'y opposer sont divisés et riches ; leur » division nous donnera la victoire, et nous » nous y maintiendrons par leurs richesses. » Mais surtout ne vous en laissez point im- » poser par cette antiquité du sang ; car » tous les hommes sont d'une aussi an- » cienne origine les uns que les autres, et » *la nature les a faits tous égaux*. Mettez- » vous tout nus les uns et les autres, vous » ne vous reconnoîtrez pas : habillez-vous » des habits de ces *prétendus* nobles, et » qu'eux s'habillent des vôtres, vous pa- » roîtrez des gens de qualité, et eux de la » canaille : car *il n'y a que la pauvreté et la* » *richesse qui mettent de la différence dans le* » *genre humain*. »

Ce fut ce dangereux paradoxe qui d'abord précipita le commerce dans les erreurs de la révolution. Il pensa que l'or seroit tout, dès que la naissance ne seroit plus rien. Il paya bien cher cette méprise : la noblesse étoit une propriété qu'on ne pouvoit perdre que par un crime (elle étoit sujette à confiscation ainsi que les autres biens); dès qu'on en eut dépouillé les possesseurs par la violence, qu'on leur eut enlevé en même temps une partie de leurs autres pro-

priétés, qu'on eut contraint un grand nombre d'entr'eux de fuir, et que leur fuite fut devenue un prétexte pour en ravir le reste, on mit la faux dans la moisson du commerce; le titre de négociant, comme celui de gentilhomme, en devint un de proscription. Déjà on commençoit à couper la tête à ceux qui avoient, ou à qui l'on soupçonnoit de l'argent; les noirs (dans les colonies) massacrèrent en l'honneur de l'égalité : grandes et terribles leçons qui apprirent à tout le monde qu'on doit respecter tous les genres de propriété, et que les gens qui ravissent les biens de la noblesse et du clergé ne dédaignent pas les dépouilles roturières. Il faut donc espérer que ceux qui ont quelque chose à perdre ne se laisseront plus abuser par de pitoyables sophismes dont s'étayoit, comme on vient de le voir, un chef de bandits.

Quand la noblesse ne serviroit qu'à inspirer de généreux sentimens, il faudroit la maintenir : que de fois une mère a retenu son fils sur le bord de l'abîme, en lui disant : « Souvenez-vous que vous êtes gentilhomme! » Madame Lambert observe très-judicieusement que « l'avantage de la nais-» sance fait moins d'honneur qu'il n'en

» ordonne. » Assurément, il ne seroit jamais tombé dans la tête d'un homme de condition, d'exhorter, comme l'a fait un de nos premiers écrivains du dix-huitième siècle, les princes à épouser des filles de bourreaux, s'il y avoit conformité de caractère. Assurément il n'eût pas dit aux hommes de la plus éminente qualité : « Je » prévois ou je crains une révolution qui » peut ruiner votre fortune ; hâtez-vous » d'apprendre un métier, pour n'être pas » exposés à mourir de faim. » Il leur eût dit au contraire : « Nos titres, nos dignités, » nos emplois, nos biens excitent l'envie; » des hommes qui prônent l'égalité, pour » se mettre au-dessus de tout, travaillent à » nous les ravir. Songeons à nous défendre: » triomphons ou mourons ; il vaut mieux » mourir avec honneur que de vivre sans » honneur. » En un mot, une âme élevée eût dit : Prenez votre épée. Un sophiste, qui eut le malheur de vivre long-temps dans l'abjection, dit : Prenez le rabot ; une lâche philosophie veut qu'au premier orage on se confine au fond d'un atelier ou d'une boutique ; mais inviter les hommes qui sont à la tête des nations, à se faire menuisiers, c'est inviter les menuisiers à prendre leurs

places délaissées ; c'est bien aussi ce qu'on a tâché de faire, et ce à quoi plus d'un a réussi : qu'on ne dise donc plus que les révolutionnaires sont mus par l'esprit d'égalité ; ils ne haïssent pas les grandeurs, ils n'ont voulu et ne veulent que les déplacer, et s'en saisir.

La noblesse, tombée avec le pouvoir légitime, s'est relevée avec lui, et ne peut périr tant qu'il subsistera. Quant à ses anciens priviléges pécuniaires (réduits à très-peu de chose avant la révolution), justes dans leur principe, ils avoient cessé de l'être; c'étoient des effets sans cause. La noblesse l'avoit senti elle-même, et, dans ses cahiers rédigés pour les Etats-Généraux, avoit déclaré y renoncer. Leur retour est impossible : ses ennemis publient cependant qu'elle s'en flatte; mais ils ne le croient pas. Ce seroit donner une sorte de consistance à une imposture palpable, à une ridicule absurdité que de s'y arrêter plus long-temps.

Outre ces priviléges pécuniaires, dont la continuation étoit abusive, il en existoit d'autres attachés, non pas à la naissance, mais à certaines terres titrées; la noblesse et le clergé en possédoient plusieurs. Necker,

dans son fameux discours, intitulé *Résultat du conseil*, pour les rassurer sur les suites prévues de la double représentation, disoit : « Il n'entrera jamais dans l'esprit du » Tiers-Etat de chercher à diminuer les » prérogatives seigneuriales ou honori- » fiques qui distinguent les deux premiers » ordres, ou dans leurs propriétés, ou » dans leurs personnes. Il n'est aucun Fran- » çois qui ne sache que *ces prérogatives sont* » *une propriété aussi respectable qu'aucune* » *autre*, *que plusieurs tiennent à l'essence de* » *la monarchie*, et que jamais Votre Ma- » jesté ne permettroit qu'on y portât la » plus légère atteinte. » On sait ce qui est arrivé.

Il est à observer que le tiers possédoit aussi beaucoup de ces terres, auxquelles appartenoient les prérogatives dont parloit le ministre. On estime à présent assez peu importantes certaines distinctions purement honorifiques, qui n'intéressoient, dit-on, que l'amour-propre ; elles n'en étoient pas moins des propriétés acquises à prix d'argent, ou transmises par voie de succession. Les prérogatives seigneuriales, appelées droits féodaux, furent tellement reconnues par l'assemblée dite nationale elle-même,

comme d'incontestables propriétés, qu'en supprimant ces droits par un acte de violence, elle confessa qu'il étoit juste de les rembourser, et l'ordonna ainsi. La suppression du remboursement prononcée par la convention, fut un larcin avéré fait aux propriétaires, à des citoyens de toutes les classes.

Sous le nom de rentes féodales, cette abominable assemblée voulut aussi en comprendre qui n'avoient nullement ce caractère, et qu'on appeloit en Bretagne *domaniales*, ce qui eût été la ruine d'une partie considérable des propriétaires de cette province. Cette atroce injustice eut même cours durant quelques années ; la propriété fut enfin rétablie, mais avec un grand déchet.

Pour masquer un peu toutes ces iniquités, on abusa d'un mot de la langue. Le gouvernement féodal avoit été onéreux à la nation, et funeste à l'autorité royale ; à force de constance nos rois l'avoient détruit. Il existoit encore des rentes nommées féodales : on affecta de les confondre avec le gouvernement féodal dont la mémoire étoit odieuse, quoique ce fussent deux choses absolument différentes ; et une foule de propriétaires furent ruinés par l'effet d'une

équivoque volontaire; car les ordonnateurs de toutes ces innovations savoient très-bien ce qui en étoit. Quelques écrivains obscurs qui n'avoient jamais possédé un sillon, qui n'avoient ni reçu ni payé de droits féodaux, à qui nos lois étoient absolument inconnues, ont pu d'abord être abusés un moment, et tromper le peuple de bonne foi. Ils lui ont fait un monstre de tout ce qui se nomme fief, ou dérive de ce mot; cependant il est notoire que le tiers doit une grande partie de son aisance à l'institution des fiefs.

En voici l'origine en deux mots: le propriétaire d'un héritage ne pouvant, ou ne voulant pas le cultiver lui-même, le cédoit à la charge d'une redevance et de certains droits *casuels*. La redevance étoit légère, et devoit l'être : il falloit bien que le cultivateur recueillît le fruit de ses travaux; celle qui fut d'abord convenue en argent se trouva dans la suite des temps à peu près annulée, parce que le titre de la monnoie stipulée fut réduit de telle sorte que le profit fut souvent pour le débiteur de quatre-vingt-dix-neuf sur cent.

Les principaux droits casuels étoient de deux sortes : le rachat et les lods et ventes.

Le premier étoit dû par l'héritier du vassal; en sorte qu'on ne l'acquittoit qu'une fois dans la vie, lorsqu'on recueilloit une succession. L'autre n'étoit exigible que dans les cas de vente, et pouvoit conséquemment n'être jamais ouvert. Ainsi, plus on tenoit de terres en fief, plus on étoit riche, et souvent le vassal l'étoit beaucoup plus que le seigneur. Cela étoit vrai dans toutes les conditions, et même dans le gouvernement féodal; beaucoup de grands vassaux furent plus puissans que les rois dont ils relevoient. On voit donc que les droits féodaux, qui n'ont, au reste, comme on l'a dit, rien de commun avec le gouvernement féodal que le nom, bien loin d'être onéreux au peuple, étoient pour lui un moyen d'acquérir à bon compte, et une véritable source d'opulence. Il est vrai qu'en l'affranchissant de toutes les charges de son acquisition, de prétendus législateurs ont augmenté son bénéfice; mais c'est en violant ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, et en tarissant pour lui une source de richesse, qui, pour n'être plus si abondante, n'en existoit pas moins encore.

Les envieux de la noblesse l'accusent d'aspirer secrètement à la résurrection de-

ces droits féodaux. Ce seroit donc pour avoir le plaisir de les payer, et peut-être aux acquéreurs de ses biens ; car, dépouillée des terres auxquelles ils étoient attachés, ceux de ses membres auxquels il peut rester quelques tristes lambeaux de leur fortune, n'ont plus ces grandes propriétés ; et si la féodalité se rétablissoit, ils pourroient tout au plus être les vassaux de ceux dont ils furent les seigneurs. Ils sont donc bien loin d'avoir intérêt à ce rétablissement.

On veut encore qu'ils aient un violent désir du retour de la dîme : certes, sa suppression fut une faute énorme en politique (dans la supposition toutefois qu'on voulût conserver le culte, ce qui, à la vérité, n'est rien moins que certain); car ce fardeau étoit fort léger en comparaison de ce qu'on lui a substitué ; dans une infinité de cantons elle n'excédoit pas la trentième gerbe, et comme beaucoup des fruits de la terre en étoient exempts, cette taxe n'alloit pas quelquefois à la soixantième partie de la valeur du revenu annuel de l'héritage qui la devoit ; les maisons n'y étoient pas sujettes. C'est en partie pour combler le *déficit* produit par cette suppression, et par la vente de tous les biens du clergé, qu'il a fallu tripler l'impôt

foncier, non seulement pour la campagne, qui acquittoit seule la dîme, mais dans les villes. Les impôts indirects qui pèsent plus immédiatement sur le peuple, ont été accrus par les mêmes motifs, et l'on se fait un mérite près de ce pauvre peuple de l'abolition de la dîme qu'il ne payoit pas, qui étoit acquittée par les propriétaires, et dont il supporte aujourd'hui le remplacement.

Sa résurrection est incompatible avec le système actuel de nos finances, avec l'impôt foncier. Ce seroit un poids impossible à porter; les chambres ne sont composées que de propriétaires; tous, nobles ou non, auroient intérêt à rejeter ce surcroît de taxe territoriale.

Quelques uns craignent de voir renaître les parlemens : ils ont peut-être des motifs dont ils ne se vanteront pas. C'étoit une belle et grande institution : celui de la capitale jouissoit dans l'Europe d'une réputation si haute, que des monarques étrangers lui soumettoient quelquefois leurs différens. Ces corps cependant ont commis des fautes : quel corps en fut exempt? Les mœurs et les idées nouvelles avoient trouvé accès dans la jeunesse qui en faisoit partie; les

grand'-chambres, en général, étoient la gloire et l'honneur de la France. Si le droit de remontrer n'eût appartenu qu'à elles, et si l'on eût interdit l'impression des remontrances dont la vivacité enflammoit quelquefois les esprits, nous n'aurions peut-être pas à gémir sur ce que M. de Bertrand appelle avec tant de raison « une révolution de for- » faits dont le meurtre et le pillage étoient » à la fois le but et le moyen. »

Les tribunaux actuels, dont les membres sont salariés tous les mois, ne peuvent en rien rappeler l'éclat, la dignité, la grandeur de l'ancienne magistrature. Cependant cet édifice, l'ouvrage des siècles, paroît détruit sans retour : non seulement les pierres en ont été dispersées, mais brisées et réduites en poudre ; nous sommes devenus incapables, et peut-être malheureusement indignes d'un tel ordre de choses : où trouveroit-on des hommes, jouissant d'une fortune indépendante, qui voulussent consacrer leur vie tout entière à déchiffrer des procédures ? La considération seule pouvoit payer de tels sacrifices, et c'est un mot qu'à peine on comprend aujourd'hui ; elle ne peut s'attacher ni à des honneurs prodigués, ni à des richesses dont une partie découle de sources

trop impures. Nos mœurs seroient un obstacle invincible au rétablissement de cette grande institution : il en est un autre qui n'est pas moins insurmontable ; c'est notre constitution actuelle. Les parlemens tiroient leur plus grand lustre du droit contesté, mais à peu près établi de l'enregistrement ; ce droit n'étoit nullement incompatible avec des Etats-Généraux non périodiques, et avoit acquis une bien plus grande importance depuis leur interruption ; mais il ne pourroit subsister avec des chambres permanentes.

On peut donner des regrets au passé, on ne sauroit le rappeler. Il nous semble qu'au moment de la restauration, deux genres de gouvernement seuls étoient possibles : absolu ou mixte ; il falloit choisir. Le premier, qu'on ne doit pas, à notre avis, confondre avec le despotisme, est cependant celui qui en approche le plus ; et même il seroit difficile de les bien distinguer, s'il n'étoit pas tempéré par des lois et des règles irréfragables. Il en existoit depuis mille ans plusieurs de cette espèce en France. Après celles qui établissoient la succession à la couronne, une des plus importantes, et le palladium de nos libertés, c'étoit l'i-

namovibilité des offices; mais ce gouvernement absolu, quoique tempéré, n'existoit plus par le fait, comme nous l'avons dit, après le règne de Louis XIV. Il étoit impossible d'y retourner; on ne pouvoit pas même reprendre celui des deux règnes suivans, auquel il ne manquoit que le nom de mixte, puisque leur grand ressort (les parlemens) n'auroit pu être bien rétabli; il fallut donc un droit nouveau. Les constitutions révolutionnaires n'ayant pu se maintenir un seul jour, le gouvernement militaire étant aussi odieux au souverain qu'à la nation, la charte devint une nécessité; car on ne vouloit ni courber la tête sous la hache du despotisme, ni recommencer une révolution qui semble avoir été inspirée par le génie du mal, et opérée par l'enfer en délire. Cependant il existe, en tous les temps, comme en tous les pays, une race d'hommes indestructible, qui ne respire que nouveautés. Il ne faut pas même en être surpris: quand les lois et l'ordre règnent, la probité seule et le talent ont des billets à la loterie de la fortune et des honneurs; dans les tourmentes révolutionnaires, l'audace, la sottise, la scélératesse en obtiennent, et beaucoup.

On voit des gens concevoir des craintes sur l'avenir : elles leur sont inspirées par le sort des six constitutions qui, depuis 1791, disparurent si promptement de notre horizon politique, où elles ne jetèrent que des clartés funèbres. Ils prétendent que cette fièvre constitutionnelle, qui sembloit avoir saisi une partie de l'Europe après la restauration, a causé de l'inquiétude à plus d'un souverain ; qu'on ne voit pas encore de constitutions nouvelles dans les grands empires ; que l'Autriche et la Russie surtout ne paroissent pas y songer ; que tout Etat où il y a des chambres, est, comme a dit Montesquieu de l'Angleterre, une république qui se cache sous la forme de la monarchie ; qu'on a vu, par l'exemple de Sparte et de Rome naissante, que l'alliance de la république et de la royauté n'est pas tout-à-fait impossible, et le seul nom de république les épouvante : ils ne peuvent pas la séparer de l'idée de 1793, produit, ainsi que l'a justement observé un ministre, par 1789. Ils prétendent que les constitutions interprétées par des passions et des intérêts contraires, sont des alimens de discorde ; ils rappellent qu'un très-petit roi, confiné dans un pays réputé barbare, auquel on

disputoit l'honneur de faire partie de la Grèce, n'ayant constitué dans ses Etats qu'une bonne armée, subjugua tous les pays constitutionnels dont il étoit environné, parce qu'il agissoit, tandis que ses voisins délibéroient; ils ne seront rassurés qu'après avoir vu la Prusse, l'Autriche, et surtout la Russie, dans les entraves d'une constitution, afin que leur voisinage soit moins dangereux. Ils soutiennent qu'on renouvelle le système des *bascules*, consistant à favoriser et comprimer tour à tour des opinions et des intérêts contraires, ajoutant que cette méthode ne peut exciter de confiance, parce qu'elle n'a jamais réussi. Ils citent une foule d'exemples pour prouver le danger de ce jeu politique, et même des autorités, notamment celle de Montesquieu : « Comme les hommes, dit-il,
» ont eu dans tous les temps les mêmes
» passions ; les occasions qui produisent
» les grands changemens sont différentes,
» mais les causes sont toujours les mêmes;
» comme Henri VII, roi d'Angleterre,
» augmenta le pouvoir des communes pour
» avilir les grands, Servius Tullius, avant
» lui, avoit étendu les priviléges du peuple
» pour abaisser le sénat. Mais le peuple,

» devenu d'abord plus hardi, renversa » l'une et l'autre monarchie (1). » Ils rapportent ce qu'éprouva Catherine de Médicis : pour avoir flotté sans cesse entre les catholiques et les protestans, elle perdit si bien la confiance des uns et des autres, qu'elle fut délaissée de tous, que le gouvernement ne fut rien dans l'Etat, pas même un parti, et que la querelle se poursuivit comme s'il n'eût pas existé. Henri III, disent-ils, crut faire un trait de génie, en se mettant à la tête des ligueurs, parce qu'ils étoient plus nombreux que leurs adversaires : il se vit bientôt forcé de les quitter, de les combattre, et ils l'assassinèrent. Necker voulut aussi que l'infortuné Louis XVI employât la *machine* du peuple contre la noblesse et le clergé. On tua le roi, et l'on chassa le ministre, auquel on crut faire grâce en lui laissant la vie, que sa fatale entreprise fit perdre à son maître. Enfin le directoire usa aussi de ce moyen des contre-poids : on sait quel en fut le succès. Mallet-Dupan écrivoit à ce sujet, dans son *Mercure Britannique* (nº XXVI) : « Le gouvernement le plus vi-

(1) Celle d'Angleterre ne fut pas renversée immédiatement, mais peu après.

» goureux et le plus affermi auroit peine à
» soutenir un pareil jeu sans risquer son
» existence. »

Quelle que soit la valeur de ces objections, de ces critiques, quel que soit le fondement de ces craintes, qu'il n'entre point dans nos vues d'apprécier, la constitution est établie, il faut s'y attacher ; c'est l'unique planche dans le grand naufrage amené par la révolution. Le rétablissement de l'ancien régime nous semble impossible : nous ne connoissons personne qui en ait l'espérance ; nous ne voyons pas d'autorité qui en possède les moyens, ou même qui conçoive la volonté de l'entreprendre.

Ainsi donc, si une partie des effets de la révolution est détruite, l'autre paroît destinée à subsister : voilà, sans rien affirmer, sans rien prédire, ce qu'on peut conjecturer avec quelque vraisemblance ; mais on ne sauroit se dissimuler que des malfaiteurs s'appliquent encore, avec une ardeur infatigable, à exciter de nouvelles fermentations ; faut-il s'en étonner ? y aura-t-il jamais un état de choses qui satisfasse toutes les ambitions ? Ces hommes emploient un levier très-puissant : ils se constituent les champions de ce qu'ils nomment

les intérêts révolutionnaires. Ils sèment l'inquiétude et la défiance dans les esprits de tous ceux qui ont des intérêts de cette nature. Ils demandent pour eux *des garanties;* ils s'efforcent de se composer une armée des acquéreurs de biens nationaux, en les alarmant, quoiqu'ils sachent très-bien qu'il n'existe pour eux aucun véritable sujet d'alarme.

Il est bien vrai que la confiscation fut un crime atroce : les étrangers, juges impartiaux, l'ont envisagée ainsi. Burke, en parlant des sophismes allégués pour justifier celle des biens ecclésiastiques, dit qu'il ne les honorera pas d'une longue discussion, que si les *confiscateurs* ne s'étoient pas emparés, par leurs crimes, d'un pouvoir qui leur en a valu l'impunité, « ce n'eût pas été » aux syllogismes du logicien, mais à la » verge du bourreau qu'il eût appartenu de » répondre à leurs sophismes, complices » de vols et de meurtres. » Mais enfin cette confiscation, ainsi que celle du bien des émigrés, est le crime des ordonnateurs ; et ce crime est amnistié par des lois, et couvert par la prescription. Les acquéreurs n'ont donc aucun motif sérieux de crainte. S'ils n'étoient pas en paix avec eux-mêmes, ce

seroit une chose à laquelle nulle loi, nulle puissance, nulle révolution ne sauroit obvier; la seule qu'on puisse garantir, c'est que leur propriété est inébranlable. Au reste, ce fléau de la confiscation, cette cruelle plaie révolutionnaire, alloit être cicatrisée sans le fatal retour de Buonaparte. Il n'en eût pas coûté la centième partie des sommes qu'a fait perdre à la nation cette dernière catastrophe; si un jour cependant l'état de nos finances permettoit de revenir sur la proposition d'indemnité faite en 1814 par un maréchal de France, on peut bien être sûr que l'opposition viendroit des hommes même qui ont applaudi, coopéré peut-être à l'usurpation des cent-jours, ou qui l'ont du moins servie avec le plus de zèle.

Les déclamations contre le culte sont encore pour eux un moyen d'agiter les esprits. Ces continuateurs de Diderot n'en veulent aucun: s'il faut les en croire, la religion est au nombre des *préjugés ruinés;* ils répètent en l'honneur de Voltaire ce vers de Frédéric, qui eut le malheur de s'exprimer avec indiscrétion sur des points délicats et respectables: *Il terrassa l'erreur et la religion.* Ils s'écrient, avec un air de triomphe, qu'il est plus facile de planter des croix de mission

que de replanter la foi. Ils répètent, avec Rabaut de Saint-Etienne, « qu'une opinion » finie ne recommence pas, mais qu'on » passe à une autre. » Suivant eux, le déisme est la croyance la plus répandue en France, et peut-être en Europe. Le déisme, ajoutent-ils, n'est pas l'athéisme; ce n'en est même pas le système le plus voisin. Le pyrrhonisme les sépare, et le pyrrhonisme suffit pour contenir dans les voies de la probité; car quel homme sensé peut s'en écarter, s'il ne se croit pas certain que tout est matière. Ils en concluent que les frais du culte sont une dépense inutile, et tâchent de gagner le peuple par la perspective de leur suppression.

Un autre appât qu'on lui présente, est le souvenir des hauts faits de nos armées, de ces victoires quotidiennes, au bruit desquelles il étoit sans cesse réveillé. On s'efforce de l'enivrer de cette gloire, pour lui faire regretter la révolution qui en fut le moyen, et lui inspirer le désir de la renouveler. Sans doute nos soldats acquirent une gloire prodigieuse dans ces guerres dont la durée excéda vingt ans; mais ce n'étoit pas pour nous un fruit nouveau. Quelque merveilleux qu'aient été leurs

exploits, nous n'y voyons rien de plus admirable, ni de si utile que ces fameuses campagnes de Turenne, dans lesquelles il repoussoit de la France des forces deux fois plus nombreuses que les siennes, et portoit nos armes sur le territoire ennemi; rien de plus étonnant que celles du grand Condé, qui, après avoir été un foudre de guerre, après l'avoir faite avec l'impétuosité d'un Alexandre, se résignoit à la faire avec la lenteur d'un Fabius. Vingt généraux, à la vérité, ont acquis de la réputation dans ces derniers temps. Mais leur force n'a-t-elle pas été mêlée de quelque foiblesse, quand ils ont souffert qu'un si grand nombre des leurs portassent leur tête sur l'échafaud, à la voix de quelques misérables qui s'arrogeoient sur eux ce droit terrible? N'eût-il pas été plus courageux de dire, comme ce Romain poursuivi par des hommes de la même trempe : « J'ai » combattu pour eux, je combattrai pour » moi. »

Quant à leur chef, Cicéron lui eût même contesté la gloire. Il ne faut pas, dit-il dans ses *Offices*, la confondre avec la célébrité. Ces hommes qu'on nomme héros, parce qu'ils ont fatigué la terre de leurs exploits, et qu'ils y ont répandu des cala-

mités éclatantes, n'ont que de la célébrité. Le courage est une vertu qui combat pour la justice. Il perd son nom, et mérite celui d'audace, si l'ambition personnelle, et non l'intérêt public, en est le mobile. Ces nobles maximes ont été quelquefois professées dans le conseil de nos rois. On prouve bien, disoit le chancelier de Henri VIII, en parlant de la Bretagne, que la conquête en est facile; il faudroit examiner si elle est juste: « Une guerre sans fondement est un » brigandage. » Les choses étant examinées sous ce point de vue, le chapitre de la gloire du Corse seroit fort court. Au reste, mettant à part la justice de ses guerres continues, quel en fut le résultat, auquel on est toujours douloureusement contraint d'en revenir? Cet homme qui avoit l'impudence de dire qu'il n'eût pas voulu de Louis XIV pour son aide-de-camp, a fait perdre à la France cinq de ses places fortes, et ce monarque y ajouta cinq provinces. C'est pourtant au nom, et peut-être au profit de l'auteur de notre ruine, ou des siens, qu'on voudroit enflammer les têtes.

D'autres moyens sont mis en usage dans les mêmes vues : on déclame avec fureur contre les Suisses auxiliaires; on veut écar-

ter de la garde, et même de la France ces hommes incorruptibles : le crime ne pardonne point à la vertu. Mais, après une catastrophe si récente, en très-grande partie occasionnée par l'affoiblissement de la garde, on se gardera bien de commettre la même faute. Ce n'est pas seulement de nos jours que, pour ébranler le trône, on a voulu diminuer le nombre de ceux qui l'entouroient. Cette tentative fut faite sous François II. Le parti des protestans vouloit que le roi « vécût, comme un père, au milieu » de ses enfans. » Le duc de Guise soutint qu'une garde respectable « ne pouvoit dé» plaire à ceux dont les intentions étoient » pures ; » il dit qu'après la conjuration de Blois, ou d'Amboise, on ne pouvoit croire au dévouement de tous les sujets ; qu'affoiblir la garde du roi, ce seroit le mettre à la discrétion des rebelles. Tout le monde sait que ce fut par ce moyen qu'on s'assura la facilité d'égorger Louis XVI.

Les Suisses ne sont pas les seuls étrangers contre lesquels les malveillans s'efforcent d'exciter des ressentimens dangereux. La plupart des peuples de l'Europe sont en butte à leurs outrages, et indiqués à la haine populaire. Ils cherchent à mettre dans

AVERTISSEMENT.

On a eu soin de faire connoître, quand il en a été nécessaire, la valeur du marc d'or et d'argent sous divers règnes.

Il est quelquefois parlé d'écus d'or : leur titre a un peu varié. En 1421 et 1475 ils étoient de 70 au marc. Sous Louis XII et François Ier, il y eut quelque diminution, mais légère. Quand ils cessèrent d'être en usage, en 1691, ils valoient 5 liv. 14 s. de la monnoie de ce temps; c'est environ 11 fr. 50 c. de celle d'aujourd'hui.

Le tableau de cette longue période qu'ils ont nommée révolutionnaire, et qui fut le triomphe de la dépravation humaine, ne seroit pas supportable, s'il n'étoit adouci par quelques traits d'une vertu sublime. La reine, Mme Elisabeth, et MADAME, en qui revivent ces deux princesses, y forment un groupe majestueux et unique.

On a observé que rarement la transcendance du mérite se perpétue dans des générations successives. On a cité comme un phénomène à cet égard Charles-Martel, Pepin et Charlemagne : les temps modernes ont vu reproduire ce prodige ; l'histoire n'offre rien de plus sublime que Marie-Thérèse à Presbourg, Marie-Antoinette à Versailles le 6 octobre, à Paris le 20 juin, le 10 août, et Marie-Charlotte à Bordeaux, au mois de mars 1815 ; et la gloire de ces trois générations consécutives d'héroïnes, nous avons pensé dire de grands hommes, fut pure et sans tache.

AVERTISSEMENT.

On a eu soin de faire connoître, quand il en a été nécessaire, la valeur du marc d'or et d'argent sous divers règnes.

Il est quelquefois parlé d'écus d'or : leur titre a un peu varié. En 1421 et 1475 ils étoient de 70 au marc. Sous Louis XII et François I[er], il y eut quelque diminution, mais légère. Quand ils cessèrent d'être en usage, en 1691, ils valoient 5 liv. 14 s. de la monnoie de ce temps; c'est environ 11 fr. 50 c. de celle d'aujourd'hui.

INTRODUCTION.

On donnoit anciennement le nom de Gaule à cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes et les Pyrénées. Les Romains en commencèrent la conquête l'an 125, et César l'acheva l'an 51, avant l'ère chrétienne.

En l'an 413, les Bourguignons obtinrent de l'empereur Honorius la propriété légale d'une partie des pays dont ils s'étoient emparés dans la Gaule.

Cinq ans après (418), le même prince en accorda une autre partie aux Visigoths, en échange de ce qu'ils possédoient en Espagne.

Les Francs (ou Germains) vinrent ensuite, prirent le reste de la Gaule, et y fondèrent le royaume de France.

Les François d'aujourd'hui sont donc les descendans des Gaulois, des Romains, des Bourguignons, des Visigoths et des Francs, mais principalement des Gaulois, dont ils occupent le territoire. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs (1) de l'origine

(1) *Histoires de la République Romaine, des Empereurs* (en parlant des Germains), et *du Bas-Empire.*

et des mœurs de ces cinq peuples; nous en rappellerons seulement quelques circonstances principales.

Les Gaulois, ou Celtes, étoient un des plus braves peuples de la terre, et celui qui inspira le plus de terreur aux Romains. Ceux-ci avouoient qu'ils ne l'emportoient sur lui ni en force, ni en courage. On sait qu'il les terrassa presque sans peine dès sa première attaque, et qu'il s'empara de leur capitale. Ses excursions dans la Grèce et son établissement dans la Galatie sont connus. L'humeur guerrière de la nation avoit donné lieu à ce proverbe : « On ne voit point d'armée sans Gaulois. »

Il n'y avoit, dit César, que deux conditions qui fussent honorées dans la Gaule : la noblesse, et le sacerdoce exercé par les druïdes. Le peuple n'étoit admis à aucune délibération publique, et la plupart des plébéiens, chargés de dettes et d'impôts, ou opprimés par les grands, se mettoient au service de quelques personnages considérables, qui exerçoient sur eux le même pouvoir que les maîtres sur leurs esclaves.

Les druïdes étoient à la fois les pontifes, les philosophes, les poëtes et les juges de la nation. Souvent ils décidoient de la paix ou de la guerre entre les cités. Toute l'autorité de la

religion appuyoit leurs jugemens. Si un particulier, ou même un peuple, refusoit de s'y soumettre, ils prononçoient contre eux une sorte d'excommunication. Ceux qu'ils frappoient de cette espèce de foudre étoient regardés comme des impies et des scélérats. Chacun fuyant leur aspect, ils se trouvoient privés de tous les droits de la société. Les druïdes étoient exempts des tributs et du service. Leurs assemblées générales se tenoient en un certain temps de l'année au pays chartrain, regardé comme le centre de la Gaule.

Les nobles, que César nomme cavaliers, parce qu'ils combattoient toujours à cheval, ne connoissoient d'autre emploi que la guerre; ils la faisoient presque continuellement, parce qu'il y avoit toujours des querelles entre les peuples gaulois, qui étoient fort nombreux; ils y menoient leurs cliens; la considération se mesuroit sur leur nombre; les grands n'avoient pas d'autre marque de distinction ou de puissance.

A l'exception des druïdes, tous les Gaulois étoient guerriers; dans leurs assemblées publiques, ils paroissoient toujours sous les armes; ils affectoient le mépris du danger au point de se présenter au combat nus jusqu'à la moitié du corps, et dédaignoient une victoire qui n'étoit

pas uniquement due à la force. Ils manquoient néanmoins de celle qui fait soutenir les fatigues. Ils aimoient la magnificence dans les habits, et l'or brilloit sur ceux des grands. Il se faisoit un commerce étendu dans leur pays; quoiqu'on ne puisse dire par qui il étoit exercé dans une nation toute guerrière, le fait paroît certain.

Comme tous les barbares, ils immoloient des victimes humaines. Ces sacrifices n'étoient pas même uniquement réservés au culte public : des particuliers qui se croyoient menacés de la mort en faisoient aussi pour apaiser leurs divinités, persuadés que la vie d'un homme ne pouvoit être rachetée que par celle d'un autre. Un sentiment d'humanité tempéroit cette barbarie : ils pensoient que les criminels étoient les victimes les plus agréables au ciel; cependant, s'ils n'en avoient pas sous leurs mains, ils immoloient des innocens.

Ces peuples croyoient à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose. Ils se disoient *autochtones*, c'est-à-dire nés dans le pays qu'ils habitoient. Comme les Juifs, les Athéniens et les Germains, ils mesuroient le temps par la nuit, et cet usage existoit encore en France dans le neuvième siècle.

Les pères avoient droit de vie et de mort sur leurs enfans, et les maris sur leurs épouses.

Lorsqu'un grand mouroit, la famille, sur le moindre soupçon élevé contre sa femme, la livroit à la torture. On brûloit avec les morts tout ce qui leur avoit été agréable, et même, peu avant la conquête de César, jusqu'à leurs esclaves et leurs cliens les plus chéris.

Le gouvernement étoit dans les mains de la noblesse, et en général aristocratique. Tous les ans ces petites républiques gauloises se choisissoient un magistrat suprême pour la police intérieure, et un général pour l'armée. Il y avoit quelques rois dans ce pays; mais leur autorité étoit fort bornée.

Quoique la Gaule renfermât plusieurs peuples qui avoient leurs magistrats, leur sénat et leurs chefs, les Gaulois formoient un corps de nation, et se réunissoient tous les ans pour les affaires communes.

La religion catholique avoit pénétré dans les Gaules long-temps avant l'établissement de la monarchie françoise.

Les lettres et les sciences y florissoient aussi avant cette époque : on y comptoit plusieurs académies ; celles de Trèves, de Marseille, de Lyon, de Toulouse, de Bordeaux et d'Autun, étoient les plus célèbres. Une partie de la Gaule écrivoit ses actes en grec : Marseille, colonie phocéenne, tenoit une école de cette langue ;

dans les autres cantons, sans doute, on ne connoissoit que la langue celtique. Les Romains introduisirent la leur dans le pays, lorsqu'ils l'eurent subjugué. On prétend que la langue celtique se conserva dans la Basse-Bretagne, où elle existe encore; plusieurs néanmoins traitent de *patois* le langage qu'on y entend dans les campagnes; car celui des villes est le françois.

Avant la fondation de la monarchie, différentes causes, entre lesquelles il faut compter les fréquentes irruptions des barbares, avoient presque entièrement éteint les lumières dans la Gaule, et concentré dans le clergé le peu qui en restoit.

Les Francs étoient, suivant toute apparence, une ligue de plusieurs peuples de la Germanie, Saliens, Celtes, Sicambres, Altuaires, Chérusques, Bructères, Amsivares, Chamaves, Cauches, Frisiens, Teuctères, Usipètes, Tubantes et autres, qui occupoient le terrain borné à l'orient par l'Elbe, au couchant par le Rhin, au nord par la mer, et au midi par le Mein. C'est ce qu'on nomma depuis la Franconie, la Thuringe, la Hesse, la Frise, la Westphalie. Ce pays, que les Romains appeloient Germanie, étoit connu sous le nom de France, avant que ses habitans eussent envahi la Gaule.

On ne sait pas avec certitude l'origine du nom de Franc. Quelques uns le font dériver du mot allemand *franck*, qui signifie libre. Les Francs avoient d'abord porté le nom de *Tungres*, puis celui de *Germains*, dont on croit que l'étymologie vient de la langue teutonique, des deux mots *ger* et *man;* le premier signifie *guerre*, et l'autre *homme*, et la réunion des deux, par conséquent homme de guerre. Il est à présumer que c'est vers le milieu du troisième siècle que ces peuples, qui faisoient à cette époque de grands efforts pour maintenir leur indépendance, attaquée par les Romains, prirent le nom de Francs.

Ces peuples, comme les autres Germains, étoient des espèces de sauvages qui vivoient dans les forêts; vrais, fidèles, courageux, scrupuleux à l'excès sur le point d'honneur, zélés pour la cause commune, hospitaliers, généreux dans leurs haines particulières, mais implacables et souvent féroces dans leurs hostilités. Ils avoient une haute stature, les yeux bleus, se coupoient la barbe, et portoient des habits qui ne descendoient pas tout-à-fait aux genoux.

On comptoit chez eux quatre classes : les nobles, les libres, les affranchis et les esclaves. Ils étoient gouvernés par des rois choisis dans

la plus illustre famille de chaque peuple, et dont l'autorité ne s'étendoit guère au-delà du commandement des armées.

On distinguoit les rois à leur longue et flottante chevelure. Les autres Francs ou Germains portoient les cheveux fort courts, ou relevés et noués en forme de panache sur le sommet de la tête, et alors ils retomboient sur le front; la couleur en étoit blonde en général.

Leurs princes ne levoient point de taxes; chacun leur payoit un impôt volontaire sur sa récolte ou son bétail.

Le premier roi franc dont le nom se soit conservé, et que cite la Chronique de Prosper, s'appeloit Priam; ce qui a pu donner lieu à la fable qui fait descendre les François des anciens Troyens.

L'usage des caractères étant inconnu aux Francs, ils n'avoient point de lois écrites. Ils infligeoient une punition terrible à la lâcheté et au crime contre nature : le coupable étoit enseveli vivant dans un bourbier.

Les armes de ce peuple étoient un léger bouclier, des javelots fort courts, qu'on lançoit en courant, et une hache à deux tranchans, qu'on appela francisque.

HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE RACE.

PHARAMOND.

PHARAMOND étoit fils de Marcomer, qui fut battu et pris par le fameux Stilicon, général d'Honorius, empereur d'Occident. En l'an 419, ou 420, il passa le Rhin, et surprit la ville de Trèves. 418.

C'est vers ce temps, et du vivant de son père, qu'il fut élevé sur un bouclier, et proclamé roi des Francs Saliens qui habitoient la Hollande et ses environs. 420.

Ceux d'entre les Francs qui avoient leur demeure entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, se nommoient Ripuaires, du mot latin *ripa*, parce qu'ils s'étoient établis sur les rives de ces fleuves ; ceux qui avoient résidé du temps de Dioclétien dans le pays qui fut depuis la Hollande et dans son voisinage, et qui furent ensuite forcés de repasser le Rhin, se nom-

420. moient Saliens, et avoient en général des rois différens, mais quelquefois aussi les mêmes que les Ripuaires.

On croit que Pharamond finit par réunir tous les Francs sous sa domination.

CLODION.

427. Clodion, successeur de Pharamond son père, est, suivant quelques uns, le premier roi Franc qui se soit établi dans les Gaules. Il en fut chassé une première fois par Aëtius, célèbre général romain; mais dix-huit ans après, vers 445, dit le père Pétau, il vint à la tête d'une armée dans le Cambrésis et l'Artois, y défit les Romains, et se rendit maître du pays jusqu'à la Somme.

C'est durant son règne, qu'une jeune fille de Nanterre, nommée Geneviève, fit, dit-on, à Paris, des miracles qui lui valurent le titre de patronne de cette ville.

Le père Daniel, jésuite, auteur d'une histoire de France, ne fait pas même mention de l'existence de sainte Geneviève.

MÉROVÉE.

447 ou 448. La naissance de Mérovée n'est pas connue. Les uns ont dit qu'il étoit parent, les

autres, fils de son prédécesseur. Mais il paroît constant qu'il n'en descendoit pas, qu'il appartenoit seulement à sa famille, et eut un des fils de Clodion pour concurrent. On croit qu'il servoit dans l'armée d'Aëtius lorsque ce général gagna, dans les plaines de Châlons-sur-Marne, une célèbre bataille contre Attila. Il donna son nom à la première race de nos rois, qui fut appelée *Mérovingienne*. Il ne régna que huit ou neuf ans. 447 ou 448.

CHILDÉRIC I.

La vie de ce prince a l'air d'un roman. Enlevé dans son enfance par un détachement de l'armée des Huns, il fut délivré presque miraculeusement par un brave François nommé Viomade. Childéric étoit bien fait, brave, ingénieux et galant. Les grands du royaume, trouvant leurs femmes trop sensibles au mérite du jeune roi, se liguèrent contre lui, et le contraignirent de se retirer. Il se réfugia en Allemagne, où il séduisit Basine, épouse du roi de Thuringe, son hôte et son bienfaiteur. Les François, opprimés par son successeur, le comte Gilles, qui commandoit pour les Romains dans la Province, regrettèrent Chil- 456.

456 déric. Viomade lui en donne avis; il reparoît dans ses Etats, défait celui qui l'avoit remplacé, et remonte sur son trône. Basine aussitôt le vient rejoindre. Childéric lui ayant demandé la raison de cette démarche, elle répondit, suivant Grégoire de Tours: « J'ai su » ce que vous valez; si j'avois connu quelqu'un » qui valût mieux, je serois allé le chercher » au bout de l'univers (1). » Il l'épousa. La fin de ce règne singulier fut signalée par plusieurs exploits. Childéric, pénétrant dans les Gaules, battit une armée de Saxons près d'Orléans, prit Angers, et tua de sa main le commandant romain du Soissonnois. La conquête de l'Allemagne termina sa carrière militaire. Le hasard a fait, en 1653, découvrir son tombeau dans la ville de Tournai.

CLOVIS I.

481-85. Clovis, fils de Childéric et de Basine, n'avoit que quatorze ans lorsqu'il monta sur le trône des Francs-Saliens.

---

(1) *Novi utilitatem tuam quod sis valde strenuus; ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus.*

La Gaule alors, à l'exception de ce qu'en pouvoient posséder les Francs dans l'Artois et le Cambrésis, étoit ainsi partagée: le domaine des Romains s'étendoit le long du Rhin, et comprenoit en outre presque tous les pays renfermés entre ce fleuve, l'Océan et la Loire. Les Bretons (depuis nommés les Anglois), de concert avec eux, tâchoient de se maintenir dans une grande partie de l'Armorique, alors appelée la petite Bretagne. 481-85.

Les Bourguignons tenoient les places d'entre la Saône et le Rhône, et plusieurs villes des deux côtés de ces rivières; ils possédoient Lyon, Vienne, Genève, et s'étendoient dans ce qu'on nomme aujourd'hui le Dauphiné, la Provence, entre la Durance et le Rhône, et dans la Savoie.

Les Visigoths occupoient le reste du pays depuis la Loire jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. C'étoit ce qu'on appeloit l'Aquitaine.

Clovis, si l'on s'en rapporte au père Daniel, est le fondateur de la monarchie françoise, ou du moins le premier qui ait eu dans la Gaule un établissement fixe en deçà du Rhin. Cette opinion a été vivement combattué; et Pharamond est, en général, regardé comme le premier roi de France. Quelques uns néanmoins veulent que ce soit un de ses trois suc-

481-85. cesseurs immédiats, et chacun des trois a ses partisans. Mais l'opinion la plus commune est que les Francs existoient en deçà du Rhin avant Clovis.

486. Quoi qu'il en soit, dès l'âge de dix-neuf ans, ce prince entreprit de chasser les Romains de la Gaule. On ne peut dire d'où il partit; mais on sait qu'il marcha droit vers Soissons, où résidoit Syagrius, fils du comte Gilles, et gouverneur des Gaules; il le défia au combat. Le défi fut accepté, on convint d'un champ de bataille. Le Romain, complétement battu, se retire chez les Visigoths. Clovis le demande avec hauteur à leur roi Alaric, l'obtient, et lui fait couper la tête. Tout ce qui appartenoit aux Romains dans cette partie de la Gaule se soumit au vainqueur.

Quelques soldats pillèrent l'église de Reims. L'évêque de cette ville, saint Remi, demanda au roi un vase d'or dont ils s'étoient emparés. Lorsqu'on partagea le butin, dont les lots, même celui du prince, étoient tirés au sort, Clovis témoigna le désir que ce vase fût mis à part, et lui fût donné. Tous s'empressent d'y consentir, excepté un soldat qui, déchargeant sur le vase un grand coup de francisque, s'écrie que c'est au sort d'en décider. Clovis, sans montrer aucune émotion, prend le vase, et

l'envoie à Reims. L'année suivante, dans une revue générale, il reconnoît l'insolent qui l'avoit offensé; sous prétexte que ses armes sont mal en ordre, il lui arrache sa francisque, la jette à terre, et tandis que le soldat se baisse pour la relever, lui fend la tête d'un coup de la sienne, en lui disant: « Rappelle-toi le vase » de Soissons. » 487-90.

Cinq ans après l'invasion des Gaules, Clovis apprit que Basin, roi de Thuringe, à qui Childéric avoit enlevé sa femme, venoit de se jeter sur la partie de ses Etats située au-delà du Rhin; il fait aussitôt une irruption sur les terres de son ennemi qu'il contraint à lui payer un tribut annuel. 491-92.

Joignant la politique à la force et au courage, il s'occupe ensuite d'un mariage utile. Gondebaud, roi des Bourguignons, avoit fait mourir son frère Chilpéric, pour envahir les Etats que ce prince tenoit de leur père. Chilpéric laissa une fille, nommée Clotilde. Clovis la demanda; et, malgré les ressentimens qu'elle pouvoit inspirer à son époux, la cour de Bourgogne n'osa la lui refuser. 493-95.

Cette princesse, étant chrétienne, tâchoit d'attirer à sa religion son époux encore païen. Elle n'y réussit pas, quoiqu'il lui permît de faire baptiser leurs enfans. Mais un événement

493-95. qu'on regarda comme miraculeux, fit enfin ce que ses conseils n'avoient pu faire.

496-98. Les Allemands, qui ne donnoient pas encore leur nom à tout le pays qu'ils occupent à présent, et qui habitoient la plus grande partie du territoire situé entre le Mein, le Rhin et le Danube, essayèrent aussi de se faire un établissement dans la Gaule, et se jetèrent sur le territoire du roi de Cologne, Sigebert, parent de Clovis. Ces deux princes se réunirent pour les combattre. La bataille se donna dans les plaines de Tolbiac (aujourd'hui Zulch ou Zulpich, au duché de Juliers). On raconte que les François commençoient à plier, que leur roi fit vœu de recevoir le baptême s'il étoit vainqueur; qu'il rallia ses troupes, et mit l'ennemi en fuite. Aussitôt il entre dans le canton de la Germanie depuis nommé l'Allemagne, et impose un tribut à la nation jusqu'alors indomptée, qui l'habite.

Il accomplit son vœu et fut baptisé à Reims. Plus de trois mille François imitèrent l'exemple du prince. Plusieurs siècles après, on a débité qu'une colombe descendue du ciel apporta une fiole pleine d'un baume, qui fut employé au sacre ou à la confirmation de Clovis; c'est ce qu'on nomma *la Sainte Ampoule*, gardée précieusement à Reims, et dont l'huile servit,

jusqu'à Louis XVI inclusivement, au sacre de 496-98.
nos rois. Cette fiole fut brisée dans le cours de la révolution françoise, à la fin du dix-huitième siècle.

On raconte que Clovis, entendant pour la première fois le récit de la Passion du Christ, s'écria : « Que n'étois-je là avec mes Francs pour le défendre ! »

La religion que ce prince venoit d'embrasser fut très-utile à l'avancement de ses affaires. Le Brabant, le pays de Liége et une partie de la Flandre maritime, contrées dans lesquelles le christianisme étoit professé, après s'être d'abord alliées avec lui, le reconnurent pour leur roi. Les Romainslui remirent aussi toutes les places que leur empire possédoit encore vers la mer et les bords du Rhin. A cette occasion, fut donnée la fameuse loi ripuaire, du nom de ceux qui habitoient les rives de la Meuse, du Rhin et peut-être de l'Océan. Elle porte que le ripuaire sera traité comme le François.

De la Flandre, Clovis se porta sur le royaume 499-500.
du Bourgogne, qu'il rendit tributaire de ses Etats.

Ensuite il alla dans l'Armorique, nom que 501-502.
portoit dans les premiers temps la Bretagne, et qui étoit commun à tous les pays contenus

501-502. entre les embouchures de la Seine et de la Loire; mais lorsque les Bretons, peuple celte d'origine, furent contraints par les Anglois et les Saxons, nations germaniques, de quitter l'île d'Albion (Angleterre), et se réfugièrent dans une partie de l'Armorique, vers l'an 458, ils communiquèrent insensiblement leur nom au pays qu'ils étoient venus habiter, et qui fut appelé en conséquence Petite-Bretagne, et enfin Bretagne tout simplement. Clovis, ayant en vain essayé de le soumettre, essaya la voie de la négociation qui lui réussit mieux. Il fut convenu que les Bretons n'auroient plus de rois, mais des comtes ou ducs qui releveroient de la France. Quelques uns disent que les François avoient conquis toute la Bretagne. D'autres bornent leurs conquêtes à une partie seulement de cette province. Daniel adopte l'avis de ces derniers, et ajoute que les Bretons recoururent à la clémence de Clovis, qui, à leur prière, voulut bien ne pas les dépouiller du reste.

503-506. Il retourna dans la Bourgogne, où le roi Gondebaud se préparoit à rompre le joug qu'il avoit subi, et tailla son armée en pièces. Néanmoins il lui laissa la couronne.

507. Une expédition plus utile fut la conquête de la plus grande partie du royaume des Visigoths.

Les Francs, en partant pour cette expédition, firent le serment, fort usité parmi eux, de ne pas couper leur barbe avant d'avoir vaincu l'ennemi. Ils gagnèrent sur lui, près de Poitiers, la fameuse bataille de Vouillé, dans laquelle le roi de Bourgogne, Alaric, fut tué de la main de Clovis. De la Loire aux Pyrénées, tout se soumit au vainqueur. 507.

La renommée ayant porté jusqu'à Constantinople les victoires de ce prince, l'empereur d'Orient Anastase lui envoya le titre et les ornemens de Patrice, de Consul et d'Auguste. L'empereur avoit peut-être en vue de se conserver quelques droits sur les Gaules perdues en accordant ces honneurs à leur conquérant; et Clovis pouvoit, en les acceptant, se flatter de les faire envisager (surtout le titre d'Auguste) comme une association à l'empire. Ce fut à Tours qu'il se revêtit de ces ornemens dans une cérémonie d'apparat. 508.

Il en partit pour venir à Paris, dont il fit cette année la capitale de son royaume. Il y fixa sa demeure dans le palais qu'avoient habité, au midi de cette ville, les empereurs Julien et Valentinien Ier.

Pour achever d'expulser les Visigoths, il lui restoit à conquérir une partie du Languedoc et de la Provence; mais son beau-frère 509. 10.

509-10. Théodoric, roi des Ostrogoths, qui régnoit en Italie, regardant comme une barrière utile à ses Etats le peu de territoire qui restoit aux Visigoths dans les Gaules, envoya une puissante armée à leur secours. Les François, que leur roi ne commandoit point en personne, assiégeoient la ville d'Arles. Ils furent battus sous les murs de la place, et perdirent tout ce qu'ils avoient pris dans la Provence, et dans le Languedoc, alors appelé Septimanie. Les deux beau-frères firent bientôt la paix, et Théodoric garda les provinces qu'il étoit venu défendre, au lieu de les laisser aux Visigoths.

Soit que cet échec, le seul qu'ait essuyé Clovis, aigrît son caractère, soit qu'il crût tout permis à son ambition, il souilla par des cruautés odieuses la fin de son règne, et fit périr huit petits rois ou princes de son sang, qui possédoient dans la Gaule des Etats qu'il envahit. Il excita un fils à tuer son père; et, quand le crime fut consommé, il assassina le parricide. Il fit ordonner diacres un autre roi et son fils, et leur fit couper les cheveux; cette dernière circonstance étoit un signe de dégradation qui les rejetoit dans la classe des citoyens. Le dernier, pour consoler son père, lui dit: « Ces cheveux sont les branches d'un arbre; » ils repousseront avec le temps, et nous

» pourrons alors nous venger. » Clovis, instruit de ce mot indiscret, leur fit couper la tête. Il tua de sa propre main un prince qui régnoit à Cambrai, et son frère. Ceux qui, cédant à ses séductions, lui avoient livré les deux victimes, s'étant plaints que les présens qu'ils avoient reçus n'étoient que de cuivre doré, il répondit qu'il ne payoit pas les traîtres en d'autre monnoie. A force de meurtres, il extermina sa famille entière et tous ses concurrens. 509-10.

Ce fut peut-être dans la vue d'expier tant de barbaries, qu'il fonda beaucoup de monastères et d'églises; car telles étoient les idées et la dévotion de ce temps. La même intention, peut-être, lui fit rassembler un concile à Orléans. Il s'y trouva trente-trois évêques. 511-19.
Clovis indiqua les sujets qu'on devoit traiter, et les pères lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs décisions. Il fut ordonné que personne ne seroit admis à la cléricature sans la permission du roi ou du juge. Peu de mois après le concile, ce prince mourut dans sa cinquante-cinquième année (en novembre), et fut enterré à Sainte-Geneviève, qui alors s'appeloit l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et qu'il avoit fait bâtir. Un historien a dit que Clovis fut un grand homme

511-19. et un méchant prince. C'est une question de savoir si ces deux choses sont compatibles; il seroit à souhaiter qu'elles ne le fussent pas.

La loi salique, qu'on attribue communément à Pharamond, fut l'ouvrage de Clovis. On diffère beaucoup sur l'étymologie du nom de cette loi; c'est un réglement général, qui n'a pas été fait, comme on le croit vulgairement, pour régler le droit de succession au trône; il contient un article relatif à la terre salique, dont les mâles héritoient au préjudice des filles. Ces terres, dans l'origine, n'étoient autre chose que la maison du Franc ou Germain, et le petit espace qui l'entouroit. Il étoit naturel, dit Montesquieu, qu'on les laissât aux enfans mâles qui devoient y habiter, plutôt qu'aux filles qui, par leurs mariages, passoient dans d'autres maisons. Après la conquête, on continua de nommer terres saliques les nouvelles acquisitions des Francs, qui devinrent bien plus considérables que ce qui s'appeloit d'abord ainsi. On trouva bon alors, ajoute le même auteur, que les filles et leurs enfans n'y pussent avoir part. La loi permit au père de rappeler à sa succession et les unes et les autres; mais c'étoit une exception qui ne fut jamais faite pour la couronne, et que n'auroit pas permise sans

doute un peuple uniquement guerrier. D'où 511-19.
il faut conclure, avec Montesquieu, que la succession perpétuelle des mâles à la couronne de France, vient de la loi salique, qu'elle en est du moins une conséquence. Il s'établit, au reste sur ce point, un usage qui auroit pu tenir lieu de loi; et il remonte au moins à Clovis, qui succéda seul aux Etats de son père, quoiqu'il eût deux sœurs.

La loi salique, pour les crimes les plus énormes, à moins qu'ils ne fussent commis par des esclaves, ne prononçoit que des amendes; mais peu après Clovis, l'argent étant devenu plus commun, ce frein parut trop léger : le vol et l'homicide furent punis de mort; cependant si la famille de celui qui avoit été tué y consentoit, le coupable pouvoit racheter sa vie pour une somme convenue. L'amende pour le même crime étoit inégale entre les vainqueurs et les vaincus. Le François ne payoit que la moitié de celle qui étoit imposée au vaincu. L'accusé étoit reçu à faire preuve de son innocence par la voie de l'eau chaude. On jetoit une pierre ou un anneau dans un vase d'airain rempli d'eau bouillante; si l'accusé l'en tiroit sans se brûler la main, il étoit réputé innocent, sinon convaincu. Cette épreuve superstitieuse dura

511-19. jusqu'en l'an 1300. On pouvoit aussi s'en racheter à prix d'argent. La preuve d'innocence par le duel, si commune parmi les autres Germains, étoit plus rare chez les François. La loi salique du moins n'en fait pas mention.

Les indécences à l'égard du sexe étoient sévèrement punies; l'amende étoit de 15 sous d'or, si l'on serroit le doigt ou la main d'une femme libre, de 30 pour le bras, d'un tiers de plus si on lui touchoit le sein. Le sou d'or valoit environ 15 fr. de notre monnoie.

On voit par les *formules* que nous a conservées le moine Marculfe, auteur de ces temps-là, que l'antipathie entre époux suffisoit pour autoriser le divorce. Cet usage fut aboli dans la suite.

On ne sait point quel fut le partage que les François firent, entre eux et les Gaulois, des terres conquises dans lesquelles ils s'établirent. Mais Daniel dit qu'ils firent comme les Bourguignons et les Visigoths, qui prirent les deux tiers du territoire, et laissèrent l'autre aux vaincus. Velly prétend au contraire que les deux tiers furent laissés aux vaincus.

Clovis permit aux Gaulois de vivre suivant les lois romaines qu'ils observoient avant la conquête. Il laissa aussi aux Francs ripuaires

leurs usages. Ses successeurs suivirent le même plan; tous les peuples qu'ils conquirent, purent conserver leurs lois. Chacun même eut la liberté de choisir la sienne; en sorte que quelfois le mari étoit régi par un droit, et la femme par un autre. Cependant il y avoit en général dans chaque lieu une loi dominante. 511-19.

CHILDEBERT I.

Clovis laissoit quatre fils, Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire. Le premier étoit né, dit-on, d'une concubine, avant le mariage de son père avec Clotilde, si toutefois les Francs, encore païens, mettoient, comme les Romains, quelque différence entre une concubine et une femme légitime. Ces quatre princes partagèrent le royaume en quatre lots, comme une terre salique qui se divisoit également entre tous les frères. Thierri fut roi de Metz, Clodomir d'Orléans, Childebert de Paris, Clotaire de Soissons. Velly dit que ces lots furent tirés au sort; Daniel suppose le contraire.

Ce partage de la Gaule fut l'occasion des nouveaux noms qui furent donnés à deux de ses parties. Celle qui étoit vers l'orient, entre le Rhin et la Meuse, fut appelée Austrasie.

511-19. Dans la suite on appela Neustrie la portion occidentale, située entre la Meuse et la Loire jusqu'à l'Océan. Le reste garda les noms d'Aquitaine et de Bourgogne.

Les limites précises de ces quatre nouveaux royaumes ne sont pas connues. On sait seulement que le royaume de Metz ou d'Austrasie, comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, les frontières de la Provence et du Languedoc, la Champagne, les Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun), le Luxembourg, l'Alsace, les électorats de Trèves, de Mayence, de Cologne, et toute l'ancienne France au-delà du Rhin jusqu'à la Westphalie.

Celui de Paris s'étendoit, le long de la mer, depuis la Picardie jusqu'auprès des Pyrénées; la Basse-Bretagne n'en étoit pas. Elle avoit son souverain particulier, mais, suivant Daniel, avec quelque dépendance du monarque françois.

Le royaume d'Orléans se composoit de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berri.

Enfin celui de Soissons, le moins considérable de tous, étoit resserré entre la Champagne, l'Ile-de-France, le pays nommé depuis la Normandie, la mer et l'Escaut.

Mais ces quatre Etats ne formoient qu'un

corps de monarchie, et avoient des assemblées 511-9.
communes pour les affaires générales.

Nous suivons l'usage, qui a prévalu, de ne compter au nombre des rois de France que ceux qui ont régné sur Paris.

Les huit premières années de l'administration de ces princes furent paisibles. Thierri se vit le premier attaqué par une nuée de pirates danois qui entrèrent dans la Meuse, et dévastèrent le territoire qui est entre ce fleuve et le Rhin. Théodebert, fils de Thierri, qui avoit à peine dix-huit ans, les battit, et tua leur chef de sa propre main. Cette victoire lui valut le surnom de prince *utile*. Les François, qui dès lors avoient une marine, prirent la flotte ennemie.

Thierri alla en personne combattre dans la 520-23.
Thuringe où régnoient deux frères, Baldéric et Hermanfroy. Celui-ci avoit gagné le roi de Metz pour qu'il l'aidât à dépouiller l'autre, en lui promettant le partage de la dépouille. Baldéric perdit ses Etats et la vie; mais Hermanfroy ne tint pas la promesse qu'il avoit faite à son allié. Thierri dissimula.

De leur côté les trois fils de Clotilde, exci- 523-30.
tés par leur mère, attaquèrent Sigismond, roi de Bourgogne et fils de Gondebaud, meurtrier du père, de la mère et des frères de cette

523-30. princesse. Sigismond, battu, pris et livré à Clodomir, fut massacré avec sa femme et ses deux fils. Leurs corps eurent un puits pour tombeau. Les vainqueurs s'emparèrent de la Bourgogne. Gondemar, frère du vaincu, la reconquit. Le roi d'Orléans, ligué avec celui de Metz, l'alla chercher, et le défit complétement; mais il fut tué en le poursuivant avec une ardeur indiscrète. Les François, pour s'en venger, saccagèrent le pays, n'épargnant ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse. Quelques années après (vers 534), la Bourgogne fut de nouveau subjuguée par les frères de Clodomir et son neveu Théodebert, qui la partagèrent entre eux. Ce petit royaume subit, comme on verra, d'autres révolutions. Il avoit duré cent vingt ans avant sa réunion à la France. Celui de Clodomir fut partagé entre ses frères. Il laissoit cependant trois fils. Leurs oncles Childebert et Clotaire, les ayant tirés par artifice des mains de leur aïeule Clotilde, envoyèrent à cette princesse une épée et des ciseaux; espèce de hiéroglyphe qui signifioit qu'il falloit qu'elle choisît pour eux du cloître ou de la mort. Egarée par la douleur, elle s'écria qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau que dans un cloître. Les deux rois feignant de prendre ce mot pour une décision, Clotaire

se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le 523-30.
jette à terre et le poignarde; le cadet embrasse les genoux de Childebert qui, attendri par ses pleurs, prie Clotaire de l'épargner; mais ce tigre lui répond : « C'est toi qui m'as poussé à » cette action, et tu recules; meurs toi-même, » ou laisse-moi achever ce que j'ai commen» cé. » Aussitôt il lui arrache l'enfant et l'égorge. Pendant cette espèce de contestation, quelqu'un trouva le moyen de cacher le troisième. Clotaire en fut si irrité, qu'il fit assassiner tous ceux qui avoient suivi ces jeunes princes. Le dernier, s'étant fait couper les cheveux, se consacra au service des autels. Il s'appeloit Clodoalde. On l'honore sous le nom de saint Cloud; nom qu'il a donné au village où il fut enterré. Jusque là on l'appeloit Nogent-sur-Seine.

Thierri n'avoit pris aucune part au meurtre de ses neveux; mais, comme il avoit entre ses mains une partie de leur dépouille, il ne songea pas à les venger. C'est par anticipation que nous avons raconté leur désastre, qui date de 533.

Auparavant Thierri s'étoit ligué avec Clotaire 531.
pour punir Hermanfroy, dont il n'avoit pas oublié l'ingratitude; il fit une invasion en Thuringe, et s'en empara. Le vaincu se tint caché pendant

531. quelque temps. On lui dit de la part de Thierri qu'il pouvoit, avec une entière sécurité, le venir trouver à Tolbiac. Le prince françois le reçut très-bien, et un jour qu'ils se promenoient ensemble sur les remparts, quelqu'un de la suite de Thierri poussa et précipita le roi de Thuringe dans le fossé où il expira aussitôt.

Ce ne fut pas là l'unique perfidie dont Thierri se rendit coupable : il tenta de faire périr le frère qui venoit de l'aider à conquérir un royaume. Feignant de vouloir avec lui une conférence secrète, il l'attira dans son appartement ; mais, avant que la porte en fût refermée, Clotaire aperçut les pieds des assassins cachés derrière une tapisserie. Il fit signe aux siens de le suivre. Thierri, sans paroître ému, le combla de caresses que Clotaire lui rendit avec un égal sang-froid.

Pendant l'expédition de Thuringe, le roi de Paris attaquoit celui des Visigoths, Amalaric, qui avoit épousé une sœur des princes françois. Il étoit attaché à la secte d'Arius, et maltraitoit son épouse qui refusoit d'y entrer. Il l'abandonna aux insultes de la populace qui l'accabloit d'injures, et quelquefois la couvroit de boue quand elle se rendoit à l'église ; et lui-même poussa la brutalité jusqu'à l'excéder

de coups. La malheureuse princesse fit connoître son sort à Childebert, et lui envoya même un mouchoir teint de son sang. Ce prince part aussitôt à la tête d'une armée pour venger sa sœur. On lui annonce, dans la route que Thierri est mort; il s'en détourne pour se saisir de ses Etats, et se rend maître de la ville nommée aujourd'hui Clermont en Auvergne. Tout le pays se soumet à lui avec joie : mais bientôt il apprend qu'il a été trompé par une fausse nouvelle; que son frère est vivant. Alors il marche vers le Languedoc pour chercher Amalaric; il le bat sous les murs de Narbonne, et enlève la reine des Visigoths, dont l'époux périt dans le combat, ou peu après. Elle-même mourut en revenant à Paris. Le Languedoc demeura encore longtemps sous la domination des Visigoths. 531.

Thierri punit cruellement les Auvergnats de leur crédulité, et de l'empressement avec lequel ils s'étoient rendus à son frère. Il saccagea cette partie de ses propres Etats, où à la vérité il trouva quelques rebelles, qui, en secret excités par ses frères, essayèrent vainement de lui résister. Il en fit assassiner un, qui, se disant de la famille de Clovis, affectoit des prétentions sur l'Auvergne, et qu'il avoit engagé à se rendre en lui promettant sa grâce. 532.

533. Les princes françois avoient entre eux de fréquentes querelles, et la bonne foi ne présidoit pas à leurs réconciliations. Chacun de ces petits rois aspiroit à réunir sous ses lois la monarchie entière; ce qui ne les empêchoit pas de se liguer contre l'ennemi commun. Ainsi Clotaire et Thierri se concertèrent pour chasser les Ostrogoths des Gaules. Nous avons vû que, sur la fin du règne de Clovis, leur roi Théodoric s'étoit saisi de ce que possédoient les Visigoths, ses compatriotes, dans le Languedoc et la Provence; depuis la mort du monarque françois, ce même Théodoric, qui venoit de réunir sous sa domination toute la nation gothique, ce qui l'avoit rendu un des plus grands princes de l'Europe, s'étoit emparé de quelques places françoises, entr'autres de Rhodès, aujourd'hui capitale du Rouergue. Il avoit cessé de vivre; les deux rois françois envoyèrent contre les Ostrogoths leurs armées, l'une commandée par Gunthier, fils aîné de Clotaire, l'autre par Théodebert, fils aîné de Thierri. Le premier, sans qu'on en marque le motif, s'étant retiré dès le commencement de la guerre, laissa tout le fardeau de l'expédition à Théodebert. Celui-ci, après quelques minces exploits, rencontra dans le fort de Cabrière une belle femme, nommée Deutérie,

dont il devint passionnément amoureux. Il alla 533.
passer l'hiver avec elle en Auvergne. Thierri, après avoir réduit cette province, en avoit confié le gouvernement à un seigneur allié de la famille royale, qui l'avoit opprimée. Le roi d'Austrasie, ayant mandé ce gouverneur à Metz, lui fit couper la tête, et donna ordre à Théodebert de traiter de la même manière le fils du coupable, dans la crainte qu'il ne voulût un jour venger son père. Mais Théodebert, qui avoit tenu ce jeune homme sur les fonts de baptême, lui conseilla secrètement de se tenir caché pendant la vie du roi.

Sa retraite ne fut pas longue. Thierri mourut 534.
pendant que Théodebert étoit encore en Auvergne. Ses frères prenoient déjà des mesures pour se partager sa succession, lorsque Théodebert accourant à Metz dissipa leurs projets.

En montant sur le trône d'Austrasie, il répudia sa femme Wisigarde, pour épouser Deutérie dont le mari vivoit encore. On ne suivoit alors presque aucune règle dans les mariages. Clotaire eut jusqu'à trois femmes à la fois; et deux d'entr'elles étoient sœurs. Théodebert garda sept ans sa nouvelle épouse. Deutérie avoit de son premier mari une fille dont la beauté surpassoit la sienne; et, craignant qu'elle ne lui ravît le cœur de son époux,

534. cette mère exécrable gagna un cocher qui, menant sa fille, la versa et la noya dans la Meuse. L'horreur de ce parricide fit renvoyer Deutérie, et rendre à la première épouse de Childebert sa place et ses droits.

Théodebert, comme les deux autres rois françois, fut recherché par l'empereur d'Orient, Justinien, qui avoit besoin de leur secours pour chasser d'Italie les Ostrogoths : un traité fut conclu en conséquence. Mais ces peuples détachèrent les trois princes de cette alliance, en leur cédant la Provence, et une partie des Alpes rhétiques (aujourd'hui les montagnes du Tyrol). Au mépris de ces
535-39. deux traités, Théodebert, étant passé dans l'Italie, battit successivement les Ostrogoths et les Romains, saccagea la ville de Gênes, et ramena son armée chargée de butin, mais fort diminuée par les maladies.

540-42. Les princes françois, tranquilles au dehors, se firent la guerre entre eux. On croit que ce fut Clotaire qui la provoqua par une irruption sur les terres du roi de Paris. Le monarque parisien secondé de Théodebert alloit l'attaquer dans la forêt de Routot, au pays de Caux, lorsqu'il survint un orage mêlé, dit-on, d'une grêle de pierres. Cet accident détermina la paix, parce qu'il fut regardé comme un mi-

racle obtenu par l'intercession de Clotilde, 540-42.
qui passa les dernières années de sa vie dans la retraite, à Tours, et fut mise dans la suite au rang des Saintes.

Childebert et Clotaire réconciliés se portèrent contre les Visigoths en Espagne, et après 543-47.
avoir ravagé plusieurs provinces, assiégèrent Sarragosse. Ils furent battus devant cette place, et les ennemis ayant occupé les gorges des Pyrénées, toute l'armée françoise auroit été exterminée, si l'avarice du Visigoth ne leur en eût livré quelques-unes pour un jour et une nuit seulement. Tout ce qui ne put s'échapper dans cet intervalle, très-chèrement payé, tomba sous le fer ennemi.

Malgré cet échec, les François, toujours redoutables, furent encore une fois recherchés par Justinien, quoiqu'il n'eût pas à se louer de leur bonne foi. Il sentoit qu'en Italie ses affaires ne pouvoient prospérer s'ils lui étoient opposés; pour les gagner, il leur céda toutes les prétentions qu'il conservoit sur la Provence. D'un autre côté, Totila, qui avoit rétabli les affaires des Ostrogoths en Italie, souhaita les François pour alliés, et demanda la fille de Théodebert, lequel rejeta cette demande avec mépris, et traita néanmoins peu après avec ce prince. Justinien et Totila vouloient mutuel-

543-47. lement la possession exclusive de l'Italie, et Théodebert aspiroit à les en chasser l'un et l'autre. Dans cette vue, il envoya un général qui se saisit de plusieurs places de la Ligurie, tandis qu'il méditoit de faire en personne une diversion qui conduiroit ses troupes aux portes de Constantinople. Ce projet étoit vaste; mais Théodebert comptoit soulever diverses nations dont la vanité de Justinien blessoit l'amour-propre, parce qu'il prenoit (à l'exemple des anciens Romains) leurs surnoms comme s'il les eût vaincues, ainsi qu'il prenoit celui de *Francique*, quoique les François lui eussent fait essuyer des revers.

548. La mort mit fin à cette grande entreprise. Théodebert n'avoit pas cinquante ans, lorsqu'il périt par un accident arrivé à la chasse. Des descendans de Clovis, c'étoit celui dont la vie avoit eu le plus d'éclat. On n'oubliera jamais la réponse qu'il fit à un évêque qui lui rapportoit une somme considérable que ce prince avoit prêtée aux habitans de Verdun, et qu'il leur laissa en disant : « Nous sommes » trop heureux, vous, de m'avoir procuré » l'occasion de faire du bien, et moi, de ne » l'avoir pas laissé échapper. » On ne peut nier cependant qu'il n'ait mérité le reproche que lui fit Justinien, de la légèreté avec la-

quelle il manquoit à ses engagemens et à ses 548.
traités.

Il eut pour successeur son fils Théodebalde ou Thibaut, né de Deutérie, et auquel la légitimité de sa naissance pouvoit être contestée. Ses ministres firent la paix avec l'empire, et 549-54.
il fut convenu que les François conserveroient leurs conquêtes au-delà des Alpes. Mais cette paix ne dura pas long-temps. Contre la foi du traité, le roi d'Austrasie envoya en Italie soixante-quinze mille hommes au secours des Ostrogoths. Après d'épouvantables ravages, ces troupes s'étant divisées en deux corps, l'un périt de la peste sous les murs de Padoue; l'autre, à quelques lieues de Capoue, fut taillé en pièces, et les François perdirent toutes les places qu'ils possédoient dans cette contrée, conservant seulement le passage des Alpes.

Théodebalde survécut peu à ce désastre. Il 555-57.
ne laissa point d'enfans; et quoiqu'il eût deux sœurs, la loi du pays, dit Agathias, auteur contemporain, appeloit à la succession Childebert et Clotaire, ses deux grands oncles. On dit que c'est le premier exemple de l'application de la loi qui exclut les filles de la couronne Nous avons vu cependant que les sœurs de Clovis ne partagèrent point avec lui les

555-57. Etats de leur père; ce qui est aussi un genre d'exclusion.

A la mort de Théodebalde, Childebert se trouva dangereusement malade; Clotaire profita de la circonstance pour gagner les grands d'Austrasie, et contraignit même le malade de lui céder ses droits sur cette succession. Celui-ci s'en vengea. Clotaire venoit d'achever une guerre contre les Saxons. D'abord vainqueur, il avoit été vaincu ensuite, et revenoit en France, lorsqu'il sut que Chramne, celui de ses enfans qu'il aimoit le plus, s'étoit révolté contre lui, à l'instigation de Childebert.

558-59. Mais la mort de ce dernier qui laissoit le rebelle sans appui, et l'arrivée de Clotaire dans ses Etats, mirent fin à cette guerre impie.

Childebert (enterré depuis dans l'église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau) laissa deux filles qui n'eurent aucune part de ses Etats; autre exemple de l'observation de la loi salique relativement à la couronne. Cependant son successeur retint en prison ses deux nièces, soit, dit Mézerai, auteur d'une histoire de France, en haine de leur père, soit de crainte qu'elles ne prétendissent à sa succession, et ne les relâcha, ainsi que leur mère arrêtée avec elles, qu'après s'être assuré du

royaume. Daniel ne parle que de leur exil; 558-59.
mais elles furent rappelées sous un autre règne; ce qui prouve qu'on ne craignoit point qu'elles formassent de prétentions à la couronne.

CLOTAIRE I.

Clotaire, seul roi, réunit alors toute la 560-61.
monarchie françoise. Ce bonheur fut bientôt troublé par une seconde révolte de Chramne, qui se retira chez Conobert, comte de Bretagne, avec sa femme et ses filles, et engagea ce prince dans sa querelle. Les deux armées en vinrent aux mains, on ne sait dans quel endroit de la Bretagne. Le duc fut défait et tué dans le combat, et Chramne, ayant été pris et enfermé dans une chaumière, y fut brûlé avec toute sa famille par l'ordre du roi. Clotaire mourut à Compiègne un an après cette funeste victoire, la cinquante et unième année d'un règne qui fut un tissu de crimes. Il voulut être enterré à Soissons. Il laissoit quatre fils: Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert.

Le clergé, sous les enfans de Clovis, avoit déjà une assez grande puissance. Il nommoit les évêques concurremment avec le peuple. Il est vrai que Thierri, mécontent d'un choix fait par l'Eglise d'Auvergne, en fit un autre; mais

650-62. le cinquième concile d'Orléans, sous Childebert, décréta que celui qui auroit été élu par le clergé et le peuple, seroit ordonné avec l'agrément du roi; les papes ne prétendoient pas encore au droit de confirmer ces nominations. Le seul hommage qu'on leur rendît alors, c'étoit de leur envoyer une profession de foi, et de solliciter leur communion. Clotaire demanda des subsides au clergé; mais les évêques s'en plaignirent. Il leur fit des présens pour les apaiser, et n'obtint rien. Grégoire de Tours raconte qu'un évêque de cette ville osa lui dire que s'il enlevoit ce qui étoit à Dieu, Dieu lui enleveroit son royaume.

C'est sous Clotaire qu'il est, pour la première fois, question de ducs dans l'histoire de France. Ce titre, ainsi que ceux de marquis et de comtes n'étoient point héréditaires, ni même à vie. Ils désignoient des emplois temporaires. Le nom de duc, qui vient de *dux*, signifie en latin général d'armée, et se donnoit non seulement à des généraux, mais à des gouverneurs de province. On donnoit aussi aux gouverneurs des provinces le nom de marquis, provenant de *marco*, qui, dans le latin du sixième siècle, signifioit frontière, et qui par conséquent désignoit le duc ou gouverneur d'une province frontière. Celui

de comte, dérivé de *comes*, compagnon, désignoit, chez les Romains, ceux qui accompagnoient les proconsuls dans les provinces, ou qui suivoient l'empereur; ils formoient son conseil. En France chaque comte avoit, sous un duc, le commandement d'une ville. 560-62.

CARIBERT.

La France fut de nouveau divisée en quatre royaumes dont les limites furent changées. A celui de Paris furent joints la Touraine, l'Albigeois et Marseille; à celui d'Orléans la Bourgogne dont il prit le nom, le Sénonois et une partie de la Champagne. Châlons-sur-Saône en devint la capitale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournésis, et celui d'Austrasie, de la Thuringe; mais il perdit du terrain dans la Gaule. Chilpéric voulut régner dans la capitale du royaume, s'empara, en l'absence de ses frères, des trésors du dernier roi dans le Soissonnois, les distribua pour se faire des partisans, et vint se faire reconnoître à Paris; mais il y fut assiégé par les trois autres princes françois, et contraint de se soumettre à la décision du sort, qui donna Paris à Caribert, la Bourgogne à Gontran, l'Austrasie à Sigebert, et Soissons ou la Neustrie à Chilpéric. 562.

563-65. Les Barbares qui étoient sur les frontières de la France germanique, instruits des dissensions qui avoient éclaté entre ses souverains, crurent pouvoir en profiter. C'étoit un reste de Huns, établis dans cette contrée, à laquelle ils ont donné le nom de Hongrie, et qui s'appeloient les Abares. Ils se jetèrent dans la Thuringe, dont les habitans, ennemis du joug des François, se réunirent à eux. Sigebert, alors âgé de vingt-six ans, court au-devant des ennemis, leur livre bataille, se met au premier rang, les renverse et les contraint de lui demander la paix qu'il leur accorde d'autant plus volontiers, qu'on venoit de lui annoncer que Chilpéric dévastoit ses Etats. Il vole à lui avec son armée victorieuse, prend Soissons sa capitale, et son fils Théodebert qui la défendoit, le bat ensuite lui-même, et, à la sollicitation de Caribert et de Gontran, lui rend son royaume.

Après ces deux glorieuses expéditions, il fit demander en mariage une des filles du roi visigoth qui régnoit sur l'Espagne; elle se nommoit Brunehaut, et passoit pour une des princesses les plus accomplies de l'Europe. L'ambassadeur françois, qui alla faire cette demande, étoit le maire du palais, dont l'autorité ne s'aperçoit encore que dans l'enceinte et sur les domes-

tiques de la maison royale, et dont la charge devint bientôt la première de l'Etat. 563-65.

Chilpéric, à son tour, demanda la sœur aînée de Brunehaut, Galsuinde, dont la beauté ne le cédoit guère à celle de la reine d'Austrasie, et qui, sous tous les autres rapports, lui étoit peut-être préferable. Mais l'inconstance et les débauches du prince étoient connues. Il avoit eu une épouse (Audouère) qui lui avoit donné trois fils, et qu'il avoit répudiée à l'instigation de sa maîtresse Frédégonde, fille d'un simple villageois. Le roi d'Espagne exigea que ses ambassadeurs jurassent que leur maître ne donneroit, du vivant de sa fille, à aucune autre femme le rang et le nom de reine. Chilpéric, à la vérité, fit divorce avec Frédégonde, et l'éloigna de la cour; mais bientôt elle reprit sur lui son premier ascendant. La reine s'en plaignit dans une assemblée des Etats, qui contraignit son époux de jurer qu'il tiendroit ses anciens sermens. Quelques jours après, Galsuinde fut étranglée dans son lit; et, Chilpéric ayant presque aussitôt épousé Frédégonde, on ne douta plus que ce crime ne fût leur ouvrage. 566.

Caribert, de son côté, n'avoit pas contracté de plus brillantes alliances. Après avoir répudié sa femme, il épousa, successivement sans

566. doute, deux sœurs, nées d'un ouvrier, et dont la dernière étoit religieuse. Enfin il plaça dans son lit la fille d'un berger. L'évêque de Paris, saint Germain, osa l'excommunier; les papes ne se mêloient point de ce qui se passoit dans l'intérieur de la France, où, quant aux choses spirituelles, tout étoit réglé par le clergé du royaume, auquel cependant les rois n'abandonnoient pas toujours la disposition des évêchés; car le monarque parisien prononça de fortes amendes contre un archevêque de Bordeaux et ses suffragans, pour avoir, dans un concile national, déposé un évêque de Saintes, uniquement parce qu'il avoit été sacré en vertu d'un ordre de Clotaire.

Caribert mourut après un très-court règne. Comme il ne laissoit que des filles, ses Etats furent partagés entre ses frères, à l'exception de Paris, dont ils ambitionnoient tous la possession, et qui, par une disposition bizarre, fut déclaré une propriété commune.

CHILPÉRIC I.

567. Quoique ce prince n'ait possédé qu'une partie du royaume et de la ville de Paris, on a coutume de le compter au nombre des rois de cette capitale. Après la mort de Caribert,

il pensa d'abord perdre tous ses Etats. Sigebert, excité par la reine Brunehaut, s'étant ligué avec Gontran pour venger la mort de Galsuinde, ou du moins sous ce prétexte, lui en avoit enlevé la plus grande partie; mais Chilpéric en obtint la paix pour prix de l'abandon, qu'il fit à Brunehaut, des domaines que, suivant l'usage de ce temps, il avoit donnés pour apanage à Galsuinde en l'épousant. 567.

A peine cet arrangement avoit été conclu, 568.
que Sigebert alla défendre, au-delà du Rhin, la portion de ses Etats qui étoit attaquée de nouveau par les Abares. Il fut vaincu, pris et amené au vainqueur qui, touché du courage avec lequel il supportoit ce revers, lui fit rendre intacts tous ses équipages. Il y trouva de quoi faire de riches présens au roi ennemi, qui lui rendit généreusement sa liberté, lui promit une invariable amitié, et lui tint parole.

A peu près dans le même temps, les Lom- 569.
bards (1), qui venoient de s'établir en Italie, se jetèrent sur la Bourgogne, taillèrent en pièces une armée qu'on leur opposa, et repassèrent les Alpes, chargés de butin. Bientôt le

(1) On peut voir leur origine dans le second volume de notre Histoire du Bas-Empire.

569. désir du pillage les leur fit franchir de nouveau; ils se montrèrent dans le Dauphiné. Mummol, général de Gontran, les défit près d'Embrun. L'évêque de cette ville et celui de Gap se trouvèrent dans la mêlée, et se battirent avec courage. Ce sont les premiers ecclésiastiques qu'on ait vus le casque en tête et le sabre à la main. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons qui avoient aidé les premiers à conquérir l'Italie. Ils furent également vaincus par Mummol, le plus grand capitaine que possédât la France à cette époque.

570-74. Pendant les incursions qui se faisoient dans la Bourgogne, la guerre civile désoloit la France : Sigebert et Gontran qui l'avoient commencée s'accommodèrent bientôt, après que le premier eut été battu. Chilpéric avoit saisi la circonstance de leur querelle pour tomber sur les Etats de Sigebert, et le plus jeune de ses fils, Clovis, les avoit déjà entourés, lorsque Mummol parut à la tête de l'armée victorieuse des Lombards et des Saxons; sa seule présence dispersa celle de Clovis.

Mais Théodebert, fils aîné de Chilpéric, violant le serment qu'il avoit fait lorsqu'il fut pris à Soissons par Sigebert de ne jamais porter les armes contre lui, se jeta aussi sur son royaume, y mit tout à feu et à sang, et

battit son armée, que ne commandoit plus Mummol. Sigebert alors, pour la première fois, composa un corps de troupes prises parmi les nations qui lui obéissoient au-delà du Rhin. Chilpéric, abandonné de Gontran, qui d'abord s'étoit joint à lui, demanda la paix qu'il obtint. Les troupes germaniques en murmurèrent; elles avoient compté sur le pillage des Etats de Chilpéric. Sigebert se présente aux mutins, et en fait arrêter les chefs qui sont lapidés à l'instant. C'est l'unique exemple en France de ce genre de supplice, usité parmi les Romains; Sigebert ne sut empêcher beaucoup de désordres que commirent ces barbares dans le voisinage de Paris. 570-74.

575. Dès qu'il eut congédié ses soldats, Chilpéric et Théodebert reprirent les armes, et Gontran les seconda de nouveau. Sigebert fit revenir son armée de Germanie, et envoya d'autres troupes combattre Théodebert qui se disposoit à entrer en Touraine. Ce dernier, quoiqu'abandonné d'une grande partie des siennes, livra bataille; il fut tué. Les sujets de Chilpéric, loin de s'affliger de cet événement, s'en réjouirent; et, pour comble de malheur, Gontran le laissa encore seul vider sa querelle. Le roi de Soissons, effrayé de plus par l'approche de l'armée germanique, alla s'enfermer dans Tournai,

575. avec toute sa famille. Son frère l'y fit investir, décidé à se défaire et de lui et de Frédégonde, malgré les vives sollicitations faites de tout côté pour calmer son ressentiment et celui de Brunehaut qui l'excitoit à la vengeance. Après être entré en vainqueur à Paris, et à Rouen, il étoit à Vitri au milieu des Etats de Chilpéric. Deux scélérats envoyés par Frédégonde lui demandent audience; il l'accorde, et tandis qu'il les écoute chacun d'eux lui enfonce un poignard dans le sein.

576. Ce roi d'Austrasie n'avoit que quarante ans. Il fut enterré à Soissons, où sa statue se voit encore sur son tombeau. C'étoit un prince estimable. Son animosité contre son frère ne fut que l'effet d'une patience poussée à bout et des conseils d'une femme ambitieuse et vindicative.

La mort de Sigebert devint le signal d'une révolution complète : Chilpéric recouvra ses Etats qui étoient envahis, et se vit au moment de posséder ceux de son vainqueur. Sous son nom, sa femme envoya l'ordre à Paris de se saisir de la veuve et des trésors de Sigebert. ce qui fut exécuté. Mais Gondebaud, général de Sigebert, parvint à délivrer le fils unique de ce prince, Childebert II, qui n'avoit que cinq ans, et l'emmena à Metz où il fut proclamé roi d'Austrasie.

Chilpéric, arrivé à Paris, relégua Brunehaut à Rouen, où il lui donna des gardes, et lui enleva ses deux filles. Peu après, il envoya son fils Mérovée, pour se rendre maître du Poitou. Ce jeune prince, au lieu de remplir sa mission, va de Tours à Rouen, où l'évêque Prétextat osa le marier à Brunehaut, jeune encore, et dont la beauté conservoit tout son éclat. 576.

Chilpéric, par le conseil de Frédégonde, s'avança vers Rouen avec des troupes. Les nouveaux époux, n'en ayant point à lui opposer, se retirent dans une église, asile inviolable, et n'en sortent que sur la promesse qu'il ne leur sera fait aucun mal, et que leur mariage sera confirmé, si les évêques le jugent légitime (1). Ils viennent se jeter aux pieds du roi qui les reçoit avec bonté. Quelques jours après, il emmène son fils à Soissons; et Brunehaut ne tarde pas à être envoyée à Metz avec ses filles. Dès qu'elle y est arrivée, elle ne songe qu'à sa vengeance. C'est principalement sur Frédégonde qu'elle brûloit de l'exercer. Ces deux princesses se détestoient réciproquement. Leur haine et leur ambition agitèrent longtemps la France. Brunehaut trouva en Aus-

(1) Mérovée étoit neveu du premier mari de Brunehaut.

576. trasie un conseil de régence composé des principaux seigneurs du royaume, et bien déterminé à ne lui laisser aucune part dans l'administration. Elle eut néanmoins assez de crédit pour engager ce conseil à seconder son ressentiment. Un général austrasien eut ordre de marcher droit à Soissons, où Frédégonde se trouvoit sans défense. Elle se sauva. La ville fut investie, parce que Mérovée s'y trouvoit, et qu'on savoit qu'il souhaitoit fort d'être pris, ou plutôt délivré. Mais Chilpéric, accourant avec une armée, défait l'ennemi, et entre victorieux dans sa capitale.

577. Pour tirer parti de sa victoire, il envoie le général Didier attaquer le Limousin. Gontran, qui avoit pris son neveu Childebert sous sa protection, opposa Mummol à Didier. Dans une bataille qui se livra entre ces deux généraux, le dernier fut écrasé au point de laisser vingt-cinq mille hommes sur la place. Chilpéric punit de ce mauvais succès Mérovée, regardé comme l'auteur de la guerre; il lui fit couper les cheveux, conférer la prêtrise malgré sa résistance, et le confina dans un monastère. Le prisonnier s'échappa, et se réfugia dans l'église de Saint-Martin de Tours. Son père, après avoir épuisé vainement les menaces et la perfidie pour l'en arracher, eût

voulu l'enlever de force. Mais il craignoit l'indignation du Saint, mort en 400. Il lui écrivit une lettre qu'il fit déposer sur son tombeau, avec un papier blanc destiné à recevoir la réponse. Cette réponse ne venant point, le crédule monarque n'osa violer l'asile de son fils. 577.

Celui-ci de son côté consultoit *le sort des saints*. C'étoit une espèce d'augure qu'on prenoit de deux manières, soit en entrant dans l'église pendant l'office, soit en ouvrant au hasard l'Ecriture Sainte. Les premiers mots qu'on entendoit chanter, ou qu'on trouvoit dans le livre, étoient réputés une infaillible prédiction. Tous les endroits de l'Ecriture sur lesquels Mérovée tomba lui annoncèrent des événemens sinistres. Dès lors il ne goûta plus de repos. Il erra de province en province, poursuivi par son père, sans que sa femme, qui l'aimoit toujours, pût le secourir. Elle n'étoit pas, comme elle le fut depuis, maîtresse du gouvernement, et les administrateurs de la régence contraignirent son malheureux époux, qui étoit parvenu à se réfugier à la cour d'Austrasie, de quitter cet asile. Il ne tarda pas à être assassiné par les émissaires de Frédégonde.

Cette reine voulut aussi faire punir Prétextat de ses liaisons avec Mérovée. Un concile

4.

577. est assemblé à Paris dans l'église de Sainte-Geneviève. Le roi y accuse l'évêque de Rouen d'avoir, sans son aveu, marié Mérovée, de l'avoir marié à la veuve de son oncle, et d'avoir, de concert avec ce jeune prince, formé des complots contre la vie de son souverain. L'évêque, à la persuasion de quelques faux frères, avoue ce dernier crime dont il n'étoit point coupable. Chilpéric se jette aux pieds des évêques pour demander que la robe du prélat soit déchirée en plein concile, qu'il soit maudit, ou du moins excommunié pour toujours. On se contenta d'ordonner, sur sa propre confession, qu'il seroit enfermé. Il se sauva de la prison et fut transféré dans une de ces îles du Cotentin, aujourd'hui nommées Jersey et Guernesey. Après la mort du roi, on le rétablit dans son évêché; mais Frédégonde le fit poignarder à l'autel. L'évêque de Bayeux fit fermer toutes les églises de Rouen jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet attentat. C'est le premier exemple connu d'un semblable interdit. Frédégonde avoit encore un crime à commettre pour assurer le trône de leur père à ses fils. Elle en avoit trois. Déjà deux de ceux d'Audouère avoient cessé de vivre : Théodebert et Mérovée. Il restoit à se défaire de Clovis. Frédégonde en cherchoit les moyens lorsqu'il se

trama contre elle-même une conjuration : Leu- 577.
daste, ancien gouverneur de Tours, destitué sur des plaintes portées contre lui par l'évêque de cette ville, Grégoire, auteur d'une Histoire de France, voulut perdre à la fois, et ce prélat et la reine qui l'avoit abandonné en cette occasion, quoiqu'il eût précédemment servi la
haine qu'elle portoit à Mérovée. Il suborna des 578-83.
témoins qui accusèrent, près du roi, Grégoire d'avoir des intelligences avec la cour d'Austrasie, et d'avoir publié que Frédégonde entretenoit un commerce de galanterie avec l'évêque de Bordeaux. Le calomniateur se flattoit que le prélat seroit puni de sa prétendue témérité, et la reine chassée de la cour sans aucun examen préalable. Ensuite il comptoit a sassiner Chilpéric et les enfans de Frédégonde; ce qui eût placé sur le trône Clovis dont il espéroit la récompense de ce tissu de forfaits. Les dénonciateurs, loin d'être crus sur leur parole, furent mis à la question, et avouèrent tout. Clovis n'eut aucune part à ce complot. Mais, comme il en devoit recueillir le fruit, le désir de sa perte n'en devint que plus furieux dans l'âme de Frédégonde. Sur ces entrefaites une maladie epidémique enleva ses trois enfans. Des témoins corrompus par elle accusèrent Clovis de les avoir empoisonnés.

578-83. Ce malheureux prince fut arrêté, et ensuite poignardé. On fit croire au roi qu'il s'étoit tué lui-même, et il ne témoigna pas le moindre chagrin de cette mort, tant il étoit subjugué par sa détestable épouse. Celle-ci fit encore périr la reine Audouère que Chilpéric n'avoit pas entièrement oubliée, en lui envoyant des assassins dans le monastère où elle s'étoit retirée; enfin elle relégua dans un cloître une fille de cette princesse et du roi, après l'avoir livrée aux derniers outrages de quelques-uns de ses satellites.

La cour d'Austrasie étoit beaucoup plus paisible que celle de Soissons. Elle eut la satisfaction de voir le jeune Childebert adopté par Gontran, roi de Bourgogne, qui n'avoit plus d'enfans, et déclaré unique héritier de ses
584. Etats. Néanmoins, au mépris de cette adoption, elle se ligua contre Gontran avec Chilpéric. Il y eut près de Melun un combat opiniâtre dont chaque parti s'attribua l'avantage. Dans une autre occasion Gontran battit Chilpéric, qu'il attaqua dans son camp, et auquel il enleva quelques quartiers. Cette action fut bientôt suivie de la paix.

Brunehaut, ayant alors prévalu dans le conseil d'Austrasie, en changea la politique, et ligua son fils avec Gontran contre Chilpéric.

Celui-ci, trop foible pour leur tenir tête, se bornant à la défensive, retira ses troupes dans les places fortes. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance à quelques lieues de Paris. Un soir, au retour de la chasse, comme il descendoit de cheval, il fut tué de deux coups de poignard. L'assassin se sauva dans les ténèbres, et n'a jamais été connu. On a prétendu qu'il avoit été suscité par Frédégonde. On raconte que le roi, avant de partir pour la chasse, entra dans une salle de bain où étoit Frédégonde, et lui donna par derrière un léger coup de baguette. La reine, qui, ajoute-t-on, attendoit Landri, son amant, se récrie, sans se retourner, et en le nommant, sur l'impolitesse du procédé; Chilpéric se retire furieux; la reine prévient Landri de sa méprise, lui fait sentir qu'ils sont perdus si le roi ne meurt au plus tôt. Mais Grégoire, auteur contemporain, et très-ouvertement déclaré contre Frédégonde, ne lui impute pas le meurtre de son époux. Aimoin, qui le premier a raconté l'anecdote romanesque qu'on vient de lire, écrivoit au 10e siècle. L'histoire de ce moine est pleine de fables. 584.

Il est inutile de dire que Chilpéric ne fut pas regretté. Il accabloit tellement ses sujets d'impôts qu'un très-grand nombre d'entre eux se

584. virent contraints d'abandonner leurs possessions. Pour un arpent de vigne, il exigeoit une barrique de vin; la plupart des revenus de la couronne consistoient en denrées. Ce prince se piquoit de littérature, et composa divers ouvrages en prose et en vers. Il ne vouloit pas qu'en parlant de Dieu on se servît des noms de Trinité, ou de Personnes, et avoit à cet égard préparé un édit. Les remontrances de deux évêques l'empêchèrent de le publier. Il fut enterré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; il avoit soixante et un ans.

CLOTAIRE II.

Chilpéric ne laissoit qu'un fils, nommé Clotaire, âgé de quatre mois. C'étoit un bien foible appui pour sa mère, abhorrée du peuple, et peu assurée des grands; mais cette femme avoit le génie des affaires comme celui du crime, une patience et un courage à toute épreuve. Elle se sauva d'abord à Paris, où l'évêque lui assura un refuge dans son église. De cet asile, elle écrivit à Gontran pour le supplier de servir de père à son neveu. Le roi de Bourgogne accourt à Paris avec son armée, et prend sous sa protection la mère et le fils. Childebert, qui se trouvoit à Meaux, s'avance aussi vers la

capitale ; Gontran lui en fait fermer les portes ; 584.
et le jeune Clotaire est reconnu roi de Soissons. Gontran dans la suite lui céda la propriété de Paris, et Frédégonde, que Childebert demandoit pour en faire justice, eut la régence.

Sur ces entrefaites, quelques seigneurs des 585-89.
différentes cours de France complotèrent pour donner un nouveau maître à tout le royaume. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qui avoit long-temps commandé les armées de Chilpéric ; le patrice ou duc Mummol, que Childebert avoit débauché à Gontran, et le duc Boson, homme d'une rare perfidie. Ils firent venir de Constantinople Gondebaud qui passoit, assez constamment, pour être fils de Clotaire Ier, qui prenoit la qualité de fils de France, et prétendoit avoir droit à une portion de l'héritage de son père. Il se fit proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoya au roi de Bourgogne, pour lui proposer un arrangement, des ambassadeurs, auxquels il donna des baguettes bénites. Mais ils furent surpris dans un moment où ils n'avoient pas en main cette arme sacrée, qui étoit une sauvegarde inviolable. Les tourmens leur arrachèrent le secret du complot. Gontran fit marcher contre Gondebaud une armée, qui l'obligea de se retirer vers les

585-89. Pyrénées, où il se saisit de Comminges, place forte dans laquelle il s'enferma. Il s'y défendit avec courage et avec succès. Mais Didier l'avoit abandonné; Mummol et Boson le trahirent; et ce dernier le tua de sa propre main. Quelques-uns des traîtres furent punis à leur tour par l'ordre même du roi qu'ils avoient servi; entre autres Mummol, contre lequel on fit soulever des soldats, et qui ne périt qu'après s'être battu en désespéré, et Sagittaire, cet évêque de Gap, qui avoit l'habitude d'endosser la cuirasse.

Gontran rétablit ainsi la tranquillité dans ses Etats. Depuis la mort de Chilpéric, il se regardoit, et étoit considéré à peu près comme le maître de la France entière. Avant de quitter Paris, il avoit donné un conseil de régence à Frédégonde, et même, pour qu'elle n'acquît point trop de prépondérance dans cette capitale, il l'obligea de se retirer à Vaudreuil, maison royale à quatre lieues de Rouen. Il pressa aussi Frédégonde de lui communiquer les lumières qu'elle pouvoit avoir sur l'assassinat de son mari, dont il vouloit punir les coupables. Elle témoigna des soupçons contre un seigneur qui lui avoit déplu, auquel on arracha la vie, et dont on confisqua les biens. La régente, imputant toutes ces me-

sures aux conseils de Brunehaut, qui (en 585) s'étoit emparée du timon des affaires et de la confiance de son fils, essaya de la faire assassiner. Le complot fut découvert, et l'assassin renvoyé avec mépris à son auteur, qui de rage lui fit couper les pieds et les mains. Elle avoit en même temps songé à traiter avec Gondebaud pour se venger de Gontran. Mais, la mort de ce prétendant la laissant en quelque sorte à la merci de Gontran, elle pria celui-ci de tenir son fils sur les fonts de baptême ; nul lien n'étoit réputé plus respectable et plus fort. Le roi bourguignon se rendit à Paris pour la cérémonie. Il n'y trouva pas le jeune prince. Sa mère, à la réflexion, avoit craint que son oncle ne se saisît de sa personne. Gontran, offensé de cette défiance, parut douter de la légitimité de l'enfant. Frédégonde alarmée engagea trois évêques et trois cents personnages des plus notables du royaume à jurer que sa conduite devoit la mettre au-dessus d'un soupçon aussi outrageant. Ces sermens, fort communs alors, étoient regardés comme une preuve suffisante de l'innocence de l'accusé. 585-86.

De retour en Bourgogne, Gontran ordonna d'assembler à Mâcon (585) un concile, dont l'objet principal étoit de faire condamner les

585-89. prélats qui s'étoient déclarés pour Gondebaud. On usa d'indulgence envers plusieurs. Un seul fut déposé, un autre excommunié. On n'oublia pas les intérêts temporels des ministres de l'Eglise; il fut ordonné de leur payer la dîme sous peine d'excommunication. On prétend qu'un évêque soutint dans cette assemblée que la femme n'étoit pas comprise sous le nom générique d'homme; ce qui donna lieu à de grands débats. Ils furent terminés par l'autorité de l'Ecriture qui dit « que Dieu créa » l'homme mâle et femelle. »

Gontran s'occupa ensuite d'une entreprise que les François ne perdoient jamais de vue: il tenta de chasser les Visigoths des terres qu'ils possédoient encore en France; mais il n'y réussit pas, et se vit obligé de traiter avec eux.

Les Austrasiens, de leur côté, se portèrent sur la Lombardie. Gagnés par les présens du roi des Lombards, ils repassèrent les monts. Une seconde expédition suivit bientôt la première; mais, la division s'étant mise parmi les chefs, l'armée revint encore sans avoir rien entrepris, et on fit la paix. Elle étoit à peine signée, que les François fondirent de nouveau sur la Lombardie. Ils furent punis de ce manque de foi par une des plus sanglantes défaites qu'ils aient jamais essuyées. Elle ne fit

qu'iriter leur courage. Ils passèrent les monts 585-89.
de nouveau, et leur armée, après cette dernière excursion, revint chargée de butin, et ruinée par les maladies.

Pendant ces guerres, Frédégonde se signaloit par de nouvelles horreurs, sans épargner même son propre sang. Elle avoit une fille, Rigonthe, dont les mœurs n'étoient rien moins qu'irréprochables, et qui ne lui témoignoit aucun respect. Il en résulta, entre ces deux princesses, une animosité qu'elles poussèrent jusqu'à *se battre.* La mère, feignant un jour des dispositions affectueuses, engage sa fille à prendre, dans les trésors de son père, tout ce qui pourroit lui être agréable, et lui ouvre un coffre immense qui les renfermoit. Tandis que la crédule Rigonthe se penche pour y puiser, Frédégonde abaisse le couvercle sur le cou de sa fille, qui périssoit si l'on ne fût accouru à ses cris.

Ce crime ne fut pas le seul qu'elle essaya vainement de commettre; elle arma deux clercs de poignards (empoisonnés, dit-on,) pour la défaire du roi d'Austrasie. Ils furent découverts et punis. Deux autres assassins, envoyés successivement par elle à la cour de Gontran, à qui elle devoit tout, furent encore arrêtés dans l'église où ils devoient consommer leur

585-89. attentat. L'inutilité de ces tentatives ne put contenir sa fureur; elle ourdit une nouvelle trame pour perdre le roi d'Austrasie et sa mère, et eut pour complices trois des premiers personnages de leur cour. Le complot fut éventé. Tous trois furent mis à mort. Un d'eux s'étoit sauvé dans une chapelle dont l'évêque de Verdun refusoit de livrer les clefs. Les soldats, qui auroient craint de commettre un sacrilége s'ils eussent enfoncé la porte, montèrent sur le toit, accablèrent le coupable de ses débris, et crurent avoir respecté son asile. Gilles, évêque de Reims, soupçonné d'avoir trempé dans cette conjuration, trouva le moyen de se disculper dans l'esprit du roi; mais bientôt il fut convaincu d'avoir pris part à un autre complot. Un concile le dégrada; le roi, qui répugnoit à verser le sang, lui laissa la vie ainsi qu'aux autres coupables, et borna leur châtiment à l'exil.

590-92. Frédégonde entretenoit des intelligences avec les ennemis du roi de Bourgogne, même au préjudice de son fils. Ainsi elle excita Varoc, comte de Bretagne, à se jeter sur les terres de Rennes et de Nantes, qui appartenoient à Clotaire, sachant bien que le monarque bourguignon, qui conservoit sur ce pays l'autorité qu'il prétendoit sur toute la France, ne

manqueroit pas de les défendre; ce qu'il fit effectivement. Ses armes y essuyèrent deux échecs. 590-92.

Gontran mourut quelque temps après à Châlons-sur Saône, âgé de plus de soixante ans, prince médiocre, quelquefois cruel, tant par caractère que par foiblesse et défaut de lumières. Sa troisième femme, étant sur le point d'expirer, le pria de faire mourir deux médecins dont les remèdes, disoit-elle, étoient la cause de sa perte. Il n'y manqua pas. Il poignarda de sa propre main deux frères de sa seconde femme, qui avoient parlé avec une trop grande licence de la troisième. Sous les princes de cette première race, les jugemens étoient souvent rendus sans formalités préalables, et quelquefois exécutés par les rois eux-mêmes. On cite un autre trait de barbarie de Gontran : il aperçut dans une forêt un buffle nouvellement tué. Le garde en accusa un chambellan qui nia le fait. Le roi ordonne le duel entre l'accusateur et l'accusé. Celui-ci, étant vieux et infirme, se fait remplacer par son neveu. Les deux champions se tuent; et, la mort de celui de l'accusé étant regardée comme un témoignage du crime, ce malheureux, saisi par l'ordre du roi, est lapidé sur-le-champ. Le monarque françois fut, malgré toutes ces 593.

593. cruautés, surnommé *le Bon*, et mis au rang des Saints.

L'anecdote du chambellan fait connoître l'étrange jurisprudence de ce temps. Le duel étoit permis pour l'attaque et pour la défense judiciaire, toutes les fois que les preuves manquoient. Les ecclésiastiques fournissoient un homme qui se battoit à leur place. On exemptoit du combat les femmes, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, et les vieillards qui en avoient soixante. D'abord il étoit ordonné en toute matière, civile ou criminelle; ensuite on ne le permit que pour les affaires qui intéressoient l'honneur, ou pour les crimes capitaux. Cet usage, dont les Bourguignons firent une loi, qui fut adoptée par les François à leur entrée dans les Gaules, venoit du Nord. Il s'est soutenu pendant près de douze siècles, jusqu'à Charles IX. Voici quelle étoit la forme de la procédure. L'accusateur et l'accusé jetoient un gage (communément un gant), que le juge recevoit. Aussitôt les deux combattans étoient gardés, en prison ou ailleurs. Le seigneur haut-justicier fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres et des trompettes. Un prêtre les bénissoit, et les champions n'en venoient aux mains qu'après avoir récité quelques prières et fait leur profession de foi. La

victoire décidoit la contestation. Ce fut ainsi que la *représentation* étant devenue une loi de l'Allemagne, les neveux furent admis à partager avec leurs oncles. Le vaincu subissoit la peine attachée au crime qui étoit l'objet de l'accusation; suivant la nature de ce crime, le champion étoit pendu ou brûlé avec celui dont il avoit embrassé la cause. 593.

La mort de Gontran réunit deux royaumes; Childebert, en vertu de son adoption, d'un traité fait à Andelau et du testament de son oncle, se mit sans obstacle en possession de celui de Bourgogne. Ce prince, d'un caractère bouillant, de plus excité par Brunehaut, sa mère, étendit plus loin son ambition, et envoya une armée contre Clotaire dans le Soissonnois. Mais elle fut défaite à Droissi, village situé à cinq lieues de Soissons, avec une perte de trente mille hommes. On a prétendu que Frédégonde étoit en personne à cette bataille, et que la victoire fut l'effet d'une ruse de guerre qu'elle avoit imaginée. Ce qui 594.
est plus certain, c'est qu'elle suscita deux diversions qui furent utiles à son fils. Le comte de Bretagne Varoc attaqua Childebert; ce qui suppose que ce dernier avoit enlevé à Clotaire ce qui lui appartenoit dans cette province ou sur ses confins. Les Bretons et les Austrasiens

594. se battirent avec tant de fureur, qu'ils s'exterminèrent réciproquement.

595. Vers l'autre extrémité de l'Austrasie, Frédégonde excitoit les Varnes à s'armer contre son ennemi. Ces peuples habitoient la partie de l'embouchure du Rhin, qui se perd aujourd'hui dans les sables près de Catwick. Childebert les détruisit de manière que leur nom même a disparu.

596. Il survécut peu à cette victoire, et mourut à vingt-quatre ans. Son épouse le suivit de près; il laissa deux enfans qui lui succédèrent sous la conduite de Brunehaut. L'aîné, Théodebert, eut l'Austrasie; Thierri, le cadet, la Bourgogne.

La cour de Soissons jugea la circonstance favorable pour reprendre les armes; car il paroît qu'il y avoit eu un traité de paix postérieur à la bataille de Droissi, puisqu'un auteur contemporain dit que cette guerre se fit à la manière des barbares, sans déclaration préalable. Frédégonde s'empara de Paris (qui, après la mort de Gontran, avoit été partagé à l'amiable entre les deux monarques françois), et de plusieurs autres villes sur les bords de la Seine. Brunehaut fit marcher les troupes de ses deux petits-fils pour arrêter les progrès de son ennemie. Il se donna un com-

bat sanglant à Leucafao, lieu aujourd'hui inconnu; les trois rois, dont le plus âgé n'avoit qu'environ douze ans, s'y trouvèrent. Frédégonde commandoit en personne; la victoire se déclara pour elle. La mort l'enleva au milieu de ses prospérités. Elle avoit régné, sous le nom de son époux et de son fils, trente années, pendant lesquelles cette princesse se noircit de crimes et se couvrit de gloire, dans le sens que le vulgaire attache à ce mot. Son tombeau se voit dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. 596. 597-98.

Délivrée d'une rivale si redoutable, Brunehaut parut n'avoir d'autre ambition que de maintenir la paix dans les deux royaumes dont elle avoit la régence. Elle termina, ou prévint plusieurs différens qu'ils avoient ou craignoient d'avoir avec leurs voisins; néanmoins, vers ce temps, elle fut, suivant Daniel, chassée d'Austrasie par les seigneurs de cet Etat, et se retira dans le royaume bourguignon. Velly prétend, au contraire, qu'elle y alla volontairement.

Cependant la guerre recommença entre les 599-600.
princes françois; le roi de Bourgogne, par le conseil de Brunehaut, et le roi d'Austrasie se liguèrent contre celui de Soissons; la querelle se vida aux environs de Dormeil-sur-

605-609. le roi leur abandonne le maire du palais. Aussitôt la tente du prince est forcée, et Protade mis en pièces. Cet événement obligea les frères à un accommodement. L'infidèle messager du roi de Bourgogne eut le pied coupé. Ces sortes de mutilations étoient usitées dans les premiers siècles de la monarchie. Un autre grand personnage, qui avoit le plus contribué au soulèvement, fut puni de mort.

610. Comme la paix entre les deux frères n'avoit pas été l'effet de leur libre arbitre, elle ne fut pas durable. Théodebert, mécontent de son partage, fut le premier qui manifesta le projet de la rompre. Son épouse, autrefois esclave de Brunehaut, et qui avoit un grand crédit sur l'esprit de son mari, auroit voulu l'en détourner; mais il parut en ce moment à la cour, une jeune personne d'une rare beauté qui subjugua Théodebert; et ce prince barbare, pour l'épouser, se débarrassa de la reine, qu'il poignarda de sa propre main. Ensuite il entra dans l'Alsace qu'il conquit promptement; on entama des négociations, et l'on convint d'une conférence dans le château de Saloissa, aujourd'hui Seltz, en Alsace. La suite de chacun des princes fut réglée. Thierri observa la convention; Théodebert le fit investir par une armée considé-

613. ayant Arnoul et Pepin à leur tête, se déclarèrent pour le dernier, qui fit une invasion dans ce royaume, et prit d'assaut Andernac; là, il reçut de Brunehaut des ambassadeurs qui se plaignirent de son entreprise : il leur répondit avec une feinte modération qu'il consentoit de remettre le jugement de cette affaire à une assemblée des seigneurs de la nation; ce qui prouve l'existence des *parlemens* à cette époque. (Nous dirons bientôt quelle étoit leur composition.)

L'aïeule de Sigebert avoit confié ce jeune prince à Garnier, maire du palais de Bourgogne, pour le conduire dans la Thuringe, afin de faire déclarer en sa faveur les peuples de cette contrée; mais ce perfide, qui étoit dans les intérêts de Clotaire, engagea secrètement les Thuringiens à rappeler les troupes qu'ils avoient déjà envoyées, puis ramena Sigebert vers Brunehaut qui étoit venue à Worms. Il lui conseilla de retourner en Bourgogne, où il lui fit espérer plus de fidélité qu'elle n'en trouvoit dans la Germanie. Sa trahison n'étant pas connue, la princesse suivit son conseil, et se fit accompagner par celui qui le donnoit. Garnier ourdit dans ce royaume une nouvelle trame contre Brunehaut et ses petits-fils, pour les faire périr tous.

Clotaire s'avança jusque dans les plaines de Châlons-sur-Marne, avec une nombreuse armée. Les Bourguignons, campés près de cette ville, se disposoient au combat, lorsqu'ils entendirent sonner la retraite ; ils se débandent et s'enfuient jusqu'à la rivière de Saône. Là, Garnier se saisit de Sigebert et de deux de ses frères, et les livre à l'ennemi. On sauva le quatrième, et l'histoire n'en parle plus. Brunehaut, apprenant cette catastrophe, s'enfuit et se cache ; mais elle est découverte et amenée à Clotaire. Ses petits-fils furent égorgés ; elle subit une mort bien plus cruelle ; ses tourmens durèrent trois jours. On la promena sur un chameau dans le camp, où elle essuya mille injures. On finit par l'attacher, la tête en bas, à la queue d'un chameau indompté, qui l'eut bientôt mise en pièces. Son corps fut brûlé, et ses cendres enterrées dans l'église de Saint-Martin d'Autun. 613.

On a porté de cette princesse divers jugemens ; d'anciens historiens lui ont imputé tous les genres de crimes. Daniel, qui cependant ne la croit pas entièrement innocente, observe qu'ils écrivoient sous les descendans de Clotaire, et que leur but étoit d'atténuer le blâme que méritoit ce prince pour les traitemens barbares qu'il avoit fait souffrir à

613. une reine âgée de quatre-vingts ans. Velly fait de cette princesse une apologie complète. Pasquier (chapitre 12 de ses Recherches de la France) dit : « Je ne la veux totalement » excuser; aussi ne la puis-je totalement accu» ser. » Il lui est favorable en général, et prétend que, depuis son mariage, elle fut au moins trente-neuf ans sans reproche; ce qui seroit un grand préjugé pour le reste de sa vie. Gaillard (dans ses Observations sur Velly), observe « que, pendant sept ou huit » siècles qui ont suivi la mort de Brunehaut, » le langage de l'histoire a toujours été uni» forme, et qu'il ne s'est pas élevé une voix » en sa faveur; » d'où il conclut qu'il faut s'en tenir aux récits des chroniqueurs, les seuls historiens par lesquels il soit possible de connoître cette princesse. Sur leur témoignage, Daniel lui impute divers crimes que Velly passe sous silence; entre autres, d'avoir favorisé les débauches de Thierri, son petit-fils, et de l'avoir empêché de se marier, pour maintenir l'ascendant qu'elle avoit sur lui, et perpétuer ainsi son autorité. Au reste, de l'aveu de tous les historiens, cette princesse eut aussi de très-grandes qualités, notamment une intrépidité peu commune. Un duc de Champagne nommé Lupus, comman-

dant des armées dans la partie de cette pro- 613.
vince qui appartenoit au roi d'Austrasie, ayant voulu se maintenir dans son gouvernement malgré la cour, on envoya des troupes contre lui; Brunehaut, dont il étoit la créature, et qui le favorisoit, prit un habit de guerre, et vint à cheval entre les deux armées; un général de la cour menaça de la faire fouler aux pieds par sa cavalerie; sans s'étonner de cette menace, elle parvint à force d'adresse, d'éloquence et de fermeté, à empêcher le combat qui s'alloit donner.

Devenu seul roi des François, Clotaire n'eut pas un pouvoir égal à sa domination. Les maires du palais de Bourgogne et d'Austrasie ne s'étoient vendus à ce prince, qu'à condition d'être continués jusqu'à la mort dans leur emploi qui d'abord n'avoit été accordé que pour un temps. Le maire du palais de Soissons ou de Neustrie, qui avoit aussi rendu de grands services, obtint la même faveur, et tous trois se comportèrent dans leurs charges plutôt en rois qu'en ministres. L'autorité des maires s'accrut de jour en jour, et celle des enfans de Clovis diminua en proportion.

Les maires du palais n'étoient pas les seuls 614-17.
qui prétendissent à la reconnoissance de Clotaire; les grands d'Austrasie et de Bourgogne,

614-17. pour prix de leur infidélité, s'attendoient tout au moins à l'impunité de leurs concussions. Le gouverneur de la Bourgogne transjurane ayant voulu réprimer celles qu'ils se permirent, ils se soulevèrent contre lui et le massacrèrent. Le roi, qui étoit alors en Alsace, envoya des troupes contre les rebelles. Les chefs furent pris et punis. Le plus coupable de tous ne fut pas même soupçonné; c'étoit le patrice Aléthée, qui eut l'adresse de se faire conférer le gouvernement de celui qu'il avoit assassiné. Non content d'être échappé à la mort et parvenu à ce poste, il osa porter ses vues sur le trône. Un évêque de Sion dans le Valais, qui lui avoit servi à soulever la Bourgogne transjurane, alla trouver la reine Gertrude, à laquelle il fit part d'une révélation qu'il disoit avoir eue, et qui annonçoit la mort du roi dans l'année; il lui conseilla de s'enfuir avec ses trésors, lui offrit la ville épiscopale de Sion où elle seroit en sûreté sous la protection du patrice Aléthée, qui commandoit dans le pays, et qui avoit pris ses mesures pour succéder à Clotaire. Il ajouta que ce futur monarque lui proposoit de l'épouser quand elle seroit veuve. La reine eut la simplicité de croire à cette prophétie, et, sans rien répondre, se retira pour s'abandonner à

la douleur. L'impudent Proxénète sentit le danger qu'il couroit, et s'alla réfugier chez un un ami qui, dans la suite, lui fit obtenir sa grâce. Quant au patrice, il fut arrêté et condamné à perdre la tête, dans une assemblée de grands, tenue, en 615, à Massolac, maison royale de Bourgogne. 614-17.

Ces sortes d'assemblées, dit le père Griffet, jésuite (auteur de savantes dissertations sur l'histoire de Daniel, dont il a fait une édition), se nommoient en latin *mallum* ou *mallus*, du mot germanique *maul*, et furent appelées parlemens sous la troisième race. On leur donnoit encore le nom de *placitum* ou *placitus*, d'où est venu celui de plaids, qui s'est conservé au barreau. Ces parlemens étoient composés des grands officiers de la couronne, des ducs, des comtes et des farons, depuis nommés barons. Postérieurement les évêques et même les abbés y furent admis, parce qu'il y avoit des abbayes si riches, qu'elles pouvoient entretenir une petite armée. Le lieu ordinaire de leurs assemblées étoit une maison royale, ou plutôt le voisinage d'une maison royale; car elles se tenoient en pleine campagne, et communément le premier jour de mars; ce qui les fit nommer champ de mars (*campus martius*).

614-17. On les appela champ de mai, lorsqu'ils furent fixés au premier jour de mai (1). Il s'en tint, entr'autres, sous Clotaire, un très-nombreux à Bonneuil sur la Marne. Les évêques de Bourgogne et les farons représentèrent au roi ce qu'ils jugèrent utile au bien public, et le prince acquiesça aux demandes qui lui semblèrent justes.

On voit par ce parlement de Bonneuil, où il se trouva seulement des Bourguignons, que ces assemblées n'étoient pas toujours générales.

C'est une question de savoir à quel point les parlemens bornoient alors la puissance royale. Tacite, comme on sait, établit que dans la Germanie elle n'étoit pas très-étendue, et que la nation y délibéroit sur les grandes affaires. Daniel dit que Clovis, s'étant rendu maître des Gaules, changea la forme du gouvernement germanique, régit ses conquêtes avec une autorité absolue, et que les parlemens n'avoient d'autre droit que celui de faire des remontrances sur quelques points d'administration, et non sur les principales affaires de l'Etat, telles que la paix, la guerre, les alliances. Cependant il convient que, dès le septième

(1) D'autres distinguent les parlemens des champs de mars ou de mai. Voyez la fin du règne de Charlemagne.

siècle, en 633 et en 634, les grands furent 614-17.
consultés sur des choses qui touchoient essentiellement au gouvernement de l'Etat, puisqu'il s'agissoit d'une association à l'autorité, et du partage de la monarchie; et il ajoute que, dans ces mêmes assemblées, on convenoit, lorsqu'on avoit la guerre, du temps où l'on devoit entrer en campagne; et la condamnation à mort d'un seigneur, qui appartenoit peut-être à la famille royale, suppose qu'elles avoient une très-grande autorité. La formule des règlemens confirme cette supposition. Elle est ainsi conçue : *Il a semblé bon à nous tous, assemblés au champ de mars.*

Quelque temps avant l'assemblée de Bonneuil, Clotaire (614) en avoit, sous le nom de concile, convoqué une autre à Paris, composée d'évêques, d'un grand nombre de seigneurs et de vassaux du prince, nommés *leudes* ou fidèles; c'est le premier de cette espèce. Il y en eut beaucoup d'autres depuis. On y fit, sous Charlemagne et ses successeurs, les célèbres ordonnances appelées *Capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans un *chapitre général* de la nation (1); c'étoit le nom

(1) D'autres disent qu'on les nomma ainsi, parce qu'elles étoient divisées par chapitres.

614-17. qu'on donnoit aux assemblées nationales. Un des canons du concile de Paris (le cinquième qui eût été tenu en cette ville) régla que les juges séculiers ne pourroient condamner ni faire punir un clerc à l'insu de son prélat. Le roi confirma les statuts du concile par un édit; mais il en modifia quelques uns. Cet édit nous est parvenu. On y trouve la signature du roi et celle du *référendaire*, nom qu'on donna, sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal. Sous la seconde race, on le nomma chancelier. Mais sa charge, devenue dans la suite la première de l'Etat, n'en fut long-temps que la cinquième.

Les conciles et les parlemens ou champs de mars ne régloient que les affaires générales. Celles des particuliers se décidoient ailleurs. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal ainsi que ses lois et ses coutumes. L'ecclésiastique étoit jugé par des prêtres, le soldat par des gens de guerre, les nobles par des gentilshommes, le peuple par des centeniers dans les bourgs, par des comtes dans les villes, et par des ducs dans les capitales. On n'appeloit de ces divers tribunaux qu'au roi. Si l'appel étoit fondé, le juge devoit des dommages et intérêts; s'il ne l'étoit pas, on condamnoit l'appelant noble à une amende, et le roturier

au fouet. On ne prononçoit guère la peine de 614-17.
mort que pour les crimes d'Etat. Le centenier n'avoit pas droit de l'infliger. Le comte ne l'avoit que pour certaines circonstances, et le duc n'en usoit qu'avec beaucoup de circonspection. La cour envoyoit de temps à autre des commissaires dans les provinces pour y recueillir les plaintes et les faire parvenir au pied du trône.

Les juges laïques s'armoient pour rendre la justice. Leur commission étoit temporaire et leur défendoit de rien acquérir dans l'étendue de leur juridiction. La loi salique régissoit le François; le droit romain, le Gaulois au-delà de la Loire; et le droit coutumier, celui des pays septentrionaux. Chacun plaidoit sa cause. Les pauvres et les veuves étoient sous la protection de l'Eglise, et rien ne pouvoit être décidé contre eux, si l'on n'en donnoit préalablement avis à l'évêque. Non seulement l'intercession du prélat sauvoit la vie aux criminels; mais on étoit en droit de lui déférer une affaire commencée dans un tribunal séculier. La compétence de ceux de l'Eglise s'étendoit à tout ce qui pouvoit être la matière d'un péché; ils connoissoient des marchés faits avec serment, des mariages, des testamens, des sacriléges, des parjures, de l'adultère. L'igno-

614-15. rance des seigneurs, qui pour la plupart ne savoient pas même lire, contribuoit à cet excès de pouvoir.

Le roi jugeoit quelquefois lui-même, assisté de prélats, d'abbés et de ducs, et prononçoit après avoir recueilli les voix.

L'autorité des monarques étoit fort affoiblie par l'influence des grands, puisqu'on assure que Clotaire n'avoit assemblé le parlement de Bonneuil que pour engager les seigneurs bourguignons à ne pas trouver mauvais qu'il renvoyât Garnier, ce maire du palais qui lui avoit livré les enfans de Thierri; encore ne put-il réussir à s'en défaire. Tous les membres de l'assemblée s'étant réunis pour prier le prince de lui laisser son emploi, il n'osa se refuser à leurs sollicitations.

618-21. L'année suivante vit une autre preuve de la foiblesse du pouvoir royal, ou du moins de celui qui l'exerçoit. Les Lombards payoient un tribut aux François. Leur roi ne se borna pas à en solliciter la remise; il demanda de plus que Clotaire lui restituât Aouste et Suse, deux places importantes conquises par Gontran, et qui assuroient aux François un libre passage en Italie. La proposition ne paroissoit pas même digne d'être examinée; mais Garnier et deux autres seigneurs de Bourgogne

avoient vendu leur crédit au roi de Lombardie, 618-21.
et la firent accorder.

Clotaire, on ne sait par quel motif, céda 622-26.
une partie considérable de ses Etats à Dagobert, l'aîné de deux fils qui lui restoient. Avec la plus grande partie de l'Austrasie et de la Germanie, il lui donna deux ministres estimés, Arnoul, évêque de Metz, et Pépin dit le Vieux. Néanmoins il se réserva une espèce de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Loin de se montrer reconnoissant du don qu'il recevoit, Dagobert trouva mauvais qu'on en eût retranché une portion de l'Austrasie, et, au bout de quatre ans, l'exigea comme une restitution. Son père crut qu'il n'auroit pas osé se porter à cet excès d'insolence, s'il n'eût été soutenu par les grands de son royaume, et, dans la crainte d'une conspiration, il consentit à s'en rapporter à l'avis de quelques uns d'entre eux, qui le déterminèrent à céder beaucoup de pays.

Clotaire ne vécut que deux ans après cet 628.
acte de complaisance ou de foiblesse. Il eut à réprimer un soulèvement des Gascons, qu'il apaisa sans effusion de sang, et des Saxons contre lesquels il lui fallut combattre, et qu'il réduisit aussi: on lui attribue à cet égard des exploits dont nous supprimons le détail, parce

628. que la plupart des historiens les révoquent en doute. Il mourut dans sa quarante-cinquième année, et fut enterré à Saint-Germain-des-Prés. Outre les massacres de Brunehaut et de ses petits-fils, on lui reproche encore l'assassinat de deux seigneurs de sa cour, dont l'un étoit le fils de Garnier, auquel il étoit redevable d'un royaume; ce qui n'a pas empêché les historiens de son temps de le peindre comme un prince juste et débonnaire. Ils ne lui reprochent qu'une passion excessive pour les femmes et la chasse. Malgré quelques cruautés dont on ne peut le disculper, il fut, dit Gaillard, un des plus grands et des meilleurs rois de la première race. On lui doit le Code des Lois allemandes, rédigées dans un parlement.

DAGOBERT I.

Le roi d'Austrasie avoit un frère consanguin, Aribert, qu'il parvint d'abord à écarter du trône. C'étoit une infraction ouverte aux lois, qui avoient admis jusqu'alors le partage du royaume entre tous les fils du roi. Le sort du jeune prince ainsi dépouillé excita d'autant plus d'intérêt qu'on reconnoissoit en lui les plus louables qualités. Le conseil de Dagobert crai-

gnit que cette injustice ne devînt fatale à celui 628.
qui la commettoit, et lui fit sentir la convenance d'accorder quelque chose à son frère. On lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, avec tout ce qui se trouve entre la Garonne et les Pyrénées; il prit le nom de roi d'Aquitaine, et Toulouse fut sa capitale. Il y soutint sa réputation, et réprima les Gascons qui s'étoient de nouveau révoltés.

Dagobert ne s'annonça pas moins heureusement : il commença son règne par la visite de la Bourgogne, où les grands qu'avoit enhardis la timidité de Clotaire, exerçoient de cruelles vexations. Le nouveau monarque les réprima. Accessible à tout le monde sans distinction, il rendit la plus exacte justice, et apporta des soins si continus aux affaires publiques, qu'il se donnoit à peine le temps de prendre ses repas. Ces beaux commencemens ne se soutinrent point; il fit tuer, sans aucune formalité, un oncle maternel d'Aribert, dans la crainte qu'il n'intriguât en faveur de ce prince, et cet assassinat fut exécuté par trois des premiers personnages de la cour. De retour à Paris, où il fixa sa demeure, il répudia sa femme Nantilde, sous prétexte de stérilité, et donna sa place à une de ses filles d'honneur.

628. Ce second engagement formé par l'amour, ne fixa point l'humeur volage du prince. Malheureusement l'évêque Arnoul, dont les conseils et la gravité modéroient les emportemens de sa jeunesse, entraîné par des idées mal entendues de dévotion, quitta le poste où il étoit utile, pour se confiner dans la solitude. Le roi eut jusqu'à trois femmes à la fois, sans parler d'une foule de maîtresses. Il en résulta du désordre dans ses finances et des impôts excessifs.

629. La magnificence de ce règne a de quoi étonner. Saint Eloi, orfévre de la cour, portoit des ceintures de diamans. Dagobert, dans un parlement, parut sur un trône d'or massif. Ces richesses prenoient leur source dans les conquêtes d'Italie et dans le commerce avec l'empire d'Orient. Le peuple, cependant, étoit malheureux; les Austrasiens s'en prirent aux ministres, surtout à Pepin; ils s'efforcèrent de le rendre odieux au roi même, pour qu'il l'abandonnât à leur fureur; mais Dagobert, connoissant son innocence, le couvrit de sa protection.

630. Aribert qui ne s'occupoit que du bonheur de son peuple, et qui en étoit adoré, fut enlevé à la fleur de son âge, et un fils qu'il laissoit, ne lui survécut pas long-temps. Ainsi la mo-

narchie se trouva pour la quatrième fois réunie dans la même main. La passion de régner seul en France, que Dagobert n'avoit jamais dissimulée, le fit soupçonner de deux morts prématurées qui lui étoient utiles. 636.

La paix dont jouissoit le royaume fut troublée par un marchand né dans son sein (les uns disent au territoire de Sens, les autres dans le Brabant), et devenu roi d'une nation puissante. Il étoit allé avec d'autres marchands trafiquer chez les Vinides, tribu d'Esclavons qui, ayant quitté leur pays, s'étoient avancés jusque dans la Bohême, et avoient été subjugués par les Abares. La domination de ceux-ci étoit si dure, que les vaincus prirent les armes pour s'en affranchir. Samon, en arrivant, s'offrit à eux avec ses compagnons, et son courage leur fut si utile qu'ils le choisirent pour leur roi. Il les affranchit du joug qui les accabloit. Adoptant leurs mœurs, et usant de toute la licence du paganisme, qui lui sembla plus commode que sa religion, il prit douze femmes à la fois. Quelques marchands françois ayant été pillés ou tués dans ses Etats, et Dagobert n'ayant pu obtenir de satisfaction, ce prince fit marcher contre Samon trois corps d'armées; deux furent victorieux, et le troisième battu. Les François affoiblis se retirerent 631-32.

631-32. en désordre, et les Vinides, à leur tour, désolèrent, pendant plusieurs années, la Germanie françoise par leurs excursions.

A cet échec succéda un trait de cruauté. Neuf mille Bulgares chassés de leur pays par des guerres civiles, vinrent se réfugier dans la Bavière, et prièrent le roi de les recevoir au nombre de ses sujets; il leur permit d'y passer provisoirement l'hiver, et donna ordre de les égorger tous dans la même nuit. Sept cents échappèrent à ce carnage. On est fâché de voir l'historien Daniel approuver plutôt que blâmer cette barbarie inutile.

Dagobert, en général, tint le sceptre d'une main mal assurée. Un roi d'Espagne qu'il avoit placé sur le trône, au préjudice de celui qui l'occupoit, manqua impunément à un engagement assez médiocre qu'il avoit contracté pour prix d'un si grand service.

D'un autre côté, les Saxons s'affranchirent d'un tribut qu'ils payoient à la France, en s'obligeant à défendre la Thuringe infestée par les Vinides; obligation qu'ils ne voulurent ou ne purent pas remplir. Le roi, pour y sup-
633. pléer, donna le royaume d'Austrasie à son fils Sigebert, né d'une de ses maîtresses; c'étoit un enfant de trois ans. Des hommes de mérite gouvernèrent en son nom, et les Aus-

trasiens flattés d'avoir un roi qui ne régnoit 633.
que sur eux, montrèrent plus de vigueur. Les Esclavons-Vinides n'osèrent plus les inquiéter, ou ne le firent plus impunément.

Dagobert assura la Bourgogne et la Neus- 634.
trie à son fils Clovis, que venoit de lui donner Nantilde qu'il avoit reprise; c'étoit toute la France, à l'exception de l'Austrasie. Cette déclaration solennelle se fit dans une assemblée générale des trois royaumes.

L'importante affaire de sa succession étoit 635-37.
à peine réglée, que Dagobert fut obligé d'envoyer une armée contre les Gascons, qui s'étoient jetés sur la Novempopulanie (qu'on appelle à présent la Gascogne), où ils commettoient de grands ravages; on les attaqua chez eux, et on les contraignit à se rendre à discrétion, et à venir implorer la clémence du roi. Leur duc, accompagné des hommes les plus considérables de la province, se rendit à Saint-Denis; mais le droit des gens étoit alors si peu connu, ou si peu respecté, qu'il n'osa venir jusqu'à Clichiy, maison de plaisance aux portes de Paris, où le monarque françois tenoit sa cour; il jura fidélité sur le tombeau de saint Denis, et fit ses soumissions par des ambassadeurs.

Les Bretons s'étoient soulevés aussi à

635-37. l'exemple des Gascons ; Judicaël, leur duc, avoit repris le nom de roi, auquel ses prédécesseurs avoient renoncé par des traités faits avec la France, et insultoit la frontière de ce royaume. Saint Eloi, qui d'orfèvre devint *monétaire*, ou surintendant des monnoies de France, puis évêque de Noyon, fut envoyé vers Judicaël pour lui enjoindre de choisir entre la guerre et l'hommage qu'on exigeoit de lui. Le souverain de Bretagne préféra le parti de la soumission, se rendit à Clichy, et se reconnut vassal de la France. Le roi l'ayant invité à sa table, il répondit qu'il y avoit à la cour un saint, chez lequel seul il désiroit et avoit promis de manger ; c'étoit le référendaire Audoën, connu depuis sous le nom de saint Ouen. On ne s'offensa point de cette naïveté.

638. Dagobert jouit peu de la paix qu'il venoit de procurer à la France ; il mourut, n'ayant encore que trente-six ans, à Saint-Denis, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de ce nom, qu'il avoit fondée.

Les lois des différentes nations soumises à son empire furent, par ses ordres, rédigées, corrigées, et mises en l'état où elles se trouvent dans le Recueil qui nous en reste. Celles des François y sont sous le double titre de loi

Salique et de loi Ripuaire : la première étoit 638.
celle des François qui habitoient entre la Marne et la Loire ; la seconde régissoit ceux qui se trouvoient entre la Meuse et le Rhin. Elles différoient peu entre elles ; toutes deux prouvent qu'il y avoit alors deux classes d'hommes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. Les libres étoient de deux espèces ; les nobles qu'on nommoit les grands, ou simplement *personnes majeures*, suivant leur qualité, et les roturiers appelés *personnes mineures*. L'ancienneté seule constituoit la noblesse. Les Gaulois d'origine qui n'étoient guère connus que sous le nom de Romains, payoient seuls les tributs ; il étoit rare que les grands emplois leur fussent conférés. La loi ne laissoit rien à l'arbitrage du juge ; elle permettoit l'adoption, qui se faisoit devant le roi. On distinguoit trois sortes de biens : les *propres*, auxquels les deux sexes héritoient également ; les bénéfices qu'on tenoit du prince sous certaines redevances, et qui rentroient dans la main du roi par la mort du possesseur (1) ; et les terres saliques qui, étant

(1) On voit cependant des traces de bénéfices inamovibles au commencement du septième siècle. Une constitution de Clotaire II, de l'an 615, porte (art. 12) qu'ils demeureront à ceux qui en ont été gratifiés par les rois.

638. données à condition du service militaire ; n'appartenoient qu'aux mâles. Il est à observer que la portion de terre distribuée par Clovis Ier au soldat, relevoit de celle de l'officier. Ce dernier ne possédoit que sous la dépendance d'un plus grand, qui lui-même jouissoit sous l'autorité du roi.

Le siècle où vécut Dagobert, est un de ceux où il fut fait le plus de fondations religieuses. Vers l'an 400, quelques solitaires étoient venus d'Italie s'établir dans les îles désertes de la Provence et dans les montagnes incultes du Viennois ; un grand nombre de disciples se joignirent à eux. On leur bâtit des monastères, où ils vivoient du travail de leurs mains, soumis à la juridiction épiscopale. Le cinquième et le sixième siècles en virent élever de nouveaux ; mais le septième les surpassa. La plupart étoient fondés par des rois ou des princes de leur sang. Les femmes ne témoignoient pas moins de zèle pour la vie monastique. Les reines, les princesses, établirent pour leur sexe des asiles solitaires, où elles alloient souvent elles-mêmes se confiner pour tout le cours de leur vie.

Il y avoit plusieurs classes de moines ; les uns vivoient en communauté ; c'étoient les cénobites. D'autres, les ermites ou anachorètes,

se retiroient dans les solitudes les plus profondes ; ceux-ci voyageoient pour visiter les lieux saints, ou les personnages les plus célèbres par leur piété ; on les nommoit *pèlerins*. On donnoit le nom de reclus à ceux qui se bâtissoient des cellules dans les villes, ou s'enfermoient à la campagne dans des cavernes. On voyoit aussi des personnes s'associer pour vivre ensemble dans de pieux exercices, sans s'assujétir à des règles et à des vœux ; tous se livroient à des travaux utiles ; le plus grand nombre d'entre eux donnoient leurs biens aux pauvres avant de se retirer du monde, quoique rien alors ne leur en imposât l'obligation. Chacun à l'envi accabloit les monastères de libéralités ; toute abbaye avoit son trésor. Les rois les enrichissoient, non seulement par des dons, mais par des priviléges que les moines ont souvent amplifiés en fabriquant des titres. Beaucoup de monastères furent soustraits à la surveillance épiscopale ; abus né de la piété mal entendue de quelques uns de nos rois. Il est juste aussi de faire observer que ces établissemens ont rendu les plus grands services à l'Etat. Désolées par les fréquentes incursions des barbares, les campagnes étoient incultes, couvertes de bois, de ronces ou de marécages. On céda aux moines des terrains im-

638.

638. menses, qui n'avoient, pour ainsi dire, aucune valeur, et qu'ils fertilisèrent. Leur vie, entièrement active, se passoit à bâtir, à planter, à défricher, non pour eux, dit Mézerai, car la frugalité étoit une de leurs vertus, mais pour les pauvres, au soulagement desquels ils consacroient la plus grande partie des fruits de leurs travaux. Si dans la suite, le relâchement des mœurs, l'affoiblissement des idées religieuses, si le luxe et la mollesse ont refroidi cette charité, ils ne l'ont point anéantie, et jusqu'au dernier jour de leur existence, les moines sont venus au secours de l'humanité souffrante. On ne doit pas non plus oublier que le feu sacré de la science s'est conservé dans leurs monastères; que sans eux, presque tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité, qu'ils s'occupoient à copier, seroient perdus pour nous; que c'est à eux seuls, pour ainsi dire, qu'on doit ce qui nous reste d'histoire de ces premiers siècles de la monarchie.

CLOVIS II.

638-56. Le règne des enfans de Dagobert, tous deux mineurs, est l'époque d'une révolution commencée. Ils eurent le malheur de perdre deux maires du palais dont ils n'avoient rien à

craindre, et qui faisoient aimer l'autorité. 638-56.
Pepin, l'un d'eux, est compté parmi les Saints. Archinoalde qui remplaça celui de Neustrie, ne laissa que le nom de roi à Clovis; il lui fit épouser Batilde, une des esclaves de cet officier.

Grimoald, fils de Pepin, maire d'Austrasie, briguoit la place de son père; il avoit un concurrent redoutable qu'il fit assassiner par le duc des Allemands, et demeura possesseur de cette charge, qui pour la première fois passa du père au fils, et qui dès lors devint héréditaire.

Pendant la dispute des deux rivaux, Radulfe, gouverneur et duc de Thuringe sous Sigebert, roi d'Austrasie, affecta l'indépendance dans son gouvernement. C'étoit un grand guerrier, vainqueur des Esclavons en plusieurs rencontres. Sigebert l'alla combattre en personne, et fut vaincu. Il fallut traiter avec le rebelle, se contenter d'une espèce de soumission qu'il voulut bien faire, et le laisser dans son gouvernement, où il se conduisit en souverain.

Aucune action d'éclat ne répara cet affront fait à l'autorité royale; Sigebert, prince peu capable, s'occupoit bien plus de fondations que du soin de gouverner son royaume. On prétend qu'encore qu'il fût très-jeune, et marié depuis peu, il eut la foiblesse d'adopter

638-56. un fils de Grimoald; mais la reine lui ayant peu après donné un fils nommé Dagobert, cette adoption fut bientôt révoquée. Néanmoins telle étoit la confiance du roi en ce maire du palais, que se voyant près de sa fin, il lui laissa la garde de son fils. Il mourut, et fut enterré à Metz vers 654, ou dans l'une des deux années suivantes.

Grimoald qu'on pourroit, dit Daniel, soupçonner sans témérité d'avoir avancé cette mort, fit courir le bruit de celle de Dagobert, et lui fit même faire de magnifiques funérailles. En même temps, après lui avoir fait couper les cheveux, il le faisoit enlever par Didon, évêque de Poitiers qui, quoique du sang de Clovis, voulut bien se prêter à cette infamie, et le conduisit en Ecosse, où il vécut longtemps ignoré. Grimoald plaça sur le trône son fils Childebert; mais les Austrasiens l'en chassèrent, se saisirent de Grimoald, et le conduisirent à Clovis. On ignore et quel fut son châtiment, et quel fut le sort de son fils. L'Austrasie se soumit à Clovis, et pour la quatrième fois la monarchie françoise se trouva réunie dans les mêmes mains.

660. Ce prince mourut, vers 660, à vingt et un ans, et fut enterré à Saint-Denis. Il ne faut pas s'étonner que, mort à la fleur de son âge, il

ait laissé peu de réputation. Les moines en ont 660.
dit du bien et du mal tour à tour, suivant qu'ils ont eu à s'en louer ou qu'ils ont cru avoir à s'en plaindre. Ils lui firent un crime d'une action qui méritoit des éloges : pendant une famine, il fit enlever, pour nourrir les pauvres, des lames d'or et d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis et des deux compagnons de son martyre.

Ce fut sous le règne de Clovis II et de Sigebert que la puissance des maires du palais éclipsa celle des rois. Elle n'avoit d'abord été conférée que pour un temps; elle le fut ensuite à vie, et finit, comme nous l'avons dit, par devenir héréditaire.

CLOTAIRE III.

Clovis laissoit trois fils, Clotaire, Childéric et Thierri. L'aîné seul lui succéda, sous la conduite de la reine Batilde et d'Ebroïn, maire du palais. Les Gaulois, sans distinction d'âge ni de sexe, payoient une si forte capitation, que beaucoup d'entre eux craignoient de se marier, d'autres se voyoient réduits ou à exposer leurs enfans, ou à les vendre. Ils se plaignirent : la reine abolit le tribut, et racheta ceux dont il avoit causé l'esclavage.

660. Les Austrasiens voulurent un roi. La reine leur envoya son second fils, Childéric. Cette princesse gouverna sagement, mais donna par malheur trop d'accès aux évêques. Celui de Paris, Sigebrand, eut la vanité de laisser croire ou d'insinuer que Batilde avoit pour lui plus que de l'estime. Les seigneurs, jaloux de son crédit, l'assassinèrent, et, teints de son sang, coururent conseiller, ou plutôt enjoindre à la reine de se retirer dans un monas-
665. tère : elle choisit l'abbaye de Chelles, qu'elle avoit fondée. L'Eglise la compte au nombre des Saintes.

Le maire du palais, qui avoit dissimulé ses vices pendant l'administration de la régente, ne se contraignit plus : maître de tout, il dépouilla et opprima tout le monde. Clotaire
668. mourut dans ces circonstances, n'ayant encore que dix-neuf ans. On ignore s'il avoit été marié.

Ebroïn, qui n'avoit fait que des mécontens, ne pouvoit espérer d'être conservé dans son emploi, si le maire du palais étoit élu par la nation, ainsi qu'on l'avoit pratiqué dans les minorités successives survenues depuis quelque temps : aussi, sans assembler ni faire délibérer les grands du royaume, il proclama Thierri, qui n'avoit eu aucun partage dans la succession

de son père, roi de Bourgogne et de Neustrie. 668.
Les seigneurs, quoique ce coup d'autorité dût leur déplaire, venoient rendre leurs hommages au nouveau roi. Ebroïn, qui leur avoit déjà fait défendre de paroître à la cour sans y être appelés, fit renouveler la défense. Ce procédé les irrita.
Ils s'armèrent, détrônèrent Thierri, et don- 669.
nèrent sa couronne à Childéric. Ebroïn s'étant réfugié dans une église, on lui laissa la vie; mais on confisqua ses biens, et on le contraignit de se faire moine dans le couvent de Luxeuil. Thierri eut les cheveux coupés; ce fut sans l'ordre de Childéric, qui l'engagea même à demander ce qu'il désiroit pour adoucir son malheur. « Je ne demande rien, dit le prince; » j'attends de Dieu la vengeance de l'injustice » que j'éprouve. » On lui assigna pour demeure l'abbaye de Saint-Denis, sans l'assujétir à y faire des vœux.

CHILDÉRIC II.

Childéric étoit principalement redevable de la seconde couronne qu'il venoit de recevoir à Léger, habile personnage, allié de la famille royale, et que la reine Batilde avoit, en 665, appelé à la cour, et fait nommer à l'évêché d'Autun. Le roi lui confia l'administration des

669. affaires, sous le titre de principal ministre (1), et se conduisit bien pendant qu'il suivit ses
670. conseils. On abolit beaucoup d'abus. On ordonna que les juges se conformeroient, dans leurs décisions, aux anciennes lois et aux anciennes coutumes de chaque province; et, pour abaisser la dangereuse puissance des maires du palais, on défendit que les grands emplois fussent héréditaires. Ces réformes causèrent de l'ombrage aux seigneurs : ils ne négligèrent rien pour corrompre les mœurs du jeune roi, et eurent le malheur d'y réussir. L'ouvrage du ministre fut détruit : Léger fit des remon-
671-72. trances; elles déplurent, et le roi le confina dans le monastère de Luxeuil, où étoit Ebroïn, à la disgrâce duquel Léger avoit contribué.

673. Abandonné à lui-même, Childéric se livra sans réserve à toutes ses passions. Un grand de sa cour, nommé Bodillon, lui ayant représenté le danger d'un impôt excessif qu'il se proposoit d'établir, le monarque furieux le fit battre de verges. Ce seigneur, ulcéré, conspira contre lui. Le prince étoit alors à une maison de plaisance située dans une forêt qu'on croit être celle de Livri, près de Chelles, et, à cette époque, appelée Luconie. Son palais

(1) Son historien a dit qu'il avoit été maire du palais.

fut forcé : il y fut massacré avec la reine et son 673.
fils Dagobert. Il en avoit un autre, Daniel, qui échappa au carnage, et que nous verrons sur le trône. Childéric n'avoit que vingt-deux ans. Ce fut un prince foible et sans lumières. Son tombeau et celui de la reine furent trouvés, en 1656, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Quelques auteurs prétendent que Childéric, à la prière d'Imnichilde, mère de Dagobert II, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, permit le retour de ce prince, qui étoit toujours en Ecosse, et lui abandonna même une portion de l'Austrasie. D'autres disent que la princesse, profitant du désordre qui suivit la mort de Childéric, et ménageant les esprits des Austrasiens, dont elle étoit adorée, fit proclamer Dagobert. Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'il remonta sur le trône, et l'occupa plusieurs années.

Le massacre de Childéric fut comme le signal de l'anarchie. Quelques jours avant sa mort, ce prince avoit envoyé deux ducs ennemis de Léger pour l'amener à sa cour, où il avoit le dessein de le faire périr; mais la douceur et l'éloquence du prélat désarmèrent leur cruauté. Ceux qui vouloient l'égorger devinrent ses amis. Ils le menèrent à Autun, et trou-

673. vèrent en route Ebroïn, qui s'y rendoit aussi, bien accompagné. Ils s'étoient réconciliés dans leur couvent; mais Ebroïn, pour éviter une redoutable concurrence, vouloit l'assassiner : il en fut détourné par un de ses propres amis.

THIERRI III.

Cependant Thierri, dont les cheveux avoient eu le temps de croître à Saint-Denis, reprit le sceptre, et avoit déjà une grosse cour à Nogent (Saint-Cloud). Léger l'y alla joindre. Ebroïn, qui sembloit avoir le même dessein, et qui marchoit vers Paris avec le prélat, disparut tout à coup, et se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup de partisans. Le maire du palais, qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui donna quelques troupes, avec lesquelles il s'avança près de Verneuil, où Thierri étoit alors. Ce prince et toute sa cour s'enfuirent précipitamment. Le trésor royal fut pillé, et tout le pays mis à feu et à sang. Ebroïn, joignant la perfidie à la force, proposa une entrevue à Leudésie, fils d'Erchinoalde, et maire du palais de Thierri. Ce ministre l'accepta, et y fut assassiné.

675-76. Ce crime, toutefois, ne rétablissoit pas Ebroïn dans sa charge de maire du palais. Il

se retira donc de nouveau en Austrasie, où il 675-76.
osa supposer à Clotaire III un fils, qu'il eut le crédit de faire proclamer roi de France, sous le nom de Clovis III. Didier, évêque de Châlons-sur-Saône, et Bobon, évêque de Valence, l'un et l'autre du royaume bourguignon, et déposés pour leurs crimes, appuyèrent cette imposture. Léger fut assiégé, dans Autun, par des troupes que le premier conduisoit en personne. Voyant la ville au moment d'être forcée, il se livra lui-même. L'évêque de Châlons lui fit crever les yeux.

Thierri fut obligé de recevoir la loi d'Ebroïn, 678-79.
et de le reconnoître maire du palais. Le fantôme de roi, créé par ce rebelle, rentra dans le néant, et tous les ennemis du ministre furent immolés. On coupa la langue et les lèvres à l'évêque d'Autun. Un concile le dégrada, et l'on mit fin à ses tourmens en lui abattant la tête. Ses restes furent déposés, deux ans après, dans l'église de Saint-Maixant, ville du Poitou.

Vers ce temps, Dagobert fut assassiné par 680.
quelques seigneurs mécontens. Il prit si peu de part au gouvernement de ses Etats, que les annalistes ne l'ont pas même nommé. Il fut enterré à Saint-Pierre de Rouen.

La mort de ce prince devoit réunir toute la

680. la France sous les lois de Thierri; mais la haine qu'inspiroit Ebroïn fut un obstacle à cette réunion. Les Austrasiens, craignant sa violence, nommèrent Martin et Pepin ducs ou gouverneurs du royaume. Ebroïn les battit tous deux près de la forêt de Leucofao, sur les frontières de Neustrie. Martin, réfugié à Laon, y périt par une perfidie du vainqueur. Pepin se retira au fond de l'Austrasie où il mit tout en œuvre pour anéantir la puissance royale. C'étoit un homme d'un grand courage et d'un puissant génie. L'histoire le nomme ou Pepin le Gros, parce qu'il étoit replet, ou Pepin d'Héristal, du nom d'un palais qu'il avoit près de Liège, quelquefois Pepin le Jeune, par rapport à son aïeul maternel; et d'autres fois Pepin le Vieux, à cause de son petit-fils, qui régna sous le nom de Pepin-le-Bref.

683. Ebroïn ne jouit pas long-temps du fruit de sa victoire. Un seigneur, nommé Ermenfroy, lui fendit la tête d'un coup d'épée, au moment où ce maire du palais se rendoit à l'église. Ce ministre avoit tyrannisé la France pendant plus de vingt-cinq ans. Ses successeurs firent la guerre à Pepin, mais sans succès. Ce dernier
687. avoit reçu dans son gouvernement un grand nombre de seigneurs neustriens qui ne se

croyoient pas en sûreté dans leur patrie. Il 687.
écrivit même au roi pour le prier de les rappeler et de les protéger. Thierri répondit comme un maître irrité. On prit les armes de part et d'autre. On se battit à Testri, village entre Saint-Quentin et Péronne. Le roi fut défait, et son maire tué par ses propres soldats. Thierri se retira précipitamment dans sa capitale; le vainqueur s'en fit ouvrir les portes, se saisit de sa personne, et se fit nommer maire de Neustrie et de Bourgogne. Ainsi Pepin régna en Austrasie sous le titre de duc ou de prince, et, dans tout le reste de la France, sous celui de maire du palais. Il se fit aimer dans l'intérieur qu'il gouverna doucement et avec sagesse, et respecter de l'étranger.

Avant la victoire qu'il venoit de remporter, il avoit dompté les Bavarois, les Saxons et les Suèves, anciens tributaires de la France, et qui avoient secoué le joug. Dans une assemblée de seigneurs, il fit résoudre d'aller combattre les autres rebelles de la Germanie. Avant de partir, il mit près de Thierri, auquel il n'avoit laissé que le nom de roi, un homme de confiance, qu'il fit dépositaire de toute son autorité.
Il battit le duc des Frisons, qui fut obligé de 684.
payer le tribut dont son père s'étoit affranchi. De retour en Neustrie, il assembla un concile

689. dans lequel il fut fait d'utiles règlemens pour la réformation des mœurs et d'autres objets qui étoient du ressort de la puissance civile, et non de la juridiction ecclésiastique.

692. Il jouissoit déjà de l'estime générale lorsque Thierri mourut dans la trente-neuvième année de son âge. Sa mort fut à peine remarquée. Il fut enterré à Saint-Wast d'Arras. « On » découvre, dit Velly, à travers l'obscurité » affectée de l'histoire de ces temps-là, que » ce prince avoit de grandes qualités. C'est » beaucoup pour sa gloire, que les auteurs » contemporains n'en disent aucun mal. Toutes » les plumes d'alors étoient vendues à la » famille de Pepin; c'est ce qui a fait dire à » quelques savans, que nous n'avons que des » mémoires très-infidèles sur les rois de la » première race, et que c'est très-injustement » qu'ils sont appelés *fainéans.* » Après la bataille de Testri, l'infortuné Thierri, renfermé à Maumaques, maison de campagne sur l'Oise, entre Compiègne et Noyon, n'en sortoit que pour se rendre aux assemblées publiques. On l'y menoit sur un char traîné par des bœufs, équipage de distinction, mais jusqu'alors uniquement réservé pour les reines.

CLOVIS III.

Thierri laissoit deux fils, Clovis et Childe- 692.
bert. L'aîné eut le nom de roi de Neustrie et de Bourgogne. L'Austrasie continua d'obéir à Pepin qui régna également sur l'autre partie de la France, en qualité de maire du palais.
Clovis ne vécut que treize ou quatorze ans, et 694-95.
fut enterré à Choisi-sur-Aisne, près de Compiègne. Il présida les Etats du royaume à Valenciennes. Daniel croit que ce fut la première fois que les évêques assistèrent à ces assemblées. Ils ne s'y trouvoient pas dans les premiers temps de l'existence de la monarchie par une raison bien simple; c'est qu'ils n'étoient point alors François, mais tous Gaulois, ou du moins étrangers à la nation françoise. Leur admission fut un trait d'habileté de Pepin; il s'attachoit par là le clergé qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit des peuples. On ne connoissoit point alors les troupes réglées. Chaque province avoit sa milice. Tous les François étoient obligés de servir en personne, sans en excepter les évêques. De ceux-ci, les uns combattoient comme le reste de l'armée, les autres se contentoient de lever les mains au ciel pour lui demander la victoire.

694-95 Quelques uns achetoient une exemption de service. Leurs vassaux, en ce cas, marchoient sous la conduite d'un avoué ou vidame. Il paroît que la seule solde des combattans étoit le butin dont on faisoit une masse qui se partageoit entre eux. Les prisonniers étoient réduits en servitude. Les otages subissoient le même sort lorsque ceux qui les donnoient manquoient à leurs engagemens. Les armées, sous cette première race, n'étoient composées que d'infanterie. Leur bannière étoit un voile de taffetas qui portoit l'empreinte de saint Martin, et qu'on alloit prendre avec pompe sur son tombeau. Cet étendard étoit regardé par les rois de France comme un gage assuré de la victoire.

CHILDEBERT III.

695. Childebert, âgé de onze à douze ans, succéda, sous la régence de Pepin, au titre et à la captivité de son frère. On ne lui laissa qu'un petit nombre de domestiques, plutôt destinés à le surveiller qu'à le servir. Le régent avoit deux fils. Il donna au premier, qui mourut peu après, le duché de Bourgogne, et créa l'autre, Grimoald, maire du palais de Neustrie et de Bourgogne.

Pepin eut dans la suite un fils plus célèbre, 706-707.
Charles, si connu dans notre histoire sous le
nom de Charles-Martel. Ce fut Alpaïde qui le
lui donna. On ignore si elle fut simplement sa
maîtresse, ou si elle eut le titre de son épouse
en même temps que Plectrude, sa première
femme, qui vivoit à cette époque, et dont il
ne se sépara jamais. L'évêque de Liége, saint
Lambert, osa s'élever contre ce mariage ou ce
concubinage. Il fut assassiné par un frère
d'Alpaïde.

Pendant ce règne, Pepin battit de nouveau 707-10.
les Frisons ainsi que les Suèves, auxquels les
Allemands s'étoient réunis. Ces derniers,
quoique deux fois vaincus, étoient prêts à
combattre de nouveau, et une troisième armée
s'avançoit contre eux, lorsque la mort de Childebert la fit rappeler. Ce prince n'avoit que
vingt-huit ans. Il fut enterré au même lieu que
son frère. On lui laissa rendre la justice en
personne, et il la rendit si bien, qu'on lui
donna le surnom de Juste.

DAGOBERT III.

Dagobert, fils unique de Clovis, fut le jouet 711-13.
de l'ambition de Pepin, comme l'avoit été son
père; il avoit à peine douze ans, et fut, comme

711-13. lui, enseveli dans une maison de plaisance. Le maire du palais, continuant de régner en effet, recommença les hostilités contre les Allemands et les Suèves. Il en fit un si horrible carnage, qu'ils furent quelque temps hors d'état de remuer. Mais, le duc des Frisons continuant de donner de vives inquiétudes, Pepin crut devoir traiter avec lui, et le mariage de Grimoald avec la fille du duc fut le sceau de leur amitié.

714. Pepin, peu après, tombe dangereusement malade à Jupil, un de ses châteaux, vis-à-vis de celui d'Héristal, sur les bords de la Meuse. Grimoald accourt vers lui. En passant par Liége, il entre dans une église; un nommé Ragaire l'y assassine. Cet homme étoit un émissaire de quelques seigneurs du royaume, qui, croyant que Pepin alloit mourir, voulurent se défaire de son fils, pour mettre fin à l'usurpation, et rétablir l'autorité royale. Mais le père eut un moment de convalescence, et fit mourir tous les conjurés. Il créa maire du palais de Dagobert un fils (encore dans l'enfance) de Grimoald, appelé Théodald. C'étoit blesser les grands en possession de nommer ce premier officier de la couronne, outrager l'Etat et le roi, auxquels on donnoit un enfant pour ministre. Pepin mourut peu de temps après à

Jupil. Il avoit gouverné l'Etat pendant vingt- 714.
sept ans et demi. Ce fut un esprit vaste, sage, prudent et intrépide tout ensemble. Il posséda éminemment l'art de gouverner et de faire aimer son gouvernement. Il rétablit l'ordre et la justice. Il n'y auroit aucun reproche à lui faire, s'il n'eût opprimé ses souverains et usurpé leur pouvoir.

Théodald, n'étant pas en âge d'exercer sa charge de maire, la possédoit sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Il étoit en outre duc souverain d'Austrasie. L'ambitieuse Plectrude, pour réunir dans ses mains toute l'autorité, fit arrêter Charles, et le tint prisonnier à Cologne où elle résidoit. Pepin laissoit un autre fils nommé Childebrand, que quelques uns prétendent avoir été la tige de la troisième race. Il ne paroît pas qu'il ait eu de partage. On ne sait quelle fut sa mère.

Bientôt les grands dédaignèrent le gouverne- 715.
ment d'une femme. Il en coûta la vie à quelques uns. Ce fut le signal d'un soulèvement. Les Neustriens s'arment, mettent à leur tête le roi Dagobert alors âgé de dix-sept ans, surprennent dans la forêt de Guise (aujourd'hui forêt de Compiègne) une armée austrasienne que Plectrude avoit fait venir en Neustrie pour s'y défendre, et la mettent en déroute.

715. A peine on put sauver le jeune Théodald. Sa charge de maire du palais fut donnée par les grands à Rainfroy, l'un des plus considérables et des plus braves d'entre eux. Ce nouveau maire alla mettre tout à feu et à sang au cœur de l'Austrasie, et engagea même les Frisons et les Saxons à reprendre les armes. Pendant
716. ces troubles, Charles, échappé de sa prison, se rendit en Austrasie où il fut regardé comme un libérateur et reconnu duc de cette contrée. Tel étoit l'état des choses lorsque Dagobert mourut dans la dix-septième année de son âge. Il fut enterré au monastère de Choisi sur l'Aisne.

CHILPÉRIC III.

Quoique Dagobert laissât un fils nommé Thierri, Rainfroy tira d'un couvent, où il étoit en habit de clerc, Daniel, fils de Childéric II, « et le fit, dit Mézerai, installer par » les grands, dans le trône, suivant la cou» tume, sous le nom de Chilpéric. » Il avoit alors environ quarante-cinq ans. Sa première démarche fut d'aller, avec son maire du palais, attaquer Charles en Austrasie; le duc de Frise, s'avançant au secours de Chilpéric, étoit aux portes de Cologne. Charles, pour empêcher leur jonction, attaqua d'abord ce duc; mais

ſut défait. C'est presque le seul échec qu'il 716.
reçu dans le cours de sa vie. Les Frisons,
ıx Neustriens, ravagèrent le pays,
les Ardennes jusqu'au Rhin, et vinrent
ger Cologne. Plectrude acheta leur retraite.
L alliés reprirent séparément le chemin de
pays. Charles, s'étant jeté dans la forêt
Ardennes, avec cinq cents hommes, seul
ris de son armée, osa espérer de troubler
retraite des Neustriens. Chilpéric étoit
dans les environs d'une de ses maisons
plaisance, sur la petite rivière d'Amblef;
soldat austrasien demande et obtient la
mission d'attaquer seul l'armée royale; il
rche vers elle, la trouve sans armes, sans
iance, n'ayant pas même une sentinelle;
crie d'une voix terrible: «Voici Charles avec
troupes,» et perce tous ceux qu'il rencontre. Une terreur panique s'empare de cette
ée. Charles fond sur elle avec tous les
ns, et la met dans une déroute si complète,
Chilpéric et Rainfroy ont peine à se
ver.

Cette victoire inopinée releva le parti de 717.
les. Les Austrasiens accourant de tous
s sous ses drapeaux, il va chercher l'enı à son tour; le roi vint à sa rencontre
village de Vinchy, près de Cambrai. La

717. bataille fut très-sanglante. Charles, quoique inférieur en nombre, la gagna complétement, et poursuivit le monarque jusqu'à Paris; mais, voyant cette ville décidée à se bien défendre, il marcha vers Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude se vit forcée de lui livrer les trésors de Pepin, et ses trois petits-fils qu'il fit garder étroitement. Maître de toute cette partie de la France, Charles se fit de nouveau proclamer duc d'Austrasie.

718. S'apercevant néanmoins que les Austrasiens commençoient à se lasser d'un interrègne de trente-sept ans, et conservoient de l'attachement pour le sang de Clovis, il leur donna un roi de cette famille; on le nomma Clotaire IV, qu'on croit fils de Thierri III.

Chilpéric et Rainfroy, ne pouvant plus compter sur les Frisons, que le voisinage de Charles condamnoit au repos, cherchèrent d'autres alliés. Les Gascons, sous les règnes précédens, sortis de leurs montagnes, s'étoient emparés de la contrée qui porte aujourd'hui leur nom; leur duc, appelé Eudes, maître, pour ainsi dire, de toute la partie du royaume qui étoit au-delà de la Loire, la régissoit en souverain. La cour de Neustrie le reconnut comme roi d'Aquitaine, pour en obtenir du se-

cours (1); il en amena un considérable. Avec ce 718.
renfort, Chilpéric marcha vers l'Austrasie; mais le duc Charles vint au-devant d'eux jusqu'auprès de Soissons. La terreur qu'il inspira suffit presque pour disperser l'armée des alliés. A peine le combat étoit-il commencé qu'ils s'enfuirent; Eudes reprit le chemin de l'Aquitaine; Chilpéric le suivit, et Rainfroy se retira dans Angers, où quatre ans après Charles l'obligea de capituler, lui laissant par grâce la possession viagère de ce comté. Le vainqueur marcha 719-20.
vers Paris qui lui ouvrit ses portes, conquit l'Orléanois et la Touraine, obligea les grands de proclamer Clotaire roi de Neustrie, et se fit reconnoître maire du palais de ce royaume. Mais Clotaire ne jouit pas long-temps des couronnes, ou pour mieux dire des titres qu'on lui avoit donnés; il mourut, en 719 ou 720, dans sa quarante-neuvième année, et fut enterré à Coucy en Vermandois.

Charles, pendant quelques mois, le laissa sans successeur; son but étoit de sonder les

(1) Gaillard prouve, dans ses observations, qu'il fut le légitime successeur des ducs de ce pays, qui le tenoient à condition de la foi et hommage envers la France, et d'un tribut annuel; et le président Hénault dit aussi qu'il étoit du sang de nos rois.

719-20. esprits. Bientôt il s'aperçut qu'on vouloit un monarque; il redemanda en conséquence Chilpéric à Eudes, qui le lui renvoya. Ce prince fut reconnu le maître de la monarchie entière, et le duc d'Austrasie, maire du palais des trois royaumes; ce qui prouve, comme on le verra tout à l'heure, que les rois de France conservoient le titre de souverains de l'Austrasie, quoique ce pays eût alors un
721. duc en qui résidoit la puissance. Après ces arrangemens Charles marcha contre les Saxons qui vexoient dans leur voisinage divers peuples tributaires des François; il les repoussa dans leur pays, où il porta le fer et la flamme. Chilpéric mourut cette année (1). Charles lui fit donner pour successeur Thierri IV, fils de Dagobert III, surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

THIERRI IV.

722-31. Thierri n'avoit que sept à huit ans lorsqu'il fut reconnu roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie. C'est la qualité qu'il prend dans deux chartes qui se sont conservées. Son maire du palais, toujours les armes à la main,

(1) Le président Hénault le fait mourir en 720.

dans l'espace de huit ans, avoit terminé avec 722-31.
gloire quatre guerres différentes contre les Saxons, les Allemands, les Bavarois, et le souverain d'Aquitaine. Il eut à combattre de plus terribles ennemis.

Les Sarrasins, vainqueurs de l'Orient et de l'Afrique, avoient été appelés en Espagne par le comte Julien, ulcéré contre le roi des Visigoths qui avoit fait violence à sa fille, ou, suivant d'autres, à sa femme. Une bataille sanglante, donnée sur les bords du fleuve Guadalette, décida (en 714) du sort de ce royaume. Rodrigue fut vaincu et périt en fuyant. Après plus de trois siècles, le royaume des Visigoths cessa d'exister; le très-petit nombre de ses habitans, qui ne furent pas exterminés, se sauvèrent dans les montagnes des Asturies, de la Galice et de la Biscaye, où ils fondèrent un royaume sous la conduite de Pélage. C'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Quelques-uns se retirèrent en France; d'autres se soumirent aux Maures ou Sarrasins, qui consentirent qu'ils exerçassent leur religion. Ils sont connus sous le nom de chrétiens *mozarabes*. Les Sarrasins conquirent, outre l'Espagne presque toute entière, le Languedoc et quelques autres possessions que les Visigoths avoient en France.

720-31. Ils prirent d'abord Albi, Rhodès, Castres, et assiégèrent Toulouse. Le duc d'Aquitaine Eudes, ayant gagné contre eux une grande bataille en 721, les força de lever le siége; mais ils revinrent quelques années après, entrèrent dans l'Aquitaine, passèrent la Garonne; prirent Bordeaux et Poitiers. Eudes implore le secours des François; Charles marche à son secours, et le joint avec toutes les forces de la monarchie.

732. Les armées alliées rencontrèrent les Sarrasins, et les battirent dans les plaines de Poitiers. Leur chef Abdérame fut tué; l'action dura une journée entière. On porte à trois cent soixante-quinze mille hommes le nombre des Sarrasins qui laissèrent la vie dans cette bataille. C'est une exagération évidente; on suppose, ce qui n'est pas plus vraisemblable, que les François ne perdirent que quinze cents hommes. Ce fut, dit-on, cette victoire qui valut à Charles le surnom de Martel, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarrasins. Cette défaite fut le terme de leur grandeur, et le salut de l'Europe.

Charles mena son armée victorieuse dans le royaume de Bourgogne, qui n'avoit pas encore voulu reconnoître sa qualité de maire

733-37. du palais. Tout plia devant lui. De là il marcha

contre le duc de Frise qui s'étoit soulevé ; sa seule présence suffit pour le réduire. Un nouveau soulèvement attira ses armes sur ce malheureux pays. Il battit et tua le duc des Frisons, brûla les villes et les villages, passa au fil de l'épée tout ce qui lui résista, et réunit la Frise à la couronne. Bientôt il attaqua l'Aquitaine, dont le duc Eudes, si récemment sauvé par lui du joug des Sarrasins, s'étoit armé contre la France. Ce prince n'osa pas même paroître devant Charles qui saccagea son duché. Après sa mort, on prit Blaye et Bordeaux à son fils qui se vit obligé de se soumettre; il prêta serment de fidélité, non au roi de France, mais au duc d'Austrasie et à ses enfans. De l'Aquitaine, Charles retourna dans les Etats de Bourgogne, où l'on commençoit à remuer. Il soumit Lyon, Arles, Marseille, et fit taire le parti des mécontens. De là il vole en Saxe, où son approche étouffe un autre soulèvement. Il lui fallut ensuite courir aux Sarrasins qui, par la trahison secrète du gouverneur de Marseille, nommé Mauronte, avoient surpris Avignon, et désoloient la Provence et le Lyonnois. Avignon fut emporté d'assaut; Charles passa le Rhône, traversa la Septimanie, et vint assiéger Narbonne. Les Sarrasins d'Espagne accoururent

733-37.

733-37. au secours de la place; Charles les prévient, les attaque, entre la rivière de Berre et le val de Corbière, les disperse et les poursuit jusqu'à leurs navires dont il s'empare. Narbonne néanmoins continua de se défendre, et il paroît qu'elle ne put être forcée.

738. La réduction de la Saxe, qui fut de nouveau assujétie au tribut dont elle avoit encore cherché à s'affranchir, est le dernier événement dont Thierri ait été le témoin. Il mourut dans sa vingt-troisième année; on croit qu'il fut enterré à Saint-Denis. On est sans doute frappé du grand nombre des monarques françois, qui, depuis un siècle, meurent à la fleur de leur âge; ces rois, nommés fainéans à compter de Clovis II, ne parurent qu'un moment sur le trône, et, à l'exception de Chilpéric III, allèrent de l'enfance ou de l'adolescence à la mort. Charles couvert de gloire crut pouvoir se passer d'un fantôme de roi. Il y eut un interrègne de six à sept ans, suivant l'opinion commune.

INTERRÈGNE.

738. Charles, n'osant prendre le diadème, continua de régner sous le nom de duc des Fran-
739. çois. Mauronte crut cet interrègne une occa-

sion favorable pour rappeler les Sarrasins; 739.
ce gouverneur de Marseille prétendoit se rendre souverain dans son commandement. Charles accourut en Provence, le chassa de ce pays, et reprit Arles, dont les Sarrasins s'étoient déjà emparés. Le royaume de France accru, pour ainsi dire, de toute la Septimanie, et respecté de tous ses voisins, jouit de quelques années de calme. Charles fut alors sollicité d'interposer son autorité pour faire cesser les troubles qui agitoient l'Italie.

L'empereur d'Orient, Léon, regardant 740-41.
le culte des images comme une idolâtrie, avoit, par un édit, ordonné de les enlever de toutes les églises. Le pape Grégoire II, en 726, oubliant que Léon étoit son souverain, lui écrivoit, dit Mézerai, des lettres fort hautes, et pleines de nouvelles maximes, se saisit des caisses publiques, et détourna les peuples de l'obéissance qu'ils devoient à leur prince. Son successeur, Grégoire III, osa excommunier l'empereur (1). Une partie de

(1) Daniel et Velly disent que Grégoire III est le premier pape qui se soit mêlé ouvertement des intérêts des princes. Il faudroit tout au moins en excepter son prédécesseur, qui, quoique mis au rang des Saints, prêcha la révolte, et pilla, comme on vient de le dire, les caisses impériales.

740-41. l'Italie se souleva; le pape, en ce temps, offensa Luitprant, roi des Lombards, qui, pour s'en venger, ravagea quelques terres que l'Eglise avoit dès lors dans l'exarchat de Ravennes et le duché de Romè. Le pontife écrivit, pour implorer la protection de Charles, plusieurs lettres touchantes, dans lesquelles il lui donnoit le titre de *son roi*, ou vice-roi. Charles ne répondit pas à ses instances. Grégoire III ne se rebuta point, et lui envoya une célèbre ambassade (la première que les pontifes romains eussent adressée à la France), avec les clefs du tombeau de saint Pierre, et quelques liens dont on disoit que cet apôtre avoit été garrotté. Les ambassadeurs, à la condition d'un prompt et puissant secours, lui offrirent le consulat de Rome, s'affranchissant ainsi de la domination de l'empereur d'Orient. Charles avoit des obligations au roi des Lombards; il ne jugea pas devoir rompre avec lui, mais il interposa efficacement sa médiation, et obtint de Luitprant qu'il rendît à l'Eglise tout ce qu'il lui avoit pris. Cependant il envoya deux moines à Rome porter le projet d'un traité, qui eût produit en Italie la révolution que nous verrons un de ses petits-fils y opérer; mais sa mort, celle du pape et de l'empereur, qui tous trois cessèrent de vivre en

741, reculèrent l'exécution de cette entreprise. 740-41.

Depuis quelque temps le duc de France, quoiqu'il n'eût tout au plus que cinquante-trois ans, étoit atteint d'une maladie de langueur. Sentant approcher sa fin, il partagea la France entre ses enfans; il avoit trois fils et une fille, sans parler des bâtards. Carloman, Pepin, et la princesse Hildetrude d'une première femme, et Grippon ou Griffon, d'une seconde. Ayant rassemblé les grands à son château de Verberie, près de Compiègne, il donna, de leur consentement, à Carloman, l'Austrasie, l'Allemagne (1) et la Thuringe; à Pepin, les royaumes de Neustrie, de Bourgogne et la Provence; Griffon n'eut qu'un médiocre apanage; on n'en sait pas la raison. Charles survécut très-peu de temps à ce partage. Il mourut à Quersi-sur-Oise, et fut enterré à Saint-Denis.

Quoiqu'il eût conservé la foi de l'Evangile en France, en écrasant les Arabes qui venoient y apporter l'Alcoran, le clergé s'est efforcé de noircir sa mémoire, parce qu'il lui enleva

(1) Ce nom est donné par anticipation à la partie de la Germanie qui appartenoit alors à la France, portion que nous ne saurions désigner avec certitude.

740-41. une grande partie de ses biens; ils étoient déjà devenus immenses, par son industrie à défricher les terres incultes qu'on lui avoit abandonnées, par les excessives libéralités des peuples, enfin, par l'établissement de la dîme depuis près de deux siècles. Ce n'étoit d'abord qu'un don volontaire; le second concile de Mâcon en fit un impôt forcé. Charles prit pour lui les bénéfices les plus considérables, distribua les évêchés et les abbayes aux grands qui servoient dans l'armée, et les cures aux officiers subalternes. Bientôt ces grands siéges furent vacans. Les ecclésiastiques, pour n'être point dépouillés, n'hésitèrent pas à porter les armes; les bénéfices devinrent héréditaires, et furent partagés comme les autres biens; ils entroient comme eux dans le commerce; on vendoit les églises et tout ce qui s'y trouvoit, jusqu'aux reliques. On donnoit à une fille, en la mariant, une cure pour dot, et elle en affermoit la dîme et le casuel. Quelques jurisconsultes regardent ces dons faits par Charles, aux gens de guerre, comme le principe de ce qu'on appeloit dîmes inféodées.

La mort de Charles fut l'occasion de quelques troubles. Tout médiocre qu'étoit le partage de Griffon, Carloman et Pepin le lui envièrent. Ils l'assiégèrent dans la ville de Laon

et le contraignirent de se rendre. On l'enferma 740-41.
au fort de Neuchâtel, près des Ardennes, et sa mère eut pour prison l'abbaye de Chelles, dont on lui laissa le revenu pour son entretien. Théodebald, fils de Grimoald, et que Charles avoit laissé vivre, après l'avoir dépouillé, fut sacrifié, comme pouvant devenir dangereux.

Les deux frères ensuite marchèrent contre 742.
Hunauld, duc d'Aquitaine, qui refusoit de reconnoître leur autorité; ils le battirent et l'obligèrent de renouveler les anciens hommages. Après cette expédition, Carloman passa le Rhin, pénétra jusqu'au Danube, et contraignit les Allemands de payer le tribut et de jurer la même obéissance qu'à son père. Mais d'autres souverains tributaires refusèrent de plier sous le joug de deux princes qu'ils traitoient d'usurpateurs; et les François même ne leur obéissoient qu'à regret. Pepin crut devoir en conséquence leur donner un roi qui n'en auroit encore que le nom.

CHILDÉRIC III.

Ce fut sur un fils de Thierri de Chelles, sur Childéric III que Pepin jeta les yeux. Ce prince régna sur la Neustrie, la Bourgogne

742. et la Provence. L'Austrasie demeura séparée de la France, sous l'autorité souveraine de
745-47. Carloman; c'est ce qui est prouvé par la convocation qu'il fit dans ses Etats du concile de Leptine. Cette assemblée fut l'époque où l'on commença de compter les années depuis l'Incarnation. Auparavant on datoit de celles du règne qui avoit cours.

Malgré cette ombre de royauté, les princes tributaires se soumettoient à regret aux enfans de Charles Martel, au fond, véritables souverains. Les Allemands, les Bavarois, les Saxons et le duc d'Aquitaine firent une ligue contre les deux frères; tous furent réduits. De nouveaux soulèvemens éclatèrent, quelques années après, parmi les deux premiers de ces peuples, et n'eurent pas une meilleure issue. Les Allemands reprirent même les armes une troisième fois, et furent encore écrasés par Carloman, qui fit de sanglans exemples de tous les moteurs de cette dernière guerre. Au milieu de ses succès, ce prince eut la fantaisie de se faire moine, et s'enterra dans l'abbaye du Mont-Cassin. Il avoit des fils qu'il recommanda vainement à son frère; tous furent, dit-on, rasés et renfermés dans des monastères par ordre de Pepin.

Ce maire du palais traita différemment son 748-49.
frère Griffon, il lui rendit la liberté, et le logea au palais; il fit d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour se concilier les esprits, et ne paroissoit occupé que du bonheur des peuples. Cependant il méditoit un grand dessein; il songeoit à monter ouvertement sur le trône, lorsque Griffon, quittant tout à coup la cour avec plusieurs jeunes seigneurs, alla soulever la Saxe. Pepin l'y suivit et saccagea ce pays, que son frère fut contraint d'abandonner. Ce dernier se retira dans la Bavière, dont le duc (son neveu Tassillon) étoit un enfant de six ans. Griffon trouva moyen de se rendre maître du duché. Pepin l'y alla chercher, le battit, le prit, le ramena en Neustrie, et lui donna la ville du Mans et douze comtés. Le vaincu, peu satisfait de cet apanage, se jeta dans les bras du duc d'Aquitaine Gaïfre. Pepin l'y laissa, et ne s'occupa que de l'exécution de son projet ambitieux.

Il avoit un obstacle à lever; c'étoit le serment de fidélité prêté par les François à Childéric. Pepin s'étoit concilié l'estime de la nation, et les vœux du clergé auquel il avoit rendu une partie des biens que lui avoit enlevés son père. Il engagea saint Boniface, évêque de Mayence, à sonder le Saint-Siége, dont les

748-49. décisions passoient pour des oracles. Boniface lui envoya un prêtre nommé Lulle, qui proposa au pape Zacharie, en forme de cas de conscience, de décider si, dans l'état où étoient les affaires de l'Europe, il convenoit qu'un homme incapable eût le titre de roi, tandis que la puissance royale étoit dignement exer-
750-51. cée par un autre. Le pape, à qui les secours de Pepin étoient nécessaires, décida qu'il étoit à propos de joindre le titre à l'autorité (1). Les Etats du royaume furent convoqués à Soissons; les évêques y étoient en grand nombre, et Boniface à leur tête. On y fit valoir les services rendus à l'Etat par la famille de Pepin, et l'avis du souverain pontife. Ceux qui étoient du complot, dit Daniel, applaudirent; les autres n'eurent pas le temps de délibérer, et Pepin fut sur-le-champ proclamé roi. On répandit par tout le royaume les éloges du nouveau monarque et la réponse du pape. Childéric n'avoit pas un partisan, et, suivant toute apparence, ne

(1) M. l'abbé Guillon, auteur du *Siége de Lyon*, a publié une dissertation savante, dans laquelle il combat la vérité de cette anecdote, qu'il avoue cependant avoir été généralement reçue, et qui n'étoit que trop dans l'esprit de la cour de Rome.

sut rien de ce qui s'étoit passé, que lorsqu'on 750-51.
alla lui signifier sa déposition. Le décret, rendu à cet égard, portoit qu'il seroit rasé, revêtu d'un habit de moine, et renfermé dans un monastère. On choisit celui de Sithieu, qui fut depuis l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer; il y mourut trois ou quatre ans après. On fit aussi une religieuse de sa femme, et leur fils Thierri subit un sort analogue; il finit ses jours à l'abbaye de Fontenelle, qui ensuite fut nommée Saint-Vandrille, en Normandie.

Telle fut la catastrophe qui précipita du trône la race des Mérovingiens, après trois cent trente-trois ans de règne, depuis 418 jusqu'à 751. La cause la plus immédiate de leur ruine est l'énorme autorité qu'ils laissèrent prendre aux maires du palais. Le nom de ces officiers, dit Daniel, vient du mot latin *major*. Le maire est appelé par les historiens *major domûs regiæ*. Cette charge avoit beaucoup de rapport avec celle de préfet du Prétoire, la plus importante de toutes celles de l'empire romain. Elle répondoit, ajoute Daniel, par son titre, à celle de grand-maître de la maison du roi, et par son autorité à celle de premier ministre. Chaque royaume de l'empire françois, lorsque cet empire étoit divisé, avoit son maire du palais. Leur pouvoir n'étoit pas

750-51. dans les premiers temps ce qu'il devint ensuite. C'est sous Clovis II qu'il acquit cette grandeur qui finit par renverser le tr(
« Leur emploi, dit le président Hénault,
» leur fut d'abord donné que pour un tem
» ensuite à vie, puis il devint héréditaire.
» ne commandoient que dans le palais
» rois; ils devinrent leurs ministres, et on
» vit à la tête des armées. » Cependant, quoiq leur emploi ne fût pas perpétuel dans l'origi il étoit rare qu'on les en dépouillât. On a que, dans le temps des nombreuses minorit de la fin du septième siècle et du commenc ment du huitième, les grands nommoient maire du palais. Sous cette première race i ont aussi quelquefois élu et proclamé les rois, quoique le trône fût en général héréditaire. Les maires du palais, dans les derniers temps, prenoient le titre de ducs ou princes des François, et celui d'*excellence*, comme les rois. Pepin, parvenu à la couronne, diminua leur pouvoir; ils cessèrent d'être dangereux. Quoiqu'ils aient encore subsisté plus d'un siè(après lui, l'histoire n'en parle plus.

SECONDE RACE.

PEPIN-LE-BREF.

.A reine Berthe fut proclamée avec son mari. 751.
'est le premier exemple de ce genre qu'on ouve dans l'histoire. Le but de Pepin étoit obablement d'inspirer plus de vénération ur les enfans qu'il avoit eus de cette prince . Ce fut sans doute aussi pour rendre plus espectable son élévation au trône et lui imrimer en quelque sorte le sceau de la religion, 'il se fit sacrer. Cette cérémonie, absolument nouvelle en France, fut faite à Soissons par saint Boniface, légat du pape.

Pepin ne s'endormit pas sur le trône. Les 752-53.
Saxons, s'étant soulevés, furent défaits et contraints de payer un tribut annuel de trois cents chevaux. Les Bretons, qui avoient remué aussi, furent également contraints de se soumettre rès qu'on leur eut pris le château de Vannes. En même temps Pepin se vit délivré de Grifon, qui fut tué dans la vallée de Maurienne, en se

752-53. rendant de l'Aquitaine dans l'Italie. On ignore si c'est par les ordres de Gaïfre, qui avoit à se plaindre des galanteries de ce prince avec la duchesse son épouse, ou par ceux de Pepin, qui pouvoit craindre que son frère ne trouvât l'appui qu'il alloit chercher parmi les Lombards.

Astolphe, qui régnoit sur cette nation, voulut assujétir Rome à un tribut. Le pape Etienne III occupoit le Saint-Siége, et suivoit avec vivacité le projet qu'avoient formé Grégoire et Zacharie de se faire un Etat indépendant. Traversé dans ses vues par Astolphe, il aima mieux obéir aux Grecs, éloignés de lui, qu'aux Lombards qui étoient aux portes de Rome. Il sollicita du secours à Constantinople. Cette cour ne put lui en donner. Etienne alors recourut à la protection de Pepin, lui demanda un refuge en France, et l'obtint. Le prince lombard le laissa passer. Il vint à Pont-Yon dans le Perthois. Pepin ressentoit quelques remords de son usurpation. Il en demanda l'absolution au pape qui l'accorda sans difficulté. Il ne put toutefois en obtenir la répudiation de sa femme pour
754. épouser une maîtresse. Le pontife le dissuada même de ce projet. Le prince, pour consoler

son amante ; lui donna l'abbaye de Bèze, monastère d'hommes. Elle ne fut pas la seule abbesse qui eut des moines sous sa direction. Pepin crut qu'étant sacré de la main d'Etienne, son pouvoir en seroit plus affermi ; le pape se prêta encore à ce désir. Pepin fut sacré de nouveau, et avec lui sa femme et ses deux fils, Charles et Carloman. Etienne termina la cérémonie, qui fut faite à Saint-Denis, en excommuniant d'avance quiconque songeroit à faire passer la couronne dans une autre famille ; et, pour engager les seigneurs françois à porter la guerre en Lombardie, il les déclara patrices de Rome, où il n'avoit aucun pouvoir légitime. 754.

Le monarque assembla aussitôt un parlement à Crécy-sur-Oise pour délibérer sur cette guerre. On fut étonné d'y voir paroître son frère aîné Carloman, qui avoit préféré une tonsure monacale à une couronne, et qui venoit de l'abbaye du Mont-Cassin, par ordre de son prince, le roi des Lombards, pour traverser les négociations d'Etienne. Il parla pour Astolphe avec tant d'énergie, qu'on arrêta de tenter d'abord les voies pacifiques. Cette démarche déplut à Pepin. De concert avec le pape, il fit enfermer son frère dans un monastère de

754. Vienne, où Carloman mourut la même année(1). Cette mort parut d'autant plus suspecte, que ses fils furent aussitôt rasés et confinés dans un couvent.

755. Astolphe, à qui l'on avoit envoyé des ambassadeurs, offrit de renoncer à ses projets sur Rome; mais il refusa de rendre l'exarchat et la Pentapole, que le pape prétendoit obtenir comme la dépouille d'un hérétique. Après une seconde ambassade, aussi infructueuse que la première, la guerre fut résolue. Pepin et ses deux fils, du consentement des seigneurs, firent alors à l'Eglise de saint Pierre une donation qui devint le fondement de la puissance temporelle de la cour de Rome. Cette donation comprenoit, sous le nom d'exarchat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Fayence, Forti et six autres villes avec leurs dépendances; et sous celui de la Pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaille et Ancone, avec plusieurs autres petites places; le tout néanmoins sous la souveraineté de la couronne de France. Mais ce n'étoit pas assez de les donner, il falloit les conquérir. Pepin se mit en marche, força le Pas-de-Suze, et réduisit Astolphe à se renfermer dans Pavie,

(1) Ici Daniel a tout-à-fait dénaturé l'histoire, apparemment pour ménager la mémoire du pape.

et à lui demander la paix. Le prince lombard 755.
promit tout ce qu'on voulut, donna pour otages quarante des seigneurs les plus distingués de ses Etats, et consentit à livrer Narni au pape. La mauvaise saison s'approchoit : Pepin craignit que les neiges ne lui fermassent le chemin des Alpes ; il reprit celui de la France.

A peine fut-il parti, qu'Astolphe, au lieu de 756
remettre au pape l'exarchat et la Pentapole, comme il s'y étoit obligé, alla investir Rome de nouveau. A cette nouvelle Pepin repasse les Alpes. Le roi des Lombards se retire encore à Pavie. Les François l'y assiégent, et l'obligent de recourir à la clémence de leur monarque. Il s'en reconnoît le vassal, se soumet à un tribut annuel de douze sols d'or, et remet au pape vingt-deux places dont les clefs furent déposées sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation faite par Pepin.

De retour dans ses Etats, le prince s'occupa d'en régler l'intérieur. On crut que ce fut cette année qu'il transféra l'assemblée générale du premier de mars au premier de mai. Le besoin des fourrages pour la cavalerie, qui commençoit à s'introduire dans les armées françoises, fut la cause de ce changement.

Dans un parlement tenu l'année suivante à 757.
Compiègne, on s'occupa des mariages. La

757. lèpre, commune alors, fut jugée une cause de dissolution. Celui des époux qui n'en étoit pas atteint pouvoit se remarier. Le duc de Bavière fit, dans cette diète, hommage de son duché. Des ambassadeurs de Constatinople s'y trouvèrent; ils apportoient de magnifiques présens parmi lesquels se trouva la première orgue qui ait été vue en France. Pepin en fit don à l'église de Saint-Corneille de Compiègne. Ces ambassadeurs ne purent obtenir que l'exarchat et la Pentapole fussent ôtés au pape.

Après la tenue du parlement, Pepin marcha contre les Saxons qui s'étoient soulevés, et en fit un tel carnage, que dans leur effroi ils se se soumirent à tout ce qu'on voulut leur prescrire. Le bruit de cette expédition épouvanta aussi quelques cours étrangères. Le roi des Esclavons offrit un tribut et se reconnut vassal de la France. Didier, qui n'avoit obtenu que par la protection des François la couronne de Lombardie, s'étoit, pendant la guerre de Saxe, jeté sur les terres du pape Paul, frère et successeur d'Etienne. Le retour de Pepin en France et de simples menaces de ce prince suffirent pour intimider le roi de Lombardie. Il rendit au souverain pontife tout ce qu'il lui avoit pris, et le dédommagea des ravages qu'il avoit faits dans ses Etats. Paul envoya des pré-

sens à Pepin. On en distingua un qui parut 757.
très-extraordinaire. C'étoit une horloge. On ne sait de quelle espèce, si elle ressembloit à celles d'aujourd'hui, ou si le temps étoit mesuré, soit par l'eau, soit par le sable.

Tout réussissoit à Pepin. Narbonne, que les 759-61.
Sarrasins avoient conservée, venoit, après un blocus de trois ans, de se soumettre, à la seule condition de continuer à vivre suivant le droit romain qu'on avoit toujours suivi dans la Septimanie, et qui n'a cessé que de nos jours. Le duc d'Aquitaine, Gaïfre, osa cependant résister à un pouvoir devant lequel tout plioit. Sur quelques mécontentemens qu'il eut l'imprudence de donner à Pepin, ce monarque passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Aussitôt le duc donna des otages et se soumit; mais presque incontinent il fit ravager la Bourgogne. Le roi de France fond à l'instant sur l'Aquitaine, et devaste tout le pays jusqu'à Limoges. L'hiver interrompit un moment son expédition.

L'année suivante le vainqueur poursuit ses 762-67.
avantages et en remporte de nouveaux. Le duc, ne pouvant tenir devant lui, fait faire trois diversions sur les terres de France. Toutes trois sont malheureuses. Ceux qui les commandoient sont battus et tués; Gaïfre touchoit

762-67. à sa perte. Un incident la retarda. Tassillon, ce jeune duc de Bavière, qui avoit été un moment dépossédé par Grifon, étoit alors dans l'armée de Pepin, son oncle. Sollicité par Didier, roi de Lombardie, il se retire furtivement, et retourne en Bavière où il épouse la fille du monarque lombard. Pepin appréhende un vaste complot, et rentre dans ses Etats. Tassillon, s'imaginant qu'il va fondre sur les siens, demande grâce et l'obtient. Pepin retourne dans l'Aquitaine, gagne une bataille contre le duc, et s'empare de ses Etats. Un oncle de Gaïfre (Rémistain), après s'être donné aux François, étoit repassé sous les drapeaux de son neveu. Il fut pris et amené au roi qui le fit pendre; cruel abus du droit de la victoire. Ce prince étoit du sang de Clovis. Le duc, réduit à errer de caverne en caverne, fut tué par ses propres soldats, ennuyés de
768. partager une vie si misérable. L'Aquitaine fut réunie à la couronne.

On vit en ce temps à Rome un scandale inouï. Le pape Paul étoit expirant; le duc Toton n'attendit pas même sa mort pour lui donner un successeur; il fit élire, à main armée, son propre frère Constantin, qui étoit laïque. Mais le peuple se souleva, creva les

yeux à cet usurpateur, et l'on nomma régulièrement Etienne IV. 768.

L'ambassadeur de ce nouveau pontife venoit implorer la protection de Pepin ; mais déjà ce prince avoit cessé d'exister. Pris de la fièvre à Saintes, il vint mourir à Saint-Denis où il fut enterré. Il voulut l'être à la porte de l'église, la face tournée vers la terre, dans la posture d'un pénitent, pour expier, dit Suger, les usurpations de son père sur les ecclésiastiques; interprétation ridicule. Pendant le règne de saint Louis, on mit sur la tombe de Pepin cette inscription, qui est un magnifique éloge de son fils : *Cy-gît le père de Charlemagne.* Daniel observe avec raison qu'on eût pu ajouter : *et le fils de Charles-Martel.* Il n'avoit que cinquante-trois ans. Son épouse Berthe ou Bertrade, fille de Charibert, comte de Laon, lui laissa au moins quatre fils : Charlemagne, qui lui succéda au royaume de Neustrie, Carloman, qui régna sur l'Austrasie, un troisième, qui mourut enfant, un autre, qui se fit moine, et trois filles; les deux premières, mortes dans l'enfance, et la dernière, qui prit le voile au monastère de Chelles. Quelques uns lui donnent encore dix ou douze enfans, entre autres, Berthe, mariée à Milon,

768. comte d'Angers, père de l'invulnérable Roland, et Chiltrude, femme de René, comte de Gênes, mère du fameux Oger le Danois.

Quoique fils de Charles-Martel et père de Charlemagne, son nom n'a point été éclipsé par celui de ces deux grands hommes. Sa prudence et sa fermeté continrent tout le monde, et il fit si bien aimer son administration, qu'elle ne fut troublée par aucun soulèvement remarquable. Gaillard (1) trouve néanmoins excessifs les éloges que lui donne Velly, et, le comparant à son père, observe que : « Si » Charles-Martel a fait quelques fautes contre » la politique, Pepin a commis des crimes » politiques. »

Ce fut sa petite taille qui lui fit donner le surnom de Bref. On raconte qu'ayant su que les seigneurs en faisoient un sujet de plaisanterie, il résolut de leur imposer par ce trait d'une hardiesse extraordinaire : il donnoit à l'abbaye de Ferrière, dans le Gâtinois, le divertissement du combat d'un taureau contre un lion. Voyant le premier terrassé, il dit à ses courtisans : « Qui de vous osera séparer ou tuer ces animaux? » Personne ne répond. Il s'élance dans l'arène, coupe la

(1) Auteur d'une Histoire de Charlemagne.

gorge au lion d'un coup de sabre, et d'un autre 768.
abat la tête du taureau.

Les combats de bêtes féroces ne furent pas le seul spectacle que les rois de France donnèrent dans ces premiers siècles de la monarchie; les cours plénières en présentoient un qui étoit magnifique et dispendieux. C'étoient des assemblées qu'on tenoit deux fois l'an, à Noël et à Pâques. Tous les seigneurs, sur l'invitation du roi, devoient s'y trouver. Elles duroient une semaine. On les tenoit tantôt dans le palais des rois, tantôt dans une grande ville, quelquefois dans une vaste plaine. La cérémonie commençoit par une messe solennelle. Le roi ne mangeoit alors qu'en public. Tous les services se faisoient au son des flûtes et des hautbois. On jetoit de l'or et de l'argent au peuple. S'il se trouvoit sur le buffet du prince quelque vase précieux, et dans sa couronne quelque diamant d'une rare beauté, l'usage exigeoit qu'il en fît présent; comme aussi qu'à chaque tenue il habillât de neuf ses officiers, ceux de la reine et des princes, d'où est venu, dit-on, le mot de livrée (substantif du verbe *livrer*). Parmi les jeux, on distinguoit les danseurs de corde, les farceurs, les vielleurs et les pantomimes. Ces derniers dressoient des chiens, des ours et des singes, à mille tours

768. qui paroissoient très-amusans. C'étoit là le principal agrément de la fête. Ces cours plénières, pendant lesquelles la noblesse se ruinoit au jeu, et qui épuisoient le trésor du monarque, ne furent abolies que dans le quinzième siècle, sous Charles VII.

CHARLEMAGNE (1),

OU CHARLES-LE-GRAND.

769. Pepin avoit partagé le royaume entre ses deux fils, Charles et Carloman. On ne sait pas avec précision quel fut le lot de chacun d'eux. Au reste la volonté de ce monarque ne fut point exécutée. Soit que l'un des deux princes, ou que tous deux fussent mécontens de leur partage, il en fut fait un autre par les grands assemblés. Ils donnèrent à Charles la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, et à Carloman, l'Austrasie et toute la France
770. germanique. Les deux frères ne tardèrent pas à se brouiller; la guerre entr'eux paroissoit inévitable, lorsqu'un ennemi commun les força de se réconcilier. Le père de Gaïfre, Hunauld, qui avoit abdiqué ses Etats pour prendre le

(1) Ce titre distinctif ne lui fut donné qu'après le règne de plusieurs autres monarques françois du nom de Charles.

froc, quitta son couvent, souleva toute l'Aquitaine, et engagea tous les Gascons dans son parti. Les deux frères se joignirent pour le combattre. Mais bientôt Carloman abandonna la cause commune, et se retira en Austrasie avec ses troupes. Charles n'en poursuivit pas moins sa marche ; son ennemi, n'osant l'attendre, se retira au fond de la Gascogne, où il ne put trouver un asile. Les Gascons, sans essayer même de résistance, le livrèrent au vainqueur qui le fit renfermer, et qui, pour tenir ce pays en respect, y bâtit un fort château nommé d'abord Franciat, et depuis Fronsac. Didier, roi des Lombards, afin de s'assurer l'amitié d'un jeune prince dont il redoutoit l'ambition, et qui débutoit par une action de vigueur, lui proposa sa fille en mariage. Charles avoit déjà une épouse, Himiltrude, qui lui avoit donné un fils; mais le divorce étoit commun alors, et le concile de Verberie, tenu en 752, avoit établi à cet égard des préceptes fort relâchés : cependant ils ne l'autorisoient que dans certains cas. Le pape, instruit du projet de cette union, n'oublia rien pour le traverser, craignant sans doute qu'il n'en résultât quelque changement au traité de Pavie ; il écrivit aux deux rois françois une lettre dans laquelle il insista sur l'indissolubi- 770.

770. lité du mariage, et peignit les Lombards comme une nation méprisable et sans religion, quoiqu'ils fussent catholiques depuis plus d'un siècle et demi; il disoit que la famille du roi lombard étoit maudite, puisque la lèpre infectoit quelques uns de ses membres. Il termina sa lettre en lançant mille anathèmes contre tous ceux qui n'y déféreroient pas, et en leur annonçant qu'ils seroient damnés sans miséricorde. On ne tint aucun compte de ses menaces, si ce n'est que, pour adoucir son chagrin, on lui fit rendre quelques places que les Lombards lui avoient enlevées. Le mariage s'accomplit; mais bientôt Charles répudia cette nouvelle épouse qui ne pouvoit avoir d'enfans, et en choisit une troisième dans une famille distinguée de la nation des Suèves.

771. Carloman mourut sur ces entrefaites dans le temps où il méditoit probablement une guerre civile. Il n'avoit guère que vingt ans. La reine, son épouse, surprise de cette mort imprévue, et craignant pour sa liberté et pour celle de ses enfans, s'enfuit avec eux à la cour de Didier qui, depuis la répudiation de la princesse de Lombardie, étoit devenue l'asile des mécontens de France. On y vit arriver Hunauld échappé de prison, et plusieurs grands d'Autrasie; entr'autres, Anchaire, qu'on

croit être le fameux Oger si célèbre dans nos 771.
anciens romans.

Charles ne pouvoit ignorer les dispositions 772.
ennemies du prince lombard; mais d'autres soins plus pressans l'occupoient : les Saxons venoient de renouveler leurs incursions sur les terres de France. La Saxe alors comprenoit la portion de la Germanie, qui est bornée à l'occident par l'Océan germanique, au nord, par la mer septentrionale, à l'orient, par la Bohême, et au midi, par la contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Les peuples qui l'habitoient professoient le paganisme, et défendoient avec énergie leur indépendance politique et religieuse. Charles, entrant dans leur pays, l'inonda de sang et la couvrit de ruines. Ils lui offrirent la bataille près de Paderborn, et la perdirent complétement. Il pilla le fameux temple où étoit adoré leur dieu Irminsul. On a cru que sa statue, élevée sur une colonne, étoit celle d'Arminius, l'illustre défenseur de leur liberté. Le vainqueur s'avança jusqu'au Wéser. La Saxe se soumit, et donna des otages.

Aussitôt le monarque françois tourna ses 773.
vues du côté de l'Italie. Adrien, successeur du pape Etienne, se voyant pressé dans Rome par le roi des Lombards, implore le secours

773. de Charles qui, du fond de l'Allemagne, vole vers les Alpes. Tous les passages en étant bien gardés, elles l'arrêtent quelque temps; mais il s'en fraye un qui sembloit impraticable, surprend et défait les Lombards. Didier se sauve à Pavie, et son fils Adalgise à Vérone, avec la veuve et les deux fils de Carloman. Les deux places sont assiégées à la fois par les François. Adalgise, craignant de tomber entre les mains du vainqueur, s'embarque de nuit, et se rend à Constantinople. Aussitôt les portes de la ville sont ouvertes par les assiégés qui livrent à Charles sa belle-sœur et ses neveux. On les conduit en France. L'aîné de ces deux enfans disparoît, dès ce moment, de l'histoire. On dit que le cadet, nommé Siagre, fut abbé de Saint-Pons de Nice, puis évêque de cette ville; il a été mis au rang des Saints.

774. Didier se défendit avec plus de constance dans Pavie, place si forte que Charles crut devoir en convertir le siége en blocus. Il en confia le soin à son oncle Bernard, et prit le chemin de Rome avec une garde fort médiocre. Cette confiance lui gagna les cœurs. Le pape vint en habits pontificaux le recevoir dans le vestibule de l'église de Saint-Pierre. Le roi prit la droite, et, donnant la main au pontife, entra dans la basilique avec lui. Pendant son

séjour à Rome, Adrien lui présenta la donation que Pepin avoit faite à l'Eglise, et il la confirma. De retour devant Pavie, il resserra de plus en plus la ville. La famine, qui déjà s'y faisoit sentir, excita une sédition dans laquelle Hunauld, regardé comme l'auteur de la guerre, fut tué. Didier se vit contraint de se livrer à discrétion. On l'envoya en France, où on le força d'embrasser l'état monastique, et où il mourut peu après. Charles se fit couronner roi de Lombardie. 774.

Sur les ruines du royaume des Lombards, qui n'avoit duré que deux cent six ans, s'éleva une monarchie nouvelle, dans la suite appelée royaume d'Italie. Elle contenoit presque toute la contrée qui porte ce nom, et même tout ce que Charlemagne avoit abandonné au pape. Ce monarque ne laissa au pontife que le domaine utile, et tout se faisoit dans Rome sous l'autorité du roi de France. Les monnoies s'y frappoient à son coin; les actes publics étoient datés des années de son règne; on appeloit à ses officiers des jugemens du souverain pontife, et les papes eux-mêmes, dans leurs affaires personnelles, avoient recours à sa justice.

Mais la puissance de Charlemagne n'étoit pas encore affermie dans cette contrée, lorsqu'il fut contraint de s'en éloigner pour s'op- 775.

775. poser aux Saxons qui ravageoient ses frontières. Il fondit sur eux avec rapidité. Il les battit. Ils se soumirent en apparence. Le roi n'étoit pas dupe de leur feinte soumission. Mais déjà sa présence étoit nécessaire en Italie.

776. Le fils de Didier, de Constantinople, où il avoit été accueilli, et où on lui promettoit de puissans secours, entretenoit des liaisons en Italie, et avoit mis dans ses intérêts le duc de Frioul. Charlemagne, en étant instruit par le pape, traverse les Alpes au milieu de l'hiver, tombe sur les Etats du duc, le bat, le fait prisonnier, lui fait couper la tête comme à un vassal rebelle, et donne son duché à un seigneur françois.

Après cette rapide expédition, il revient en Germanie. Les Saxons avoient déjà repris les armes. Il les joint sur les bords de la Lippe. Ils n'osent soutenir sa présence : dès qu'il paroît, ils se prosternent, en demandant grâce et le baptême. Le roi leur pardonne.

777. L'année suivante, au mois de mai, il tint à Paderborn une assemblée générale, à laquelle furent mandés tous les seigneurs saxons. La plupart s'y rendirent. Plusieurs se firent baptiser; tous jurèrent fidélité au vainqueur. Le célèbre Vitikind, inflexible défenseur de la liberté de son pays, et l'un des plus grands

capitaines de son siècle, refusa de venir à 777.
Paderborn. Il se retira en Danemarck.

Charlemagne, dans cette assemblée, donna 778.
audience à des émirs espagnols, ou princes maures, qui venoient implorer sa protection, et lui offrir de se ranger sous ses lois. Les Maures d'Espagne s'étoient soustraits à la domination du calife d'Orient; chaque gouverneur s'étoit fait souverain dans sa province: le plus puissant d'entr'eux, menaçant de les subjuguer tous, celui qui régnoit à Saragosse, et plusieurs autres, aimèrent mieux se donner à la France. Charlemagne, passant les Pyrénées, s'empare de Pampelune, de Saragosse, et délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures. Il retournoit dans ses Etats avec trop peu de précaution; une partie de son arrière-garde fut taillée en pièces par Loup II, duc de Gascogne, vassal et tributaire de France, qui l'attaqua inopinément, et en trahison, dans des défilés à Roncevaux. Il y perdit son neveu, Roland (fils de sa sœur Berthe et de Milon, comte d'Angers), tant célébré dans les œuvres de l'archevêque Turpin et de l'Arioste. Il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. Cette circonstance et celle de sa mort, voilà tout ce que l'histoire nous en a transmis. La Navarre, l'Aragon, la Catalogne, tout ce que

778. les François avoient conquis, et qui fut nommé Marche d'Espagne, n'en resta pas moins soumis à leur domination. Charlemagne, irrité de la félonie de Loup II, porta la guerre en Gascogne, prit le coupable, et le fit pendre, comme Pepin-le-Bref avoit fait pendre Rémistain, grand-oncle de ce duc. Les usages féodaux l'y autorisoient; mais il eût été digne du monarque françois d'en tempérer la rigueur à l'égard d'un prince de la famille de Clovis; « et cette » atrocité, dit Gaillard, flétrit bien plus sa » gloire que n'avoit fait la défaite de Ron- » cevaux. »

Après cette expédition, il fallut que Charlemagne courût défendre ses propres Etats, attaqués par les Saxons, que commandoit Vitikind, de retour dans sa patrie. Ils s'étoient avancés jusqu'à Coblentz, pillant les églises, brûlant les monastères, faisant violence aux religieuses, et massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sans distinction d'âge ni de sexe. Le roi détacha contre eux une partie de son armée : ils furent atteints dans la Hesse, sur les bords de l'Eder, et presque tous exterminés, après un combat opiniâtre.

779-80. En attendant que la saison lui permît de les attaquer en personne dans leur propre pays, Charlemagne assembla, en son palais d'Hé-

ristal, un parlement composé, suivant la coutume, de seigneurs, d'évêques et d'abbés. On y fit plusieurs règlemens ou capitulaires. Quoique le droit d'asile fût sujet à mille abus, on ne l'abolit pas tout-à-fait; on défendit seulement de donner aucune nourriture aux coupables de crime capital qui viendroient se réfugier dans les églises. Les évêques, jaloux de ce privilége, firent d'inutiles efforts pour le maintenir entier. On ordonna qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œil, le second, de celle du nez, le troisième, de mort. 779-80

Sortant, pour ainsi dire, de l'assemblée, le roi alla chercher les Saxons : il les tailla en pièces sur les bords de la Lippe. Ils demandèrent et obtinrent grâce de nouveau; mais on exigea qu'ils reçussent chez eux des prêtres et des évêques. A une diète convoquée pour l'année suivante, quelques uns se laissèrent administrer le baptême. Ce ne fut qu'une feinte conversion.

781. Charlemagne s'en doutoit; mais de vastes desseins l'appeloient en Italie : la cour de Constantinople, maîtresse de la province de Naples, avoit quelque démêlé avec le pape Adrien, qui demanda du secours au roi de France. Ce prince passa les monts, et termina la querelle à la satisfaction d'Adrien.

781. Charles avoit quatre fils : un, nommé Pepin, d'une concubine, et trois de la reine Hildegarde; savoir : Charles, Carloman, et Louis. Il avoit mené avec lui les deux derniers, auxquels il vouloit assurer des établissemens. A sa prière, le pape baptisa Carloman, qui avoit alors sept à huit ans, changea son nom en celui de Pepin, le couronna roi de Lombardie, et sacra Louis, âgé de trois ans, roi d'Aquitaine. On ajouta le duché de Bavière au premier de ces deux royaumes; le second renfermoit le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, le Limousin, le Languedoc et la Gascogne.

Dans ce voyage d'Italie, Charles connut Alcuin, moine anglois, célèbre par son savoir, et l'attira en France. Par le conseil de ce savant, il établit dans son palais une académie, dont il voulut être membre. Il assistoit à toutes les assemblées, et donnoit son avis sur toutes les matières qui s'y traitoient. C'étoient ordinairement la dialectique, la rhétorique et l'astronomie. Chaque associé prit un nom emprunté de l'Ecriture, de l'Histoire, ou de la Fable. Le roi choisit celui de David. Cette institution et d'autres plus générales lui méritèrent le titre de restaurateur des lettres. Il distribua dans son royaume des maîtres d'arithmétique et de grammaire qu'il avoit amenés d'Italie

Des écoles furent ouvertes dans les églises 781.
cathédrales et dans les plus grandes abbayes. On y enseignoit la théologie et les humanités. Il étoit rare alors que les prêtres sussent quelques mots de latin. Quelques uns regardent mal à propos cet établissement comme l'époque de la fondation de l'Université de Paris.

Ces soins pacifiques furent troublés par 782-83.
Witikind, qui souleva de nouveau les Saxons. Les armes de Charles reçurent cette fois un grand échec. Il ne les dirigeoit pas en personne. Ses généraux essuyèrent une terrible défaite, aux pieds de la montagne de Sintal, près du Wéser. Son connétable y fut tué. Dans l'origine, cette charge répondoit à celle de grand-écuyer, et se bornoit au soin de l'écurie et des chevaux du roi. Sous l'officier qui la remplissoit se trouvoient deux autres appelés maréchaux, dont les fonctions étoient semblables à celles de premier écuyer. Cet emploi, dès lors considérable, devint dans la suite le premier de l'armée, dont le connétable fut le chef, ainsi que celui de tous les conseils. Il avoit le pas sur le chancelier, même au parlement. Il nommoit les officiers, et, s'il faut s'en rapporter, dit Velly, à un ancien titre de la chambre des comptes, le

782-83. Roi, « ne devoit ordonner de nul fait de » guerre sans son consentement. »

784-85. Charles, irrité de la défaite de ses généraux, alla lui-même en tirer vengeance. Le seul bruit de son approche dispersa les Saxons. Il donna ordre aux plus considérables de le venir trouver. Ils se rendirent; le roi les fit investir, désarmer, et leur fit couper la tête. Ils étoient au nombre de quatre mille cinq cents. Les Saxons furieux et désespérés reprirent les armes. Ils essuyèrent trois sanglantes défaites. Leur chef enfin se rendit, reçut le baptême, et demeura fidèle. Quelques uns le comptent au nombre des Saints. D'autres en ont fait la tige des Bourbons.

Pendant cette terrible expédition, il se forma un complot contre la vie du roi. On a cru que la reine (Fastrade, fille d'un seigneur françois, et qu'il avoit épousée après la mort de Hildegarde) y avoit donné occasion. Cette princesse, hautaine, dit-on, et cruelle, étoit haïe et redoutée des grands. Son époux se contenta de faire crever les yeux au chef des conjurés, et d'exiler les autres.

786-88. Il eut ensuite à réprimer les Bretons qui tentèrent vainement de s'affranchir du tribut qu'ils payoient à la France. Charles envoya contre eux des troupes qui, ayant rasé leurs

plus fortes places, les contraignirent à se soumettre. Le roi, tranquille de ce côté, alla en Italie, où le duc de Bénévent (1) et la cour de Constantinople se préparoient à éclater contre lui. Ce voyage déconcerta leurs projets. Tassillon, duc de Bavière, supportant à regret le joug qui lui étoit imposé, excita les Abares à se jeter sur la Germanie. Charles en fut instruit, et convoqua à Ingelheim un parlement auquel furent mandés les grands de France, de Lombardie, de Saxe, et de Bavière. Tassillon, croyant ses démarches ignorées, y vint avec confiance. Dès qu'il parut, il fut arrêté. Le roi remit son jugement à l'assemblée générale. Il fut d'une voix unanime condamné à mort comme criminel de lèse-majesté. Mais Charles, dont il étoit cousin-germain, se contenta de l'ensevelir dans un cloître. Il avoit deux fils et deux filles qui partagèrent son sort; et le duché de Bavière fut réuni à la couronne. 786-88

Malgré son désastre, les Abares, comme ils le lui avoient promis, attaquèrent les François, firent marcher une armée vers la Bavière, et une seconde vers le Frioul. D'un

(1) Le duché de ce nom avoit été laissé à un gendre de Didier nommé Arégise, et, en général, tous les gouverneurs de la Lombardie étoient restés en place.

786-88. autre côté, Irène, impératrice d'Orient, avoit donné ses meilleures troupes au fils de Didier, Aldagise, qui se proposoit de recouvrer la Lombardie dont son père avoit été dépouillé. Cette impératrice, dans la crainte que Charles n'enlevât ce qui restoit à l'empire en Italie, lui avoit, quelques années auparavant, demandé l'aînée de ses filles pour le jeune Constantin. Le mariage avoit été convenu, et la princesse fiancée; mais cette alliance fut rompue. On ignore si c'est par Irène ou par Charlemagne, comme le prétend Eginard, son secrétaire et son historien, qui dit que ce prince aimoit ses filles avec tant de foiblesse qu'il ne pouvoit se résoudre à leur éloignement, ni même à leur mariage. Quoi qu'il en soit, Grecs, Abares et Lombards, tous s'unirent pour chasser les François d'Italie. Mais Charles, qui étoit alors à Ratisbonne, dissipa cet orage sans en sortir. Les Abares essuyèrent trois sanglantes défaites dans la Bavière et le Frioul, et les Grecs perdirent leur armée en Italie. Aldagise retourna finir ses jours à Constantinople.

789. De l'Italie, Charles porta ses armes aux bords de la Baltique. Il y alla en personne pour secourir les Abrodites, alliés ou tributaires de la France, qui habitoient le pays

nommé depuis Meckelbourg, et qui étoient 789.
attaqués par quelques tribus d'Esclavons, établies entre l'Elbe et l'Eder. Il pénétra dans leur pays, le saccagea, et détruisit tout ce qui s'opposoit à sa marche. Les vaincus se soumirent et donnèrent des otages. Le roi vint se reposer à Worms.

Cette année fut entièrement pacifique, et 790.
signalée par la bienfaisance du monarque. Il avoit établi en divers endroits des magasins de blé; il le fit donner aux pauvres pour la moitié de sa valeur. Sa charité s'étendoit bien au-delà de ses Etats : des personnes de sa cour allèrent par ses ordres en Syrie, en Egypte et en d'autres contrées de l'Afrique, distribuer des sommes considérables aux églises opprimées par les infidèles; ces envoyés portèrent des présens au calife des Sarrasins, pour l'engager à traiter avec douceur les chrétiens de sa domination. C'étoit le célèbre Aaron-Raschid. Charles étoit le seul potentat révéré par ce conquérant de l'Asie, qui entretenoit avec lui un commerce de lettres, et qui lui portoit une telle estime, qu'ayant su l'intérêt que ce prince prenoit aux Saints-Lieux, il lui en céda, dit-on, la souveraineté, et ne se réserva que la qualité de son lieutenant. Parmi les présens qu'Aaron fit à Charles, celui qui fixa le plus

790. l'attention fut un clepsydre (horloge d'eau). Le cadran avoit douze portes qui marquoient la division du temps. Il s'en ouvroit périodiquement un nombre égal à celui des heures qui s'étoient écoulées, et il en sortoit autant de petites boules, qui, à des intervalles égaux, tomboient sur un tambour d'airain, et indiquoient l'heure à l'oreille, tandis que les yeux en étoient avertis par la quantité de portes ouvertes. A la douzième heure, douze petites figures sortant à la fois faisoient le tour du cadran, et refermoient toutes les portes.

Les prospérités de Charles furent mêlées de chagrins domestiques. Quatre de ses filles eurent des galanteries publiques. Deux laissèrent des enfans. On a prétendu qu'il avoit fait épouser à Eginard une troisième, appelée Emma, dont il avoit découvert le commerce avec ce secrétaire. Mais celui-ci n'auroit pas manqué de se glorifier de cette union, et il n'en dit rien (1). L'anecdote qu'on raconte à ce sujet ne mérite donc aucune croyance.

791-92. Malheureux par sa faute, dans sa famille, Charles n'avoit guère que des succès au dehors.

(1) Il a laissé, outre une Histoire de Charlemagne, des Annales de France de 741 à 829, et quelques autres productions.

Les Huns fixèrent son attention dans un moment où il se voyoit en paix avec le reste de l'Europe. Ces peuples habitoient la portion de la Pannonie, connue à présent sous le nom d'Autriche et de Hongrie. Elle étoit divisée en neuf cantons ou cercles, dont chacun étoit environné de toute part d'une haute levée et d'une forte palissade. Derrière ce retranchement se trouvoit un grand nombre de villes, de bourgs et de villages, presque contigus, et revêtus de bonnes murailles. Cette république subsistoit depuis plus de deux cents ans. Elle étoit séparée de la Bavière par la rivière d'Ens. Le roi, ayant eu quelque démêlé avec elle, assembla pour la combattre la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous de ses troupes étoit à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine, qui faisoit ses premières armes, y vint à la tête de ses troupes. Son père lui ceignit l'épée. Ce fut depuis la manière d'armer les chevaliers. Cette époque est probablement celle de l'institution de leur ordre. A peine Charles fut-il en marche qu'il apprit que l'armée du roi d'Italie, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces retranchemens qui défendoient l'entrée de chaque cercle. Lui-même, exterminant tout ce qui lui résistoit, pénétra jusqu'à 791-92.

791-92. Vienne qu'il abandonna au pillage, emporta les deux plus fortes places du pays, et les réduisit en cendres. Les Huns épouvantés se réfugièrent sur les montagnes ou dans des bois. Les uns y périrent en se défendant avec courage, les autres se rendirent sans combat. Charles ne s'arrêta qu'au lieu où le Raab se jette dans le Danube. L'approche de l'hiver lui fit reprendre le chemin de la France.

Il étoit attendu dans ses États par une atroce conspiration : l'aîné de ses fils, Pepin, surnommé le Bossu, en étoit le chef. Quoique né d'une concubine, l'usage en vigueur depuis le commencement de la monarchie lui donnoit droit à la couronne. Ses trois frères étoient avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc du Maine, et nous avons vu que Pepin étoit roi d'Italie, et Louis roi d'Aquitaine. Lui seul n'avoit aucun lot. Il conçut le noir projet d'assassiner son père et ses trois frères, afin de posséder toute la monarchie; l'aversion qu'excitoit la reine Fastrade donna des partisans à ce fils rebelle. Ce complot fut découvert. On arrêta Pepin et ses complices. Un parlement assemblé les condamna tous à mort; mais le roi commua la peine de plusieurs en exil, et relégua son fils, après lui

avoir fait couper les cheveux, dans un monastère, où il mourut en 811. 791-92.

Son attention se tourna ensuite vers les Maures d'Espagne et les Saxons, qui, chacun de leur côté, avoient battu les François. Bientôt il fut débarrassé des premiers que des affaires intérieures rappelèrent dans leur pays. Avant de s'engager dans la Saxe, il entreprit de joindre l'Océan et le Pont-Euxin, jonction qui eût facilité le commerce, et une expédition qu'il méditoit contre les Abares. Un canal de deux lieues de longueur y eût suffi. On l'entreprit; et on l'avoit déjà creusé dans un espace de deux mille pas, lorsque le peu de connoissances qu'on avoit sur ces sortes de travaux, fit abandonner l'opération jugée impraticable. On voit encore les vestiges de ce canal près du village de Graban, dans le voisinage de Bamberg, en Franconie. 793

Charlemagne fit précéder la guerre qu'il devoit porter en Saxe, d'un concile célèbre qu'il assembla dans la ville de Francfort. Il s'y trouva plus de trois cents évêques, françois, germains, lombards, espagnols. Il y prit place *comme arbitre*, et arrêta, dit-il, *ce qu'il falloit croire.* Ce concile rejeta la décision de celui de Nicée sur les images; on prétend que c'est parce qu'on avoit pris à 794.

794. contre-sens l'opinion des Pères de Nicée. On réfuta la doctrine qu'on supposoit être la leur, dans des livres nommés *Carolines*, parce que Charles s'en déclara l'auteur. Le ton en étoit fort aigre. Le pape Adrien y répondit avec douceur ; la dispute cessa, et l'autorité du concile de Nicée fut reconnue. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Le roi l'avoit plus aimée, et la regretta plus qu'elle ne le méritoit.

Il chercha des distractions à sa douleur dans les travaux de la guerre, et alla encore une fois combattre les Saxons. Ceux-ci s'humilièrent à son approche. Il se laissa fléchir ; mais il enleva un tiers de leur armée, qu'il
795-96. dispersa dans la France. Ceux qui restèrent ayant massacré dans une embuscade le roi des Abrodites, son allié, il en fut tellement irrité qu'il ravagea toute la Saxe, et fit périr plus de trente mille de ses habitans. Dans le cours de cette expédition, il apprit que les Abares s'étoient affoiblis par des dissensions domestiques. Il envoya contre eux des troupes qui s'emparèrent de leur capitale, nommée Ringa. Elles y trouvèrent d'innombrables richesses; c'étoient les dépouilles de l'Europe entière, que ces peuples ne cessoient d'entasser depuis plus de deux siècles. Le roi en

fit des largesses à son armée. Il en destinoit une partie au pape Adrien, pour lequel il avoit une grande affection, lorsqu'il apprit sa mort. Charles fit en vers latins l'épitaphe qu'on voit sur son tombeau, à la porte de l'église de Saint-Pierre, et ces vers ne sont pas sans mérite. Léon III, successeur d'Adrien, envoya prier le monarque françois de députer à Rome pour y recevoir le serment de fidélité de la ville. 795-96.

Mais déjà les Abares étoient rentrés à Ringa. Le roi de France donna ordre à celui d'Italie de les attaquer avec toutes les forces de la Lombardie et de la Bavière. Le kan des Abares présenta la bataille à ce jeune prince, la perdit, et fut tué. Le vainqueur prit, rasa la capitale des Abares, et en passa la garnison au fil de l'épée. Ce fut là le terme de la grandeur, et même à peu près de l'existence de leur république. Une partie des vaincus se soumit à la France, et l'autre se retira chez les nations voisines. Pepin, après avoir, à l'âge de vingt ans, exterminé, pour ainsi dire, une nation devenue la terreur de l'Europe, alla joindre à Aix son père, qui venoit depuis peu d'épouser Lutgarde. Cette ville étoit célèbre par la magnifique chapelle que Charles y avoit récemment construite à l'honneur de la Vierge; ce

795-96. fut de là que lui vint son nom d'Aix-la-Chapelle. Ce monarque en fit depuis le siége de son empire; il y éleva un immense et superbe palais. Parmi ses amusemens, celui qu'il préféroit étoit la lecture. Il se faisoit lire à table. En tout temps et à toute heure, il étoit prêt à rendre justice; il se levoit quatre ou cinq fois la nuit, et faisoit entrer tous ceux qui la réclamoient, et dont le comte du palais n'avoit pu terminer les procès; il les jugeoit même en s'habillant; et il avoit tant de sagacité qu'au milieu de tant d'affaires de tout genre qui s'offroient à sa décision, jamais on ne lui vit ni embarras ni inquiétude.

797-99. Les indomptables Saxons l'occupoient toujours; il alla passer l'hiver dans leur pays, et se campa sur les bords du Wéser, où il fit bâtir avec promptitude un si grand nombre de maisons, qu'on vit s'élever tout à coup une ville à laquelle on donna le nom d'Héristal qu'elle a conservé. La présence du roi contint la partie de la Saxe située entre l'Elbe et le Wéser; mais il n'en fut pas de même de celle qui étoit au-delà du premier de ces fleuves vers le nord; le roi y avoit envoyé quelques officiers pour faire exécuter ses ordres et rendre la justice. La plupart furent massacrés comme violateurs de la liberté saxonne. Charles, persuadé, dit

Daniel, que toute la Saxe agissoit de concert, 797-99.
mit à feu et à sang la portion de ce pays qui étoit sous sa main, et saccagea tout ce qui se trouve entre l'Elbe et le Wéser. Ces peuples, de leur côté, ravagèrent le Meckelbourg; mais le duc, qui commandoit pour la France dans cette contrée, leur tua quatre mille hommes. Tant de pertes les accablèrent enfin. Le roi se fit donner des otages et revint dans sa capitale.

Ce prince y reçut des lettres de Léon III, qui lui demandoit justice d'un attentat commis par deux neveux d'Adrien, l'un grand-chantre, et l'autre trésorier : ces deux ecclésiastiques, mécontens du peu de crédit qu'ils avoient auprès du souverain pontife, et désirant lui donner un successeur, l'attaquèrent dans une procession, et voulurent lui crever les yeux et lui arracher la langue; mais Léon III, quoique fort maltraité, eut le bonheur d'échapper à cet assassinat. Il vint en France : Charles lui donna des sûretés pour son retour, et fit néanmoins examiner sa conduite, car ses assassins s'étoient plaints les premiers, et l'accusoient de crimes énormes et nombreux. L'innocence du pape fut reconnue; on arrêta les deux coupables, et on les mena en France.

Charles alla en Italie, et voulut examiner 800.

800. encore l'affaire du pape. Les assassins accusateurs, qu'il y avoit menés, furent entendus par lui dans la basilique de Saint-Pierre, et déclarés calomniateurs. Néanmoins le roi voulut qu'il se purgeât encore par serment; ce qu'il fit. Charles condamna les deux ecclésiastiques à mort. Le pape obtint un adoucissement à leur punition: ils ne furent pas même mutilés; supplice si commun en ce temps, que les abbés l'infligeoient à leurs moines, et s'en rendoient eux-mêmes les exécuteurs; ils furent exilés.

Dix jours après, à la fête de Noël, l'église de Saint-Pierre fut témoin d'un événement d'une bien plus haute importance. Charles y étant à la messe solennelle de ce jour, revêtu de l'habillement des patrices de Rome, se mit à genoux près de l'autel; le pape qui alloit célébrer l'office, choisit le moment où ce monarque s'inclinoit pour lui poser une couronne sur la tête. Le peuple s'écria: « Vive » Charles, toujours auguste, grand et paci- » fique empereur des Romains; c'est Dieu » qui le couronne par les mains de son vicaire; » qu'il soit à jamais victorieux. » Le souverain pontife se prosterne le premier et l'*adore*; c'est le terme dont se servent tous les auteurs contemporains, même ecclésiastiques. Les

papes, dans la suite, se firent aussi adorer. 800.
Tel fut le renouvellement de l'empire d'Occident qui avoit fini en 476, sous Augustule. Eginard, et d'autres historiens, prétendent que Charles, se voyant couronné, avoit montré de la surprise, même de la colère; mais, comme l'observe Gaillard, il est impossible de croire qu'il ait été fait empereur malgré lui, quoiqu'il ait peut-être affecté de le témoigner. Le jour même, il fit les plus magnifiques présens à l'église où il venoit d'être couronné; ce qui n'est pas un signe de mécontentement. Dès lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire et du consulat de Charles; on y battit de la monnoie qui d'un côté portoit son nom, et de l'autre, celui du pape ou de saint Pierre. On a long-temps disputé pour savoir en qui résidoit la souveraineté de Rome; mais, dit Velly, puisque Charlemagne envoyoit dans l'Etat ecclésiastique des officiers pour y rendre la justice et faire exécuter ses ordres, la question est décidée.

Après avoir ressuscité l'empire romain en 801.
Occident, il ne lui restoit plus qu'à y réunir celui de l'Orient, et l'occasion parut s'en présenter. Irène, ayant fait mourir son fils qui l'occupoit, osa s'asseoir elle-même sur le

801. trône des Césars. Comme elle avoit lieu de craindre que Charlemagne ne voulût s'emparer en Italie de ce qu'elle y possédoit, ce qui eût été fort facile dans le haut degré de puissance auquel il étoit parvenu, elle eut l'adresse d'amuser ce monarque par l'espérance de leur mariage. Il étoit veuf, depuis peu, de Lutgarde, sa cinquième épouse (1). Cette alliance auroit mis dans ses mains la plus vaste domination qui eût existé sur la terre, depuis le déchirement de l'empire romain. La proposition d'Irène fut accueillie. On peut s'étonner que Charlemagne osât épouser une femme qui avoit empoisonné son premier mari, et fait tuer son fils. Déjà, cependant, les ambassadeurs françois étoient à Constantinople pour traiter cette grande affaire, lorsqu'Irène fut chassée du trône par Nicéphore, et reléguée dans l'île de Lesbos.

802-803. L'usurpateur s'empressa d'envoyer des députés à Charlemagne pour maintenir la paix entre eux. Elle ne souffrit point de difficulté. Il fut convenu que le nom d'Auguste seroit commun aux deux souverains, que Charlemagne prendroit le titre d'empereur d'Occident, et Nicéphore celui d'empereur d'Orient;

(1) Il eut ensuite successivement quatre concubines.

qu'en Italie, ce qui étoit situé depuis l'Ofante 802-803.
et le Volturne, jusqu'à la mer de Sicile, appartiendroit aux Grecs, et que le reste, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, la Liburnie et la Dalmatie (1), seroit de l'empire d'Occident.

Les Saxons seuls continuoient de résister à 804-806.
l'ascendant de Charlemagne; ils reprirent les armes. Le monarque françois se mit en campagne, s'avança jusqu'à l'Elbe, et les battit partout. Ils demandèrent grâce encore une fois, ils l'obtinrent; mais on en transplanta beaucoup, les uns en Suisse, les autres en Flandre; dix mille familles furent ainsi expatriées. Elles communiquèrent leur esprit d'indépendance aux pays qu'elles furent contraintes d'habiter; et l'on disoit durant les troubles, dont nous verrons la Flandre agitée sous Philippe de Valois, que « Charlemagne, » en mêlant les Saxons aux Flamands, d'un » diable en avoit fait deux. » Ce ne fut toutefois que par ce moyen violent qu'il put les

(1) Il paroît que la côte septentrionale de Venise appartenoit aussi à Charlemagne; que la ville de Venise dépendoit de l'empire grec : ainsi donc mal à propos quelques uns auroient prétendu que cet Etat dès lors étoit une république indépendante.

804-806. dompter, après une guerre de trente-trois années. Cette nation subit à la fois son joug et celui du christianisme.

N'ayant plus d'ennemi qui osât se montrer, Charlemagne s'occupa du soin de sa succession. Il assembla un parlement à Thionville, pour y lire son testament qui fut approuvé par les grands de l'Etat, et, pour plus d'authenticité, envoyé au pape qui le signa. Les royaumes d'Italie et d'Aquitaine furent augmentés de quelques provinces, et tout le reste laissé à Charles, l'aîné des princes françois, destiné par son père à l'empire d'Occident.
807. Il ordonna que s'il survenoit entre les trois frères quelque différend, il fût décidé par le jugement de la Croix, appelé le jugement de Dieu. Voici quelle en étoit la forme : on choisissoit deux hommes qu'on menoit à l'église, où, debout, ils élevoient et se croisoient les bras; la partie dont le champion demeuroit le plus long-temps immobile, obtenoit gain de cause.

A l'issue de cette assemblée, les trois frères partirent pour diverses expéditions, qui furent toutes heureuses, contre les Esclavons, les Bohémiens et les Maures.

808. Néanmoins les Normands, ou hommes du Nord, nom commun alors aux habitans du

Danemarck, de la Suède et de la Norwège, 808.
infestoient les rivages de la France. Aussi avides de butin que zélés pour le paganisme, ils ne cessoient d'y faire des courses, pillant, brûlant, massacrant tout, principalement les ecclésiastiques. Charlemagne prévit les maux qu'ils devoient causer un jour à la France. « S'ils osent à présent, disoit-il, insulter les » côtes de ce royaume, que ne feront-ils pas » quand il sera divisé? » Il prit contre eux toutes les précautions convenables, visita tous ses ports, et y fit construire et armer un nombre prodigieux de bâtimens, de l'embouchure du Tibre à l'extrémité de la Germanie. Boulogne fut le principal arsenal de sa marine. Il y fit relever un phare construit par Caligula. On le nomme aujourd'hui la Tour d'Ordre. Dans le cas d'une tentative de descente des Normands, il ordonna que tous les seigneurs servissent en personne sur les navires, comme ils servoient dans les armées de terre.

Ce n'étoit pas sans raison qu'il appréhendoit les Normands. Godefroy, roi de Danemarck, osa lutter contre sa puissance, à laquelle d'ailleurs rien ne résistoit. Charlemagne désiroit pénétrer dans les Etats de ce prince pour convertir les Danois, comme il avoit converti les Saxons. Godefroy le prévint, lui déclara la

808. guerre, fondit sur le Meckelbourg dont la plus grande partie se soumit à un tribut qu'il lui imposa. Il s'avança jusque sur les bords de l'Elbe; mais une perte qu'il essuya, et la nouvelle de la marche du prince Charles le déterminèrent à retourner sur ses pas. Le fils aîné de Charlemagne pénétra dans le pays de deux peuples alliés du Danois, les dévasta, et ne voyant plus d'ennemis, pressé d'ailleurs par l'approche de l'hiver, revint en France, après avoir fait construire deux forts sur les frontières de la Saxe, pour empêcher les Normands de passer l'Elbe.

809-10. Une guerre n'attendoit pas l'autre. On n'avoit fait qu'une trève avec l'empire d'Orient. Les hostilités recommencèrent au sujet des Vénitiens qui, placés entre les deux empires, se déclaroient tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, et aspiroient à devenir indépendans de tous deux. Cette guerre n'offrit rien de fort mémorable. Les succès furent balancés. Les Grecs, pour tout exploit, prirent Populoni (à présent Piombino). On fit bientôt la paix, et chaque parti rentra dans ses limites. Les affaires d'Espagne furent un peu plus malheureuses. Les François, surpris dans Tortose par les Maures, essayèrent vainement de reprendre cette place. Ils échouèrent également au siège d'Huesca.

Enfin ils essuyèrent aussi des pertes en Germanie. Godefroy, descendu dans la Frise avec une flotte de deux cents voiles, défait un corps de Frisons et de François, pille la province, et y prend plusieurs places dont il exige un tribut. Charlemagne vole à lui. Déjà il est sur le Wéser, lorsqu'il apprend que, le prince danois ayant été assassiné par un de ses gardes, les ennemis s'étoient rembarqués. Le fils et le successeur de Godefroy obtint la paix en renonçant aux conquêtes de son père. Elle fut aussi conclue aux mêmes conditions en Espagne. On convint avec le roi de Cordoue que l'Ebre serviroit de limites aux deux Etats. 809-10.

Le repos de la France et de son souverain sembloit assuré pour quelque temps; mais deux pertes successives vinrent les affliger : Pepin mourut à la fleur de son âge, et l'année suivante le prince Charles suivit son frère au tombeau. 811-12. Louis, désormais l'unique fils de Charlemagne, ne manquoit pas de courage, étoit bon et dévot. Quoiqu'il vécût avec splendeur, il avoit trouvé le moyen de diminuer les impôts. Il rendoit la justice avec une scrupuleuse exactitude, et consacroit à cette fonction trois jours de la semaine. Ses sujets vivoient dans l'abondance. Charlemagne, instruit de sa louable conduite, s'écria : « Remercions Dieu

811-12. » de ce que mon fils vaudra mieux que moi. »

813. Sentant qu'il s'affoiblissoit de jour en jour, il voulut l'associer à l'empire. Il le manda, convoqua les grands, et leur proposa son projet, qui fut adopté avec acclamation. La cérémonie du couronnement fut faite, un dimanche, dans la chapelle dont nous avons parlé. Louis, par l'ordre de son père, alla prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, et la mit lui-même sur sa tête. Quelques jours après, ils se séparèrent avec beaucoup de marques d'attendrissement.

814. Ces princes sembloient prévoir que leur séparation seroit éternelle. Effectivement ils ne se virent plus. Charlemagne mourut le 28 janvier, en sa soixante et onzième ou soixante-douzième année. Il fut enterré à Aix-la-Chapelle dans la superbe chapelle qu'il y avoit bâtie. Il portoit un cilice, genre de mortification très-usité. Son épitaphe latine signifie : « Cy-gît Charles, grand et orthodoxe » empereur, qui agrandit noblement et gou- » verna heureusement la France pendant » quarante-sept ans. » C'est la première épitaphe connue de nos rois; car celle de Pepin, qui n'est au reste que l'éloge de Charlemagne, fut, comme nous l'avons dit, faite bien longtemps après sa mort. Ce prince est aussi le

premier de nos rois qui, sur ses monnoies, ait employé ces mots : *Gratiâ Dei rex*, roi par la grâce de Dieu, et le premier potentat de l'univers à qui l'on ait donné (vers 803) le titre de majesté. Il a été mis au rang des Saints. 814.
Charlemagne fut à la fois un héros, un grand homme et un bon roi. Il posséda tous les avantages extérieurs. Il étoit éloquent, guerrier, législateur, humain, charitable, et savoit allier l'économie et la munificence. Ses bienfaits, comme nous l'avons vu, s'étendoient bien au-delà des bornes de son empire, et ne se répandoient pas seulement sur ceux qui professoient sa religion. Aussi les païens même l'appeloient *le père de l'univers*. Il commit néanmoins quelques fautes, entraîné par l'ambition, par ses passions, par l'esprit de son siècle, et nous ne les avons pas dissimulées. Mais l'Europe lui aura une obligation éternelle ; outre qu'il ranima le goût et l'étude des lettres, c'est à ses Capitulaires qu'elle doit une partie de sa police. On a prétendu que Charlemagne, très-instruit pour le temps où il vivoit, ne savoit pas écrire ; mais Gaillard paroît avoir prouvé que cette opinion ne s'est établie que sur un passage d'Eginard, dont on a forcé le sens.

Le règne de Charlemagne étant une époque

814. célèbre de l'histoire de France, il convient d'arrêter un moment ses regards sur le clergé, la législation, la littérature, les mœurs et les usages de son temps.

Clergé. Nous avons dit un mot de la querelle des iconoclastes touchant les images. Une autre question s'agita parmi les chrétiens. Le Saint-Esprit procédoit-il du Père seulement, ou du Père et du Fils à la fois, ou du Père par le Fils? L'Eglise grecque et latine différoient sur ce point. Le clergé de France avoit ajouté le mot *Filioque* au Symbole de Constantinople. Les Grecs s'en étoient plaints dans un concile tenu, sous Pepin-le-Bref, à Gentilly, près de Paris. Ils s'en plaignirent encore dans celui d'Aix-la-Chapelle, tenu en 809. Le pape Léon III, consulté par Charlemagne, dit que l'addition *Filioque* lui paroissoit orthodoxe, mais qu'il ne falloit pas la faire, de peur de fournir le prétexte d'une scission à l'Eglise grecque. L'addition resta néanmoins en France; Rome ne l'adopta que dans l'onzième siècle, et le concile de Florence la consacra en 1055.

Législation. Le clergé fut l'objet et l'auteur de la plupart des Capitulaires de Charlemagne, qui se faisoient, comme on l'a déjà vu, dans des assemblées composées des évêques et des grands.

Depuis que Charles-Martel avoit donné à des militaires des biens d'église, les ecclésiastiques, pour n'être pas entièrement dépouillés, servoient en personne comme les laïques, et le culte fut abandonné. Sous Charlemagne, plusieurs désirèrent d'être affranchis du service militaire; mais ils auroient voulu en même temps conserver leurs bénéfices. Un capitulaire de Worms, de l'année 803, remplit cette double attente. Le port et l'usage des armes furent interdits au clergé, et la loi le rassura sur la possession de ses biens. Cependant ce ne fut que par degrés qu'on cessa de donner des biens d'église à des laïques. 814.

Des prêtres, en ce temps, et des évêques se marioient. C'étoient les plus sages, dit Gaillard. Presque tous avoient des concubines, et plus d'une à la fois. Charlemagne ordonna que ceux qui se permettroient d'en avoir plusieurs, seroient dégradés. Des abbesses s'étoient arrogé les fonctions sacerdotales, même épiscopales. Les religieuses se prêtoient à des correspondances de galanterie. Les abbés traitoient leurs moines comme des esclaves, et leur infligeoient de cruels supplices. Les ecclésiastiques vendoient les sacremens. Les évêques faisoient payer un cens annuel à leurs prêtres, et commettoient à leur égard d'autres exactions. On

814. voyoit des fanatiques courir les rues et les grands chemins, nus et chargés de fer, par esprit de pénitence. La plupart de ces abus furent réformés, soit par le capitulaire de 789, soit par le concile de Francfort de 794.

Charlemagne, quoique en général fort au-dessus des lumières ou plutôt de l'ignorance de son siècle, ne sut pas toujours s'affranchir de son influence. Il attribua une juridiction sans bornes aux évêques, en ordonnant qu'ils jugeroient tous les procès en dernier ressort, lorsqu'une des parties voudroit porter la cause à leur tribunal, quoique l'autre n'y consentît pas. Il est vrai que le clergé étoit un peu moins ignorant que les autres ordres de l'Etat. Mais il étoit aisé de prévoir les dangereuses conséquences d'un tel excès de pouvoir. Charlemagne, pour appuyer sa loi, citoit le code Théodosien, où on la trouvoit déjà portée par Constantin; mais on doute qu'elle fût véritablement émanée de cet empereur. Des critiques la regardent comme supposée, attendu, disent-ils, qu'on ne voit pas qu'elle ait eu d'exécution jusqu'à Charlemagne. Une autre loi, non moins abusive, donnoit exclusivement la juridiction civile et criminelle aux Eglises sur toutes les personnes domiciliées dans leur territoire.

Ce fut sous ce règne, vers la fin du huitième siècle, qu'on vit paroître les fausses Décrétales d'Isidore Mercator, qui abusèrent pendant huit siècles l'Eglise d'Occident. Le dessein de ce faussaire, qui lui réussit, étoit d'étendre, par l'exemple des premiers et des plus saints pontifes auxquels il les attribuoit, l'autorité de la cour de Rome. Ces Décrétales défendent de tenir aucun concile sans la permission du pape. La collection s'en répandit en France où on n'éleva que de foibles soupçons sur leur authenticité. Elles passèrent pour vraies jusqu'au dix-septième siècle, que le savant Blondel en prouva la fausseté. Mais les abus qu'elles avoient introduits étoient consacrés par le temps. 814.

On croit que ce fut Charlemagne qui établit la dîme ecclésiastique dans un capitulaire, fait au concile de Francfort en 794, après une année de famine. On rapporte que les épis de blé avoient été trouvés vides, et qu'on avoit ouï en l'air la voix des démons qui disoient les avoir dévorés en punition de la négligence des peuples à payer la dîme.

Non moins attentif à régler le droit civil que le droit ecclésiastique, il créa les *missi dominici*, ou envoyés royaux. Ils servirent dans la suite de modèles pour la tenue des grands

814. jours dans les provinces. Leur principale fonction étoit de réformer les jugemens iniques, et de réparer les torts avérés. Ces espèces de censeurs tenoient, quatre fois par an dans leur province, des Etats particuliers, auxquels ceux qui avoient quelque autorité spirituelle ou temporelle, devoient assister en personne ou par représentans. On y traitoit de toutes les affaires du pays. On examinoit la conduite des magistrats, on punissoit les prévaricateurs.

Les officiers du palais étoient obligés d'aider de leurs conseils ceux qui venoient recourir à la justice ou à la bienfaisance du prince, de lui faire passer leurs requêtes, et même de pourvoir à leurs besoins.

L'usage de ce temps réduisoit les vaincus en servitude. Charlemagne établit pour maxime, que tout chrétien étoit libre. Cette maxime, quoique souvent violée dans la suite, étoit censée de droit commun, et finit par prévaloir. Ce prince abolit le sort des saints, et, ne pouvant tout-à-fait détruire le duel judiciaire, en diminua le danger, et sans doute la fréquence, en substituant aux armes meurtrières, employées dans ce genre de preuves, le bâton et le bouclier. Il anéantit le droit qu'avoient les particuliers de venger la mort de leurs parens, et le réduisit à une composition pécu-

niaire qu'on ne pouvoit, sans encourir la peine de l'exil, refuser de payer ou de recevoir. Il ordonna que les comtes, qui alors occupoient les tribunaux, seroient à jeun lorsqu'ils jugeroient. 814.

Charlemagne ne changea rien, ou presque rien, à la forme des assemblées nationales.

Nous avons dit, vers la fin du règne de Clotaire, ce qu'étoient ces assemblées, suivant le père Griffet. Mais dom Bouquet, dans la préface du second volume des historiens de France, distingue ce que le père Griffet a cumulé. Il prétend que les champs de mars ou de mai, et le *mallus* ou *mallum* formoient deux sortes d'assemblées dont l'objet étoit distinct; que dans la première on traitoit des affaires nationales, et dans la seconde, de l'administration de la justice. Dom Ruinart croit, au contraire, que dans l'une et l'autre assemblée il s'agissoit à peu près des mêmes choses, et que par conséquent elles ne différoient que de nom. On pense que les rois avoient en outre un conseil intime. Sous Clovis et quelques uns de ses successeurs, les Francs étoient tous convoqués au champ de mars, et s'y trouvoient en armes; mais, lorsqu'ils furent dispersés dans toute la Gaule, cette réunion devenant impossible, les grands seuls et ceux

814. que le roi jugeoit à propos d'appeler, composèrent ces assemblées. Dans la seconde race, on tenoit chaque année deux parlemens. Les anciens, ecclésiastiques ou laïques, y délibéroient. Les jeunes étoient quelquefois consultés; mais ils ne donnoient pas de suffrages. S'il y avoit opposition ou diversité d'intérêts entre les grands et le clergé, les deux ordres délibéroient séparément, et il y avoit toujours, dans cette vue, deux chambres préparées. La multitude assistoit à ces assemblées, mais en dehors.

Littérature. La plupart des études se rapportoient à la religion. Les ecclésiastiques étoient les seuls qui s'y adonnassent. C'étoit un moyen de fortune. Les principaux d'entre eux obtinrent, par la faveur de Charlemagne, les plus riches bénéfices; car les rois n'y nommoient pas toujours alors; mais on sent combien ils devoient influer sur les nominations. Les ecclésiastiques accumuloient sans scrupule les biens de l'Église. Quoique les canons, dit Gaillard, eussent défendu cette accumulation et mis en péril le salut de ceux qui se la permettoient, il s'est trouvé de grands bénéficiers qui ont bien voulu en courir les risques (1).

(1) Sous saint Louis, le chancelier de l'Université, nommé Philippe, fut un de ces hardis bénéficiers. L'évêque

Alcuin, et Théodulfe (qu'on croit né en Lombardie) furent les deux principaux agens de Charlemagne pour la restauration des lettres. Ce prince régnoit depuis plusieurs années lorsqu'il apprit la grammaire. Il se fit aussi enseigner la rhétorique, la logique et l'astronomie. Il s'appliqua beaucoup à cette dernière science, et y fit des progrès. L'architecture ne lui étoit pas inconnue. Il lisoit Vitruve. Charlemagne, et François I[er] à son exemple, employèrent fréquemment les gens de lettres. Ils étoient bien éloignés de croire à l'incompatibilité que l'envie et l'intérêt ont voulu supposer entre les affaires et la littérature. Dans la lettre circulaire que Charlemagne écrivit pour ordonner l'établissement des écoles, il dit : « Il vaut mieux sans doute faire » le bien que le connoître; mais on le fait » plus sûrement quand on le connoît. » Ce monarque suffisoit à tout : à la guerre, aux affaires, à l'étude et au plaisir. Il trouvoit du temps pour examiner avec les maîtres les compositions des écoliers. S'apercevant que les 814.

de Paris, l'étant venu voir dans sa maladie mortelle, le pressa de se débarrasser d'un fardeau qui l'entraîneroit aux Enfers; il répondit : « Hé bien, je veux essayer si cela » est vrai. »

814. enfans du peuple, qu'il faisoit instruire avec ceux des grands, avoient de l'avantage sur ces derniers, il jura que les évêchés et les abbayes seroient pour eux, et dit aux autres : « Vous » comptez sur le mérite de vos ancêtres; mais » ils ont reçu leur récompense, et l'Etat ne » doit rien qu'à ceux qui peuvent le servir et » l'honorer par leurs talens. » Son académie embrassoit tout ce qui fit depuis l'objet de l'établissement des trois grandes académies de la capitale. Il assistoit régulièrement à ses assemblées, et ne se dispensoit d'aucun des devoirs académiques. Il savoit le latin, le grec et les langues étrangères. Il composa une grammaire pour la langue tudesque ou allemande, qui en ce temps étoit la langue vulgaire dans une partie de ses vastes Etats. Il espéroit la perfectionner assez pour qu'on pût l'employer à la rédaction des actes et des lois. Il trouvoit absurde l'usage, où l'on étoit de les rédiger en latin pour un peuple chez lequel presque personne n'entendoit cette langue savante. Les gens d'église, qui seuls l'étudioient, craignant de devenir inutiles, si le projet de Charlemagne se réalisoit, le traversèrent de tout leur pouvoir, et il ne s'accomplit qu'après bien des siècles.

Mœurs et usages. Les fiefs, autrement nommés bénéfices, em-

portoient l'obligation du service militaire. Ils étoient non seulement à vie, mais révocables. 814.

Les armes, qui d'abord furent légères chez les Francs, étoient devenues pesantes sous Charlemagne. Aussi les rois, qui, sous la première race, étoient majeurs à quinze ans, ne le furent plus qu'à vingt et un, jusqu'au règne de Charles V qui, par des motifs politiques, changea cette disposition. Les François ne quittoient leurs armes que pour aller à l'église. Sous la première race, ils n'eurent presque pas de cavalerie. Du temps de Charlemagne, au contraire, elle égaloit l'infanterie en nombre. Les machines de guerre étoient à peu près les mêmes que celles qu'avoient employées les Romains.

Rien de plus simple que le gouvernement. Il n'y avoit, pour ainsi dire, que deux états; les armes et l'Eglise. Le peuple étoit serf. Le clergé se gouvernoit sous la surveillance du monarque. Il y eut cependant des variations touchant le droit d'élire. « Les fidèles, dit le président Henault, tant qu'ils se tinrent cachés, se choisissoient leurs pasteurs; mais lorsque les empereurs eurent permis l'exercice du christianisme, tantôt les élections dépendoient d'eux, tantôt ils les abandonnèrent au clergé et au peuple. »

814. Quant au gouvernement politique ou militaire, chacun des nombreux Etats de Charlemagne étoit divisé en un certain nombre de duchés, dans chacun desquels il y avoit douze comtés. On distinguoit des comtes de trois classes : les grands, les médiocres, les petits. Les ducs et les comtes avoient, chacun dans leur district, le commandement des troupes et l'administration de la justice (1). Quoique tous révocables, ils étoient rarement révoqués. Les *missi dominici* les retenoient dans le devoir, et quelquefois réparoient leurs injustices.

Les impôts consistoient dans une multitude de douanes et de péages par terre et par eau. Cette nature de tributs devoit gêner beaucoup le peu de commerce qui se faisoit, et qu'on ne cherchoit pas à favoriser.

Les monnoies furent un des principaux objets de la législation de Charlemagne. La plus ancienne ordonnance, qui nous reste sur cette matière, est celle de 755, faite par Pepin dans un parlement tenu à Verneuil. Les sous étoient la vingt-deuxième partie de la livre d'argent. Le roi, pour les frais de la fabrica-

(1) Voyez, dans le règne de Clotaire, quels étoient ces districts.

tion et pour son droit de souveraineté, retenoit une pièce sur chaque livre. Sous Charlemagne, la livre ne fut plus composée que de vingt sous. 814.

Par un réglement de 789, Charlemagne établit l'égalité des poids et mesures; il taxa le prix du blé, celui des étoffes, et celui des vivres qu'il ne permettoit pas de renchérir dans la disette. Ce prince fit le premier des lois somptuaires qui, par l'habillement, indiquoient l'état des particuliers; mais elles restèrent sans exécution. Ses habits et sa table n'avoient aucun faste. Il faisoit vendre les œufs de ses basses-cours, et les herbes inutiles de ses jardins, en même temps qu'il distribuoit à ses peuples les richesses des Lombards et celles des Abares, qui avoient amassé les dépouilles de l'Europe.

Il interdit la mendicité vagabonde, et ordonna que chaque ville nourrît ses pauvres, défendant de rien donner à ceux qui refuseroient de travailler. Afin de pouvoir faire un plus grand nombre d'heureux, il avoit réformé l'abus qui cumuloit quelquefois les emplois et les grâces.

Divers conciles, sous ce prince, condamnèrent les jeux scéniques, qui n'étoient sans doute que d'indécentes pantomimes; il fit

814. défendre au clergé d'y assister, et aux évêques, abbés et abbesses, d'avoir chez eux des farceurs.

Le commerce fut très-peu considérable sous les deux premières races; il s'en fit néanmoins un peu sous Gontran. Du temps de Clotaire, une société de marchands, sous la conduite de Samon, partit du territoire de Sens pour négocier dans l'Esclavonie. A l'époque du règne de Dagobert, il existoit quantité de marchés, qui étoient autant de rendez-vous pour l'achat et la vente. Sous Charlemagne, les François alloient par bandes trafiquer chez les Esclavons, les Saxons et les Abares; et il existoit en outre un commerce réglé entre la France et l'Angleterre.

Tout le négoce, à peu près, se faisoit dans les marchés. Les artisans, les artistes et les marchands, n'habitoient pas encore les villes; on n'y voyoit presque pas de couvens; elles n'étoient habitées que par des prêtres et des ouvriers. Les grands étoient à la campagne ou à la cour. Le serf attaché à l'héritage, et l'esclave à la maison du maître, ne pouvoient, sans permission, quitter le lieu de leur naissance. Cette dispersion étoit un empêchement au commerce. Pour le faciliter, les rois établirent un grand nombre de foires.

Celle de Saint Denis étoit une des plus fameuses. On y venoit de différens pays de l'Europe. 814.

Il se faisoit aussi quelque commerce maritime. Arles, Narbonne et Marseille, sous les premiers règnes des Mérovingiens, recevoient dans leurs ports les navires qui venoient de l'Afrique et de l'Orient. Mais bientôt la guerre interrompit ce négoce. Les Asiatiques et les Africains n'osèrent plus venir dans nos ports. Ceux que nous venons de nommer, entretinrent néanmoins, sous les Carlovingiens, un certain nombre de bâtimens qu'on envoyoit commercer à Gênes, à Pise et à Constantinople. Les Lyonnois, unis aux Marseillois et aux Avignonois, alloient chercher des marchandises en Egypte; ils en tiroient du papier (le papyrus) qui fut en usage parmi nous jusque dans l'onzième siècle. Le règne suivant est celui de la race carlovingienne, sous lequel le commerce fleurit davantage. Louis-le-Débonnaire établit un corps de marchands.

LOUIS I,

SURNOMMÉ LE DÉBONNAIRE.

Louis Ier, à la mort de son père, accourut 814-17.
de l'Aquitaine à Aix-la-Chapelle, où il fut de

814-17. nouveau proclamé roi et empereur. Il se fit d'abord beaucoup d'ennemis en réprimant des désordres tolérés sous le règne précédent. Il avoit sept sœurs, toutes célibataires. Nous avons parlé du scandale qu'avoient donné quatre de ces princesses. Louis exila quelques uns de leurs amans, et fit crever les yeux à quelques autres. Un d'eux tua celui qui venoit pour l'arrêter, et fut sur-le-champ massacré. Toutes les sœurs de Louis, et même cinq filles qu'avoit laissées Pepin roi d'Italie, reçurent l'ordre de se retirer de la cour. Dès les premiers temps de son règne, il donna de grandes marques de foiblesse et d'incapacité; on le voyoit passer, comme un moine, les jours entiers à lire l'Ecriture ou à chanter des psaumes; et il donna toute sa confiance à un religieux, peu propre aux affaires. A Rome, le pape Léon III (1), agissant en souverain, fit punir de mort quelques parens de son prédécesseur qui avoient conspiré contre lui. Etienne, qui lui succéda, s'écarta de l'usage où étoient les souverains pontifes d'attendre que l'empereur confirmât leur élection. Pascal, son successeur, en usa de même. Louis me-

(1) « Ce pape disoit jusqu'à neuf messes dans un seul » jour. » VELLY.

naça; mais il s'apaisa. Cependant quelques années après, Grégoire IV, successeur d'Eugène II, se soumit à l'ancienne coutume. 814-17.

Toujours occupé d'affaires ecclésiastiques, Louis assembla (en 817) un concile à Aix-la-Chapelle; on y défendit aux évêques un reste d'habillement guerrier qu'ils avoient pris plaisir à conserver. Plusieurs furent très-mécontens de se voir contraints de quitter les éperons, les baudriers, les poignards garnis de diamans, les vestes éclatantes qu'ils aimoient à porter. Ils ne s'en vengèrent que trop dans la suite. Le monarque, dans cette assemblée, associa Lothaire, son fils aîné, à l'empire, et lui assujétit ses deux autres enfans Pepin et Louis, dont le premier fut cependant proclamé roi d'Aquitaine, et le second roi de Bavière.

Le roi d'Italie, Bernard (fils de Pepin, 818.
frère aîné de l'empereur et roi), jeune prince de dix-neuf ans, brave, généreux, adoré de ses sujets, s'estimant lésé par cet arrangement, annonça qu'il vouloit secouer le joug de la France, et refusa l'hommage auquel Louis I l'avoit soumis, soit que c'eût été la volonté de Charlemagne, ou que Bernard n'eût cédé qu'à la force. Il avoit des intelligences parmi les François, et même parmi les évêques mécontens

818. de la dernière réforme. Il se saisit de tous les passages des Alpes. Louis, averti de ses projets, assemble promptement une nombreuse armée, avec laquelle il s'avance jusqu'à Châlons-sur-Saône. Bernard aussitôt abandonné de la sienne, vient, avec les principaux personnages de son parti, se jeter aux pieds de l'empereur. On instruit leur procès; les laïques sont condamnés à mort, et les évêques dégradés et confinés dans des monastères. La peine des premiers est commuée; on se contente de leur arracher les yeux; mais le roi d'Italie en meurt. Velly le traite de rebelle; Gaillard observe, au contraire, que ses prétentions étoient au moins plausibles. On ignore s'il étoit né d'une concubine ou d'un mariage authentique; mais « pendant la première race, dit cet écrivain, » et encore apparemment au commence- » ment de la seconde, les fils des concubines » étoient réputés légitimes, et pouvoient suc- » céder du consentement de leur père. » Charlemagne, à la vérité, commença d'établir un usage contraire; aucun des fils nés de ses concubines ne fut admis au partage de ses Etats. Cet usage, qui prévalut peu à peu, souffrit néanmoins dans la suite plusieurs exceptions. Mais si Bernard étoit fils légitime, il avoit un titre préférable à celui même de Louis-

le-Débonnaire. Trois fils que Charlemagne laissoit de ses concubines, quoiqu'ils n'eussent aucune part à l'entreprise de Bernard, furent rasés et relégués dans des monastères, de peur, dit Velly, qu'ils ne fussent tentés d'imiter son exemple. 818.

Quatre révoltes qui, peu après ce soulèvement, s'élevèrent en divers pays, quoique réprimées, attestèrent la foiblesse du gouvernement; et la mort de l'impératrice manifesta encore celle du caractère de Louis; il l'aimoit beaucoup, la pleura de même, et l'oublia presqu'aussitôt. Comme on savoit qu'il vouloit une autre épouse, les plus belles filles de l'empire se présentèrent à la cour. Judith, qui appartenoit à l'une des plus nobles maisons de Bavière, fut préférée. 819-21.

Bientôt ce malheureux prince, par une dévotion mal entendue, compromit la dignité de sa couronne; se reprochant la mort de son neveu et la violence qu'il avoit exercée envers ses frères, il voulut calmer ses remords, et convoqua dans cette vue, en son palais d'Attigny, une assemblée de la nation : il y fait venir ses frères, leur demande pardon, et conjure les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Le clergé applaudit à cette démarche avilissante, et se répandit en acclamations sur 822.

822. sur la bonté du monarque, qui, dans cette circonstance, lui rendit la liberté des élections, se réservant toutefois le droit de les confirmer.

823. Rome, s'apercevant que les rênes de l'empire n'étoient plus tenues par des mains aussi fermes que celles de Charlemagne, s'efforçoit de secouer le joug de la France. Le jeune Lothaire ayant fait un voyage en Italie, deux officiers de l'Eglise romaine lui témoignèrent de l'attachement et du zèle. Dès qu'il fut parti, la cour de Rome leur fit d'abord crever les yeux, ensuite trancher la tête dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Celle de France envoya des commissaires sur les lieux pour informer du fait. Le pape Pascal offrit de jurer avec trente-quatre évêques, qu'il n'avoit point de part à cette violence; on se contenta de son serment. Son successeur fit quelque satisfaction aux François. On rétablit la coutume d'envoyer à Rome des espèces d'intendans, pour régler certaines affaires de quelque importance.

824-28. Néanmoins, l'empire de Charlemagne s'ébranloit de toute part. Les Bretons, braves, et jaloux de leur liberté, essayèrent de la conquérir; mais leur chef Viomarque n'osant tenir la campagne devant Louis, qui vint

camper sous les murs de Rennes, tout le pays ravagé se soumit à discrétion. D'autres soulèvemens eurent pour la France une issue moins heureuse : des troupes, envoyées pour assurer Pampelune contre les entreprises des Sarrasins, tombèrent, au retour, dans une embuscade, et furent exterminées. Un prince que la France avoit fait admettre au partage du royaume de Danemarck, en fut chassé. Un seigneur catalan se sauva du palais d'Aix-la-Chapelle, et courut en Catalogne, où il fit plusieurs conquêtes. Enfin, les Navarrois se donnèrent un roi nommé Inigo, qui commença le royaume de Navarre et d'Aragon, et dont la postérité réunit toute l'Espagne en la personne de Charles-Quint.

824-28.

829.

Des troubles intérieurs vinrent ajouter à ces calamités : Louis avoit de Judith un fils, Charles, et vouloit lui donner un partage. Pour remplir cet objet, il propose aux trois enfans de son premier lit un démembrement de leurs Etats. D'abord ils s'y refusent; mais Lothaire, gagné par l'impératrice, y consent à la fin. Sûr du suffrage de son fils aîné, Louis convoque à Worms une assemblée générale. L'abbé de Corbie, Vala, s'y rendit. C'étoit un petit-fils de Charles-Martel. Il osa dire à Louis qu'il se mêloit trop des affaires de

829. l'Eglise, et lui reprocha les désordres qui affligeoient la monarchie. Le prince écouta paisiblement ces remontrances insolentes et dangereuses. Les évêques s'accoutumèrent à une licence impunie; quelques uns ne craignirent pas de soutenir qu'étant les vicaires de Dieu, ils pouvoient déposer les rois indociles à leurs remontrances. Louis toutefois exécuta son projet, et déclara, dans cette assemblée, qu'il donnoit à Charles, avec le titre de roi, l'Allemagne, la Rhétie et la Bourgogne transjurane.

830. Les fils du premier mariage de Louis en témoignèrent leur mécontentement, même Lothaire, qui avoit consenti à ce partage. Il se retira en Italie, et ses frères Pepin et Louis se rendirent dans leurs Etats. Les grands et les évêques murmurèrent aussi, sous prétexte que l'empereur leur avoit fait jurer de ne rien changer au partage arrêté d'abord entre les trois fils de son premier mariage. On se déchaîna principalement contre l'impératrice et le ministre Bernard, comte de Barcelonne. C'étoit un seigneur jeune, beau et galant. Il étoit chambellan de Judith. On répandit des bruits injurieux pour la vertu de cette princesse. On supposa que le ministre avoit le projet de se défaire de Louis et des trois premiers nés de

ses fils, pour épouser l'impératrice. L'abbé 830.
de Vala, l'abbé de Saint-Denis (Hilduin), trois évêques qui avoient du crédit en France, et un grand nombre de seigneurs, se joignirent pour exciter les sujets à s'armer contre le ministre, afin de venger, disoient-ils, l'honneur du prince, et de pourvoir à sa sûreté. Le jeune Louis, roi d'Aquitaine, s'avance jusqu'à Verberie, avec des troupes, va saisir à Laon l'impératrice, réfugiée dans une église, la fait condamner à un exil perpétuel, et la force de prendre le voile dans un couvent de Poitiers.

Le malheureux Louis, ayant obtenu qu'on tînt une assemblée dans le palais de Compiègne, y parut avec la plus humble contenance, n'osant monter sur le trône qui lui avoit été préparé, avouant ses fautes, et louant ceux qui le contraignoient à réformer sa conduite. On eut pitié de son infortune, et l'on exigea qu'il s'assît sur son trône. Mais, Lothaire arrivant sur ces entrefaites, ces dispositions changèrent à l'instant. Louis, abandonné de tout le monde, ne put que se livrer, avec Charles, à la discrétion des rebelles. Ils l'entourèrent de gens qui leur étoient vendus, et qui lui insinuoient qu'il devoit se jeter dans un froc. Il feignit de s'y résigner, et demanda

830. néanmoins quelque délai ; ce qui lui fut accordé. Un moine nommé Gombaud parvint, à force d'adresse, à lui ramener les esprits du clergé, de la noblesse, des rois de Bavière et d'Aquitaine, et à tromper Lothaire, auquel il persuada de tenir un parlement, où Louis seroit, dit-il, reconnu incapable de gouverner, et l'autorité de son fils aîné pleinement reconnue. Cette assemblée fut convoquée à Nimègue. Il fut défendu d'y venir armé. L'abbé de Saint-Denis s'y fit accompagner de plusieurs gendarmes. Il fut chassé. Cet acte de vigueur effraya les factieux, qui bientôt s'aperçurent qu'ils étoient tombés dans un piége ; car les Germains qui se trouvoient en grand nombre dans l'assemblée se déclarèrent si hautement pour Louis, que Lothaire ne vit pour lui d'autre parti que de se jeter aux pieds de son père. Ce prince lui pardonna, et fit même grâce de la vie aux chefs des conjurés, que l'assemblée avoit condamnés à mort, et qu'il se contenta de reléguer dans des monastères.

831. L'impératrice sortit de son couvent. Elle avoit été forcée d'y entrer ; son engagement fut regardé comme nul. Elle parut à une assemblée à Aix-la-Chapelle, où elle jura que tous les bruits répandus sur son compte étoient des calomnies, ce qui fut ainsi solennellement

déclaré. Elle avoit offert de subir l'épreuve du feu; mais il ne s'étoit pas présenté d'accusateur. 831.

Cette épreuve consistoit à faire rougir plus ou moins, suivant la gravité des présomptions, soit un gantelet de fer dans lequel l'accusé mettoit sa main, soit une barre (1), qu'il soulevoit deux ou trois fois. On enveloppoit aussitôt sa main d'un linge sur lequel le juge et la partie apposoient leurs sceaux, qui étoient levés trois jours après. Si l'on apercevoit quelque brûlure, l'accusé étoit condamné; dans le cas contraire, absous. Ce genre de preuve n'étoit usité que pour les nobles, les prêtres, ou autres personnes libres. Quant au menu peuple, on employoit celle de l'eau bouillante dans laquelle l'accusé plongeoit la main, ou celle de l'eau froide en cette manière : après avoir lu sur lui quelques oraisons, et lui avoir lié les pieds et les mains, on le jetoit à l'eau. S'il surnageoit, il étoit réputé coupable, et s'il enfonçoit, innocent. On pensoit que Dieu opéreroit plutôt un miracle que de laisser succomber l'innocence. Ces usages absurdes furent abolis dans le onzième siècle par le concile de

(1) Ce fer étoit béni, et gardé dans quelque église à cet égard privilégiée.

831. Latran. On sent assez que mille fraudes pouvoient se commettre dans ces épreuves; que non seulement, selon la gravité de l'accusation, comme nous l'avons dit, mais suivant le rang, ou même la générosité de l'accusé, le fer étoit plus ou moins chauffé; quant à l'immersion, lorsqu'on avoit d'avance la conviction du crime, on chargeoit l'accusé d'une telle quantité de cordes, qu'elles suffisoient pour le retenir au-dessus de l'eau.

832 Bernard, rappelé à la cour, au lieu de se soumettre à l'épreuve du feu, offrit de soutenir son innocence par le duel, s'il se présentoit un accusateur. Mais il ne s'en présenta point contre un homme qu'on croyoit voir reprendre les rênes de l'administration. Cette conjecture cependant fut trompée; le roi préféra les conseils du moine Gombaud, qui lui avoit rendu de si grands services, et l'impératrice même, quel que fût son motif, abandonna Bernard. Celui-ci poussa le roi d'Aquitaine à une nouvelle révolte. Et bientôt les deux frères de Pepin formèrent une ligue avec lui. Le roi de Bavière ayant fait soulever la Saxe et la Germanie, l'empereur l'alla chercher à la tête d'une armée. A peine eut-il passé le Rhin, que son fils rebelle vit la sienne se dissiper. Il vint embrasser les genoux de son père, qui lui

pardonna. Lothaire se rendit de son côté auprès de l'empereur, pour lui protester qu'il n'avoit aucune part à cette dernière révolte. On feignit de croire à son innocence, afin de n'être pas obligé de punir son crime. Pepin à son tour demanda pardon, et l'obtint. On le fit néanmoins partir pour Trèves, avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'on lui permît de retourner en Aquitaine; mais il éluda en chemin la vigilance de son escorte, et ralluma une guerre parricide, qu'on croyoit éteinte ou assoupie. L'empereur voulut le punir en donnant ses Etats au prince Charles. Cette mesure, inspirée sans doute par Judith, n'eut d'autre résultat qu'un soulèvement général. Les trois fils aînés de l'empereur se joignirent près de Rotfeld, entre Bâle et Strasbourg, dans une plaine, depuis nommée le *Camp du Mensonge*. 833.

Le pape Grégoire IV accourut au camp des rebelles, non pour les faire rougir de leur attentat, mais pour le favoriser; il menaça des foudres de l'Eglise quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur. Quelques évêques, qui cependant étoient en réputation de sainteté, prétendoient que le monarque se soumît à la décision du pontife; d'autres qui n'étoient pas de cet avis écrivirent une lettre très-véhémente

833. à Grégoire (1), et lui mandèrent que s'il étoit venu pour excommunier, il pourroit s'en retourner lui-même excommunié; on lui insinua qu'on pourroit aller jusqu'à le déposer. Mais l'abbé Vala et d'autres moines de sa cour lui persuadèrent qu'il n'avoit d'autre juge que le Tout-Puissant. Il répondit que l'autorité d'un pape étoit au-dessus de celle d'un empereur, et que son unique obligation envers le monarque françois étoit de le reprendre quand il s'écartoit de son devoir. Louis s'avança vers ses enfans pour les intimider ou les combattre. Les armées se trouvoient en présence, lorsque le pape vint dans le camp du père, comme pour négocier la réconciliation entre lui et ses enfans. L'empereur lui reprocha la hardiesse qui l'avoit sans sa permission amené en France; procédé qu'aucun prédécesseur de Grégoire n'avoit osé se permettre. Il le garda néanmoins quelques jours dans son camp; ce qui fut peut-être la cause de sa perte. Car non seulement les conférences qu'ils eurent ensemble ne terminèrent rien, mais on profita de ce temps pour débaucher ses troupes. Peu d'heures après le départ du pontife, elles passèrent

(1) Ils ne lui donnoient que le nom de *frère*, au lieu de celui de pape; il s'en plaignit.

presque toutes dans le camp de Lothaire, et 833.
Louis eut la douleur d'entendre autour de sa tente des cris qui demandoient sa mort. Ayant renvoyé le peu de sujets fidèles qui étoient restés près de lui, il alla se remettre avec l'impératrice et leur fils Charles entre les mains de ses enfans. L'impératrice fut reléguée à Tortone en Lombardie, et l'armée, tumultuairement assemblée, donna l'empire à Lothaire. Le roi d'Aquitaine rentra en possession de ses Etats. On ajouta au royaume de Bavière la Germanie qui étoit le partage de Charles. Le pape, couvert de honte, reprit le chemin de Rome.

Lothaire, après avoir traîné à sa suite en divers pays son auguste prisonnier, l'enferma dans un monastère de Soissons, et envoya le jeune Charles à l'abbaye de Prum, dans la forêt des Ardennes; ensuite il convoqua une assemblée générale à Compiègne pour le premier jour d'octobre, afin de consolider son pouvoir. Les évêques de son parti lui conseillèrent de soumettre son père à une pénitence publique et perpétuelle; car c'étoit un point de l'ancienne discipline, que cette pénitence, pendant sa durée, excluoit de toute fonction civile et militaire, et même du mariage. C'est pour cette raison qu'aucun souverain, jusqu'alors, n'y avoit été

834. soumis, excepté Vamba, roi d'Espagne, que le concile de Tolède avoit obligé de descendre du trône, parce qu'étant tombé dans une maladie qui avoit affoibli sa tête, il s'étoit laissé revêtir d'un habit de pénitent. Un homme de néant, Ebbon, archevêque de Reims, connu par ses mœurs impudiques et cruelles, et qui devoit sa fortune à Louis, osa condamner son maître à cette dégradation. Agobar, archevêque de Lyon, et Vala, qui passoient pour de saints personnages, se prêtèrent à cette iniquité. « Louis, dit l'abbé Velly, avoit entre-» pris de réformer le corps épiscopal; il devoit » s'attendre à toute la vengeance du clergé. » Le monarque, à qui l'on n'avoit pas même fait connoître les accusations dont on entendoit le charger, fut amené dans l'église de Saint-Médard, où les évêques et les abbés l'attendoient pour lui notifier sa condamnation. Là, prosterné sur un cilice, il fut obligé de lire, en présence d'un peuple nombreux, un papier sur lequel étoient tracés tous les crimes qu'on lui imputoit; entre autres, de n'avoir pas été docile aux remontrances des évêques, et d'avoir fait marcher des troupes en carême. On l'interdit de toute fonction civile, on lui ôta ses habits impériaux, son épée; on le couvrit d'un habit de pénitent: après quoi on le chassa

de l'église, et on le renferma dans une petite 833.
cellule pour y vivre en pénitence jusqu'à sa mort. Parmi tout le clergé, témoin de cette indignité, il n'y eut personne qui refusa d'y souscrire.

Bientôt les trois frères se désunirent. Les 834.
rois de Bavière et d'Aquitaine prirent les armes pour délivrer leur père que Lothaire avoit amené captif à Aix-la-Chapelle, puis à Compiègne. Les Bourguignons marchèrent pour les joindre. Il ne restoit à Lothaire que les seigneurs de Neustrie, qui même ne lui étoient pas fort attachés. Laissant à Saint-Denis et son père et le jeune Charles, il se retira dans les Etats de Bourgogne, et vint camper à Vienne en Dauphiné, où il n'étoit arrivé qu'à travers mille périls et les insultes des peuples indignés. Louis, devenu libre, ne voulut reprendre les habits impériaux, qu'après avoir été publiquement réconcilié avec l'Eglise. Des évêques, assemblés à Saint-Denis, annulèrent tout ce qu'avoit fait le parlement de Compiègne. Le prince, quittant le sac et le cilice de pénitent, reprit ses ornemens et son épée. L'impératrice fut rappelée, plusieurs prélats déposés; mais Louis rendit leurs siéges à la plupart. Lothaire cependant faisoit quelques progrès dans le royaume bourguignon. La Bretagne s'étoit

834. déclarée pour lui. Ses lieutenans Lambert et Manfride y avoient gagné une bataille. Il partit pour les aller joindre avec toutes les forces qu'il avoit sous sa main, et s'avança jusqu'à Blois; mais il y fut enveloppé. Ayant, sans fruit, essayé de corrompre ses frères, il n'eut d'autre ressource que dans la bonté de son père, qui le pressoit vivement d'y recourir, qui lui pardonna encore une fois, et accorda une amnistie générale à tous ses partisans. Il retourna dans son royaume d'Italie.

835 39. L'ambitieuse Judith, oubliant les outrages qu'elle en avoit reçus, lui proposa des arrangemens, dans la vue d'assurer le sort de son fils Charles pour l'avenir. Elle sentoit bien qu'à la mort de l'empereur, cet enfant, trop chéri, courroit de grands dangers. Lothaire se préparoit à revenir en France, lorsque l'impératrice, changeant de projet, crut devoir traiter avec le roi d'Aquitaine. Pepin, en considération des avantages qui lui furent promis, consentit à ce qu'on voulut, et l'empereur se prêta de son côté à tout ce que désiroit l'impératrice; en conséquence, dans un parlement convoqué à Chiersi sur l'Oise, il déclara Charles roi de la Neustrie, c'est-à-dire de tout le pays qui est entre la Seine, la Loire et l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar,

d'Auxerre et de Sens, et en outre de cette portion de la Germanie, qui s'étend de la Saxe à la Suisse. Mais à peine cette affaire fut-elle terminée, que Pepin mourut. Cette mort étendit les vastes projets de Judith. Charles vit grossir son apanage des Etats de Pepin, qui cependant laissoit deux fils. Le roi de Bavière, mécontent du résultat de l'assemblée de Chiersi, avoit repris les armes. Cette révolte, étouffée dans sa naissance, décida la cour à le réduire aux seuls Etats de Bavière. Elle appela Lothaire pour faire un nouveau partage. Charles eut presque toute la France méridionale et occidentale, telle qu'elle est aujourd'hui, et le roi d'Italie le reste, à l'exception de la Bavière. A cette condition, il jura de protéger le fils de Judith, et de lui tenir lieu de père. Il y eut quelques mouvemens dans l'Aquitaine pour mettre le fils aîné de Pepin en possession des Etats de son père. L'empereur alla en personne les réprimer. Il y réussit; mais le roi de Bavière, pendant cette expédition, étoit entré dans la Germanie. Son père y accourut, et sa seule présence dissipa l'armée bavaroise. 835-39.

Il mourut peu après, à soixante-deux ans, d'une maladie causée par ses malheurs et par la superstition. Il avoit vu deux comètes suc- 840.

840. cessives et une éclipse totale de soleil, signes alors réputés funestes pour les monarques. Il se fit conduire dans une île du Rhin, près de Mayence, où il mourut de chagrin et d'inanition. Pressé de pardonner au roi de Bavière, il répondit qu'il le vouloit bien; mais qu'on lui dise, ajouta-t-il, « qu'il fait descendre ma » vieillesse au tombeau dans la douleur, et que » Dieu punit avec sévérité les enfans indo» ciles. » Ce prince, outre la bravoure, avoit plusieurs bonnes qualités : il étoit ami de la justice, instruit, savoit et parloit même le latin, entendoit le grec, étoit versé dans l'astronomie, connoissoit les lois; il étoit bienfaisant, et sa douceur ne se démentit que deux fois. Nous avons parlé de ses défauts. Son extrême indulgence envers ses enfans, sa foiblesse pour la reine Judith (qui ne lui survécut que trois ans), celle de son caractère en général et sa dévotion minutieuse causèrent ses malheurs, et contribuèrent à ceux de sa race et de la France. Il fut enterré à Saint-Arnould de Metz.

On place sous son règne, vers 837, la première incursion des Normands en France. Jusque-là ils n'en avoient insulté que les côtes. Ils pénétrèrent alors dans l'intérieur, et y firent de grands ravages, favorisés par la divi-

sion de l'empire et la discorde qui agitoit la famille impériale. 840.

Les moines étoient déjà si riches, dit Velly, que le fameux Alcuin avoit plus de vingt mille esclaves, et si puissans, que quelques uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, et assembler des troupes. Les chefs des monastères étoient les seuls qui eussent le titre d'abbés.

CHARLES II,

SURNOMMÉ LE CHAUVE.

Lothaire, malgré ses sermens, ne s'occupa que du moyen d'exterminer ses frères pour recueillir leur dépouille. A la première nouvelle de la mort du roi, il marche vers la Bavière dont il se flatte de surprendre le souverain. Mais Louis vient à sa rencontre avec des troupes victorieuses des Saxons. Lothaire, intimidé, n'ose risquer le combat. On convient d'une trève jusqu'à l'année suivante, et le roi d'Italie se jette sur la France où il étoit appelé par quelques seigneurs. Il saccage tous les lieux où l'on refuse de suivre son parti. Charles vient l'attendre à Orléans. A la veille d'une bataille, Lothaire, déconcerté de n'avoir pu débaucher l'armée de son frère, consent à la paix. Charles fait le sacrifice d'une portion de la Neustrie;

840. mais il évitoit à ce prix une action, qui pouvoit être décisive, contre un ennemi de beaucoup supérieur en forces; et d'ailleurs on assigna dès lors, pour un nouvel arrangement, une assemblée au palais d'Attigny sur l'Aisne, et il espéroit tout de l'amour de la nation qu'il s'étoit concilié.

841. Cependant Lothaire ne se trouva pas à la diète qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, d'autres preuves non moins certaines de ses projets ambitieux réunirent ses deux frères contre lui. On se battit dans la plaine de Fontenay, bourg de l'Auxerrois. Lothaire fut vaincu. Quelques uns prétendent que cette bataille très-sanglante est l'époque de l'ancienne coutume de Champagne où les femmes transmettoient la noblesse, parce que tous les nobles de la province, pour ainsi dire, périrent dans cette fatale journée. Velly combat leur opinion, et croit que ce privilége fut accordé par les comtes de Champagne pour encourager le commerce qu'ils s'étoient toujours plu à faire fleurir dans leurs Etats.

L'empereur Lothaire, après sa défaite, retiré à Aix-la-Chapelle, employa tous les moyens pour rétablir son parti. Il permit aux Saxons, qui n'avoient subi que par contrainte le joug du christianisme, de reprendre leur

ancien culte. Il profita de l'éloignement de 841.
Charles pour répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenay. (Ce prince étoit allé dans l'Aquitaine dans la vue de dissiper le parti qu'y avoit le jeune Pepin, lequel étoit venu, avec de nombreuses troupes, joindre Lothaire, son protecteur, avant sa défaite.) Un grand nombre de seigneurs neustriens, trompés par la nouvelle de sa mort, se donnèrent à l'empereur, qui étoit au moment d'entrer dans la Baviere, lorsqu'il en fut empêché par une diversion du roi de Neustrie. Pour s'en venger, il s'avança vers Paris, signalant sa route par d'effroyables ravages. Les inondations de la Seine l'arrêtèrent; il retourna en Germanie.

Les deux rois, qu'il avoit en vain tâché de 842-43.
diviser, renouvelèrent leur alliance, chacun en sa langue. Ce traité existe dans Nithard (1); c'est le seul monument qui puisse donner une idée de ce double langage, à l'époque dont nous parlons. Le premier, usité dans la Neustrie, étoit formé de latin, de quelques mots celtiques ou tudesques, jargon semblable à

(1) Auteur d'une Histoire des guerres entre les trois fils de Louis I[er], insérée dans le recueil de Duchesne, appelé le père de l'Histoire de France.

842-43. celui des peuples les plus reculés de la Gascogne et de la Catalogne. C'étoit le *roman*, depuis devenu le françois. Le second, employé par les Germains, étoit une espèce d'allemand, qui diffère peu de celui qu'on parle encore dans la Frise. Mais il paroît qu'au commencement du 9e siècle, on se servoit communément de l'une et de l'autre langue dans la France entière, puisque le quatrième concile de Tours ordonne aux évêques de traduire certaines instructions religieuses en langue romaine rustique (en roman), ou en tudesque, pour que tout le monde puisse les entendre.

Les deux princes, malgré la supériorité de leurs forces, envoyèrent proposer un arrangement à l'empereur, qui ne voulut pas même écouter leurs propositions. Leurs troupes indignées demandèrent qu'on les menât contre lui. On ne laissa pas refroidir cette ardeur; l'évêque de Mayence, épouvanté, abandonna les bords de la Moselle qu'il étoit chargé de défendre (1.) Lothaire, ne se croyant pas en sûreté à Aix-la-Chapelle, s'enfuit vers le Rhône, emportant les dépouilles non-seule-

(1) Malgré la défense qui leur en avoit été faite, les évêques et les abbés portoient encore les armes.

ment du palais de cette ville, mais de la chapelle richement décorée par Charlemagne. 842-43.

Les vainqueurs, ignorant si les lois de la guerre leur permettoient de s'emparer de l'Etat qu'abandonnoit Lothaire, consultèrent les évêques, auxquels on croyoit alors des lumières, en tout genre, bien supérieures à celles des autres hommes. Ceux qui suivoient la cour, déclarèrent les sujets de Lothaire déliés du serment de fidélité. Ils firent promettre aux deux frères de mieux gouverner, et, à cette condition, leur permirent, par l'autorité divine, et leur commandèrent de régner à sa place. C'est ainsi que les princes se forgeoient eux-mêmes des fers. Les vainqueurs se partagèrent les Etats du vaincu. L'empereur fut réduit à solliciter un accommodement auquel il n'avoit jamais voulu se prêter. Ses frères y consentirent avec joie; ils s'assemblèrent tous trois à Verdun, et firent un nouveau partage. Lothaire eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, et tout ce qui se trouve entre le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut; Louis, la Germanie, ce qui lui fit donner le nom de Germanique; et parce qu'il n'y avoit pas encore de vignes dans les terres de sa domination, on lui céda, en-deçà du Rhin,

842-43. Mayence, Worms, Spire, et leurs diocèses; enfin Charles conserva la Neustrie, avec l'Aquitaine et la Septimanie. Les deux fils de Pepin (Pepin et Charles) se défendirent encore plusieurs années dans l'Aquitaine.

Les princes françois, après leur réconciliation, s'occupèrent à repousser diverses attaques. Les Abrodites, peuples du Meckelbourg ou Mecklenbourg, pays soumis à la France, en se révoltant, s'étoient donné un roi; Louis-le-Germanique le combattit, le défit et le tua. Le comte Bernard, un des gouverneurs de la Marche ou frontière espagnole, et duc de Languedoc, ayant essayé de se faire une souveraineté de ses gouvernemens, fut arrêté par l'ordre de Charles, et eut la tête tranchée. Son fils Guillaume s'empara de Toulouse, et souleva tout le voisinage des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Charles l'assiége dans sa nouvelle conquête, et mande un renfort qui est taillé en pièces; deux abbés de sa famille périssent dans cette action. Cet échec l'oblige de lever le siége.

Le comte Lambert ne lui causoit pas moins d'embarras dans le Maine, où il mettoit tout à feu et à sang. Ce Breton avoit favorisé la révolte des fils de Louis-le-Débonnaire; et gagné contre ses troupes une grande bataille.

Charles lui avoit ôté son gouvernement; Lambert, pour s'en venger, souleva le duc de Bretagne Noménoé contre la France, remporta une victoire pour lui à Messac, près de Rennes, et prit Nantes, dont le duc lui donna le gouvernement; mais peu après il l'en destitua. Lambert tira de cet affront une cruelle vengeance. Les Normands étoient sur les côtes de l'Aquitaine; il les alla trouver, et les conduisit lui-même en Bretagne. 842-43.

Ces peuples du Nord, n'ayant ni terres, ni arts, ni manufactures, ne vivoient que de pillage; ils avoient commencé leurs excursions vers 800, sur quelques parties du territoire de Charlemagne, qui avoit eu beaucoup de peine à les chasser de la Frise et de la Saxe, ravagées par eux. Sous le règne suivant, ils brûlèrent Anvers. En 842, ils entrèrent en France par l'embouchure de la Seine, s'avancèrent jusqu'à Rouen qui fut pris et pillé. Une autre de leurs flottes, que guidoit Lambert, vint par la Loire à Nantes, mit cette ville au pillage, puis alla dévaster l'Anjou, la Touraine et la Guienne. Il n'y eut pas une église, pas un monastère qui ne fut rançonné, pillé, ou brûlé. Les hommes étoient emmenés comme esclaves; les femmes, les filles, les religieuses, après avoir subi les outrages des

842-43. vainqueurs, étoient partagées entre eux; les vieillards, les prêtres, les moines égorgés, et les enfans seuls conservés pour être formés à la piraterie. Ces brigands s'emparoient de tout ce qu'ils trouvoient, et revenoient chez eux avec leur butin, ou alloient vendre sur une côte ce qu'ils avoient enlevé à une autre. Bientôt ils couvrirent la mer de leurs navires. Leur roi Eric, à la tête de six cents voiles et d'une armée formidable, vint surprendre Hambourg, pénétra bien avant dans l'Allemagne, qu'il saccagea, gagna deux grandes batailles, et, après être retourné dans son pays, envoya en France un de ses généraux nommé Regnier, qui remonte la Seine avec cent vingt bateaux, pille Rouen une seconde fois, et vient s'emparer de Paris, alors sans défense. Charles étoit retranché à Saint Denis; il ne put renvoyer les pirates qu'au moyen d'une contribution de quatorze mille marcs d'argent. A ce prix, ils jurèrent par leurs dieux et sur leurs armes, de ne plus rentrer en France, à moins qu'on ne les y appelât. Mais de telles rançons ne furent jamais que de séduisantes amorces. Chaque année de ce règne vit de nouveaux ravages; Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint-Valery, Amiens, Noyon, Beauvais, en furent les

théâtres successifs. Le jeune Pepin n'ayant pu 842-43.
se soutenir dans l'Aquitaine, conduisit aux Normands ce qui lui restoit de troupes, et les seconda dans le dessein qu'ils avoient non-seulement de piller la France, mais de s'y établir. Ils s'emparèrent de l'île d'Oyssel, sur la Seine, à trois lieues de Rouen. On ne les en chassa dans la suite, qu'avec le secours de quelques uns de leurs compatriotes qu'on trouva le moyen de gagner. Quelquefois vaincus, on les voyoit bientôt reparoître avec de nouvelles forces. Dans une de leurs descentes, ils prirent d'assaut, pillèrent et brûlèrent Orléans et Poitiers. Une autre flotte remontant jusqu'à Melun, ceux qui la montoient enfoncent les troupes françoises qui veulent s'opposer à leur descente. Charles effrayé traite encore avec eux, et leur donne quatre mille marcs d'argent, sans parler de quelques conditions tout aussi humiliantes. Quelque temps après, un autre détachement uni aux Bretons, surprit la ville du Mans; le comte Robert, surnommé le Fort, les poursuivit, les battit, et alloit forcer leurs retranchemens, lorsqu'une flèche le tua. On le nomma le Machabée de son siècle. Il s'est formé sur son origine mille opinions diverses. Sa naissance et son mérite en avoient fait un gouverneur

842-43. du duché de Paris. Il fut le bisaïeul de Hugues Capet.

Les Normands firent une nouvelle tentative sur l'Anjou; Charles, aidé de Salomon, duc de Bretagne, les investit dans Angers, où ils avoient mis leurs meilleures troupes. Leurs vaisseaux étoient sur la Mayenne; pour s'en rendre maître, on imagina de détourner le cours de la rivière. Avant que ce projet, dont ils sentirent l'importance, fût exécuté, ils demandèrent à capituler. On leur céda, pour quelques mois une île de la Loire, où il leur fut permis de se retirer; mais, le moment de l'évacuer étant venu, ils manquèrent à leur parole, et continuèrent encore quelque temps leurs ravages. Ces divers événemens se passèrent dans tout le cours du règne actuel. Mais nous avons cru devoir en cette occasion, préférer l'ordre des matières à celui des temps.

844. Lothaire eut d'abord à s'occuper de l'ambition du pontife romain, plus facile à réprimer, du moins à cette époque, que les brigandages des Normands. Sergius II, successeur de Grégoire IV, avoit été consacré sans attendre la confirmation de l'empereur. Ce prince envoya son fils Louis à Rome; une assemblée des évêques italiens fut convoquée pour juger la conduite du pape, qui répondit

aux accusateurs en personne, et fut confirmé. 844
Il prêta serment à Lothaire, et couronna le jeune roi de Lombardie. On régla que les papes à l'avenir ne seroient, suivant l'usage, ordonnés que du consentement de l'empereur, et en présence de ses envoyés.

Cependant l'empire françois sembloit pen- 845.
cher vers sa ruine; les Normands dévastoient la Germanie; la Provence, qu'un rebelle avoit soulevée, souffrit beaucoup avant d'être pacifiée. Le jeune Pepin, relevant son parti, contraignit Charles à lui céder l'Aquitaine, à condition seulement d'en faire hommage. On en retrancha néanmoins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Le monarque françois, ayant porté ses armes en Bretagne, y fut surpris et mis en fuite; à la vérité, le duc Noménoé, le voyant revenir avec de nouvelles troupes, lui demanda grâce. Le roi de Lombardie, pour- 846.
suivant des pirates sarrasins qui avoient pillé l'église de Saint-Pierre (1), fut battu, et eut beaucoup de peine à regagner Rome. Les grands, comme défenseurs de la patrie, et les évêques, comme ministres du Tout-Puissant, ne mettoient point de bornes à leurs

(1) Maîtres de la Sicile, et même de la ville de Bari, dans la Pouille, ils ne cessoient de désoler l'Italie.

846. prétentions. Charles se vit contraint par les ecclésiastiques de jurer « qu'il ne toucheroit » jamais à leur personne ni à leur ordre, et » n'exigeroit d'aucune église d'autres tributs » que ceux qui avoient été levés par son aïeul » et son père. » Les évêques présentèrent à l'assemblée d'Epernay, des lois dont l'adoption les eût rendus les maîtres de l'Etat. Les grands s'y opposèrent; les prélats répliquèrent avec tant d'insolence, que le roi les chassa de la diète, qu'on ne laissa pas de continuer. Les ecclésiastiques n'étoient pas les seuls qui eussent outragé et méprisé l'autorité des souverains de France. Un seigneur nommé Gilbert, fut assez audacieux pour enlever une fille de l'empereur, et l'épouser publiquement; et il fallut laisser cet attentat impuni.

847. Les trois princes, enfin convaincus que leur salut dépendoit de leur union, convoquèrent une assemblée à Mersen, près de Mastricht; là se firent divers règlemens qui tendoient à cette union; le neuvième porte que les enfans de celui qui mourra lui succéderont, pourvu qu'ils aient pour leurs oncles les égards, les respects et la soumission convenables (1).

(1) Cette restriction fournissoit un prétexte d'éluder la loi.

C'étoit établir une loi sur un fait qui pouvoit donner lieu à mille débats. Jusque-là il n'y avoit point eu de règle fixe à cet égard, et le plus fort l'avoit emporté. Daniel, dans la troisième partie de sa préface historique, a prouvé que, sous la première race, la couronne avoit été constamment héréditaire; mais, sous la seconde, à compter de Pepin, elle étoit devenue élective, ce qui subsista encore au commencement de la troisième. Cependant les assemblées se croyoient obligées d'élire un prince du sang royal. Ce IXe article des règlemens de l'assemblée de Mersen ne fut pas long-temps observé; les grands le violèrent plus d'une fois, fondés, dit Velly, sur ce principe : « que le peuple étoit maître de » se choisir son souverain. » Principe anarchique et funeste, s'il est appliqué dans une autre circonstance que l'extinction de la dynastie régnante. 847.

Malgré cet accord des princes françois, tout étoit en combustion dans leurs Etats; les grands d'Aquitaine, mécontens de Pepin, se donnèrent à Charles, puis revinrent à leur ancien maître. Louis-le-Germanique fut battu par les Esclavons qui s'étoient jetés sur ses terres, et Marseille pillée par des pirates grecs. Les Sarrasins surprirent et saccagèrent Béné- 848.

849 vent, et menacèrent Rome. Le pape Léon IV venoit heureusement de la mettre hors d'état d'être insultée; il en avoit relevé les murailles qu'il avoit fortifiées de bonnes tours; mais son plus grand ouvrage fut la nouvelle ville qu'il éleva autour de l'église de Saint-Pierre. Ce quartier de Rome a retenu son nom. On y travailloit encore lorsqu'on sut que les Sarrasins se montroient en mer près d'Ostie. Le pontife y courut avec ce qu'il put assembler de gens armés. Une tempête, brisant la flotte ennemie sur la côte, mit fin à cette alarme.

Noménoé que Louis-le-Débonnaire avoit, en 818, fait soit comte, soit juge de la Bretagne, ou, comme d'autres l'appellent, prieur de la nation bretonne, profitant des embarras de l'empire françois, se rendit maître de Rennes, de Nantes (1), du Maine, de l'Anjou, et prit le titre de roi, que les souverains de Bretagne avoient toujours fort ambitionné. Les troubles de l'Aquitaine ne permirent pas

(1) Daniel pense que le comté nantois, et même la ville de Rennes, ne firent partie de la Bretagne que depuis cette conquête, et qu'auparavant ils appartenoient à la France. Mais cela souffre quelques difficultés, surtout pour Rennes; car Daniel lui-même dit que Louis-le-Débonnaire, voulant, en 824, châtier les Bretons soulevés, vint camper sous les murs de Rennes.

de s'opposer à ses entreprises. Le monarque françois s'empara de Toulouse qui s'étoit soulevée en faveur de Pepin ; et le prince Charles, frère de Pepin, fut enlevé, *tondu* et fait prêtre. 849.

Charles, après cette expédition, tourna ses armes contre la Bretagne, où le duc Hérispoé avoit succédé à son père ; il y fut battu, mis en fuite, et contraint de laisser au vainqueur Rennes, Nantes, et de consentir qu'il ceignît le diadème, que Salomon, son successeur porta comme lui. Velly dit que, depuis Clovis, ces princes sont les seuls que la France ait authentiquement reconnus pour rois en Bretagne. 850-51.

En Aquitaine, Charles fut plus heureux ; on lui livra Pepin dont il fit un moine. Il est vrai que les Aquitains, méconnoissant le roi de France, appelèrent pour les gouverner le fils de Louis-le-Germanique, et que Pepin, échappé de sa prison, fit déclarer encore une partie de l'Aquitaine en sa faveur ; mais le monarque françois ruina l'un et l'autre parti. Le fils du roi de Germanie se retira ; Pepin, une seconde fois arrêté, fut relégué de nouveau dans un couvent, et tous ses enfans furent contraints de prendre le froc. 852-54.

La mort de Lothaire, en ces circonstances, vint compliquer la situation de l'empire fran- 855.

855. çois. Ce méchant prince, frappé de terreur aux approches de la mort, revêtit l'habit de moine à l'abbaye de Prum ou Pruym, où il mourut au bout de six jours, à l'âge de soixante ans. Il avoit auparavant partagé ses Etats entre ses trois fils : Louis eut, avec l'empire, les Etats de son père en Italie; Lothaire, l'Austrasie, qui prit de lui le nom de Lorraine; et Charles, la Bourgogne et la Provence.

856-57. Les deux oncles, observant la loi portée à Mersen, ne mirent aucun obstacle à l'exécution de ce partage; mais ils se brouillèrent entre eux. Charles-le-Chauve avoit envoyé son fils Charles en Aquitaine, où il avoit été proclamé roi d'un consentement unanime; ce jeune prince ne tarda pas à y devenir le jouet des grands, qui tantôt le déposoient, tantôt le rétablissoient. Cet esprit de révolte gagna la Neustrie. Les seigneurs se plaignoient de ce qu'à leur préjudice, Charles II donnoit les emplois militaires à des hommes sans naissance, et le peuple de ce qu'il l'abandonnoit à la fureur des barbares. Ces plaintes furent suivies d'un soulèvement général; on appela le roi de Germanie qui se présenta les armes à la main, et fut introduit à Sens par Venilon, que Charles II avoit fait passer de sa chapelle où il étoit simple clerc, à l'archevêché

de cette ville. Aussitôt une assemblée d'évê- 856-57.
ques, tenue au palais d'Attigny, dépose le monarque, et transfère sa couronne à Louis. Telle étoit la superstitieuse ignorance et l'abrutissement des esprits dans ce siècle, que le monarque, si indignement outragé, dit dans un manifeste « qu'on n'auroit pas dû le dé-
» poser sans l'entendre, ou du moins sans un
» jugement en règle des évêques qui l'avoient
» consacré, et qui sont les organes dont Dieu
» se sert pour rendre ses décrets; qu'il a tou-
» jours été prêt à se soumettre à leur correc-
» tion paternelle, comme il s'y soumet actuel-
» lement. » Charles assiégeoit Oisel lorsqu'il 858.
apprit l'invasion de son frère Louis; il accourut, et vint camper à Brienne. Les deux armées furent trois jours en présence; il y eut plusieurs négociations inutiles. Enfin les soldats de Charles se laissèrent débaucher, et ce prince, resté presque seul, se sauva précipitamment en Bourgogne. Son frère, au lieu de le poursuivre, perdit le temps en vaines démarches, et céda même au conseil qui lui fut donné de congédier une partie de son armée, dont les désordres, dit-on, pouvoient lui aliéner le cœur des peuples. Charles, rassemblant des troupes avec promptitude, revient à grandes journées sur ses pas, paroît inopinément à la

858. vue des ennemis, les disperse et remonte sur son trône.

859. Le clergé de Neustrie, loin de s'humilier, voulut soumettre à l'autorité despotique qu'il affectoit, un roi étranger à cette partie du royaume. Les évêques, assemblés à Metz, envoyèrent notifier à Louis-le-Germanique, qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux que l'entrée de ses troupes en France avoit causés à ce pays. On l'exhortoit à réparer le dommage, et à remettre le clergé en possession de ses priviléges et de son autorité. A ces conditions, on promettoit de l'absoudre, et, s'il s'y refusoit, on le menaçoit de l'anathème. Le monarque sur lequel ne s'étendoit pas leur juridiction, même spirituelle, la seule que dans la règle ils eussent dû pouvoir exercer sur qui que ce fût, les pria humblement de lui pardonner, s'il avoit commis envers eux quelque offense, et consentit de s'en rapporter à la décision des évêques germaniques. Enhardis par cette pusillanimité, ils s'engagèrent au concile de Savonières, en Touraine, à conserver entre eux une étroite union, *pour corriger les rois, les grands et le peuple, dont ils étoient chargés*, disoient-ils.

860-62. De toute part, la puissance royale étoit

foulée aux pieds. Baudouin, grand forestier de Flandres, enleva une fille du monarque françois, Judith, veuve de deux rois d'Angleterre, père et fils (1). Le ravisseur et la princesse furent excommuniés; mais, après bien des traverses, ils obtinrent la permission de se marier, et l'époux fut fait comte de Flandres. Le frère de Judith, le prince Louis, avoit favorisé l'enlèvement; pour l'en punir, on lui ôta l'abbaye de Saint-Martin de Tours, son apanage; il se retira en Bretagne, où, malgré la défense de son père, il épousa la fille d'un comte nommé Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Charles, son frère, roi d'Aquitaine, ne se montra pas beaucoup plus respectueux : il prit une femme à l'insu de son pere. Louis-le-Germanique ne trouva pas son fils aîné plus docile; ce fils se révolta et se retira dans la Carinthie, où il ne céda qu'à la force des armes. 860-62.

D'autres désordres affligeoient l'Austrasie ou la Lorraine, comme on l'appeloit depuis peu. Le roi de cette contrée avoit répudié son épouse Theutberge; le prétexte fut un in-

(1) Ce n'étoit pas le premier exemple d'un tel mariage en Angleterre. Deux ans auparavant, au temps de l'heptarchie, on en avoit vu un semblable chez un roi de Kent.

860-62. ceste qu'on prétendoit commis par cette princesse avec son frère, avant son mariage. Ce crime avoit été purgé par l'épreuve de l'eau bouillante qu'elle avoit fait faire pour elle, ensuite avoué. Après cette confession forcée, les évêques décidèrent à Metz que le prince ne pouvoit plus habiter avec son épouse. Il promit à Gonthier, archevêque de Cologne, de placer sa nièce sur le trône. L'ambitieux prélat fit décider à Aix-la-Chapelle, par une seconde assemblée dont il fut le président, que l'époux d'une femme infidèle pouvoit contracter un autre mariage, et envoya aussitôt sa nièce à Lothaire, qui, après en avoir abusé, la renvoya et prit pour femme Valdrade, l'objet de sa passion, et la cause de son divorce.

863. Le pape Nicolas Ier, à qui l'audace de ses entreprises fit donner par un siècle barbare
863-69. le surnom de Grand, écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit ni de répudier sa femme, ni de se marier à sa concubine, et menaça de l'excommunier s'il ne revenoit sur ses pas. Le prince répondit qu'il avoit suivi les avis des évêques de son royaume; qu'il avoit épousé Valdrade du vivant de son père, qui l'avoit forcé de la quitter pour Theutberge; qu'au reste, il s'en rapportoit au jugement de Nicolas. L'adroit pontife se préva-

lut de la sottise du prince, et envoya deux 863-69.
légats pour assembler un concile à Metz. L'affaire y ayant été examinée, le mariage de Valdrade fut confirmé. Nicolas, mécontent de cette décision, la casse dans une assemblée de prélats qu'il convoque lui-même, dépose les archevêques de Trèves et de Cologne, qui étoient allés la lui porter, et fait partir, pour la cour de Lothaire, un légat avec des lettres pleines d'insolence et de menaces. Lothaire, craignant que les autres princes de l'empire françois ne profitassent de cette circonstance pour le dépouiller de ses Etats, se réconcilia publiquement avec Theutberge; mais on fit sentir au prince qu'il avilissoit la majesté du trône; il aimoit Valdrade; il la reprit. Nicolas les excommunia tous deux, et mourut peu après. Lothaire intimidé alla solliciter à Rome l'absolution d'Adrien II, qui la lui accorda, mais qui lui tendit un piége, ainsi qu'à tous les seigneurs de sa suite. Nicolas avoit déclaré qu'il n'absoudroit ces époux ou ces amans, qu'après qu'ils se seroient séparés. Le prince, dans un jour solennel, communia de la main du pape, avec tous les grands qui l'accompagnoient; aussitôt que cet acte religieux fut terminé, le pontife exigea qu'ils jurassent que Lothaire, depuis son excommunication, n'avoit

863-69. eu aucun commerce avec Valdrade. On croyoit alors que quiconque se parjuroit sur l'Eucharistie, mouroit dans l'année. Néanmoins le monarque et ses courtisans, trop avancés pour reculer, balbutièrent une espèce de serment; et l'on prétendit qu'ils étoient tous morts dans l'année. Tout ce qu'il y a de constaté, et tout ce que probablement il y a de vrai, c'est que Lothaire mourut d'une maladie de langueur, le 6 août 869, à Plaisance, en revenant dans ses Etats.

Pendant que ce prince se dégradoit à Rome, Salomon, duc de Bretagne, prêtoit à Charles-le-Chauve serment de fidélité, et promettoit, dit un auteur contemporain, de lui payer le tribut, suivant l'ancienne coutume; d'un autre côté, Charles-le-Chauve faisoit sacrer à Soissons Louis, son fils aîné, à la place de Charles, frère de Louis, qu'un accident funeste avoit fait périr. Ce prince, en revenant un peu tard de la chasse, voulut s'amuser à donner une alarme à un jeune seigneur nommé Albuin. Avec quelques personnes de sa maison, et avec des cris menaçans, il fond sur lui l'épée à la main. Albuin, croyant que ce sont des malfaiteurs, se met en défense, et porte au prince un coup de sabre, qui lui fait une blessure si profonde, qu'il n'en put jamais, dit-on, guérir

radicalement. Cependant il ne mourut que deux ans après. 863-69.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles, son frère, roi de Provence et de Bourgogne. Aucun d'eux ne laissa de postérité. La succession de ce dernier, qui étoit le cadet, avoit été partagée à l'amiable. Celle de l'aîné appartenoit à l'empereur Louis, conformément à la décision de l'assemblée de Mersen. Mais, ce prince étant occupé à repousser les Sarrasins qui menaçoient l'Italie; Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve partagèrent entre eux la dépouille de Lothaire.

Le pape Adrien, à cette occasion, menaça 870-71.
les deux princes de les séparer de l'Eglise, et défendit aux évêques etaux seigneurs françois, sous la même peine, de reconnoître la légitimité de ce partage. On lui répondit qu'il n'avoit aucun ordre à donner en France sur des affaires temporelles, et qu'on n'y auroit aucun égard à ses anathèmes. Il n'en continua pas moins de vouloir se mêler de ce qui s'y passoit, prenant tantôt le parti de la justice, tantôt celui de l'iniquité. Il ne rougit pas de se déclarer, contre Charles-le-Chauve, en faveur de Carloman, son fils (1), qui, à la

(1) Il étoit diacre.

870-71. tête d'une troupe de brigands, saccageoit tout le pays situé entre la Meuse et la Seine. Le roi, n'ayant pu le réduire, le fit excommunier par les évêques; double trait de foiblesse. Adrien écrivit sur ce sujet des lettres impertinentes au monarque, et, peu après, eut avec lui une autre querelle au sujet d'Hincmar, évêque de Laon. Celui-ci avoit excommunié un seigneur qui possédoit quelques terres de son Eglise, q 'il avoit reçues de Charles-le-Chauve à titre de bénéfice. L'archevêque de Reims, oncle de ce fougueux prélat, et du même nom que lui, prononça la nullité de l'excommunication. Le neveu en appela au pape, et poussa même l'emportement et la démence jusqu'à lancer l'anathème sur le roi. Un concile, assemblé à Douzy en Champagne, déclara l'appel illégal, et destitua l'évêque de Laon. Le pape enjoignit à Charles-le-Chauve d'envoyer les parties à Rome pour y être jugées. Le roi répondit avec quelque fermeté; Adrien s'adoucit, fit des excuses, et confirma la déposition du téméraire prélat. Carloman fut aussi abandonné. Une nouvelle révolte lui fit crever les yeux, et il mourut deux ans après.

872-75. Adrien dès ce moment s'attacha au roi de France. Il voyoit l'empereur Louis II, qui n'a-

voit point d'enfans, pencher vers sa tombe (1). 872-75.
Louis-le-Germanique ne jouissoit pas d'une meilleure santé; et il avoit trois enfans qui, partageant ses Etats, ne devoient avoir qu'une médiocre puissance Rome avoit besoin de secours contre les Grecs et les Sarrasins; elle jeta les yeux sur Charles-le-Chauve, dont le fils unique, Louis, surnommé le Bègue, devoit recueillir toute la succession. Adrien d'ailleurs avoit des neveux qu'il aimoit, et pour lesquels il redoutoit le ressentiment d'un prince qu'il avoit offensé. Il lui écrivit pour lui promettre ses bons offices dans le cas où l'empereur viendroit à mourir. Mais Adrien précéda Louis II au tombeau. Jean VIII, successeur du pontife, entra dans toutes ses vues, et l'occasion de les suivre ne tarda pas à s'offrir: l'empereur succomba, en 875, à une maladie de langueur. Charles, qui s'attendoit à cet événement, et qui tenoit des troupes prêtes, passe le Mont-Cenis. Une grande partie des principaux Italiens se range sous ses drapeaux. Le roi Germanique envoie son fils Charles pour le combattre. Les forces de ce jeune prince étant trop inférieures, il est défait et contraint

(1) Ce prince venoit, après quatre ans de siége ou de blocus, de prendre Bari sur les Sarrasins.

872-75. de repasser les Alpes. Mais Carloman, son frère, après avoir forcé les passages avec de nouvelles troupes, réduit son oncle à lui proposer un accommodement. Le neveu, se laissant abuser par de trompeuses assurances, repasse les Alpes. Le roi de France, qui lui avoit promis aussi de les repasser et de partager avec son père les Etats de Louis II, au lieu de tenir sa parole, alla se faire sacrer empereur à Rome. Le pape seul profita de cette perfidie. Il donna l'empire en souverain, et le monarque françois le reçut en vassal: « Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial, » dit l'orgueilleux pontife; nous l'avons élevé » à l'empire et décoré du titre d'Auguste. » De ce moment la cour de Rome s'arrogea le droit d'élire des empereurs. Charles-le-Chauve ayant prodigué l'or pour acheter son suffrage, elle crut pouvoir disposer de la couronne comme d'un bien qui lui étoit propre (1). Le monarque françois n'en fut pas quitte pour cette humiliation; étant allé se faire couronner roi de Lombardie au concile de Pavie, il laissa

(1) Daniel dit que ce fut alors que les papes devinrent souverains de Rome. Charles-le-Chauve confirma les donations faites au Saint-Siége par Pepin et Charlemagne, et se dessaisit en même temps de toute la puissance impériale sur la ville et le territoire de Rome.

ce concile se glorifier de l'avoir élu. Il souffrit même que ses propres sujets, dans un synode tenu à Ponthieu, approuvassent et confirmassent ce qui avoit été fait à Rome; et, pour comble d'opprobre, il sacrifia son indépendance au pape, pour reconnoître le service qu'il croyoit en avoir reçu. Il est vrai que l'adroit pontife eut le secret de lui faire envisager ce sacrifice comme utile à ses propres intérêts; il lui persuada que le meilleur moyen de contenir les évêques et les grands dans les bornes de l'obéissance, étoit d'avoir près de lui un vicaire du Saint-Siége, qui décidât des grandes affaires. Les prélats françois s'opposèrent à cette nouveauté. Charles, pour leur imposer, parut à leur assemblée, vêtu à la grecque, avec une dalmatique et une espèce de turban. La reine, qui l'y accompagnoit, étoit aussi revêtue des ornemens de la cour de Constantinople. Mais ces marques du despotisme oriental déplurent aux grands, et l'opposition des évêques l'emporta sur la volonté suggérée au roi. 872-75.

Cependant Louis-le-Germanique ne comptoit pas se laisser impunément dépouiller. Il porta le fer et le feu jusque dans la Champagne; et, quoiqu'il se fût retiré en Germanie à la nouvelle du retour de l'empereur, la cour de 876.

876. France crut devoir négocier avec lui. Mais la mort imprévue de ce prince la rassura bientôt. Il laissoit trois fils, dont il avoit d'avance réglé les partages. Carloman eut la Bavière, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche et une portion de la Hongrie; Louis, la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la Basse-Lorraine, Cologne et quelques autres villes sur le Rhin, c'est-à-dire, la Germanie dont, à cette époque, on distingue l'Allemagne; Charles, surnommé le Gros ou le Gras, eut l'Allemagne (c'étoit tout ce qui se trouve entre le Mein et les Alpes), avec plusieurs villes qui ne sont point nommées.

L'empereur crut pouvoir impunément arracher à ses neveux quelques lambeaux de l'héritage de leur père, et prit les armes contre eux; mais il fut vaincu au bourg de Meggen, près de Cologne, et réduit à se sauver fort mal accompagné. Il convoque une assemblée dans une maison royale près de Laon, pour délibérer sur l'état présent des affaires. Celle qui parut la plus urgente, quoique les Normands saccageassent Rouen vers cette époque, fut le secours demandé par le pape contre les Sarrasins qui ravageoient l'Italie; mais, avant de partir, il tint, à Quiersi-sur-Oise, un autre parlement, dont l'objet principal fut la sûreté

du royaume pendant son absence. Cette assemblée est un monument du triste état où se trouvoit l'autorité royale : le monarque crut devoir défendre d'user de violence pour forcer une de ses petites-filles à prendre le voile ; ce qui fait voir qu'il craignoit qu'on n'eût cette impudence. Dans les choses qu'il ordonne, le ton est plutôt celui de la crainte que de l'autorité. Il semble présenter une requête, et non dicter une ordonnance. Les seigneurs consentent à reconnoître son fils pour leur roi, mais à condition que ce fils conservera leurs priviléges. Enfin l'empereur, pour les attacher à ses intérêts, statue que si, après sa mort, ils veulent renoncer au monde, ils auront le droit de laisser tous leurs emplois à ceux de leurs parens qu'ils voudront choisir. C'étoit établir une sorte d'hérédité pour les charges de l'Etat. Cette concession est regardée comme l'époque de ces grands fiefs qui anéantirent presque entièrement l'autorité souveraine. 877.

Après cette diète, l'empereur partit pour l'Italie avec un détachement. Rendu à Pavie, où, avec le pape qui l'étoit venu trouver, il délibéroit sur les opérations de la guerre contre les Sarrasins, il apprit que Carloman alloit fondre sur la Lombardie à la tête d'une nombreuse armée. Il s'enfuit avec le Saint-Père

877. à Tortone, où, ayant en vain attendu le gros de ses troupes, il prit la route de Maurienne, et le pape celle de Rome. Tandis que la peur le ramenoit en France, elle ramenoit en Bavière Carloman, à qui une fausse nouvelle avoit annoncé que l'empereur venoit à sa rencontre.

Charles, attaqué en chemin d'une fièvre violente, mourut dans une chaumière, au village de Brios, en deçà du Mont-Cenis. Un médecin juif, nommé Sédécias, l'avoit, dit-on, empoisonné.

Ce prince qui, dominé par une ambition mal entendue, vouloit sans cesse ravir les Etats d'autrui, et ne savoit ni défendre les siens de l'invasion des Normands, ni maintenir son autorité contre les envahissemens des ecclésiastiques et les prétentions des grands, étoit haï du peuple qu'il chargeoit d'impôts. Les savans, qu'il combloit de bienfaits, qu'il attiroit de toutes les parties de l'Europe, et qu'il logeoit même dans son palais, lui donnèrent le nom de Grand; mais la postérité, dit Velly, ne lui a laissé que celui de Chauve. Il vouloit être enterré à Saint-Denis dont il étoit abbé. La putréfaction de ses restes ne le permit point. Ils furent inhumés à Nantua, monastère de la Bresse. Dans la suite, ses ossemens furent portés à Saint-Denis.

LOUIS II,

SURNOMMÉ LE BÈGUE.

Louis (1) apprit la mort de son père à Orville, maison de plaisance entre Amiens et Arras. Il se rendit sur-le-champ à Compiègne, où il assembla les grands et les évêques pour se faire proclamer. Quoique personne n'eût de droit plus légitime, ou du moins plus apparent, si l'on suppose, avec Daniel, que la couronne fût alors éligible, il jugea devoir accorder aux membres de cette assemblée tout ce qu'ils demandèrent pour les mettre dans ses intérêts. Ce fut là, dit-on, l'époque de tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent démembrés du domaine de la couronne et possédés par des particuliers. Cependant l'impératrice, à qui Charles-le-Chauve avoit remis les ornemens royaux pour les porter à Louis, ainsi que le testament par lequel il appeloit son fils au trône, arriva d'Italie avec un grand nombre de seigneurs qui exigèrent aussi le prix de leur assentiment à l'élévation du monarque, et qui l'obtinrent. Louis jura de 877.

(1) Il étoit fils d'Ermentrude, première femme de Charles II, dont Richilde fut la seconde.

877. conserver les priviléges de ceux qui le reconnurent. Les circonstances donnèrent lieu à de tristes soupçons. Les grands, qui avoient refusé de mener des troupes à Charles-le-Chauve, obtinrent tout ce qu'ils désiroient. Aucune poursuite ne fut faite sur l'empoisonnement du roi. On est forcé d'en conclure que les grands n'avoient laissé à Louis que l'apparence de l'autorité. Le plus considérable d'entre eux étoit Boson, frère de l'impératrice-mère Richilde, et comte ou gouverneur de Provence. Il avoit eu l'audace d'enlever Hermangarde, fille de l'empereur Louis II, et, loin d'en être puni, il l'avoit solennellement épousée. C'étoit le seigneur le plus aimable qui fût en France. Ses manières insinuantes lui gagnoient tous les cœurs. Il osa porter ses vues sur le trône de France. Comme il avoit une grande influence, au-delà des Alpes, en qualité de gouverneur de Lombardie, le pape Jean VIII paroissoit disposé à le seconder en tout ce qui dépendroit de son pouvoir; et la cour de Rome en avoit beaucoup sur les esprits.

878. L'Italie étoit sans maître. Carloman, roi de Bavière, avoit été, il est vrai, reconnu par la plupart des seigneurs; mais une maladie subite avoit empêché qu'il ne pût recevoir leurs hommages. Le pape, trop foible pour repous-

ser les Sarrasins, fut obligé de leur promettre 878
un tribut annuel pour arrêter leurs ravages. Le duc de Spolette Lambert, soutenu d'Adelbert, marquis de Toscane, sous prétexte d'appuyer Carloman, s'empara de Rome où il commit beaucoup de désordres, et maltraita même le pape. Jean alla chercher du secours en France. Il écrivit à Louis-le-Bègue pour le prier d'assembler à Troyes un concile, où il promettoit de se rendre. Il y vint effectivement accompagné de Boson qui l'avoit comblé d'honneurs en Provence, et auquel il paroissoit disposé à témoigner sa gratitude par un dévouement sans bornes. On renouvela l'excommunication déjà prononcée à Rome contre Lambert et Adelbert; mais les évêques de France n'y consentirent qu'après que le pape se fut, de son côté, engagé à excommunier tous les usurpateurs des biens de l'Eglise. On y ordonna, sous peine d'anathème, à toutes les puissances de la terre d'honorer les évêques, et l'on défendit que personne pût s'asseoir en leur présence, s'ils ne l'ordonnoient. Louis, quoique déjà sacré, voulut, à l'exemple de Pepin, son trisaïeul, l'être encore de la main du pape. Il désiroit aussi faire sacrer son épouse Adélaïde; le pontife s'y refusa. Ce prince, comme on l'a vu, avoit épousé une fille du

878. comte Baudouin, Ansgarde, dont il eut deux fils, Louis et Carloman. Son père, à l'insu duquel il avoit fait ce mariage, l'avoit contraint de répudier Ansgarde, et lui avoit fait épouser Adélaïde. Ce couronnement auroit pu élever un préjugé contre les droits des enfans du premier lit, et Boson d'ailleurs s'y opposoit. Il avoit le projet de marier une de ses filles à Carloman, et l'exécuta le lendemain de la clôture du concile de Troyes. On crut accorder une sorte de satisfaction qui compensât le désagrément de ce refus, en excommuniant quelques seigneurs rebelles, qui désoloient le royaume. Un d'eux, Gosfrid, comte du Mans, qui s'étoit emparé de plusieurs châteaux forts, obligea le roi de les lui laisser à titre de foi et hommage. Le pape forma aussi des prétentions. Il présenta au concile une donation, fort suspecte, des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, qu'il disoit avoir été faite par Charles-le-Chauve à l'église de Saint-Pierre. Les évêques indignés répondirent que les rois, usufruitiers de leur royaume, ne pouvoient en aliéner les biens. Le pape n'osa insister. Il termina le concile en demandant un prompt secours. Louis chargea Boson de conduire le Saint-Père à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Jean promit l'empire à ce seigneur;

mais il le renvoya sans avoir rien fait pour 878.
lui.

Louis-le-Bègue, après le concile, eut une en- 879.
trevue à Mersen avec Carloman, fils et successeur de Louis-le-Germanique, pour prévenir quelques différens qu'ils pouvoient avoir ensemble. Ils conclurent un traité qui fut signé à Foron, autre maison royale, entre Mastricht et Aix-la-Chapelle, et convinrent d'une seconde entrevue à laquelle devoient se trouver les quatre souverains de la maison de Charlemagne. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha Louis de s'y rendre. Ce marquis prétendoit se maintenir, par la force, dans ses gouvernemens dont on l'avoit dépouillé. Le roi marchoit à lui, lorsqu'il fut arrêté à Troyes par une maladie qu'il avoit encore eue l'année précédente. Il se fit transporter à Compiègne, où il mourut le 10 avril, à trente-quatre ans, non sans quelque soupçon d'avoir été empoisonné. On l'enterra dans l'abbaye de Saint-Corneille. Il n'avoit régné que dix-huit mois pendant lesquels il fut presque toujours malade, ce qui l'empêcha de rien faire de mémorable, et lui fit donner mal à propos le surnom de fainéant; car il étoit brave, et ce fut sans doute la crainte qu'on eut de son mérite, qui le fit empoisonner. Il

879. laissa la reine enceinte d'un fils, qui fut Charles-le-Simple.

LOUIS III.

Le roi, se voyant près de sa fin, avoit fait porter à Louis, son fils aîné, tous les signes et les ornemens de la royauté; mais une faction, à tête de laquelle étoient Gauzelin, abbé de Saint-Denis, et Conrad, comte de Paris, appela Louis-le-Germanique, qui s'avança jusqu'à Metz. Le prétexte de cette faction étoit le peu d'expérience des enfans de Louis-le-Bègue, et le vice de leur naissance, qu'on faisoit résulter de la répudiation de leur mère; le véritable motif, l'ambition et l'intérêt. Le roi de France n'ayant point d'armée pour s'opposer à l'invasion de ses Etats, on offrit à celui de Germanie de lui abandonner la portion de la Lorraine qui étoit échue en partage à Charles-le Chauve; il accepta cette condition, et se retira. Mais Gauzelin et Conrad allèrent trouver la reine de Germanie, Lutgarde, échauffèrent son ambition, et l'engagèrent à obtenir de son mari qu'il enfreignît le traité. Ce prince, retenu dans ses Etats par la nécessité de les défendre contre quelques brigandages, envoya les deux rebelles en Neustrie avec quelques troupes, et

la promesse de les suivre incessamment. Les grands, demeurés fidèles à la famille de Louis II, jugèrent qu'il falloit sans délai procéder au couronnement; et quoique le monarque n'eût, en mourant, désigné qu'un successeur, la crainte d'irriter Boson, beau-père de Carloman, fit juger convenable de partager la succession entre les deux frères. Tous deux furent sacrés à l'abbaye de Ferrière, dans le Sénonois. Ils avoient quinze à seize ans. Le partage entre eux ne fut fait que l'année suivante. L'aîné eut le royaume de Neustrie, qui comprenoit la France et la Neustrie (1), le cadet, l'Aquitaine et la Bourgogne. Quelques seigneurs réclamèrent pour Charles-le-Simple, fils posthume; mais sa mère n'eut point assez de crédit pour lui former un parti. 879.

Boson, quoiqu'il n'eût aucun droit, fut plus heureux. Il gagna les prélats provençaux (2) qui,

(1) « L'étendue de ce royaume de Neustrie a varié. La France et la Neustrie comprenoient, sous ce règne, tout ce qui est renfermé entre la Loire, l'Océan, la Bourgogne et le royaume de Lorraine, lequel s'étendoit entre le Rhin, la Moselle et la Meuse, et renfermoit une grande portion des Pays-Bas. » DANIEL.

(2) C'étoient les archevêques de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et de Besançon; les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Marienne, de Gap,

879. sous prétexte d'affaires ecclésiastiques, assemblèrent à Mantes un concile où ils l'élurent et le sacrèrent roi de Provence.

880. Un autre malheur menaça les deux frères qui avoient déjà perdu deux couronnes, celles de la Lorraine et de la Provence. Le roi de la Germanie, toujours à la sollicitation de son ambitieuse épouse, tenant la promesse qu'il avoit faite à l'abbé de Saint-Denis et au comte de Paris, s'avança jusqu'au milieu de la Champagne, où il devoit être joint par tous les chefs de la révolte; mais, la plupart ayant déjà fait leur accommodement, il fit aussi le sien, et tourna ses armes contre les Normands. Les deux frères, avec lesquels il venoit de s'arranger, avoient tout récemment défait, passé au fil de l'épée ou noyé dans la Vienne une armée de ces pirates. Une autre, descendue sur les côtes de Flandre, après avoir pénétré jusqu'à la forêt alors nommée Charbonnière, dans les Ardennes, retournoit chargée d'un butin considérable. Louis de Germanie les attaque dans un lieu nommé Thin, les met en fuite, et leur

de Toulon, de Châlons-sur-Saône, de Lausanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Uzès et de Reims. Cette liste indique l'étendue de ce royaume, qui quelquefois est appelé le royaume d'Arles, du nom de sa capitale.

tue cinq mille hommes; mais il y perd un fils naturel, et il apprend presqu'aussitôt que des troupes, envoyées par lui contre un autre détachement de la même nation, avoient été exterminées. 886.

Ce fut encore une calamité pour l'empire françois, que la mort de Carloman, roi de Bavière. Les historiens contemporains le donnent pour le plus bel homme de son temps, pour un prince savant, religieux, politique et guerrier. Il ne laissa que deux enfans naturels, Arnoul que nous verrons sur le trône impérial, et une fille. Louis de Germanie fut, d'un consentement unanime, couronné roi de Bavière, de Pannonie, d'Esclavonie et de Bohême. Mais, pour consoler Arnoul, son neveu, et dédommager Charles-le-Gros, son frère, il céda au premier la Carinthie, et au second, ses prétentions sur la Lombardie et le titre d'empereur. Ce dernier, avant la mort de Carloman, et du consentement du roi de Germanie, étoit déjà entré en Italie où il avoit été reconnu; démarche improuvée par le pape qui prétendoit disposer de la couronne de Lombardie, qu'on regardoit comme le premier degré à l'empire dont elle étoit le domaine principal. Il vint cependant au devant du monarque jusqu'à Ravennes pour le presser d'aller prendre à Rome le

880. sceptre impérial. Mais des soins plus urgens déterminèrent Charles à différer cette cérémonie.

Il retourna en France afin d'assister à une entrevue que devoient avoir tous les rois carlovingiens à Gondreville, pour y délibérer sur des intérêts communs. On y arrêta que Louis et Carloman réduiroient d'abord Hugues, fils de Lothaire et de Valdrade, qui ravageoit une partie de la Champagne. Cette expédition fut bientôt terminée. Les deux frères allèrent ensuite, comme on en étoit demeuré d'accord, chercher l'usurpateur du royaume de Provence. Ils forcèrent d'abord Mâcon, dont ils donnèrent le gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-Velue*, tige d'une longue suite de comtes qui possédèrent cette ville à titre héréditaire. Charles vint joindre les deux monarques, et tous trois assiégèrent Vienne, place bien fortifiée, défendue par Hermengarde en personne. Son mari, pour ne pas tout hasarder à la fois, s'étoit retiré dans les montagnes, d'où il donnoit des ordres à toute la province dont il s'étoit fait aimer. Charles, au bout de deux mois, quitta le siége pour aller se faire sacrer empereur à Rome, où il reçut la couronne comme un bénéfice que le pape lui auroit conféré.

Bientôt Carloman se trouva seul au siége de 881.
Vienne. Les Normands, établis à Gand, ravageoient de là tout le voisinage. Ils saccagèrent les campagnes et les villes jusqu'à la Somme. Le roi de France vint à eux, et les battit à Jaucour, dans le Ponthieu, après une action sanglante dans laquelle ils laissèrent neuf mille hommes et leur roi ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre une autre bande de Normands qui, après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoient retranchés à Nimègue. Le monarque tenta vainement de les y forcer. Ils mirent le feu au palais, et partirent sur leur flotte. Bientôt ils reparurent commandés par leurs princes Godefroy et Sigefroy, et vinrent se cantonner, sur la Meuse, en un lieu nommé Haslou. Ils prirent et brûlèrent ou saccagèrent Mastricht, Liége, Tongres, Cologne, Aix-la-Chapelle, Malmédi, Trèves et beaucoup d'autres villes qu'ils renversèrent de fond en comble. Aucune force régulière ne s'opposoit à leurs dévastations. Les habitans des Ardennes, ayant osé l'entreprendre, furent exterminés. Un évêque de Metz leur livra un combat, et y fut tué. Louis-le-Germanique, malade depuis long temps, ne pouvoit aller à eux. Il mourut sur ces entrefaites. Charles-le-Gros, son frère et son

881. unique héritier, étoit en Italie. La Germanie cependant avoit besoin d'un prompt secours. Les Grands de cette portion de la Lorraine, qui avoit été cédée à Louis-le-Germanique, offrirent au roi de France de le reconnoître pour leur souverain. Il refusa leur offre, et néanmoins il leur envoya un corps nombreux
882. de troupes pour repousser les Normands. Il partit lui-même dans le dessein d'attaquer, de concert avec le duc de Bretagne, une bande de ces brigands, qui infestoit les bords de la Loire. Mais il tomba malade à Tours, et vint mourir à Saint-Denis où il fut enterré. Il n'avoit que vingt et un ans. C'étoit un prince vaillant et appliqué. Un historien, Paul Emile, prétend qu'il se rompit les reins sous une porte basse où son cheval l'avoit entraîné, comme il poursuivoit une jeune fille qui se déroboit à l'emportement de sa passion.

CARLOMAN.

Louis III ne laissoit point d'enfans. Dès que Carloman fut instruit de sa mort, il quitta le siége de Vienne qu'il continuoit toujours, et se rendit à Quiersi où, après avoir juré le capitulaire de Charles-le-Chauve, il fut proclamé roi de Neustrie. En arrivant, pour ainsi dire,

il apprit la réduction de Vienne. Hermengarde, 882.
après deux ans de siége, ne rendit la place que par capitulation, et en conservant sa liberté. Le jeune roi alloit chercher les Normands sur les rives de la Loire, lorsqu'ils lui firent demander la paix, qui ne leur fut accordée qu'à la condition expresse de vider sur-le-champ le territoire qu'ils occupoient.

Mais la Germanie étoit encore en proie à celle de leurs armées qui tenoit les environs de Haslou. Charles-le-Gros, quittant l'Italie, en assembla une des plus formidables qu'on eût vues depuis long-temps; le seul fruit de ses efforts fut une paix ignominieuse. Après avoir en vain assiégé les retranchemens des ennemis, il traita avec eux, leur abandonna les pays qu'ils occupoient, et les indemnisa des frais de la guerre. Il fut convenu que Godefroy, en recevant le baptême, épouseroit Gisèle, sœur de Lothaire et de Valdrade, qu'il auroit un établissement dans la Frise. Sigefroy demeura en possession de Haslou. Cet accord, qui in- 883.
troduisoit l'ennemi dans le cœur de l'Etat, brouilla l'empereur et le roi. Les Normands profitèrent de leur mésintelligence. Ceux de la Meuse saccagèrent la Picardie, et s'approchèrent de Reims. Carloman, avec peu de forces, les mit en fuite. Mais bientôt ils re-

883. vinrent en si grand nombre, qu'il ne trouva d'autre moyen de sauver ses provinces du pillage, que d'acheter chèrement leur retraite.

Il survécut peu à ce malheur. Etant à la chasse, il fut blessé mortellement par un sanglier, ou par un des siens qui vouloit percer l'animal sauvage. Ceux qui adoptent cette dernière version, ajoutent qu'afin qu'on ne punît pas une maladresse innocente, Carloman supposa que c'étoit le sanglier qui l'avoit blessé. On le regretta pour son courage, son activité, et son application aux affaires. Il fut enterré à Saint-Denis.

CHARLES,

DIT LE GROS.

884. Le droit de la naissance appeloit le jeune Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue, à la succession du royaume; mais il avoit à peine sept ans, et on lui préféra Charles-le-Gros, qui fut proclamé à Gondreville, et se vit alors un des plus puissans monarques de la terre.

885-86. Cette élévation nouvelle fut marquée par une double et atroce perfidie. Hugues, ce fils de Valdrade dont nous avons déjà parlé, ne renonçoit point à ses prétentions sur la Lor-

raine, et le nouveau duc de Frise, Godefroy, 885-86.
beau-frère de Hugues, donnoit encore plus d'inquiétudes à Charles. Ce duc, sous prétexte d'une conférence pour quelques vignobles qu'il demandoit qu'on lui cédât, fut attiré dans l'île de Bétau, où est aujourd'hui le fort de Skerk, et lâchement assassiné. Hugues, de même pris en trahison à Gondreville, où on l'avoit aussi fait venir par adresse, eut les yeux crevés, et mourut ensuite dans un couvent, sous un habit de moine qu'on l'avoit forcé de prendre.

Les Normands, indignés de l'assassinat d'un de leurs princes, vinrent au nombre de quarante mille, commandés par Sigefroy, après avoir brûlé Pontoise, assiéger Paris, alors capitale de la Neustrie. Ce n'étoit qu'une île; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité. Cette île communiquoit au continent par deux ponts de bois, l'un nommé à présent le Pont-au-Change, au nord, l'autre, le Petit-Pont, au midi. Chacun d'eux étoit défendu par une grosse tour. Les machines de guerre firent brèche. Les assiégeans donnèrent trois assauts que les Parisiens repoussèrent. Le comte de Paris, Eudes, qui depuis monta sur le trône, défendit la ville avec habileté. Il étoit secondé par son frère, Robert, duc de France. L'é-

885-86. vêque Goslin combattit avec courage, et son neveu, l'abbé Eble, homme d'une force de corps extraordinaire, se signala par des faits d'armes éclatans. Les Parisiens, pendant dix-huit mois que dura le siége, eurent à souffrir de la famine et de la contagion, et leur constance n'en fût point ébranlée. L'empereur, qui étoit à Francfort, envoyoit de là quelques secours; un d'eux ayant été surpris par les assiégeans, il s'approcha en personne de la place, et vint camper sur le Mont-de-Mars, (aujourd'hui Montmartre). Mais, au lieu d'attaquer l'ennemi, il acheta encore la paix, et, n'en pouvant payer le prix que dans quelques mois, il permit aux Normands d'aller passer l'hiver en Bourgogne où ils commirent d'horribles désordres. Charles retourna dans la Germanie chargé du mépris de tous ses sujets. Son goût et sa mauvaise santé le retenoient
887. presque toujours au fond de son palais. La superstition ajoutoit encore à sa foiblesse. Les évêques, après qu'il se fut révolté contre son père, lui avoient persuadé que le diable s'étoit emparé de sa personne. Il voulut être exorcisé en leur présence et en celle des grands du royaume. Le souvenir de cette affreuse cérémonie le remplit d'une terreur qu'il ne put jamais surmonter. Il abandonna les rênes

du gouvernement à l'évêque de Verceil, 887.
Ludard, que les seigneurs de Germanie crurent devoir perdre d'abord pour attaquer ensuite son maître avec plus d'avantage. Ils l'accusèrent d'un commerce galant avec la reine (Richarde). L'empereur, très-chatouilleux sur cet article, crut aisément ce qu'il craignoit. Le prélat fut chassé de la cour; et la princesse répudiée dans une assemblée générale, où le roi jura qu'il n'avoit jamais consommé leur mariage qui duroit depuis plus de dix ans. Richarde offrit en vain de prouver son innocence, et même sa virginité, par les épreuves usitées en ce temps; elle fut renfermée dans un couvent où elle termina ses jours.

Charles, privé de son ministre, montra toute son incapacité. Il la sentoit, et en fut troublé. Dans cette triste situation, il convoqua un parlement à Trébur ou Tribur. On y remarqua ses égaremens, ses absences, et l'on résolut de le faire descendre du trône. La grande jeunesse du fils de Charles-le-Bègue l'en écarta une seconde fois. Les Germains y appelèrent le fils naturel de Carloman à qui l'usage établi sous la seconde race n'accordoit pas même la qualité de prince. Il accepta sans balancer une couronne qu'il étoit

887. prêt à envahir. Charles-le-Gros, chassé de son palais, privé de tout secours, n'eut pas même un domestique pour le servir. Personne n'osoit le recevoir de peur d'être suspect. L'archevêque de Mayence seul, Lutberg, eut ce courage. Ce
888. monarque infortuné mourut au bout de quelques mois (14 janvier) de chagrin ou de poison. Il fut enterré au monastère de Richenoue, dans une île du lac de Constance. C'étoit un prince minutieusement dévot, et qu'accabla le poids de sa couronne.

Cette mort laissa le royaume en proie aux fureurs d'un grand nombre de prétendans. Arnoul n'avoit été reconnu qu'en Germanie. Nous ne citerons parmi ses compétiteurs que ceux qui eurent quelques succès, ou passagers ou durables. Bérenger, duc de Frioul, enfant d'une fille de Louis-le-Débonnaire, fut reconnu pour souverain par une grande portion de l'Italie. Gui, duc de Spolette, autre arrière-petit-fils de Charlemagne par les femmes, s'étant rendu maître de Rome, s'y fit couronner empereur, et roi de France. Il avoit un parti dans le royaume, et s'avança jusqu'à Langres, dont l'évêque le sacra roi de Neustrie. Mais, ne voyant dans le peuple aucune disposition favorable, il repassa les Alpes, gagna deux batailles contre Bérenger,

et le chassa de l'Italie. Rodolphe, fils de 888.
Conrad, comte de Paris, et petit-neveu de Judith, femme de Charles-le-Chauve, aspiroit aussi au trône de Neustrie, ou en tout cas à la souveraineté de la Bourgogne transjurane, dont il avoit le gouvernement. Il s'étoit emparé de tout ce qui est entre le Mont-Jura et les Alpes-Pennines; il y avoit été proclamé roi : mais il ne put gagner les Neustriens.

EUDES.

Parmi un si grand nombre de concurrens, on remarquoit surtout Ode ou Eudes, comte de Paris et d'Orléans, et duc de Bourgogne; il étoit fils du fameux Robert-le-Fort, comte d'Anjou, qui, suivant quelques généalogistes, descendoit de Childebrand, frère, très-peu connu, de Charles-Martel. La mémoire de son père, mort en défendant l'Etat contre les Normands, le courage qu'il avoit montré lui-même pendant le siége de la capitale, les dons extérieurs que la nature lui avoit prodigués, disposèrent la plupart des esprits en sa faveur. Les évêques et les grands le proclamèrent à Compiègne. Il fut sacré à Sens par l'archevêque de cette ville. L'Aquitaine le re-

888. connut aussi, à l'exception de Saintes et de Bordeaux, occupés par les Normands. Il protesta qu'ayant été nommé par Louis-le-Bègue, tuteur de l'enfant dont ce prince laissoit la reine enceinte (depuis Charles III), il n'acceptoit la couronne que pour la lui rendre à sa majorité. Quelques historiens ont prétendu qu'Eudes fut seulement nommé régent du royaume. Ils conviennent qu'il prit le titre de roi; mais dans ce siècle, et dans les trois ou quatre autres subséquens, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupilles. Au reste, Eudes, malgré la déclaration qu'il avoit faite, n'étoit point dans la disposition de se contenter d'une simple régence. Ainsi l'on peut dire que l'empire françois et l'Italie étoient alors entre les mains de cinq princes (1) dont aucun n'étoit par sa naissance appelé à y régner. Rodolphe, sous le nom de Bourgogne transjurane, tenoit la Savoie, la Suisse, et quelques autres contrées; Bérenger disputoit l'Italie au nouvel empereur, si toutefois Gui doit être appelé de ce nom, et le roi de Germanie Arnoul, voulant les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne; Louis, fils de

(1) Depuis quelque temps on appeloit ainsi les grands seigneurs.

Boson, possédoit la Provence, le Lyonnois, le Dauphiné, et tout ce que son père lui avoit laissé de la Bourgogue, sans oser néanmoins prendre encore les signes de la royauté. 888.

Eudes, digne du trône par ses grandes qualités, voyoit le royaume en proie de trois côtés à la fureur des Normands. Il courut d'abord à ceux qui infestoient les bords de l'Aisne. Il les joignit à la forêt de Montfaucon, en Champagne, et, avec mille chevaux, ne craignit pas d'attaquer dix-neuf mille hommes. Il tua de sa main un cavalier normand qui avoit fendu son casque d'un coup de hache, enfonça et dissipa toute l'armée ennemie. Obligé de marcher au-delà de la Loire contre des peuples révoltés que sa seule présence fit rentrer dans le devoir, il ne put secourir Meaux, qui, assiégé par une autre bande de Normands, fut réduit à la nécessité de capituler. Les habitans, contre la foi du traité, se virent traînés en esclavage, après qu'on eut brûlé la ville et détruit ses murailles. Les féroces vainqueurs s'avancèrent de nouveau presque jusqu'aux portes de Paris. Eudes vint, avec des forces très-inférieures, se placer entre eux et la ville. Néanmoins il leur donna de l'argent pour se retirer ailleurs. Ils allèrent dans le Cotentin, où ils assiégèrent la forteresse de Saint-Lo.

889-90. Un autre corps de Normands infestoit la Picardie, l'Artois, et tout le pays arrosé par la Meuse. Arnoul les battit près d'Amiens; mais ils surprirent à leur tour Eudes dans le Vermandois, mirent son armée en déroute, et saccagèrent Troyes, Toul et Verdun. Paris fut encore assiégé deux fois par eux, mais sans succès. Ceux du Cotentin rasèrent Saint-Lo, traversèrent toute la Bretagne jusqu'à la rivière de Blavet, et la semèrent de ruines. Deux ducs, Judicaël et Alain, qui, s'étant partagé cette province, ne cessoient de se combattre, convinrent enfin de réunir leurs armes contre l'ennemi commun. Judicaël, sans attendre son rival, les attaque et les enfonce. Mais, voulant les forcer dans un poste où ils s'étoient retirés, il paya son imprudence de sa vie. Alors toute la Bretagne passa volontairement sous la domination d'Alain. Aussitôt il vengea la mort de Judicaël. De quinze mille Danois qu'il eut à combattre, il ne s'en sauva que quatre cents qui remontèrent sur leurs navires.

891. Mais la même flotte qui portoit ces fugitifs, ramena peu après une armée plus nombreuse que celle qui venoit d'être exterminée par les deux ducs bretons, et la jeta sur les côtes du royaume de Lorraine, autrefois l'Austrasie. Arnoul envoya contre eux un général qui fut

écrasé près d'un torrent que l'histoire nomme 891.
Gulia. Les vainqueurs égorgèrent les prisonniers. Le roi de Germanie vint lui-même avec toutes ses forces les chercher sur les bords de la Dyle, et les renversa dans la rivière, où il y eut un si grand nombre de noyés et de tués, qu'ils servirent comme de pont pour la passer.

A l'autre extrémité de l'empire françois, Ermengarde, gagnant les évêques et les grands, faisoit proclamer par eux à Valence, son fils Louis, qui jusque là s'étoit contenté du pouvoir de la royauté.

La Neustrie ne tarda pas aussi à éprouver 892.
des agitations. Les grands de cette contrée souffroient avec impatience la domination d'un homme qui avoit été si long-temps leur égal. Quoique parent d'Eudes, le comte Valgaire leva l'étendard en faveur de Charles, et s'empara de Laon. Il y fut aussitôt assiégé, pris, et eut la tête coupée. De cette ville, Eudes vola dans l'Aquitaine où il s'étoit fait un autre mouvement contre lui. Il alloit achever de le réprimer, lorsqu'il lui fallut repasser promptement dans la Neustrie. Un parti puissant avoit appelé Charles, quelques uns disent qu'il étoit en Angleterre. Foulques, archevêque de Reims, l'avoit sacré dans cette ville, quoique ce jeune prince n'eût que treize ans.

CHARLES III,

DIT LE SIMPLE (1).

893. Dès qu'Eudes parut, il dissipa ses ennemis. Charles, échappé presque seul, alla implorer les secours d'Arnoul, roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France. Mais Arnoul n'étoit pas alors en mesure de l'y soutenir : il avoit plusieurs autres affaires plus pressantes.
894-96. Rome l'appeloit secrètement pour la délivrer de la tyrannie de Gui, duc de Spolette, ce nouvel empereur, ou plutôt ce prétendu empereur dont elle lui offroit les Etats. Il passa en effet les Alpes, soumit tout le pays jusqu'à Plaisance, puis revint tenir un parlement qu'il avoit convoqué à Worms. Eudes s'y trouva, et obtint qu'on n'assisteroit point le roi Charles. Cependant, par une bizarre politique, on excepta de cette disposition Zuentibolde, fils naturel d'Arnoul, et qui, malgré le vice de sa naissance, venoit d'être couronné roi de Lorraine; on lui permit d'armer en faveur du

(1) Ce roi est bien Charles IV. *Le Gros* étoit Charles III. Mais nous laissons subsister cette erreur sans conséquence, pour ne pas brouiller les notions de l'histoire de France inculquées dans toutes les mémoires.

jeune prince. Il paroît que sans vouloir rien 896.
tenter de décisif pour lui on cherchoit à éviter la honte de l'avoir totalement abandonné.

Arnoul retourna en Italie, et arriva aux 897.
portes de Rome avec des troupes que la longueur du chemin, et surtout les rigueurs de l'hiver, avoient extrêmement fatiguées. Les chefs parlant de leur accorder quelques jours de repos, elles crièrent qu'un assaut les délasseroit. Comme on délibéroit encore, un lièvre se levant au milieu du camp s'enfuit vers la ville. On le suit avec des cris. Les Romains effrayés désertent les remparts. On les escalade, et l'on entre dans Rome. Le pape Formose sacre Arnoul empereur, César et Auguste. Mais, en lui faisant prêter serment de fidélité par les Romains, il y mit des restrictions. En voici la formule : « Sauf mon hon» neur, ma loi, la fidélité que je dois au » pape, je serai fidèle à l'empereur »

Gui n'existoit plus ; son fils Lambert lui avoit succédé, et sa veuve Agiltrude qui étoit dans Rome, au moment où cette ville fut prise, avoit trouvé le moyen de s'en échapper à la faveur du premier tumulte. Elle s'étoit réfugiée à Spolette. Arnoul, après son sacre, partit pour l'y assiéger. Mais il fut attaqué en route d'une maladie qu'on a prétendu être

897. l'effet d'un poison qu'Agiltrude étoit parvenue, dit-on, à lui faire donner par un domestique qu'elle avoit corrompu. Son esprit et son corps s'en ressentirent également; ses dernières années ne furent qu'un tissu de langueurs, de chagrins et d'infirmités. Il mourut de la maladie pédiculaire.

898. Cependant Charles, qui étoit rentré en France, se maintenoit dans la Champagne et dans la Bourgogne; Eudes et lui firent un traité par lequel le régent garda tout ce qui est entre la Seine et les Pyrénées, céda le reste à Charles, et le reconnut même comme son souverain dans la partie qu'il retenoit. Eudes mourut un an après, et partagea la sépulture des rois dans l'église de Saint-Denis. Il laissoit un fils nommé Arnoul, que quelques-uns proclamèrent son successeur, mais qui ne lui survécut que peu de jours. Charles alors fut reconnu d'un consentement unanime dans la Neustrie, le royaume de Bourgogne et l'Aquitaine.

Ces temps furent ceux des plus grands désordres. Les seigneurs ne se contentèrent pas d'avoir usurpé des domaines; ils voulurent tous s'y rendre indépendans. Tous armoient et désarmoient sans que roi osât s'y opposer. Ce règne est l'époque des petites souverainetés

qui se formèrent insensiblement dans l'Etat. 898.
C'étoient d'abord des gouvernemens possédés à vie. Ceux qui en étoient revêtus se nommoient pairs, comme égaux entre eux, ou princes, ou barons (1). Ces gouvernemens devinrent des fiefs héréditaires, dépendans d'un seigneur suzerain en apparence, mais en effet indépendans. Ces nouvelles seigneuries furent en France l'origine d'une nouvelle noblesse. Ces petits princes se créèrent des espèces de sujets nommés vassaux, qui à leur tour s'en donnèrent d'autres par des sous-inféodations. Celui qui avoit usurpé une bourgade rendoit hommage au commandant d'une province, et le propriétaire d'un château relevoit de l'usurpateur d'une ville. En certaines circonstances, le vassal devoit, sous peine de la perte de son fief, marcher même contre le roi.

Ce fut dans cet état de foiblesse que la 899-919.
France se vit attaquée par un chef de Normands, Rollon ou Raoul, qui s'est fait un

(1) Cette dernière qualité étoit si relevée, que le sire de Bourbon, pour la prendre, quitta celle de prince. Mais, vers le quatorzième siècle, on commença de regarder la dignité féodale de baron comme moindre que celle de duc ou de comte.

899-919. nom illustre. Chassé du Danemarck, il passe, avec tous ceux qui veulent suivre sa fortune, en Angleterre, où il gagne deux grandes batailles, vient ensuite aborder dans la Frise, qu'il rend tributaire en grande partie, puis se jette sur la France, s'empare de Rouen, et fait de cette ville une place d'armes d'où il fond tantôt sur l'Angleterre, tantôt sur le territoire françois. Nantes, Angers, le Mans, Clermont furent pris et pillés. Il reçut, en voulant s'emparer de Chartres, un échec qui le remplit d'une telle fureur, qu'il commit dans les pays voisins les plus grandes cruautés. Les peuples au désespoir supplièrent Charles de leur procurer la paix à quelque prix que ce fût. Le roi, touché de leurs maux, offrit à ce terrible conquérant sa fille Gisèle, et toute la région maritime qu il avoit tant de fois désolée. Rollon voulut encore la seigneurie directe et immédiate de la Bretagne, et il fallut la lui céder. Il eut donc, à titre d'un vain hommage, cette portion de la Neustrie qui fut bientôt appelée Normandie du nom de ses nouveaux possesseurs, et la mouvance de la Bretagne, qui, ayant ainsi, outre son duc, un seigneur immédiat auquel le duc rendoit hommage, ne fut plus qu'un arrière-fief de la France. Daniel dit cependant que la Bretagne rendoit eu

même temps hommage et à la Normandie et à la France; ce qui auroit été une dérogation aux usages féodaux. On détermina Rollon à se faire baptiser; et l'on remarque à cette occasion que les Normands, quoique ennemis du christianisme, ne gênèrent jamais la conscience de personne. 899-929.

Ce traité honteux fut signé vers la fin de 911, à Saint-Clair sur Epte, où Rollon vint prêter serment de fidélité. Mais il ne voulut jamais se jeter aux genoux du prince, et lui baiser le pied, suivant la coutume alors pratiquée quand on recevoit quelque grâce. Il consentit seulement, et encore avec beaucoup de peine, qu'un de ses officiers s'acquittât à sa place de ce cérémonial. Celui-ci, prenant le pied du roi, le leva si haut, que Charles en fut renversé. Il fallut souffrir cette insolence, qu'on ne se sentoit pas en état de punir. Le nouveau duc (ce fut le titre qu'il obtint) fit de Rouen la capitale de son Etat. Il fut assez barbare pour maltraiter sa femme qui en mourut de chagrin, et pour envoyer à l'échafaud deux officiers qui allèrent lui en porter des plaintes de la part de Charles. Du reste, son règne qui dura vingt-ans fut un modèle de sagesse, de justice et de bonté. Les villes de son duché de Normandie furent re-

899-919. bâties, les monastères rétablis, les terres cultivées. Il abolit le vol à tel point parmi les Danois qui jusqu'alors avoient uniquement vécu de brigandage et de rapines, que des bracelets d'or demeurèrent trois ans suspendus à un chêne, sans que personne osât les prendre. Long-temps après sa mort, son nom seul prononcé étoit un ordre aux magistrats d'accourir pour réprimer la violence. De là vint cet usage de la *clameur de haro* si connue en Normandie. Ce mot de haro est dérivé de *ha* et *Raoul*, exclamation usitée pour invoquer la justice du prince contre un oppresseur puissant. C'est ainsi qu'une colonie normande fut incorporée dans l'empire françois.

La Germanie et l'Italie n'étoient pas moins agitées que la France. L'empereur Arnoul avoit laissé deux fils : l'un légitime, Louis âgé de sept ans, et l'autre bâtard; c'étoit Zuentibolde, dont nous avons parlé. Le premier fut couronné roi de Germanie; l'autre continua de régner sur la Lorraine. Celui-ci mécontenta ses sujets par sa mauvaise administration. Ils se donnèrent à la France; mais elle étoit hors d'état de profiter de cette disposition des Lorrains en sa faveur, et Zuentibolde dompta les rebelles. Enhardi par ce premier succès, il attaqua son frère Louis,

et fut tué dans une sanglante bataille sur la Meuse. De son côté, le duc de Frioul, Bérenger, après la retraite d'Arnoul, s'étoit emparé de Pavie, et fait couronner, pour la seconde fois, roi des Lombards; Lambert qui avoit contraint le pape Formose de le sacrer, ayant par sa mort laissé vacant le trône impérial, Bérenger, à son tour, contraignit le pape Jean IX de le couronner César et Auguste. Louis, fils de Boson, et roi de Bourgogne et de Provence, vint lui disputer ce trône, et reçut à Rome l'onction impériale. Mais, au bout de quatre ans, il fut surpris, amené à son ennemi, eut les yeux crevés, et mourut, presque aussitôt, de ce supplice. Il laissa un fils qui ne lui succéda pas au royaume de Provence, dont le titre fut éteint, quarante-sept ans après que Boson l'eut usurpé. Bérenger, rétabli dans sa domination, se rendit si odieux qu'il fut assassiné par ses propres domestiques. C'est le dernier prince de la maison de Charlemagne (à laquelle il appartenoit par les femmes) qui ait porté le sceptre en Italie. 899-919.

La branche de cette famille qui possédoit la Germanie n'y étoit pas plus heureuse. Les Hongrois venus du fond de la Scythie se répandirent dans l'Autriche et la Bavière, où

899-919. ils commirent d'effroyables excès. C'étoient des sauvages féroces et courageux. Ils combattoient en fuyant, lançoient leurs traits avec une extrême adresse, mangeoient la chair crue, et buvoient le sang humain. L'Italie fut également le théâtre de leur fureur. Ils ne laissoient subsister ni églises ni monastères. Louis leur opposa toutes les forces de son royaume. Elles furent accablées. Ils dévastèrent la Lorraine et la Hollande. Enfin on paya leur retraite par un tribut annuel. L'infortuné Louis mourut à dix-neuf ans. Il n'avoit point d'enfant mâle, et le royaume germanique sortit aussi de la famille de Charlemagne. Les grands élurent Conrad duc de Franconie (vers 912). La naissance de Charles l'appeloit à cette couronne; mais les seigneurs françois avoient tellement affoibli sa puissance qu'il fut hors d'état de faire valoir ses droits. Il s'empara cependant de la Lorraine.

920. Ce prince n'en devint pas plus puissant. Haganon, son ministre, homme d'une médiocre naissance, mais d'une grande capacité, conduisoit les affaires avec une sagesse qui contrarioit les vues de quelques grands enclins à la révolte, entre autres de Robert, duc de France, fils de Robert-le-Fort, et frère d'Eudes. Cet ambitieux qui avoit marié sa fille Emme à

Raoul, fils de Richard duc de Bourgogne, 920.
ayant essayé en vain d'entraîner ce duc dans ses projets d'usurpation, et n'ayant pas été plus heureux auprès de Rollon, alors le fléau de la France, s'adressa aux seigneurs françois, caressa leur vanité, leur persuada qu'ils avoient le droit de choisir un souverain, exagéra les fautes du gouvernement, et parvint à leur faire résoudre de détrôner le monarque. Dans une assemblée tenue à Soissons, ce sujet factieux osa reprocher avec aigreur au roi la mollesse de sa conduite, et la confiance excessive, disoit-il, qu'il avoit en son ministre. Aussitôt l'audacieux vassal, et chacun de ceux qui tenoient son parti, rompirent et jetèrent une paille qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume des François pour indiquer la rupture de toute espèce d'union. Cependant on obtint quelque répit pour l'infortuné monarque, mais à des conditions bien honteuses. On exigea de lui le renvoi de son fidèle ministre, et la promesse d'un changement de conduite; « on veut bien, en ce cas, continuer » de lui obéir encore pendant l'espace d'une » année. » Cet arrangement ne fut sincère ni d'une part, ni de l'autre. On ne vouloit que gagner du temps. Les deux partis ne songèrent 921.
qu'à se fortifier. Celui des rebelles grossissant

921. chaque jour, le roi rappela Haganon, dont il avoit plus de besoin que jamais. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendard de la révolte. Les factieux chassent le roi de Laon, débauchent son armée, et donnent la couronne
922. à Robert, qui se fait sacrer à Reims. Charles, ayant assemblé des troupes dans l'Aquitaine, marcha vers Soissons, où l'usurpateur étoit campé. On se battit. Robert fut tué; quelques uns disent de la main du roi. Sa mort ne découragea pas ses troupes. Son fils Hugues, depuis surnommé le Grand, se mit à leur tête, et tailla en pièces l'armée royale. Il eût pu se faire proclamer roi. On ignore les motifs qui l'en détournèrent. Ce fut Raoul qu'on nomma. Il se fit sacrer à Soissons dans l'église de Saint-Médard, par l'archevêque de Sens.

923. Charles indignement trahi par Herbert, comte de Vermandois, qui avoit contribué à l'établir sur le trône en 892, fut enlevé, par ce seigneur, et retenu prisonnier à Château-Thierri.

RAOUL.

924. Ce prince eut toujours les armes à la main. Sa première expédition fut contre les Normands qu'il resserra dans le pays qui leur

avoit été cédé. La Lorraine, depuis la prison 924.
de Charles IV, n'avoit pas encore pris de parti. Les uns y penchoient pour le souverain de France, les autres pour celui de la Germanie, Henri, dit Loiseleur. Raoul y porta ses armes, conquit une partie de la Lorraine, et réduisit Henri à lui demander une trève. Raoul en mit le temps à profit pour acquérir la possession de la partie du royaume de France
qui ne le reconnoissoit pas. Après avoir forcé 925.
le duc d'Aquitaine à lui rendre un vain hommage, il alla secourir la Bourgogne contre une troupe de Normands qui furent trop heureux de s'échapper de leur camp où il les avoit assiégés. Ceux de Rouen ravagèrent la Picardie, l'Artois, et furent repoussés sous les murs de Noyon. Le duc de France, Hugues, dont l'autorité s'étendoit sur tout ce qui est entre la Loire et la Seine, fit une diversion à la tête des milices de Paris, sur les terres normandes. Le roi vint le joindre; le comte de Vermandois, Herbert, détaché avec une portion de l'armée, emporta d'assaut la ville d'Eu, et y massacra tous les hommes mariés et les garçons. Pour récompense de cet exploit, on donna au fils d'Herbert, enfant de cinq ans, l'archevêché de Reims; chose alors sans exemple, et qu'on vit souvent dans la suite.

926. La perte de la Lorraine qui se soumit au roi de Germanie, contrebalança ces succès. Raoul ne sut y apporter ni obstacle ni remède; il étoit occupé dans l'Artois contre un corps de Normands, et reçut une blessure dans un combat où il fut néanmoins victorieux. L'Aquitaine qui ne l'avoit reconnu que par contrainte, brisa le lien d'obéissance. Il marchoit pour la réduire, lorsqu'une invasion, dont la Champagne étoit menacée par les Hongrois, l'obligea de repasser la Loire. Sa seule présence effraya les barbares qui retournèrent sur leurs pas.

927-29. Un danger personnel succède à celui que Raoul avoit si promptement dissipé : Herbert lui demande le comté de Laon qui venoit de vaquer; piqué du refus qu'il éprouve, il entreprend de rétablir Charles sur le trône. Le roi de Germanie, Hugues-le-Grand, Rollon, lui promettent leur assistance, et le pape menace d'excommunier tous ceux qui s'opposeront à l'exécution de ce projet. Charles est tiré de sa prison; le duc de Normandie lui rend hommage, et presque tout ce qu'on appeloit le pays de France le reconnoît pour son légitime souverain. Raoul conjura cet orage en cédant la ville de Laon au comte de Vermandois. Charles fut renfermé à Péronne,

où il mourut peu après en 929, dans sa cinquantième année. Ce prince ne manquoit ni de courage ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité le perdit. Elle lui avoit fait donner le nom de Simple. Il fut enterré à l'abbaye de Saint-Fourci; il laissa d'une troisième femme Louis IV, que nous allons voir sur le trône. 927-29.

Raoul, délivré d'un concurrent très-redoutable dans les mains du comte de Vermandois, affermit un peu son autorité. Après avoir gagné une grande bataille contre les Normands qui ravageoient l'Aquitaine, et réduit un grand nombre de seigneurs qui aspiroient à se rendre indépendans, il mit tous ses soins à terminer les guerres sanglantes qu'ils se faisoient entre eux; Hugues et Herbert, entr'autres, se poursuivoient à outrance. Il eut beaucoup de peine à les mettre d'accord. Ce fut le dernier événement remarquable de son règne. Il mourut en 936 à Auxerre, et fut enterré à Sainte-Colombe de Sens. C'étoit un prince ferme et courageux. 930-36.

Un interrègne de cinq mois suivit sa mort. L'empire françois étoit alors presqu'entièrement livré à l'anarchie. Ce n'étoit ni la naissance ni l'élection qui donnoit le trône; il étoit la proie du plus fort. Cependant cette

930-36. fois, on y appela celui que désignoit sa naissance. Ogine, veuve de Charles-le-Simple, et sœur d'Adelstan, roi d'Angleterre, s'étoit retirée, avec son fils Louis, à la cour de son frère. Hugues-le-Grand, qui ne crut pas devoir essayer de se mettre la couronne sur la tête, voulant la faire tomber sur celle d'un prince qui fût dans sa dépendance, en rappela le légitime héritier. Il alla au-devant de lui jusqu'au port de Boulogne, et lui prêta serment de fidélité.

LOUIS IV,

DIT D'OUTRE-MER.

936. Ce prince dont l'exil duroit depuis treize ans, n'en avoit que seize alors. Hugues-le-Grand à qui il devoit son rappel, devint son premier ministre; mais bientôt Louis se lassa du ministère d'un ambitieux qui vouloit toujours le tenir à Paris, où le sujet étoit véritablement le maître. Il s'échappe et se retire à Laon. La reine Ogine, qui étoit restée en Angleterre, vient l'y trouver.

937-39. Hugues, plus surpris qu'intimidé, acquiert de puissans alliés, entre autres Othon, roi de Germanie, et marche contre Louis IV, qui s'avance à leur rencontre, accompagné de plu-

sieurs évêques. Ce secours ne lui fut pas inutile. Ils envoyèrent déclarer au duc de Normandie et au comte de Vermandois qui s'étoient joints au comte de France, après s'être d'abord déclarés contre lui, qu'ils les excommunioient, l'un pour avoir fait brûler quelques villages; l'autre, parce qu'il retient quelques biens ecclésiastiques. Les deux alliés du rebelle, effrayés de cette annonce, hésitent sur le parti qu'ils ont à prendre, et leur irrésolution fait désirer à Hugues un accommodement. On convient d'une trève de quelques mois. 937-39.

Louis profite de ce temps pour ranger sous ses lois le royaume de Lorraine, où il avoit un parti, et qui appartenoit à Othon, roi de Germanie. Les Anglois parurent avec quelques vaisseaux sur les côtes de Flandre, pour appuyer les villes maritimes de ce royaume de Lorraine, qui s'étoient déclarées pour Louis. C'est ici le premier exemple d'une ligue entre la France et l'Angleterre; jusqu'alors ces deux Etats n'avoient eu ensemble que des relations de commerce. Louis faisoit des progrès en Lorraine, lorsqu'il apprit que l'évêque de Laon étoit sur le point de livrer cette place à Herbert; il y accourut, et en chassa ce prélat infidèle: mais cet incident fut utile

937-39. à Othon. Les généraux que Louis avoit chargés de garder ses conquêtes, furent surpris et tués. La veuve de l'un d'eux, du duc de Lorraine, s'étant enfermée à Chiévremont, au pays de Liége, place alors très-forte, Louis y vola, et, pour acquérir le parti qu'elle avoit en Lorraine, l'épousa quelques jours après; mais Othon n'en reprit pas moins tout ce qu'il avoit perdu.

940. Ce roi de Germanie se vengea de Louis en se liguant de nouveau avec Hugues-le Grand. Celui ci, de concert avec Herbert, recommença les hostilités sur les terres de l'archevêché de Reims, enlevé par Hugues même au fils d'Herbert, pendant la guerre qu'ils avoient eue ensemble vers 936, et donné à un moine nommé Artaud, qui le possédoit depuis. Cet archevêché alors étoit une principauté. A l'exemple des seigneurs, les évêques s'étoient faits souverains des terres de leurs diocèces; de là, les titres de princes, de ducs, ou de comtes, que plusieurs d'entre eux ont portés si long-temps. Artaud fut chassé de Reims (1).

(1) Cette guerre pour la possession d'un siége devenu dans la suite le premier duché-pairie de France, dura dix-huit ans. Les deux rivaux furent déposés tour à

Les rebelles assiégèrent ensuite Laon; le roi vint à son secours. Les assiégeans se retirèrent et allèrent au-devant d'Othon qui venoit se joindre à eux. Ils le conduisirent à la maison royale d'Attigny, où ils le reconnurent pour leur roi. C'étoit le premier étranger qu'on eût vu jusqu'alors appelé au trône. Louis montra tant de prudence, de courage et d'activité, qu'il parvint à détacher Othon du parti des factieux; mais il reçut un échec si considérable, près de Laon, qu'il eut beaucoup de peine à se sauver, et ce malheur entraîna la défection presque universelle du royaume. L'Aquitaine seule demeura fidèle; mais enfin la paix fut conclue par l'entremise de Rome, dont les foudres spirituelles étoient fort redoutées. Othon même s'étoit déclaré pour Louis, et tout rentra dans l'ordre. 941.

Cette paix fut principalement l'ouvrage du duc de Normandie, Guillaume, surnommé Longue-Epée. Ce prince fut assassiné peu après, et laissa un fils nommé Richard, encore dans l'enfance. Louis IV se nomma son tuteur, et l'amena à Laon, où il le tint comme 942-43.

tour, Rome et les conciles, dit Velly, se conformant aux circonstances. Ce fut le moine Artaud qui à la fin l'emporta.

942-43. prisonnier. Osmond, gouverneur du jeune duc, craignant pour sa vie, se déguise en palefrenier, l'emporte hors de la ville, dans une botte de foin, et le conduit chez son oncle maternel, Bernard, duc de Senlis. Celui-ci demande du secours à Hugues, qui lui en promet, et manque de parole. Le roi offre à ce duc de conquérir, à frais communs, et de partager la Normandie. La proposition est acceptée; Louis marche du côté de Rouen, et Hugues vers Bayeux.

944-45. Les Normands, hors d'état de résister à ces forces réunies, offrent au roi de le reconnoître, pourvu qu'il oblige Hugues à évacuer leur pays. La condition est acceptée; le roi entre à Rouen, et le duc de France est forcé de se retirer. Mais bientôt une armée de Danois vint au secours du duc de Normandie, et s'empara de Cherbourg. Le roi lui présenta la bataille, fut défait et pris. La reine mère engagea Hugues à convoquer un parlement, dans lequel ce duc fit résoudre qu'on solliciteroit la liberté de Louis. Les Normands le relâchèrent en exigeant que Richard fût rétabli dans son duché, et qu'on leur donnât pour otage le second fils du roi. A ces conditions, le monarque fut remis entre les mains de Hugues, qui, pour lui rendre la liberté, de-

manda la ville de Laon, qu'il fallut bien lui céder. 944-45.

Louis se vit délivré d'un formidable ennemi, 946.
par la mort d'Herbert qui, dans une longue agonie, tourmenté de remords, s'étoitécrié: « Hélas! nous étions douze qui trahîmes le » roi Charles. » Louis attaqua ses enfans, et fut battu; mais son plus terrible ennemi étoit Hugues-le-Grand. Ligué avec le roi de Ger- 947-48.
manie et le comte de Flandre, Louis le vint chercher à la tête de cent quatre-vingt mille hommes. Le duc laissa passer ce torrent qui, après avoir fait beaucoup de ravages dans le duché de France, alla échouer sous les murs de Rouen (1), dont cette formidable armée fut contrainte de s'éloigner avec perte.

Les hostilités continuèrent sans aucun autre effet que la désolation du royaume. Hugues, cependant, n'avoit plus qu'un pas à faire pour atteindre au trône où il aspiroit. Le nombre de ses partisans étoit très-considérable. Louis crut devoir recourir à l'autorité de l'Eglise, et se rendit au concile convoqué par le pape à Ingelheim. Le roi demanda justice d'un sujet audacieux qui ne lui laissoit qu'un vain titre.

---

(1) Ce fut le comte de Flandre, ennemi des Normands, qui fit former cette entreprise.

947-48. Les pères prononcèrent l'excommunication contre Hugues, s'il ne venoit en Sorbonne se justifier; et, comme il ne se présenta point, il fut excommunié la même année au concile de Trèves. Craignant l'impression que cet acte pouvoit produire sur l'esprit des peuples, il parut se réconcilier avec son roi, lui rendit le château de Laon, et le reconnut pour son souverain; mais, tant que Louis vécut, il ne cessa de l'inquiéter et de l'insulter. Cet
954. infortuné monarque périt à trente-deux ans, d'une chute de cheval, près de Reims, en poursuivant un loup. Il fut enterré dans l'église de Saint-Remi de cette ville. Ce prince se laissoit tromper facilement, quoiqu'il ne fût pas toujours lui-même de bonne foi, comme le prouve son ingrat procédé envers le jeune Richard, dont le père lui avoit rendu un service insigne, en lui procurant une paix qui lui étoit fort utile. Il ne manqua ni de politique ni de courage; mais il lui eût fallu un génie supérieur qu'il n'avoit pas, pour soutenir une autorité attaquée de toute part.

Il laissa deux fils: Lothaire qui lui succéda, et Charles qui, contre l'usage établi depuis la fondation de la monarchie, n'eut aucune part à sa succession. Cette exclusion dont on con-

nut l'avantage, passa en coutume, et la coutume devint une loi. 954.

LOTHAIRE.

Quoique Louis, trois ans avant sa mort, eût associé son fils à sa puissance, il est probable que Hugues eût pu monter sur le trône ; mais il mena lui-même, et fit sacrer à Reims, Lothaire, qui n'avoit que quinze ans : au reste, il fut, sous le nom de cet adolescent, le véritable maître du royaume. Duc de France et de Bourgogne, il prit encore le duché d'Aquitaine aux comtes de Poitiers. Il mourut 956-74.
à Dourdan, de maladie, dans la force de l'âge. On dit de lui qu'il régna vingt ans sans être roi. On le nommoit le blanc, à cause de son teint, le grand, pour sa taille, et l'abbé, parce qu'il possédoit les plus grandes abbayes du royaume, qu'il tenoit de son père, et qu'il transmit à son fils aîné, ce qui étoit fort fort commun à cette époque. Il laissa trois fils en bas âge : Hugues Capet, qui fut roi ; Othon, et Eudes ou Henri, qui successivement possédèrent le duché de Bourgogne.

Lothaire réduit à peu près à la seule ville de Laon, et à n'être presque toujours que spectateur des guerres que les grands se fai-

956-74. soient entre eux, tenta cependant quelques entreprises sur la Lorraine; mais elles ne lui réussirent pas. Il ne fut pas plus heureux en Normandie; deux fois il tendit des piéges à Richard qui sut les éviter, et le contraindre à lui confirmer la possession de son duché; il obtint des succès en Flandre, emporta plusieurs places fortes de ce pays, et força le comte Baudouin III à la soumission. Ensuite il jouit de plusieurs années de paix, quoiqu'il n'eût, pour ainsi dire, ni territoire, ni troupes, et qu'il fût entouré de puissans vassaux.

975-76. Mais la guerre se ralluma touchant la Lorraine. Depuis cent ans, ce royaume avoit été le sujet de mille différens; tantôt soumis aux rois de France, tantôt à ceux de Germanie, quelquefois partagé, souvent envahi par les uns ou les autres. Lothaire avoit donné à son frère Charles, pour tout partage, les droits qui pouvoient lui appartenir sur la Lorraine, si long-temps possédée par ses ancêtres. Charles, brave et ambitieux, inquiétoit fréquemment Othon II, empereur et roi germanique, possesseur du royaume de Lorraine. Ce monarque, pour diviser les deux frères, offrit à Charles le duché de la Basse-Lorraine, qui comprenoit le Brabant et tout ce qui est entre le Rhin et l'Escaut, jusqu'à la mer, à

condition de le posséder comme un fief de la Germanie. L'offre fut reçue avec joie, et Charles, ayant prêté le serment ordinaire, fit sa capitale de Bruxelles. Les François virent avec déplaisir le frère de leur roi, vassal d'un prince étranger. 975-76.

Lothaire, non moins mécontent que ses sujets, se jeta sur la Haute-Lorraine, se saisit de Metz, s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il pensa surprendre l'empereur à table, et livra la ville au pillage. Othon, à son tour, traversa presque toute la France, et vint assiéger Paris. Hugues-Capet fit une si vigoureuse résistance qu'il l'obligea de se retirer. On rendit sa retraite tellement difficile, qu'il ne ramena pas en Germanie la sixième partie de son armée. Geoffroy, comte d'Anjou, qui se signala singulièrement en cette occasion, obtint du roi, pour lui et ses héritiers, la charge de grand-sénéchal de France, qui avoit du rapport avec celle de connétable, lorsque celle-ci fut au plus haut point de sa gloire, et qui subsista depuis Pepin jusqu'à Philippe-Auguste. 977-85.

Les avantages, remportés par Lothaire, n'eurent aucune suite. Ce fut en vain qu'il entra dans toutes les villes de l'Allemagne, il ne put les garder, n'ayant pas assez de troupes

977-85. pour y mettre des garnisons; les circonstances d'ailleurs ne permettoient pas de longues expéditions; les vassaux n'étoient obligés de servir qu'un certain temps. Lothaire fit la paix, et céda ses droits sur la Lorraine à Othon, mais comme à un vassal. Bientôt il s'en repentit, et reprenant les armes, s'empara de Verdun, et ravagea tout le pays. Il mourut l'année suivante (2 mars 986) à Reims, où il fut enterré dans l'église de Saint-Remi. Il n'avoit que quarante-quatre ans. Quelques auteurs prétendent qu'il fut empoisonné par sa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie. Les galanteries de cette princesse, l'ambition qu'elle montra de régner sous le nom de son fils, ses intrigues avec les Impériaux et les Lorrains, peuvent du moins donner lieu à de tristes conjectures. Son malheureux époux eut du courage, de l'activité, de grandes vues; il avoit conçu le projet de réunir à la monarchie tout ce qui s'en trouvoit détaché. On lui reproche de l'inconstance et peu de fidélité à sa parole.

LOUIS V.

986. Lothaire avoit fait couronner, avant sa mort, Louis, le seul fils légitime qu'il laissât.

Ce prince, âgé d'environ dix-neuf ans, fut 986.
confié aux soins de Hugues-Capet, cousin-germain de son père par les femmes, et la régence donnée à la reine mère. Mais cette princesse accusée d'un commerce honteux avec Adalberon, ou Ascelin, évêque de Laon, fut bientôt chassée avec ignominie; elle eut recours à sa mère, femme de l'empereur Othon-le-Grand. Les Allemands étoient prêts à fondre sur la France, lorsque son roi mourut empoi- 987.
sonné, à l'âge de vingt ans. Il fut enterré à Saint-Corneille de Compiègne. On croit que ce crime fut commis par sa femme (Blanche) qui ne l'aimoit pas, et qui l'avoit quitté une fois pour retourner dans sa famille, où son beau-père l'alla chercher. Louis n'avoit été sur le trône qu'un peu plus de quatorze mois, et ne laissoit point d'enfans; c'est le dernier prince de la race de Charlemagne qui ait régné sur les François; elle possédoit la couronne depuis deux cent trente-six ans, et avoit formé trois branches qui avoient gouverné séparément l'Italie, la Germanie et la France. Les rois de cette maison, toujours à cheval, et menant leurs femmes avec eux, n'avoient guère de demeure fixe. Dans leurs courts intervalles de repos, Pepin fit sa résidence à Paris, Charlemagne et Louis-le-Dé-

787. bonnaire, à Aix-la-Chapelle, ou à Thionville, Charles-le-Chauve, à Soissons, ou à Compiègne, Charles-le-Simple, à Reims, et Louis d'Outre-mer à Laon, seule place forte de son domaine direct.

L'une des causes les plus immédiates de la destruction des Carlovingiens, comme des Mérovingiens, est cette multitude de partages qui divisèrent le royaume, au point qu'on vit cinq princes du sang de Charlemagne porter à la fois la couronne. Les grands profitèrent de la foiblesse des rois pour se rendre indépendans, et il ne resta plus rien à Louis que Laon, Soissons et quelques terres qui même lui étoient contestées. On doit ajouter à cette cause de destruction le préjugé qui attribua au pape et au clergé le droit de disposer des Etats et de régler les affaires temporelles; ce qui transforma bientôt jusqu'à de pauvres moines en véritables souverains. Les ravages des Normands, que les monarques françois ne purent réprimer, achevèrent d'avilir la race de Charlemagne.

TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET.

CHARLES, oncle de Louis, que sa naissance 987.
auroit appelé au trône s'il eût existé un ordre de succession bien constant, n'étoit pas près de son neveu lorsque ce jeune prince mourut. On dit communément que la couronne fût déférée à Hugues Capet par le suffrage d'un parlement assemblé à Noyon; mais si l'on en croit une lettre déterrée par Duchesne, Hugues dissipa violemment celui qui se tenoit pour assurer le trône au duc Charles, et y monta de lui-même. Il s'autorisa de la foiblesse dont il taxoit ce duc de Lorraine pour s'être reconnu vassal d'un roi, autrefois sujet de sa maison. Cependant, comme l'observe l'abbé Velly, cette action pouvoit se pardonner à un cadet dont le frère aîné, propriétaire de trois ou quatre villes, étoit hors d'état de lui procurer le moindre établissement. Hugues fit valoir une prétendue disposition de Louis, qui l'ap-

987. peloit au trône à l'exclusion de Charles. On ne négligea pas même les fraudes religieuses en faveur du duc de France : on publia que saint Riquier, dont la dévotion étoit à la mode, lui avoit révélé qu'il seroit roi en récompense de ce qu'il avoit forcé le comte de Flandre à restituer les reliques du Saint pour être placées dans l'abbaye qui portoit son nom. Après avoir ainsi disposé les esprits, Hugues, dont les feudataires étoient prêts à le secourir, prit à Noyon le titre de roi dès que Louis fut mort; et, accompagné d'un gros corps de troupes, il alla se faire sacrer à Reims par l'évêque Adalberon, avant même que Charles fût instruit que son neveu n'existoit plus. Dès le premier janvier suivant, il se fit associer Robert, son fils unique, par une assemblée tenue à Orléans, et l'y fit sacrer.

La France avoit encore une vaste étendue, et contenoit l'espace qui est entre la mer de Gascogne, la Manche, le Rhin, la Suisse, les Alpes, et la Méditerranée; mais elle étoit couverte de grands vassaux, dont la puissance se montroit aussi redoutable à ses souverains que celle des rois voisins de la frontière. Un dénombrement des grands fiefs, existans à cette époque, est nécessaire pour apprécier à quel point le pouvoir du monarque étoit limité.

La Flandre, gouvernée par le comte Arnoul II, comprenoit ce qui est entre l'Escaut, la mer, et la Somme. 987.

La maison de Vermandois tenoit le comté de Senlis, plusieurs terres dans l'Ile-de-France, une grande portion de la Picardie, la Brie entière et presque toute la Champagne.

La Bourgogne avoit aussi ses ducs. L'étendue de ce duché étoit à peu près celle de la province qui depuis porta le même nom. C'étoit Henri qui le possédoit sous l'obligation de l'hommage à son frère aîné, Hugues Capet.

Le duché de France, outre de vastes domaines en Picardie et en Champagne, comprenoit la ville et le comté de Paris, l'Orléanois, le Pays-Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou et le Maine. Possédé depuis long-temps par les enfans de Robert-le-Fort, il les rendoit plus puissans que les rois dont ils le tenoient. Ils eurent à leur tour des vassaux; de là les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres, de Tours; mais ces *sous-vassaux*, n'étant pas compris au nombre des seigneurs du royaume, n'avoient pas le droit d'assister aux parlemens françois.

La Normandie et la Bretagne avoient été cédées à Rollon. Elles étoient alors sous les

987. lois de Richard I, beau-frère de Hugues Capet. Mais les princes normands, malgré leur vassalité qu'ils avoient peine à reconnoître, se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi; leur puissance les eût mis en état de soudoyer leur maître.

Le duché de Gascogne comprenoit ce qui est entre la Garonne et la Dordogne, excepté le comté de Comminge et le Conserans. Guillaume Sanche y commandoit alors. C'en étoit le septième duc héréditaire.

Le comté de Toulouse étoit au midi et à l'occident de la Gascogne. La maison qui le possédoit perdit de son lustre sous ce règne et celui de Robert; mais dans la suite les propriétaires de ce comté furent, sous le nom de ducs de Narbonne, au nombre des plus puissans feudataires de France.

L'Aquitaine ou la Guienne auroit été le plus grand fief du royaume, si un chef unique l'eût possédée. Sous Louis-le-Débonnaire et ses enfans, elle eut le titre de royaume. Depuis Charles-le Chauve, elle n'eut que celui de duché. A l'époque actuelle, Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, la gouvernoit; mais quantité de seigneurs, les sires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême et de Périgord s'y

étoient fait de petites souverainetés presque indépendantes. 987.

On date de ce temps l'usage général des surnoms ou noms dits de famille. Sous la première race, on n'avoit que le nom de baptême; sous la seconde, on y ajouta, pour quelques principaux personnages, une épithète tirée de la dignité ou de quelque qualité, soit physique, soit morale. Hugues fut surnommé Capet, du nom latin *capito*, qui signifie, au propre, une grosse tête, et au figuré, une bonne tête. Quelques uns cependant croient que ce surnom lui fut donné à cause d'un chaperon dont il se servit le premier. Quoi qu'il en soit, tout le monde prit un surnom à cette époque. Les nobles le tirèrent de leurs seigneuries ou de leurs fiefs, les autres, du lieu de leur naissance, de leur métier, de quelque défaut de nature ou de caractère. Dutillet croit que les surnoms ne sont que des sobriquets intelligibles à ceux qui sauroient les langues anciennes des diverses provinces.

Tel étoit l'état de la France à la fin du dixième siècle. Hugues Capet trouva tous les ducs et les comtes, devenus héréditaires, en possession d'avoir des vassaux qui leur rendoient un hommage immédiat. On peut juger de la fierté de ces nouveaux souverains par un mot d'Al-

987. debert, comte de Périgord : il assiégeoit la ville de Tours, qui appartenoit à un autre vassal du roi; Hugues Capet lui envoya l'ordre de se retirer; il s'y refusa. L'envoyé lui demanda, de la part de son maître, qui l'avoit fait comte. Aldebert répondit : « Eh! qui l'a » fait roi? » et il continua le siége de la place qu'il emporta.

Hugues Capet, qui devoit son élévation à l'affoiblissement de l'autorité royale, ne put pas venger cet outrage; mais lui et toute sa race ne perdirent jamais de vue la nécessité d'affoiblir l'énorme puissance des seigneurs; ouvrage qui ne s'accomplit qu'après plusieurs siècles.

988. Le premier soin du nouveau monarque fut d'affermir la couronne, telle qu'elle étoit, sur sa tête. Le crédit des ecclésiastiques n'avoit point de bornes; il sentit combien lui importoit leur suffrage, et abandonna aux religieux les riches abbayes dont il étoit pourvu, avec liberté des élections dans les endroits où les canons l'avoient autorisée. Cette libéralité, qu'imitèrent tous les grands qui possédoient des biens ecclésiastiques, fut, pour le clergé, une source de richesses. Sa reconnoissance alla jusqu'à consacrer l'entreprise de son bienfaiteur sur la couronne.

Ce prince n'en fut pas sitôt paisible possesseur. Le duc de Lorraine vint avec une puissante armée, attaquer Laon, place forte, qu'il emporta néanmoins promptement. Le clergé le chargea d'anathèmes; ce qui, en ce temps-là, étoit le déclarer déchu de tous ses droits. 988. 989.

Hugues, à la tête de ses *fidèles* (c'est ainsi qu'on nommoit les vassaux immédiats), courut assiéger le duc dans sa nouvelle conquête. Il fut battu complétement, obligé de fuir, et eut peine à se sauver. Mais, sans perdre courage, il rassembla des troupes, et se porta sur l'Aquitaine dont le duc s'étoit déclaré pour son rival. Après plusieurs échecs, il gagna une bataille et contraignit le duc à le reconnoître pour souverain. 990.

Charles, d'un autre côté, poussant ses avantages, s'étoit emparé de Soissons et de Reims. Mais il se ralentit trop tôt, et l'archevêque de cette ville lui refusa l'onction royale, sous prétexte que la couronne ne pouvoit être donnée que par les évêques et les seigneurs, qui représentoient la nation entière. Hugues ne tarda pas à reprendre la ville de Reims. Charles s'en saisit de nouveau par les intelligences qu'il y entretenoit, dit-on, avec Arnoul, bâtard de Lothaire, à qui Hugues venoit d'en donner

991-94. l'archevêché (1). Mais Charles fut bientôt trahi lui-même par l'évêque de Laon, Adalberon ou Ascelin qu'on prétendoit avoir été l'amant de la reine Emme, femme de Lothaire. Ce misérable, pris dans sa ville épiscopale par le duc de Lorraine, et devenu le dépositaire de ses secrets, le vendit à son rival auquel il ouvrit les portes de Laon, tandis que le duc y étoit encore. Ce prince, arrêté dans son palais, fut, avec toute sa famille, enfermé dans la tour d'Orléans. Au bout de deux ans, il y termina sa malheureuse carrière.

Charles laissa quatre enfans, deux fils et deux filles. L'aîné, Othon, régna sur la Lorraine mosellanique, et mourut sans postérité masculine. Son cadet aussi, suivant quelques uns, ne laissa pas d'enfans; d'autres prétendent qu'il donna commencement à la maison des landgraves de Thuringe. Aucun d'eux ne forma de prétention sur la France.

Hugues Capet, demeuré sans compétiteur, s'occupa d'abord de la punition de l'archevêque de Reims Il le fit déposer dans un concile national, et renfermer. Le clergé de Reims lui donna pour successeur le célèbre Gerbert,

(1) Il succédoit à celui qui avoit refusé l'onction royale au duc Charles.

autrefois moine d'Aurillac, et qui depuis fut 991-94.
pape sous le nom de Silvestre II. C'étoit un homme très-habile pour son temps. Ce qu'il savoit de mathématiques le fit accuser de magie par le peuple. On lui attribue communément la première horloge dont le mouvement fût réglé par un balancier. On s'en servit jusque vers le milieu du dix-septième siècle, que Huygens, dit-on, inventa l'usage du pendule. On croit que ce fut encore Gerbert qui introduisit en France le chiffre arabe ou plutôt indien, car les Arabes eux-mêmes appellent ces caractères figures indiennes. Gerbert avoit pu puiser cette connoissance dans un voyage qu'il fit en Espagne où il vit les plus habiles Arabes. D'autres prétendent que ce chiffre fut, pour la première fois, employé par Planudes qui vivoit à la fin du treizième siècle.

Le pape cependant (Jean XV) contesta aux évêques françois le droit de déposer un de leurs confrères. Il tenoit à Rome un concile dans lequel fut faite, suivant le père Mabillon, la première canonisation authentique, celle d'Udalric, évêque d'Ausbourg. Tous les évêques et toutes les Eglises, quelquefois même de simples abbés, ont long-temps canonisé. On croit que ce fut Alexandre III qui, dans le douzième

991-94. siècle, s'en arrogea le droit exclusif. D'autres disent que, dès l'onzième, ou même le dixième, les papes se l'étoient déjà réservé.

Quoi qu'il en soit, Jean XV, non content de faire faire un Saint par le concile, lui fit casser la déposition d'Arnoul et l'ordination de Gerbert. Celui-ci ne se tint pas pour légitimement condamné, et soutint que le pape attentoit aux droits du royaume et de l'épisco-
995. pat. Le Saint-Père envoya en France un légat qui, par ses ordres, convoqua un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous Germains. Gerbert y vint et se défendit si bien, qu'on n'osa rien décider; on se contenta d'indiquer un autre concile à Reims pour le premier juillet. Cette assemblée prononça comme le pape; mais Arnoul n'en demeura pas moins prisonnier, et Gerbert, archevêque.

996. Ce trait de fermeté de Hugues Capet fut le dernier événement remarquable de son règne, qui finit le 24 octobre. Il avoit environ cinquante-cinq ans, et fut enterré à Saint-Denis. Ce prince, également politique et guerrier, se maintint par sa sagesse sur le trône où la force l'avoit porté. Il fit fortifier plusieurs places, autant pour contenir ses grands vassaux que pour s'opposer

aux courses des Normands qui désoloient 996.
toujours les plus belles provinces de France. Ce fut là l'origine d'Abbeville qui n'étoit qu'une métairie de l'abbaye de Saint-Riquier.

Quelques uns lui ont attribué certains règlemens qui ne sont autre chose que des usages établis par le temps ou la volonté mutuelle du monarque et de la nation. Tel est celui qui donne à l'aîné la succession exclusive à la couronne, et celui qui, même au défaut d'enfans légitimes, exclut de l'hérédité les fils naturels. On a déjà vu un exemple du premier dans la personne de Charles, fils de Louis d'Outre-mer; et le second étoit passé en loi sous la seconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard sur le trône, si ce n'est l'empereur Arnoul qui dut son élévation plutôt à la force qu'à sa naissance, et Zuentibolde, son fils naturel.

C'est encore sans fondement qu'on lui attribue l'institution de la pairie. On ne se servit, dans la première et la seconde race, du nom de *pair*, venu du mot latin *par*, qui signifie égal, que dans cette acception. Postérieurement, on ne donna ce titre qu'aux nobles qui possédoient des fiefs héréditaires; et l'on appela proprement pairs les vassaux immédiats d'une même seigneurie, comme ayant les mêmes

996. obligations et les mêmes prérogatives. Ils étoient juges dans la seigneurie dont ils relevoient. Il en falloit au moins deux, présidés par le seigneur, pour rendre un jugement. Ils ne délibéroient point dans les affaires où ils étoient parties. Le roi seul eut ce privilége, parce que ses droits étoient aussi ceux de la couronne. Les pairs des seigneurs particuliers n'avoient pas la même considération que ceux du roi, qui seuls, jugeant les questions où l'Etat se trouvoit intéressé, composoient ce qu'on nommoit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des pairs. Tous les barons, qui relevoient immédiatement du roi, étoient pairs de France.

Le nom de pair ne fut point d'abord un nom de dignité. Les seigneurs ne le prirent que depuis que le nombre des pairies fut fixé à douze. On n'est pas d'accord sur l'époque de cette réduction. Le savant Dutillet croit qu'elle est l'ouvrage de Louis-le-Jeune qui, pour le sacre de Philippe-Auguste, son fils, parmi les évêques et les seigneurs, vassaux immédiats de la couronne, en choisit douze. Leurs successeurs, pendant la troisième race, furent toujours distingués dans cette grande circonstance, et eurent, en vertu du seul titre de leur pairie, droit d'assister aux audiences

du parlement, de la chambre du conseil, aux lits de justice, et à toutes les cérémonies éclatantes. 996.

La France sous ce règne étoit pauvre et barbare. Il y avoit fort peu de communications entre ses diverses parties : un abbé de Cluni, en Bourgogne, sollicité d'amener des religieux à Saint-Maur-des-Fossés, à deux lieues de Paris, s'excusa d'entreprendre un si long voyage dans un pays étranger et inconnu. On savoit à peine lire, encore moins écrire. La possession seule prouvoit la propriété. Le mariage n'étoit constaté que par la tradition. Le clergé seul, en général, ayant quelque instruction, on appela grand clerc celui qu'on vouloit désigner comme savant, et mauclerc celui qui ne savoit rien. La science fut nommée *clergie*. De là vient le proverbe françois, *Parler latin devant les clercs*.

ROBERT.

Ce prince âgé de vingt-cinq ans, à la mort de son père, et depuis long-temps associé au pouvoir souverain, fut reconnu sans peine: Mais la cour de Rome osa l'attaquer dans l'objet de sa plus vive affection. Elle prétendit que son mariage avec Berthe, veuve du comte

996. de Chartres et de Blois, étoit nul parce que Robert cousin au quatrième degré de sa femme, et qui de plus avoit tenu un des enfans de cette princesse sur les fonts de baptême, n'avoit pas obtenu pour ce double empêchement une dispense, qu'il n'étoit pas en ce temps facile d'obtenir. Le roi de France qui aimoit tendrement son épouse, et qui craignoit Rome, espéra se procurer plus aisément la confirmation de son mariage en mettant en liberté Arnoul que cette cour protégeoit, et en le rétablissant sur son siége archiépiscopal. Mais cette complaisance ne produisit aucun effet.

Grégoire V tenoit alors le souverain pontificat, qu'il devoit à l'empereur Othon III. Il avoit été chassé de son église, que le consul de Rome, tout puissant dans cette ville, avoit fait donner à un moine grec, puis rétabli par les armes impériales. Après avoir fait crever les yeux, couper la langue et le nez à son rival,
997. il assembla un concile dans lequel il cassa le mariage du roi. Le décret condamna les deux époux à sept ans de pénitence. Le prélat qui avoit donné la bénédiction nuptiale et tous les autres évêques qui avoient assisté à la cérémonie furent suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils vinssent faire satisfaction au

Saint-Siége. Ils obéirent. Robert, outré d'un 997.
procédé inouï jusqu'à ce moment, refusa de se soumettre. Grégoire l'excommunia, et mit le royaume en interdit; ce qui emportoit la défense de célébrer l'office, d'administrer les Sacremens, d'inhumer les morts en terre consacrée. Quoique ce fût là une nouveauté, on déféra si ponctuellement aux ordres du pape, que le roi se vit abandonné de tout le monde. Il ne lui resta, dit-on, que deux domestiques qui même crurent devoir faire passer par le feu, pour les purifier, toutes les choses qu'il avoit touchées.

Tout faisant craindre au roi une révolte générale, il subit le joug de Rome, et répudia sa femme.

Il donna sa place à Constance, fille de 998.
Guillaume Ier, comte de Provence, femme altière et capricieuse qui lui causa de vifs chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle attira à sa suite une troupe de danseurs, de baladins, et de jeunes seigneurs libertins, qui introduisirent le luxe et la débauche dans une cour auparavant grave, simple et modeste. Ce fut là aussi l'époque du goût national pour la poésie en langue vulgaire, goût qui fut ensuite accru par les troubadours. Cette princesse acquit un empire absolu sur le cœur de

998. son mari, et en conçut tant d'arrogance, qu'elle devint insupportable à tout le monde, sans en excepter ses enfans. Le roi avoit un confident de ses peines dans son premier ministre. Constance, furieuse de ce que celui-ci refusât de s'assujétir à toutes ses volontés, le fit assassiner sous les yeux du monarque dont tous les efforts ne purent réussir à le sauver.

999. Le mariage de ce foible prince étoit à peine célébré qu'il eut à réprimer l'ambition d'un des enfans de Berthe. Eudes II, comte de Champagne, entreprit d'enlever Melun, qui n'étoit plus qu'un arrière-fief de la couronne, et où commandoit un vicomte nommé Gautier, époux d'une jolie femme. Eudes, jeune homme d'une figure séduisante, s'en fit aimer, et elle engagea son mari à rendre la place à son amant. Robert, aidé du duc de Normandie, alla y assiéger le comte de Champagne, qui trouva le moyen de s'échapper. Mais la ville fut prise, avec Gautier et sa femme qui furent pendus. La rébellion dans ces temps n'emportoit pas peine de mort contre les nobles; mais s'ils se rendoient coupables de trahison, ce crime les dégradant, on les faisoit expirer à une potence placée sur une hauteur.

1000-2. Cette expédition fut suivie d'une guerre plus importante. Henri, duc de Bourgogne,

frère de Hugues-Capet, venoit de mourir sans enfans légitimes. Mais il avoit institué pour héritier Othon-Guillaume, fils d'un premier lit de sa femme. Robert protesta contre cette adoption, et marcha en Bourgogne, suivi de Richard, duc de Normandie, qui lui amena un secours de vingt-deux mille hommes. Ses succès furent lents. Ayant pris Avalon, il fit pendre une partie de ses habitans, et exila presque tout le reste. Cependant les Bourguignons las d'une guerre qui duroit depuis cinq ans, se soumirent. Othon-Guillaume repoussé au-delà de la Saône y fut la tige d'une postérité connue sous le nom de comtes de Bourgogne; et le roi, maître de tout le duché, le donna au prince Henri, son fils puîné. 1000-2.

Quelques Normands faisoient alors en Italie des actions plus mémorables : des gentilshommes de cette nation, revenant de la Palestine, abordèrent dans la principauté de Salerne au moment où les Sarrasins en assiégeoient la capitale. Un zèle religieux les détermine à se jeter dans la place, et leur incroyable valeur contraint les assiégeans de se retirer. De retour en Normandie, ils racontent leurs exploits; et les bienfaits qui en avoient été la récompense y excitent le désir de chercher fortune de ce côté-là. Un 1003-6.

1003-6. de leurs compatriotes, nommé Osmon Drengot ou Drogon, forcé de s'expatrier pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir déshonoré sa fille, va, avec ses quatre frères, offrir ses services au prince de Capoue. On leur permet de bâtir une ville qu'ils nomment Averse, et bientôt ils deviennent ducs de cette même province qu'ils enlèvent aux Grecs. Ils ne tardent pas à être suivis des enfans de Tancrède de Hauteville, gentilhomme du territoire de Constance, qui avoit douze fils d'une bravoure éprouvée. Ils chassèrent les Sarrasins et les Grecs de la Sicile, partagée entre ces deux puissances, et en firent une nouvelle monarchie, dont Roger II, petit-fils de Tancrède, fut le premier souverain. Il y joignit le pays qui a depuis composé le royaume de Naples; et sa postérité régna sur ces deux Etats, nommés les Deux-Siciles, jusque vers la fin du 12e siècle.

1007. Le monarque françois, fort éloigné de l'esprit belliqueux de ces princes, ne respiroit que la paix, afin de pouvoir se livrer plus aisément aux exercices de la piété. La tranquillité dont il jouit pendant quelques années lui permit de songer à s'associer Hugues, l'aîné de ses enfans. Quoiqu'il ne fût encore que dans sa dix-neuvième année, on lui avoit déjà donné le sur-

nom de Grand, qu'il dut à des qualités aimables 1007.
plutôt qu'éclatantes. Il fut couronné à Compiègne dans une assemblée générale.

Vers ce temps on découvrit une hérésie introduite en France par une Italienne, et soutenue par deux prêtres, dont l'un étoit confesseur de la reine. Ceux qui la professoient nioient tous les mystères du christianisme, ne recevoient aucun Sacrement, condamnoient le mariage, soutenoient le monde éternel, et ne croyoient ni aux châtimens ni aux récompenses d'une vie future. On débitoit gravement que dans leurs assemblées nocturnes un démon, sous la forme d'une petite bête, descendoit au milieu d'eux, et qu'alors on éteignoit les lumières, et l'on jouissoit de la femme qu'on trouvoit sous sa main.

Un concile tenu à Orléans condamna les 1008-17.
chefs de la secte à être brûlés vifs. C'est le premier exemple de cruauté religieuse qu'on ait vu en France. Le roi voulut être présent à cet horrible supplice (1), et la reine, poussée par un zèle barbare et superstitieux, creva

(1) Cependant il n'étoit pas naturellement cruel; il donna même une grande preuve de clémence en faisant grâce entière à douze scélérats convaincus du projet de l'assassiner.

1008-17. elle-même un œil à son confesseur, d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Ces infortunés se présentèrent au bûcher avec sang-froid. Mais ils crièrent qu'on les avoit trompés quand ils sentirent l'approche de la flamme. On voulut l'éteindre, il n'étoit plus temps.

Le haut Languedoc fut témoin de quelques atrocités semblables. Un évêque d'Arras, qui avoit dans son diocèse quelques uns de ces hérétiques, les fit arrêter; mais, au lieu de les faire brûler, il parvint à en obtenir une rétractation, à laquelle les autres s'étoient refusés, en disant, lorsqu'on leur parloit de l'Incarnation et de la Résurrection de Jésus-Christ, « Nous n'avons pas vu cela, nous ne » pouvons le croire. »

1018-23. Dans l'espace de plusieurs années, il n'y eut point en France d'événemens que l'histoire ait cru devoir rapporter, si ce n'est quelques querelles entre les grands vassaux de la couronne. Les rois, en général, n'y prenoient point de part, attendu qu'elles n'intéressoient que des provinces dont ils n'étoient plus les maîtres; quelquefois ils les excitoient pour affoiblir, les uns par les autres, des princes qu'ils regardoient tous comme des usurpateurs et des ennemis. Le comte de Chartres et le duc de Normandie ayant eu un démêlé pour

le château de Dreux, le premier suscita tant 1018-23.
d'ennemis à l'autre, que celui-ci appela les rois de Norwège et de Suède à son secours. Ces deux souverains, qui faisoient alors une guerre cruelle à l'Angleterre, descendirent en Bretagne, saccagèrent Dol, et marchèrent vers le pays Chartrain. On se souvenoit encore en France de la fureur des peuples du Nord. Leur abord inopiné y jeta la consternation; Robert accommoda les deux rivaux, pour délivrer le pays de ces hôtes incommodes qu'il lui fallut combler de présens.

Des dissensions domestiques troublèrent la 1024-25.
paix dont on jouissoit en France depuis plusieurs années. Le jeune roi Hugues, poussé à bout par la reine Constance qui ne vouloit ni qu'on lui fît sa maison, ni qu'on lui laissât prendre aucune part au gouvernement, se déroba de la cour, et joint à quelques seigneurs de son âge, fit le dégât sur les terres du domaine royal. Réduit à ne subsister que de brigandage, il se jeta dans le Perche, dont le comte le fit prisonnier. Il demanda grâce à son père, et l'obtint. L'année suivante il mourut extrêmement regretté.

Le roi songea aussitôt à s'associer son fils 1026-29.
Henri, l'aîné des trois qui lui restoient. (Les deux autres se nommoient Robert et Eudes.)

1026-29. Constance, qui n'aimoit pas ce jeune prince, fit de vains efforts pour que la couronne tombât sur la tête de Robert, son cadet, qu'elle espéroit gouverner plus facilement que Henri. Mais le roi, contre son ordinaire, refusa de se plier à la volonté de sa femme; Henri fut sacré à Reims dans une assemblée générale. Le prince Robert, n'ayant pas voulu se prêter aux projets ambitieux de sa mère, devint, comme Henri, l'objet de ses persécutions. Tous deux prirent les armes et commencèrent la guerre civile. Mais le roi aimoit ses enfans, et en étoit aimé. Ils ne tardèrent pas à rentrer dans le devoir.

Le goût des pèlerinages venoit de commencer. Un comte d'Anjou, Foulques Nerra, venoit de faire un voyage à Jérusalem, où la corde au cou, il s'étoit fait traîner tout nu par les rues, et battre de verges. Pendant qu'il donnoit ce ridicule spectacle dans la Palestine, un voisin se jetoit sur ses domaines.

A peu près à la même époque, un bénédictin d'Arezzo, nommé Gui, inventa la musique à plusieurs parties, ou l'harmonie. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, et les six fameuses syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne *Ut queant laxis*. Ce n'est que

vers le milieu du 17e siècle qu'un François nommé *Le Maire* imagina le *si*, qui fut adopté en Italie et en France. Bientôt toutes les églises françoises un peu considérables eurent un chœur de musique, et, pendant six siècles, jusqu'à Lully, on ne connut d'autre musique que celle du moine d'Arezzo. 1026-29.

Le pacifique et pieux Robert employoit son temps à la prière et à l'étude. Il étoit érudit pour son siècle. Il assistoit à l'office tout entier, chantant avec le chœur, le sceptre à la main, la couronne sur la tête, et souvent la chape sur les épaules. Chaque année, il employoit une somme considérable à bâtir ou à réparer des églises. C'étoit la dévotion du temps. Les grands ambitionnoient le titre de fondateurs. On détruisoit quelquefois de belles basiliques pour les réédifier à la nouvelle mode, inférieure à l'ancienne. Quelques uns, pour avoir les moyens d'en ériger, pilloient la veuve et l'orphelin. D'autres ruinoient cinq ou six monastères pour fonder une abbaye; et la reconnoissance de ceux qui profitoient de ces brigandages mettoit quelquefois leurs auteurs au rang des Saints. 1030.

Robert mourut à Melun, dans le mois de juillet, au milieu de ses pieuses occupations. Il avoit soixante ans. On porta son corps à 1031.

1031. Saint-Denis, où son tombeau ne fut distingué par aucun ornement. L'image de pierre qu'on y voit, ou qu'on y a vue, est postérieure à sa mort de plusieurs siècles.

On a dit de ce prince qu'il « fut roi de ses » passions comme de son peuple. » Sa charité n'avoit pas de bornes. Tous les jours il nourrissoit trois cents pauvres, et quelquefois mille. Le Jeudi-Saint, il les servoit à genoux, et leur lavoit les pieds revêtu d'un cilice; usage en partie imité par ses successeurs. Sa bonté fut quelquefois poussée à l'excès. Des filous, sous prétexte de lui demander l'aumône, le suivoient dans son appartement, et le voloient. Un d'eux, après avoir coupé la moitié d'une frange d'or, se préparoit à l'emporter toute entière. Le roi lui dit avec douceur : « Retirez-vous, ce qui reste pourra » servir à d'autres. » Sa foiblesse pour sa dernière épouse fut aussi poussée beaucoup trop loin. Il se cachoit d'elle pour faire du bien, et disoit à ses domestiques en les récompensant : « Prenez garde que Constance ne le sache. » Un jour qu'il surprit en faute, de grand matin, deux personnes des deux sexes, il les couvrit de son manteau, et ordonna de lui en aller chercher un autre, défendant de raconter cette aventure à qui que ce fût, notamment

à la reine. Il crut diminuer le crime du parjure, en faisant ôter les reliques des châsses sur lesquelles les plaideurs avoient coutume de jurer. On lui attribua des miracles. On prétend qu'il est le premier de nos rois qui ait cru avoir le don de guérir les scrofules en les touchant. 1031.

On peut prendre quelque idée des mœurs de ce siècle dans les conciles tenus sous le règne de Robert. Celui de Sélingstat défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour, et ne permet qu'aux rois d'entrer à l'église l'épée au côté. Mais la plus remarquable des assemblées ecclésiastiques de cette époque, est celle qui se tint à Saint-Denis au sujet des biens d'église, qu'à l'exemple de Hugues-Capet et de Robert, les seigneurs restituoient au clergé. Les évêques firent les derniers efforts pour empêcher les moines de participer à ces restitutions. Un abbé, voyant qu'ils alloient l'emporter, excita contre eux ses serfs et ses moines qui se jetèrent sur les prélats. Il y en eut un de blessé d'un coup de hache. Et comme ils n'étoient pas les plus forts, ils se retirèrent sans que rien fût décidé. Cette violence, loin d'être punie, ne donna même lieu à aucune poursuite.

HENRI I.

1031-38. Constance, méprisant la volonté de son époux, le droit d'aînesse de Henri, et le suffrage de la plus grande partie des seigneurs du royaume, souleva contre son fils aîné, en faveur de Robert, plusieurs des vassaux de la couronne. Henri, surpris dans le premier moment, sortit de Paris lui douzième, et gagna Fécamp, où Robert II, dit le Diable, duc de Normandie, tenoit sa cour. Ce prince lui donna une armée, à la tête de laquelle Henri vint sous les murs de Corbeil, où il fut joint par un grand nombre de vassaux demeurés fidèles. Il battit les rebelles en plusieurs occasions, et ne tarda pas à les réduire. L'un d'eux, Eudes, comte de Champagne, fut contraint de lui demander grâce à genoux. La mort le délivra promptement de son implacable ennemie qui ne s'étoit rendue qu'à la nécessité. Le roi pardonna généreusement à son frère Robert, et lui céda le duché de Bourgogne. Ce prince fut la tige de la première branche royale des ducs bourguignons qui régnèrent près de quatre siècles.

Le roi poussa plus loin la reconnoissance qu'il devoit au duc de Normandie. Pour prix

du service qu'il en avoit reçu, il lui donna Gisors, Chaumont, Pontoise et tout le Vexin; c'étoit le placer aux portes de Paris. 1031-38.

Le comte de Champagne, qu'il avoit si fort humilié, d'une naissance obscure, du côté paternel, étoit par sa mère, neveu de Rodolphe III, surnommé le Fainéant, roi de Bourgogne, qui n'avoit ni enfant, ni frère. Eudes lui témoigna le désir qu'il abdiquât en sa faveur, ou du moins qu'il le fît sacrer de son vivant. Rodolphe, loin de satisfaire son ambition, en fut révolté; il légua ses Etats à l'empereur Conrad qui avoit épousé une fille de sa sœur. Eudes, outré de dépit, se jette sur la Bourgogne, en est chassé, puis fait une invasion en Lorraine, où il perd une bataille et la vie. La Bourgogne, dont le second royaume avoit duré près de cent cinquante ans, devint une province de l'empire (1); et cette nouvelle province lui donna des droits ou des prétentions de suzeraineté sur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, le Génevois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse et le pays des Grisons; en

(1) Il ne faut pas confondre le royaume avec le duché ni avec le comté de Bourgogne, desquels il a été parlé précédemment : ce sont trois objets distincts.

1031-38. sorte que tout ce qui est au-delà du Rhône, fut nommé terre de l'empire. Parmi les nombreux feudataires de la Bourgogne, le seul qui ait jeté les fondemens d'une puissance considérable fut Humbert, *aux blanches mains*, tige de la maison de Savoie, et qui n'avoit alors que le comté de Maurienne.

1039-43. Eudes laissoit deux enfans tout aussi dévorés d'ambition que lui : Etienne qui eut les comtés de Meaux et de Troyes, et Thibaut qui fut comte de Chartres, de Blois et de Tours. Tous deux entreprirent de détrôner le roi de France au nom de son frère Eudes, afin de régner eux-mêmes sous le nom de ce prince, incapable de tenir les rênes du gouvernement, quoiqu'il ne manquât pas de courage. Le roi ne donna point à la révolte le temps de faire des progrès. Il assiégea son frère dans un château que l'histoire ne nomme point, le fit prisonnier, et le tint long-temps enfermé dans la tour d'Orléans. Etienne aussi fut battu de son côté. Thibaut ne fut pas plus heureux.

1044-45. Il se passoit alors une scène scandaleuse à Rome. Trois pontifes, élus par la force des armes ou la séduction de l'or, partagèrent les revenus de l'Eglise, et finirent par vendre chacun leur portion du pontificat au diacre

Gratien. Cependant l'un des triumvirs, qui n'avoit que douze ans lorsqu'il fut élu, conserva la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit à Rome depuis l'an 740; c'étoit un denier par chaque maison; ce qui fit appeler cette imposition *le denier de saint Pierre*. Le nouveau pape fut déposé comme simoniaque, et l'empereur nomma Clément II à sa place, sans réclamation de la part des Romains. 1044-45.

Le désordre étoit au comble dans le clergé. Un concile, tenu à Lyon sous ce règne, vit soixante-huit prélats se reconnoître coupables de simonie, et renoncer à leurs bénéfices. « Pénitence aussi rare, dit Velly, que la faute » étoit commune. » Le célibat des prêtres, quoique l'obligation en fût généralement reconnue dans toute l'Eglise d'Occident, n'étoit point observé, surtout dans les provinces voisines de la Germanie. Il ne l'étoit pas plus dans la Bretagne que dans ces provinces. Les uns avoient chez eux des concubines qu'on appeloit *chambrières*, les autres des épouses qu'ils prenoient publiquement. Les conciles et les papes tonnèrent en vain contre ces mariages; on ne vint à bout de les empêcher qu'en permettant aux seigneurs de réduire en servitude les enfans qui en proviendroient.

Le clergé, vers ce même temps, usa, pour

1044-45. l'avantage des peuples, de l'ascendant qu'il avoit sur leur esprit : plusieurs conciles défendirent les combats particuliers : ce ne fut à la vérité que pour certains jours ; mais enfin il affoiblissoit ainsi un abus qu'il étoit hors de son pouvoir sans doute d'abolir tout-à-fait. Ces jours pacifiques étoient appelés la *trève de Dieu*. Tous les seigneurs s'attribuoient le droit de se faire justice à main armée, et comme le nombre s'en multiplioit à l'infini, on n'entendoit parler que de violences et de ravages. On ne laissa que deux jours et demi dans la semaine pour la vengeance des querelles privées des gentilshommes ; vengeance autorisée par les lois ou par des usages qui en avoient la force. Le concile de Clermont (en 1095) désigna le temps durant lequel il ne seroit permis d'attaquer, de blesser, ni de voler, sous peine d'excommunication. Mais presque tous ceux qui jurèrent d'observer cette trève de Dieu violèrent leur serment. Les guerres civiles et particulières se rallumèrent plus violemment que jamais, surtout dans la Normandie et l'Aquitaine. Pour y remédier, On imagina une ligue nommée *la confrérie de Dieu*. On vit s'élever une association nombreuse de personnes de toute condition, qui s'engagèrent par serment à poursuivre ceux

qui troubleroient la paix de l'Etat et de 1044-45.
l'Eglise. Mais le mal ne fut pas encore extirpé dans sa racine. Toutes les personnes d'une même famille étoient tenues de se secourir mutuellement dans leurs querelles particulières. Il arrivoit de là qu'on se trouvoit souvent assailli avant de savoir que la guerre fût déclarée. Saint Louis, d'autres disent Philippe-Auguste, défendit d'attaquer les parens de ceux qui seroient en guerre, avant l'expiration de quarante jours depuis le commencement des hostilités. L'infraction de cette loi étoit punie de mort. On ne vit plus dès lors que des guerres où l'on se trouvoit préparé de part et d'autre; et les campagnes commencèrent à être habitables et cultivées sans crainte.

La Normandie ne se voyoit pas dans une situation aussi heureuse; elle étoit en proie à des guerres intestines. Robert-le-Diable l'avoit gouvernée avec gloire. L'Angleterre l'avoit pris pour arbitre dans ses affaires domestiques; le duc de Bretagne, Alain, après plusieurs défaites, s'étoit vu contraint de se soumettre à l'hommage qu'il lui refusoit; le roi de France lui avoit les plus grandes obligations. Au milieu de ces succès, une dévotion mal entendue engagea Robert à entreprendre le voyage de Jérusalem. Ce pèlerinage étoit réputé le moyen

1044-45. le plus efficace d'obtenir la rémission des plus grands crimes. Avant de partir, il se donna un successeur. Il n'avoit qu'un fils naturel, né de la fille d'un pelletier de Falaise, et nommé Guillaume. Il le fit, avec l'agrément du roi, reconnoître pour son légitime héritier par tous les seigneurs normands. Mais, étant mort, en revenant de son pèlerinage, à Nicée en Bithynie (1035), l'exécution de ses volontés trouva beaucoup d'obstacles. Son fils n'avoit que neuf ans. Quelques grands, qui aspiroient à la succession de Robert-le-Diable, firent de ses Etats un théâtre de massacres et de brigandages. La cour du jeune Guillaume appela le duc de Bretagne Alain à son secours. Mais on ne tarda pas à soupçonner que ce protecteur ne cherchoit qu'à s'emparer d'un pays sur lequel il avoit des prétentions comme parent du dernier duc, et il fut empoisonné; du moins sa mort subite le fit présumer ainsi.

Jusque-là spectateur des guerres de Normandie, le roi de France y prit enfin part lui-même, s'empara du fort de Tillières, sur la rivière d'Aure, força la ville d'Argentan, la livra au pillage, et rentra en France chargé d'un riche butin. La cour de Guillaume le regagna, et il combattit pour ce jeune prince, Guy, fils de Renaud, comte de Bourgogne,

et d'une fille de Richard II, duc de Normandie, qui prétendoit aussi succéder à Robert-le-Diable. Le roi et le duc Guillaume l'ayant joint au Val-des-Dunes, entre Caen et Argentan, il s'y donna une sanglante bataille où Henri, renversé de cheval d'un coup de lance, pensa perdre la vie. Le comte de Bourgogne fut vaincu, et dépouillé de quelques terres qu'il tenoit de la libéralité de Guillaume. 1046.

Mais cette bonne intelligence entre le monarque françois et le duc de Normandie ne dura guère. Henri appuya un autre prétendant; c'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du second lit de Richard II. Ce nouveau concurrent soutenoit que, fils légitime d'un prince normand, il devoit être préféré à un bâtard. Ce seigneur avoit un appui considérable dans la personne de Mauger, archevêque de Rouen, son frère. Guillaume venoit d'épouser une de ses parentes. Il avoit fallu des dispenses qui passoient alors pour des attentats contre les canons. Le pape néanmoins les avoit accordées. Mauger, pour tâcher de soulever le peuple, excommunia les deux époux. Le pape le fit déposer, dans une assemblée d'évêques, à Lisieux, et Guillaume le relégua dans l'île de Guernesey. Ce duc investit le comte de Tello 1047-49.
dans un fort que celui-ci venoit de faire cons-

1047-49. truire sur la montagne d'Arques. Le roi vint au secours de la place, et parut du côté de Saint-Aubin. Il divisa son armée en deux corps. Celui dont il confia le commandement à ses généraux, tomba dans une embuscade et fut défait. Les troupes, qu'il conduisoit lui-même, forcèrent les lignes de l'ennemi et introduisirent des vivres dans le fort; ce qui n'empêcha pas que le comte de Tello ne fût réduit à capituler. Eudes, frère de Henri, essuya de son côté la déroute la plus complète auprès de Mortemer, dans le pays de Caux. La paix se fit alors entre la France et la Normandie, à laquelle on rendit le fort de Tillières.

Durant le loisir de la paix, il s'éleva des disputes théologiques. *La présence réelle* dans l'Eucharistie avoit été l'objet de quelques opinions peu orthodoxes dès le neuvième siècle. Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adressé à Charles-le-Chauve, avoit dit que le corps de Jésus-Christ n'étoit vu, reçu et mangé que par les yeux de l'esprit, et non par les sens corporels. Scot, Irlandois de nation, avoit prétendu la même chose sous ce même monarque. Condamné par divers conciles, et chassé de Paris, il se retira en Angleterre, où ses fanatiques et barbares écoliers l'assassi-

nèrent à coups de canifs. Sous le règne actuel, 1047-49.
Bérenger, archidiacre d'Angers, alla plus loin, et enseigna publiquement que l'Eucharistie n'offroit que le signe, et non la réalité du corps de Jésus-Christ. Il eut beaucoup de partisans qui répandirent sa doctrine en France, en Italie et en Allemagne. Il trouva un puissant adversaire dans un abbé de Saint-Etienne de Caen, nommé Lanfranc, né en Lombardie, et qui fut depuis archevêque de Cantorbery. Bérenger fut condamné par des conciles de Paris, de Rome, de Verceil et de Tours.

Mais les foudres de Rome étoient impuis- 1050-53.
santes contre les Normands, toujours excommuniés, et toujours vainqueurs, en Italie, tant des Grecs que des pontifes romains. Léon IX, voyant l'inutilité de ses anathèmes, marcha contre eux avec une armée levée en Germanie. Il fut battu et pris dans un château, près de Bénévent. Ils se jetèrent à ses pieds et lui rendirent la liberté. Nicolas II, son successeur, vint lui-même trouver les vainqueurs, et en obtint la paix qu'il acheta par la cession de la principauté de Capoue, de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, à condition de l'hommage et d'une redevance au Saint-Siége.

Ce fut ce même Nicolas II qui, dans un

1050-58. concile général (en 1053, à Rome), fit décider que les papes ne seroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainsi des prêtres et des diacres qui servoient de conseil aux métropolitains, ou qui assistoient immédiatement l'évêque à la messe, ou qui avoient obtenu du pape le droit de la dire à un autel qu'on appeloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les églises de la chrétienté. Ils étoient inférieurs aux évêques. Leur dignité devint dans la suite la première de l'Eglise après celle du pape. Quelques uns font remonter leur origine au deuxième siècle, d'autres au quatrième seulement. Ce fut en 1245 qu'ils eurent le chapeau rouge, et en 1464, la pourpre. Ils sont le conseil des souverains pontifes. On les divise en trois classes, prêtres, diacres et sous-diacres. On peut cependant entrer dans leur collége sans avoir reçu aucun ordre sacré.

1059. Ce pape Nicolas II, qui donnoit un si grand lustre aux cardinaux, aspiroit à commander aux rois. Celui de France, dans une assemblée tenue à Reims, ayant fait reconnoître Philippe, son fils aîné, âgé de sept ans, pour son successeur, les légats du souverain pontife protestèrent contre le couronnement qu'ils prétendoient ne devoir être fait qu'avec le consentement du pontife romain. Malgré cette

impertinence, qui fut très-mal reçue, on souffrit leur assistance à la cérémonie. 1059.

Henri survécut très-peu au sacre de son fils. Il mourut, à Vitri en Brie, le 4 août, âgé cinquante-quatre ans, et fut enterré à Saint-Denis. C'étoit un prince belliqueux et ferme. Il sut gouverner avec autorité; ce qui, depuis long-temps, étoit devenu fort difficile en France. Il avoit épousé deux femmes. Il n'eut point d'enfans de la première. La seconde, Anne, étoit fille de Jaraslau, souverain de Moscovie, sous le titre de Tzaar, dont on a fait depuis le mot de Czar. Les Moscovites ou Russes commençoient à embrasser le christianisme; mais ils n'avoient point encore de relation avec le reste de la chrétienté. On prétend que Henri ne demanda une épouse à leur prince que pour prévenir les chicanes du clergé, les idées religieuses d'alors ne permettant pas d'épouser une parente au septième degré. Outre Philippe et deux autres enfans, il eut de ce second lit Hugues qui, en épousant Adélaïde, fille d'Herbert, souverain du Vermandois, devint le chef de la seconde branche des comtes de ce nom. 1060.

La régence ne fut point donnée à la reine. Elle épousa, en secondes noces, Raoul de Péronne, surnommé le Grand, comte de

1060. Crespi et de Valois, qui répudia sa femme pour contracter cette union. Elle ne parut point surprenante : les grands étoient réputés presque les égaux des rois. D'ailleurs le comte étoit proche parent de Henri. Mais cette qualité même lui attira l'excommunication des évêques. L'anathème frappa les deux époux. Raoul n'en fut pas intimidé. La guerre civile alloit éclater à l'occasion de ce mariage, lorsqu'il fut tout à coup rompu par sa mort. Sa veuve retourna en Russie.

Sous ce règne vécut Gérard d'Alsace, cousin germain de l'empereur Henri III, qui le fit duc de Lorraine. Il est la tige de l'illustre famille de ce nom.

PHILIPPE I.

1060-65. La régence fut donnée à Baudouin V, comte de Flandre, sous le titre de marquis de France. Les Gascons refusèrent de reconnoître son autorité ; il dissimula son ressentiment pendant deux années entieres. Alors, feignant d'aller au secours des chrétiens d'Espagne, il s'avance dans la Gascogne, à la tête d'une grande armée. Les Gascons, ne soupçonnant pas qu'elle fût dirigée contre eux, n'étoient pas en défense. Il s'empare des

places fortes, se saisit des plus séditieux, en 1060-65.
fait punir un grand nombre, et soumet toute la province.

Un événement d'une autre importance, qu'il 1066.
auroit voulu sans doute et qu'il ne put prévenir, étonna l'Europe. L'Angleterre reçut un maître étranger. Saint Edouard, époux d'une des plus belles femmes de son siècle, ayant fait et lui ayant fait faire vœu de virginité, mourut sans enfans; et la race royale s'éteignit avec lui. Les voix se réunirent en faveur d'Harold, fils de Godovin, comte de Kent. Il eut pour rival le duc de Normandie, Guillaume-le-Bâtard, qui n'avoit pour lui ni le peuple, ni les grands, et se prévaloit d'un testament par lequel saint Edouard l'appeloit à la couronne, testament que personne ne vit jamais. Il prétendoit encore qu'Harold pris par accident, et emmené dans le comté de Ponthieu, lui avoit cédé tous ses droits au trône en reconnoissance de l'intercession de Guillaume à laquelle il avoit dû sa liberté. Ce duc étoit intrépide, prudent et politique raffiné. Il demanda des secours pour son entreprise aux barons normands, qui les refusèrent, craignant, si elle échouoit, de se ruiner, ou si elle réussissoit, de voir la Normandie devenir une province d'Angleterre. Le duc de

1066. Bretagne sur ces entrefaites lui demanda la restitution de la Normandie, qu'il prétendoit lui appartenir comme petit-fils maternel du duc de Robert. Une mort subite, et qu'on crut l'effet du poison, le débarrassa de ce concurrent. Un seigneur normand lui fournit quarante navires tout équipés; le pape anathématisa tous ceux qui s'opposeroient à son entreprise. Enfin, le comte de Flandre, qui étoit son beau-père, mais qui, pour l'intérêt de son pupille, eût dû traverser le projet de Guillaume, lui permit de lever des troupes en France, et lui donna quelques secours pécuniaires. On prétend que la crainte contribua plus que l'affection à cette conduite qui paroît impolitique, et que le duc de Normandie étoit si hardi et si dangereux, que le régent appréhenda, s'il s'opposoit à son dessein, que le duc ne se jetât sur la France avec l'armée qu'il destinoit à la conquête de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, Guillaume partit de Saint-Valeri avec neuf cents voiles, sans compter les bâtimens de transport, et cent mille hommes : Normands, François, Aquitains, Bretons et Manceaux. Débarqué sur les côtes de Sussex, il marche à la rencontre de son rival, le joint et le bat près de Hasting. Harold y laissa la vie ainsi que ses deux frères.

Douvres et Cantorbéry se rendirent sans résistance, Londres ouvrit ses portes, et Guillaume y fut sacré. On changea dès lors son nom de Bâtard, qu'il prenoit lui-même dans tous les actes publics, en celui de Conquérant. Il sut étouffer tous les soulèvemens auxquels il fut en butte, et abolit les anciens usages en Angleterre pour y introduire ceux de la Normandie. Les Anglois eurent les mêmes habits, les mêmes lois que les Normands, et furent obligés d'employer la même langue dans leurs actes publics; ce qui dura jusqu'au règne d'Edouard III. La langue normande étoit un françois mêlé d'un peu de danois. Mais elle ne subsista pas en Angleterre. Elle y fut mélangée du saxon qu'on parloit dans cette île (1); Guillaume y établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonnoit d'éteindre les feux à huit heures du soir; toutes les maisons du pays étoient de bois. 1066.

Baudouin ne survécut pas long-temps à la conquête de l'Angleterre. Quoique Philippe n'eût encore que quinze ans, et que les rois ne fussent réputés majeurs qu'à vingt-un, il régna par lui-même. 1067-69.

La première expédition dans laquelle il se

(1) Les Saxons l'avoient conquise en partie dès 449.

1067-69. trouva engagé se fit en Flandre. Les comtes de ce nom avoient depuis long-temps cessé de partager l'Etat entre leurs enfans, et nommoient toujours l'aîné pour successeur. Baudouin VI, fils aîné de Baudouin V, avoit été en conséquence désigné par lui pour le remplacer, et le cadet, Robert, étoit allé, suivant la coutume romanesque de ce siècle, chercher fortune sur les côtes d'Espagne. Repoussé par les Sarrasins, il revient dans sa patrie, se rembarque de nouveau, et perd presque tous ses navires par une tempête. Après ce revers, il prend l'habit de pèlerin, et la route de Constantinople, où l'appeloient quelques gentilshommes normands, qui avoient formé un complot pour s'emparer de l'empire de la Grèce. La trame est découverte : il retourne sur ses pas, et, rassemblant quelques troupes, fond sur la Frise, qui en ce temps comprenoit la Zélande, la Hollande et les environs d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, et tutrice de son fils. Robert, deux fois repoussé, suit néanmoins son entreprise avec tant de vigueur, que Gertrude lui offre sa main et le comté de Frise. L'offre est acceptée.

1070-75. Telle étoit la situation des affaires en Flandre, à la mort de Baudouin V. Son suc-

cesseur entreprit d'enlever à son frère Robert 1070-75.
l'Etat que ce jeune prince venoit d'acquérir; il fut défait et tué; et le vainqueur s'empara de la Flandre. Baudouin VI laissoit deux fils très-jeunes, Arnoul et Baudouin. Ils vinrent, avec leur mère Richilde de Hainaut, implorer la protection de Philippe, qui marcha contre Robert avec une puissante armée; mais, s'étant laissé surprendre près de Cassel, il la perdit. Le jeune Arnoul périt dans cette action. Le roi fit la paix avec le vainqueur, et la comtesse Richilde et son fils Baudouin furent réduits à la possession du Hainaut, que Robert voulut bien leur laisser.

Philippe fut plus heureux contre un adver- 1076-86.
saire cependant plus redoutable que Robert. La Bretagne ayant refusé l'hommage à Guillaume-le-Conquérant, ce prince alla mettre le siége devant Dol. Le roi de France, sollicité par les Bretons, y accourut, força celui d'Angleterre à lever le siége, et lui fit essuyer un échec dans la retraite. Les deux monarques firent la paix; mais la guerre se ralluma bientôt. Guillaume, en partant pour l'Angleterre, s'étoit engagé envers la France, s'il réussissoit dans son expédition, à laisser tous les Etats qu'il possédoit dans l'empire françois à son fils aîné Robert. Le jeune prince

1076-86. réclama l'exécution de cet engagement, que le conquérant de l'Angleterre différoit toujours, et osa même, appuyé par Philippe, sommer son père de tenir sa parole. Guillaume se contenta de répondre « qu'il n'avoit pas » coutume de se dépouiller. » Robert s'échappa de la cour de Normandie, et se réfugia en France, où on lui assigna pour lieu de sûreté la ville de Gerberoy en Beauvoisis. Guillaume vint l'y assiéger. Dans une sortie, le fils blesse son père au bras d'un coup de lance, sans le connoître, et le renverse par terre. Mais, l'ayant reconnu au cri que fit Guillaume en tombant, il se jette à ses pieds, les larmes aux yeux, le relève et le fait monter sur son propre cheval. Le père, loin d'être attendri du procédé de Robert, lui donne sa malédiction en se retirant. Néanmoins, vaincu par les prières de la reine, son épouse, et des grands de Normandie, il consentit à le recevoir en grâce. Mais cette réconciliation ne fut pas solide. Robert, désespéré de se voir enlever par ses frères la tendresse paternelle, rompoit et renouoit incessamment avec Guil-
1087-90. laume. Pendant cette vicissitude, une plaisanterie fit naître ou plutôt accéléra une guerre sanglante entre la France et la Normandie. (Gaillard, dans ses Observations sur l'Histoire

de Velly, dit que les préparatifs en étoient 1087-90.
déjà faits.)

Le monarque anglois, incommodé d'un excès d'embonpoint, gardoit le lit depuis quelque temps; Philippe demanda en plaisantant quand il accoucheroit. Guillaume le sut, et lui fit dire que « dès qu'il seroit accouché, il » iroit faire ses relevailles à Sainte-Geneviève » avec dix mille lances en guise de cierges. » Il se mit en devoir de tenir parole, vint ravager le Vexin-François, et emporta d'assaut Mantes, qu'il brûla. On assure qu'il porta lui-même du bois dans le feu. Un moment après, il voulut franchir un fossé, le pommeau de sa selle le blessa mortellement; on le transporta sur un brancard à Rouen, où il mourut au bout de quelques jours (1087), âgé de soixante ans. Il fut enterré à Caen dans l'abbaye de Saint-Etienne. On dit que le convoi approchant de l'église, un habitant de la ville cria *Haro*. On s'arrêta. L'auteur de cette action hardie exposa que Guillaume avoit fait construire l'abbaye sur un fonds qui lui appartenoit, sans l'en avoir indemnisé; le peuple, ajoute-t-on, se saisit du corps qui seroit demeuré sans sépulture, si l'un des fils du roi n'eût payé ce qui étoit dû par son père.

La mort de ce prince procura quelques 1094-95.

1094-95. années de paix à la France; elle donna seulement des secours aux chrétiens de l'Espagne qui avoient peine à se soutenir contre les Maures, possesseurs de la plus belle partie de cette contrée. Plusieurs princes françois y firent d'utiles et glorieuses expéditions. Il y en eut même un qui s'y procura un établissement: ce fut Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arrière-petit-fils de Hugues Capet. Il rendit de si grands services au roi de Castille, Alfonse VI, que ce souverain lui donna sa fille naturelle et le comté de Porto, récemment conquis sur les Maures. La maison de Bragance, qui a long-temps régné sur le Portugal, descendoit de lui. Le nom de Portugal, substitué en ce temps à celui de Lusitanie, doit son origine aux villes de Porto et de Cale, réédifiées par Henri.

Si les François acquéroient de la gloire au dehors, Philippe ne s'occupoit vers ce temps que de ses plaisirs. La reine Berthe n'étant ni belle, ni jeune, il résolut de la répudier, quoiqu'il en eût plusieurs enfans, dont l'aîné, Louis, donnoit déjà d'heureuses espérances. D'infâmes généalogistes forgèrent pour de l'argent de faux titres de parenté entre les deux époux; des évêques corrompus déclarèrent nul un mariage régulier contracté depuis vingt

ans, et la malheureuse princesse fut reléguée 1094-95.
à Montreuil-sur-Mer, où elle mourut bientôt de misère et de chagrin. C'étoit une fille de Florent, comte de Frise, et de Gertrude de Saxe, dont il a déjà été fait mention (1067).

Le roi n'eut pas plus tôt répudié son épouse, qu'il envoya demander la fille du comte Roger, frère de Robert Guischard duc de Sicile. Cette princesse (Emme) vint en France avec de grandes richesses en argent et en bijoux, et ne fut pas reine. Le moine de Sicile, auteur de l'histoire de Robert Guischard, prétend que le roi ne l'avoit recherchée que pour la dépouiller, et qu'elle laissa en France tout ce qu'elle y avoit apporté. Daniel observe que ce fait, répété par la plupart des historiens sur la foi de cet écrivain, manque de vraisemblance. La cause du renvoi d'Emme fut une fantaisie amoureuse du roi. Bertrade de Montfort, épouse de Foulques, comte d'Anjou, surnommé le *Rechin* (rechigné), sobriquet que lui avoit attiré sa mauvaise humeur, étoit une des plus belles femmes de son siècle. Elle avoit à regret contracté, à la fleur de ses ans, ce mariage avec un prince qui avoit déjà répudié deux femmes, encore vivantes, et qui étoit vieux et infirme. Elle fit proposer au roi de la faire enlever et de l'épouser. Philippe va

1094-93. rendre une visite à Foulques, et quelques jours après l'avoir quitté, est rejoint par la comtesse, qui s'étoit pendant la nuit dérobée à son époux. Un évêque de Bayeux les maria, et en fut récompensé par les revenus de quelques églises. Ce mariage causa des murmures. Les grands toujours prêts à se révolter coururent aux armes. Les évêques excitèrent Rome à lancer des anathèmes. Yves de Chartres fut celui qui montra le plus de fougue et d'acharnement. Un concile, assemblé à Autun par ordre du pape Urbain II (16 octobre 1094), excommunia le roi, s'il ne renvoyoit pas Bertrade; et ce pontife, né en France dans l'obscurité, fut assez hardi pour fulminer ensuite la même excommunication dans les propres Etats du prince où il étoit venu chercher un asile, (A Clermont en Auvergne, nous y verrons prêcher la première croisade.)

1096 à 1102. Le roi promit de renvoyer Bertrade, et fut absous au concile de Nismes. Mais bientôt il la rappela. Pascal II, successeur d'Urbain, envoya deux cardinaux en France tenir à Poitiers un concile pour y lancer de nouvelles foudres. Tout étoit déjà changé, les choses et les esprits. Berthe n'existoit plus, et l'on commençoit à ouvrir les yeux sur l'audace des pontifes romains. Les ministres de Rome es-

suyèrent de grandes oppositions. Il y eut dans 1096 à 1102.
l'assemblée du tumulte, des clameurs. On en vint même à la violence. Une pierre lancée de la tribune contre un des cardinaux cassa la tête d'un ecclésiastique à ses côtés. La plupart des prélats s'enfuirent; ce qui n'empêcha pas de prononcer l'excommunication. Toutefois, dit Velly, le trône ne fut point par là déclaré vacant, ni le royaume mis en interdit. Tant d'anathèmes n'en étoient pas moins pour quelques vassaux des prétextes de révolte; ce fut ce qui détermina Philippe à s'associer son fils Louis, prince de dix-neuf à vingt ans, déjà distingué par son mérite.

La France avoit besoin d'un tel secours. 1103.
Elle étoit pour ainsi dire au pillage. Les seigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils parcouroient les grands chemins et les rivières, dépouillant et rançonnant tout ce qui avoit le malheur de tomber sous leurs mains. On ne voyageoït plus qu'en caravanes, et le roi lui-même n'eût osé, sans une nombreuse escorte, s'éloigner de Paris. Sept ou huit petites villes dont les seigneurs unis entre eux avoient des troupes qui infestoient la campagne, tenoient la capitale comme bloquée. Et telle étoit l'anarchie que les lois ne prononçoient aucune peine contre ces excès. Le roi, pour comprimer les

1103. seigneurs, n'avoit d'autre voie que celle des armes. Louis en usa, et leur fit une rude guerre, se portant partout où il y avoit un oppresseur à réprimer, et combattant quelquefois en soldat déterminé; ce qui lui fit donner le surnom de batailleur. Il punit un grand nombre de ces brigands titrés, et repoussa un ennemi plus puissant, Guillaume *le roux*, fils et successeur du Conquérant qui réunissoit l'Angleterre et la Normandie, et qui porta la guerre en France. Louis le réduisit à désirer la paix. Les exploits de ce prince le rendirent redoutable aux petits tyrans dont la France étoit la proie. Guy Troussel, un des plus déterminés d'entre eux, étoit retranché dans le château de Montlhéry qui passoit pour imprenable, et depuis plusieurs années rendoit impraticable la communication entre Paris et Orléans. Craignant les armes de Louis, il offrit de céder sa forteresse à la condition du mariage de sa fille unique avec un des fils de Philippe et de Bertrade, nommé comme son père. Cette offre fut acceptée.

Louis, couvert de gloire, voulut, sans qu'on en sache le motif, passer quelque temps à la cour d'Angleterre. A peine y fut-il arrivé que le monarque anglois, Henri Ier, reçut une lettre cachetée du sceau de Philippe, par la-

quelle il étoit prié de faire mourir son fils ou 1103.
de le retenir prisonnier. Il la fit voir au prince qui revint promptement se jeter aux pieds de son père, en lui disant : « Je vous livre la tête » d'un criminel que vous avez condamné. » Philippe étrangement surpris protesta qu'il avoit ignoré cet ordre inique. C'étoit une perfidie de l'ambitieuse Bertrade qui avoit deux fils (Philippe et Fleury) qu'elle vouloit élever sur la ruine de l'héritier présomptif de la couronne. Louis en demanda une éclatante vengeance. Sa belle-mère, dit-on, le fit empoisonner; mais il en guérit. Dans sa colère, il vouloit la tuer; son père ménagea entr'eux une conciliation apparente.

Cependant Philippe avoit fort à cœur de 1104-7.
faire approuver, par la cour de Rome, son mariage avec cette furie. Le pape étoit venu en France ; on assembla un concile à Beaugency; les deux époux y promirent de cesser tout commerce conjugal, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé ; on disputa vivement, et l'on se sépara sans avoir rien décidé. Le roi s'en plaignit. Un autre concile, assemblé à Paris, leva l'excommunication et valida son mariage.

Durant cette longue querelle, on vit commencer les romanesques expéditions si connues sous le nom de croisades. La Pales-

1104-7. tine étoit au pouvoir des Turcs Selgiucides (1). Les chrétiens y faisoient de nombreux pèlerinages, et les Turcs, voyant leur empressement à visiter des lieux célèbres par les principaux mystères du christianisme, leur en faisoient chèrement payer la permission, les pilloient souvent dans la route, et ne leur épargnoient en général aucune vexation. Un prêtre gentilhomme picard, nommé Pierre *l'Ermite*, parce qu'il vivoit en solitaire, homme d'une sensibilité vive et d'une imagination ardente, ayant été le témoin de ces outrages qu'il avoit lui-même essuyés, entreprit de les faire cesser, en soulevant toute la chrétienté contre les oppresseurs. Il vint trouver le pape Urbain II, avec une lettre du patriarche de Jérusalem, Siméon, où l'on avoit peint avec vivacité toutes les souffrances auxquelles étoient livrés les chrétiens qui habitoient cette ville, et ceux que la dévotion y attiroit. L'ermite les retraça lui-même avec tant d'énergie et d'éloquence qu'il entraîna le pape dans son sentiment, et fut chargé, par lui, de disposer

(1) Voyez quelques détails sur cette race, différente de celle qui porte aujourd'hui le même nom, dans notre Histoire du Bas-Empire, an 1048, et dans la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, au mot selguikian roum.

toutes les cours chrétiennes à y entrer. Pierre 1104-7. parcourt aussitôt une grande partie de l'Europe, pieds et tête nue, tenant à la main un crucifix, prêchant avec enthousiasme, et avec des torrens de larmes. Tout s'embrase du zèle qui l'enflamme. Le pape, informé des succès de l'ermite, tient à Plaisance (1094) un concile où se rendent quatre mille ecclésiastiques, et trente mille laïques. Des ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, y vinrent demander de l'assistance contre les Turcs qui menaçoient d'engloutir ce qui restoit de cet empire. Urbain les appuya par un discours pathétique; mais les Italiens ne furent nullement tentés de quitter le beau pays qu'ils habitoient, pour se battre dans le territoire ingrat de la Palestine. Urbain, en conséquence, assembla l'année suivante, un autre concile à Clermont en Auvergne; il s'y rendit une multitude innombrable de personnes de toutes conditions; le pape y fit un discours si touchant pour exhorter l'assemblée à secourir les chrétiens de la Palestine, qu'elle s'écria d'une voix unanime: *Dieu le veut.* Ces mots furent long-temps le cri de guerre et la devise des *Croisés;* nom qui leur vint d'une croix d'étoffe rouge qu'ils portoient sur l'épaule droite ou au chaperon,

1104-7. et qu'on ne pouvoit recevoir que des mains d'un ecclésiastique constitué en dignité. Il n'y avoit guère au concile que des François, nation en général, amie de la nouveauté, et en ce temps-là fort supertitieuse. On lui promettoit le ciel sans lui imposer d'autre obligation que de voyager et de combattre, deux choses également de son goût. On obtenoit à ce prix divers avantages, entre autres une surséance pour toutes ses dettes. Les seigneurs ruinés par les dépenses, les prêtres séculiers et réguliers, s'ennuyant d'un genre de vie qui leur paroissoit austère; le peuple accablé d'indigence et d'impôts, tous enfin, par divers motifs, se croisèrent à l'envi, même des vieillards, des femmes et des enfans. « On eût cru, dit la princesse Anne de » Comnène, dans ses Mémoires, que l'Eu» rope arrachée de ses fondemens alloit tom» ber sur l'Asie. » Le rendez-vous étoit à Constantinople; mais les uns revinrent assez promptement sur leurs pas, rebutés des peines du voyage, qu'ils n'avoient pas prévues; d'autres moururent de faim, de soif, de maladie ou de fatigues. Plus de quatre-vingt mille se rangèrent (en 1096) sous la conduite de Pierre l'Ermite, qui ne put résister à la vanité de commander une armée.

Il divisa la sienne en deux corps. Le premier qu'il soumit aux ordres d'un gentilhomme françois, nommé Gautier *sans argent*, ou sans avoir, commit les plus grands désordres dans la Bulgarie. Les peuples de cette contrée taillèrent en pièces ces brigands. Leur chef mena ceux qui purent échapper au carnage, sous les murs de Constantinople, où l'empereur leur fournit des vivres. Pierre l'Ermite, pour venger la défaite de son lieutenant, attaqua et prit d'assaut Malleville, place forte sur les frontières des Hongrois et des Bulgares; il la livra au pillage, et en égorgea tous les habitans. Les deux nations réunies tombèrent sur son armée, lui tuèrent dix mille hommes, et lui enlevèrent ses bagages, ses vivres et son argent. Il alla rejoindre Gautier avec ses débris. 1104-7.

Une autre petite armée de fanatiques fut levée par un prêtre allemand nommé Godescal, en Allemagne et en Lorraine; elle étoit de quinze mille hommes; elle marqua son passage par des brigandages et des cruautés. La Hongrie l'extermina toute entière. Une troisième troupe de plus de deux cent mille hommes françois, anglois, flamands, lorrains, allemands, vil amas de débauchés, s'imagina qu'il falloit exterminer les auteurs de la mort

1104-7. du Christ, avant d'aller conquérir son tombeau. Ils massacrèrent sans distinction d'âge ni de sexe, tous les Juifs qui tombèrent sous leurs mains. Des mères égorgèrent leurs enfans, des maris poignardèrent leurs femmes et se tuèrent eux-mêmes dans la crainte d'une mort plus cruelle, et pour eux et pour les objets de leur affection. Cette nuée de brigands périt encore dans la Hongrie par différentes causes.

L'armée de Pierre l'Ermite, accrue par des renforts arrivés d'Italie, s'attiroit aussi l'inimitié des Grecs, par les ravages qu'elle exerçoit dans les environs de Constantinople. Alexis, qui eût pu la châtier, se contenta de l'éloigner, en lui fournissant des barques pour traverser le Bosphore. Ce prince eut beaucoup à se plaindre des croisés, et ne répondit souvent à leurs mauvais procédés, que par la modération; ils eurent même quelquefois à se louer de sa générosité. On rapporte qu'étant assis sur son trône dans une cérémonie publique, un comte françois alla s'asseoir à ses côtés, disant tout haut : « Voilà un » plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir » devant des gens comme nous. » L'empereur se contenta de rire de cette insolence, qu'il auroit dû punir. Un autre seigneur, à la vue d'un magasin de meubles précieux et de bi-

joux entassés sans ordre dans un endroit du 1104-7.
palais, s'écria ; « Peut-on négliger de telles » choses? Si je les possédois, je me croirois » le plus riche prince de France. » Alexis les lui envoya le jour même. Cependant les Latins (c'est ainsi que dans l'Orient, on nommoit les croisés) se sont plaints amèrement de la perfidie de ce prince qui, au contraire, a été comblé de louanges par les Grecs; et ce qu'il en faut penser est devenu l'objet d'un problème historique, qu'on n'a pas encore résolu. La division se mit bientôt dans l'armée latine. Les Italiens et les Allemands traités avec hauteur, et même avec mépris par les François, s'en séparèrent. Ils élurent pour leur chef un nommé Renaud qui fut battu et pris avec sa troupe par Soliman, sultan de Nicée. La plupart de ses soldats et lui-même adoptèrent la religion du vainqueur pour éviter la mort. Pierre l'Ermite se retira, couvert de ridicule, à Constantinople; bientôt tous ceux qu'il abandonnoit ainsi, furent enveloppés, tués ou faits prisonniers.

Une armée plus régulière que ces premières bandes leur succéda. C'est mal à propos qu'on suppose que Godefroy de Bouillon en fut le généralissime. Chaque nation avoit ses chefs. Les peuples du Vermandois étoient comman-

1104-7. dés par leur comte Hugues-le-Grand, frère du monarque françois, et brave soldat autant qu'habile capitaine. Les Normands suivoient les drapeaux de leur duc Robert (1), prince d'une éclatante bravoure. Ceux de Chartres et de Blois avoient à leur tête leur comte Etienne, le conseil et l'oracle des Latins, l'un des seigneurs les plus puissans de l'empire françois, mais dont la valeur étoit journalière. Les Flamands combattoient sous les enseignes de leur comte Robert, distingué par son courage; les Toulousains sous celles de Raymond de Saint-Gilles, bien plus fameux dans les annales des Sarrasins que Godefroy, dont elles parlent fort peu, à la différence de nos histoires des croisades qui ne célèbrent guère que celui-ci. Les Italiens étoient conduits par Boëmond, fils de Robert Guiscard, conquérant de la Sicile; c'étoit un guerrier consommé, et un adroit politique. Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, réunissoit sous ses étendards soixante-dix mille fantassins et dix mille cavaliers, tous Lorrains ou Allemands. Les historiens contemporains

(1) Il avoit engagé ses Etats à son frère Guillaume-le-Roux pour dix mille marcs d'argent, ne pouvant par d'autre moyen fournir aux frais de son voyage.

lui attribuent toutes les qualités qui donnent 1104-7.
l'idée d'un héros et d'un grand homme ; ils en font un modèle de perfection. Le légat du Saint-Siége, Aymard de Monteil, évêque du Puy en Vélay, qui entendoit aussi bien la guerre que la théologie, esprit souple et insinuant, eut l'art de concilier toutes les humeurs et tous les intérêts. La plupart de ces princes et de ces grands avoient vendu ou engagé leurs Etats et leurs domaines pour subvenir aux dépenses de cette expédition qui enrichit le clergé par l'acquisition qu'il fit des terres dont les croisés se dépouilloient. Comnène prétendit aussi recueillir les fruits de l'entreprise ; il demanda qu'on lui fît hommage des conquêtes qu'on venoit tenter. Raymond de Saint-Gilles fut le seul qui s'y refusa. La revue qui fut faite de l'armée chrétienne dans l'Asie-Mineure, apprit qu'elle étoit composée de cinq cent mille fantassins et de cent trente mille chevaux. Les Génois, les Pisans et les Grecs, lui vendirent des vivres, et Gênes surtout, enrichie par ce commerce, devint une puissance.

Le premier exploit des croisés, fut la prise de Nicée, capitale de la Bithynie (1097). Les troupes de Soliman, composées de Turcs et d'Arabes, ne connoissant ni les grands che-

1104-7. vaux de bataille, ni les escadrons hérissés de fer, ni ces forêts de lances que leur présentoient les croisés, n'en purent soutenir le choc, et furent deux fois renversés. La terreur s'empara de toute la contrée. Baudouin, frère de Godefroy, alla jusqu'en Mésopotamie, se rendit maître d'Edesse et d'un vaste pays qui le reconnut pour souverain. Mais Antioche, capitale de la Syrie, et l'une des plus grandes villes de l'univers, résista longtemps aux croisés, et auroit peut-être triomphé de toutes leurs forces, si elle ne leur eût été livrée par trahison. Les assiégeans introduits dans la place, y passèrent tout au fil de l'épée. Ils y furent à leur tour assiégés, et couroient risque de périr par la faim et les maladies, s'ils ne se fussent fait jour à travers l'armée ennemie. Hugues-le-Grand eut beaucoup de part à la gloire de cette action, dans laquelle les Turcs furent ou exterminés ou dispersés; les vainqueurs marchèrent sur Jérusalem, dont la conquête étoit un des principaux objets de leur expédition, et prirent sur la route Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), et plusieurs autres places. On arriva enfin sous les murs de la cité sainte, alors au pouvoir du calife d'Egypte, qui venoit de la re-

prendre aux Turcs, lesquels l'avoient enlevée 1104 7.
aux Sarrasins. Sa garnison étoit de trente mille hommes, outre trente mille habitans capables de porter les armes. L'armée des croisés qui avoit été obligée de laisser des troupes dans les places conquises, et qui avoit perdu beaucoup de monde par le fer, la maladie et les désertions, étoit réduite à vingt-deux ou vingt-trois mille hommes; néanmoins elle emporta la ville d'assaut, après cinq semaines de siége (15 juillet 1099); tout ce qui n'étoit pas chrétien fut massacré. Les barbares vainqueurs, tout dégoûtans de carnage, revêtirent, dit-on, des habits de pèlerins, allèrent pieds nus en procession, se prosterner devant le tombeau du Christ, et l'arroser de larmes.

Les croisés s'assemblèrent pour élire un souverain de Jérusalem, qui n'avoit dans sa dépendance qu'une vingtaine de villages. Le comte de Toulouse, le duc de Normandie et le comte de Flandre, ayant, par divers motifs, refusé cette petite souveraineté, elle fut conférée à Godefroy qui l'accepta; il ne prit, dans les actes publics, que le titre de baron de Jérusalem, ou du Saint-Sépulcre. Les commencemens de son administration furent

1104-7. illustrés par la défaite du soudan d'Egypte qui venoit, avec quatre cent mille hommes, dit-on, au secours de Jérusalem.

Le bruit de ces exploits excita l'émulation; chacun voulut aller signaler son courage dans la Palestine; on vendoit son bien pour le quart de sa valeur. Plus de trois cent mille François, Allemands, Italiens, prirent (1110) la route de Jérusalem, sous la conduite de Hugues-le-Grand et d'Etienne, qui avoient été de la première expédition. Plusieurs femmes de la plus haute qualité firent aussi ce voyage. Soliman fondit sur cette armée dans la Romanie, et la tailla en pièces. Hugues, blessé mortellement, alla mourir à Tarse, sur le Cydne. Ceux qui échappèrent au carnage, se rendirent près de Baudouin, qui venoit de succéder à Godefroy son frère; et ce prince, avec leur secours, accrut beaucoup son petit Etat.

Telle fut l'issue de cette première croisade. Elle donna naissance aux armoiries. Dans une armée innombrable, composée de soldats de trente peuples différens, il falloit un signe pour rassembler les vassaux sous la bannière de leurs seigneurs, cachés eux-mêmes sous une armure de fer. Dans cette vue, on imagina des symboles significatifs. L'expédition finie, on les conserva, parce qu'on se faisoit honneur

d'avoir été d'une croisade. On les fit graver, 1104-7.
peindre ou broder sur son sceau, sur son bouclier, sur sa cotte d'armes. Ceux même qui ne s'étoient pas croisés, affectèrent cette distinction. Ce ne fut néanmoins que vers le milieu du treizième siècle que les armoiries devinrent héréditaires. Louis VII, dit le Jeune, fut le premier de nos rois qui prit les fleurs de lis, et ce fut Charles V qui en réduisit le nombre à trois dans l'écusson de France; réduction qu'on regarde comme un acte de foi touchant la Trinité.

C'est encore à l'occasion des croisades que furent établis les religieux soldats, hospitaliers, templiers et teutoniques. Les premiers, à la vérité, existoient précédemment; mais leurs fonctions uniques étoient de recevoir les pèlerins qui visitoient la Palestine, et de soigner les malades, surtout les lépreux, sous la conduite de Gérard, leur fondateur. Un gentilhomme du Dauphiné, Raimond Dupuis, divisa (1104) l'ordre en trois classes, et imposa l'obligation à la première, à celle des *chevaliers*, composée de nobles, de faire la guerre aux infidèles. La seconde fut celle des *frères servans*; c'étoient des roturiers laïques qui assistoient les pauvres dans les hôpitaux, et les chevaliers dans leurs expéditions militaires. On

1104-7. mit dans la troisième les prêtres et les chapelains, qui servoient, tour à tour, d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu d'obéissance et de chasteté. Ces nouveaux chevaliers s'appelèrent *chevaliers de Saint-Jean*, du nom d'un hôpital qu'ils avoient à Jérusalem. Ils portoient une croix blanche. C'est ce même ordre qui se rendit célèbre sous le nom de Rhodes et de Malte.

Cependant une partie des hospitaliers, connus sous le nom de saint Lazare, refusèrent d'embrasser le nouvel institut et de renoncer au mariage. Ils prirent la croix verte, pour se distinguer de leurs anciens confrères. Louis VII, à son retour de la Palestine, en amena en France, et leur donna l'administration de toutes les maladreries de son royaume, avec le château de Boigni, près d'Orléans, lequel devint dès lors le chef-lieu de l'ordre. En 1607, Paul V réunit les chevaliers de saint Lazare à ceux du Mont-Carmel, qui venoient d'être institués sur les instances de Henri IV. Alors, avec ce double titre, ils prirent une double croix.

Deux ordres encore s'établirent à l'exemple des hospitaliers. Hugues de Payens, Geoffroi de Saint-Aldemar et sept autres gentilshommes françois, qui habitoient Jérusalem, formèrent

entre eux, vers 1118, une société dont l'objet 1104-7.
fut de protéger les pèlerins que la dévotion attiroit dans cette ville, et qui étoient exposés à de grands dangers. Ils les alloient prendre, puis reconduire jusqu'au-delà des défilés des montagnes et des passages les plus dangereux de la Palestine. Le concile de Troyes fit de cette simple association un ordre religieux militaire, en 1128. Saint Bernard, qui assistoit à ce concile, donna une règle, l'habit blanc et la croix rouge à cette nouvelle milice. Ce que la chrétienté avoit de plus illustre y entra. Ces religieux furent nommés *Templiers*, ou chevaliers du temple, parce que Baudouin leur avoit donné, dans son palais, un logement voisin du temple.

Les chevaliers teutoniques furent institués ensuite pour les Allemands. Leurs vœux et leurs statuts étoient semblables à ceux des hospitaliers et des templiers. Marienthal, en Franconie, a été le dernier siége ordinaire de leur grand-maître.

Pendant les croisades, Philippe agrandis- 1103.
soit paisiblement ses Etats. Entre autres domaines qu'il acquit, fut le comté de Bourges, que le propriétaire lui vendit pour se procurer les moyens d'aller dans la Palestine. La France jouissoit d'une grande tranquillité, lorsque le

1108. roi mourut à Melun, âgé de cinquante-six ans, le 29 juillet, sous un habit de moine, à ce que dit un historien anglois. C'étoit une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes et princesses se faisoient même quelquefois porter dans des couvens, lorsqu'ils se sentoient ou se croyoient atteints de leur dernière maladie. Philippe fut inhumé, comme il l'avoit prescrit, à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire. Ce prince est le premier de nos rois qui ait porté un nom de Saint. Il étoit de l'extérieur le plus séduisant, brave à la guerre, et sage dans les conseils.

On vit, sous ce règne, s'établir plusieurs ordres monastiques long-temps fameux. Celui des chartreux eut pour fondateur (en 1086) Bruno, chanoine de Reims. Il se retira dans une solitude du Dauphiné, nommée *Chartreuse*, d'où l'ordre prit son nom. Il y fut suivi par six compagnons. Ils vécurent avec la plus grande austérité, ne parlant presque jamais que par signes, subsistant, deux jours de la semaine, uniquement de pain et d'eau, et se faisant saigner cinq fois par an. Ce genre de vie a duré aussi long-temps que l'ordre.

En 1098, saint Robert, fondateur de l'abbaye de Molème, au diocèse de Langres, se retira dans les deserts de Citeaux, à cinq

lieues de Dijon, accompagné de vingt de ses religieux, pour y mener une vie plus rigoureuse. Ils défrichèrent une partie de la forêt qu'on leur donna. Ils y suivirent la règle fort rigide de saint Benoît. Saint Bernard, né en Bourgogne, de l'illustre famille de Châtillon, l'homme le plus éloquent et l'esprit le plus délié de son siècle, y vint avec trente jeunes gens comme lui, et eut à peine terminé son noviciat qu'il fonda la maison de Clairvaux, dont il fut le premier abbé (1115). L'ordre prit son nom du lieu de son établissement; mais l'éclat, que répandit sur lui saint Bernard, fit donner à ses religieux le nom de *Bernardins;* et c'est presque le seul sous lequel il fut connu dans les derniers temps de son existence. 1108.

Deux autres monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, furent fondés, en 1106, sous la règle de saint Benoît, dans la solitude de Fontevrault, au diocèse de Poitiers, par Robert d'Arbrisselles, un des beaux génies de cette époque. Cet ordre s'étendit dans quatre provinces. Une abbesse en étoit le chef. C'est le premier exemple de ce genre.

LOUIS VI,

DIT LE GROS.

1108-9. Louis se fit couronner de nouveau. C'étoit l'usage lorsque le prince, associé au trône, en devenoit le seul possesseur. Depuis la troisième race, les rois de France se faisoient sacrer à Reims; et cette coutume commençoit à prendre force de loi. Mais Rodolphe, élu par le clergé de cette ville, avant de prendre possession de son archevêché, avoit négligé de demander le consentement de Philippe. Il ne vouloit pas même le reconnoître pour souverain du temporel, et il étoit soutenu à cet égard par les décrets du pape et l'autorité du concile de Clermont. Les souverains, suivant l'ancien usage, prétendoient, dit Daniel, donner aux évêques par la crosse et par l'anneau, ou de quelque autre manière, l'investiture des terres et revenus de leurs évêchés; mais Grégoire VII et ses successeurs regardèrent cette soumission comme une servitude indigne de l'Eglise, et Urbain II avoit déclaré excommuniés ceux qui donneroient et recevroient ces investitures. Ce pontife fit faire au concile de Clermont un canon par lequel il étoit défendu à tout évêque ou prêtre de faire hommage entre les mains

des rois ni d'aucun laïque, « étant, disoit-il, 1108-9.
» une chose indigne que des mains qui
» avoient l'honneur de tenir tous les jours le
» corps adorable du Seigneur, fussent tenues
» en signe de servitude par des mains pro-
» fanes et souvent impudiques. » Philippe, ne voulant pas reconnoître cette doctrine, avoit donné à l'église de Reims un autre archevêque nommé Gervais. Il ne voulut pas néanmoins être sacré par ce prélat qui n'étoit pas unanimement reconnu. Il fit faire cette cérémonie à Orléans par l'archevêque de Sens. Ce qu'elle eut de remarquable, c'est que les évêques ôtèrent son épée au roi, et lui en donnèrent une autre. Vouloient-ils insinuer que c'étoit d'eux qu'il tenoit le droit de la porter et de s'en servir? Rodolphe eut l'impertinence d'envoyer à Orléans des députés pour protester contre le sacre qu'il prétendoit ne pouvoir se faire qu'à Reims. Ils arrivèrent après la cérémonie, et l'on se moqua de leur protestation. Rodolphe vint lui-même à Orléans, et assista à une assemblée de seigneurs où fut traitée la question des investitures, qui agitoit alors toute l'Europe. Ce pontife, pour recouvrer son siège, fit l'hommage auquel il s'étoit refusé. Le pape se trouva dans des conjonctures qui le forcèrent de dissimuler,

1108-9. et les rois de France demeurèrent en possession d'accorder l'investiture.

Après avoir mis fin à cette tracasserie, il fallut que le monarque prît les armes pour réduire quelques mutins. On a déjà donné une idée du domaine royal au commencement de cette race. Il s'étoit peu accru, et ne comprenoit guère que Paris, Compiègne, Melun, Etampes, Orléans et Bourges. Les vassaux de la couronne qui possédoient le reste à titre d'hommage, étoient, malgré cette obligation, de veritables souverains. Ils lèvoient des hommes et des tributs, et souvent leurs troupes étoient plus nombreuses que celles du roi, auquel ils refusoient, suivant leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Plusieurs petites souverainetés, situées au milieu de ses domaines, divisoient et atténuoient encore sa puissance. La communication de Paris avec Etampes, Orléans et Melun étoit coupée par plusieurs forts; la réduction d'un seul nécessita trois années de guerre. Louis vint à bout de trois de ses grands vassaux soulevés contre lui, et dissipa également la conjuration formée par Philippe, fils de Bertrade, et comte de Mantes, secondé par sa mère. L'époque précise de ces quatre expéditions est ignorée.

Le roi eut à combattre un ennemi plus redoutable. Henri I, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, s'étoit emparé de l'Angleterre à la mort de Guillaume-le-Roux son frère, en 1100. Robert l'aîné de tous deux étoit alors en Palestine. A son retour, il voulut reprendre cette couronne; mais il fut lui-même attaqué en Normandie, perdit la bataille de Tinchebrai (1106), y fut pris et mourut en prison. Henri I réunit dès lors les deux Etats. Il força le duc de Bretagne de lui rendre hommage; ce que les souverains de cette province avoient refusé depuis quelque temps. Louis VI, pendant la vie de son père, et contre son avis, avoit eu l'imprudence d'encourager Henri à réunir la Normandie à l'Angleterre; et ce fils du Conquérant, pour l'entretenir dans cette disposition, lui faisoit de temps à autre présent de sommes considérables. On s'aperçut trop tard de cette faute qui donna lieu à des guerres continues pendant plus de trois siècles. 1110-11.

Le sujet de la première querelle fut la forteresse de Gisors, sur la frontière de l'île de France et de la Normandie. Il étoit convenu qu'elle demeureroit à un seigneur qui observeroit la plus stricte neutralité, et que, dans le cas où elle seroit violée, on démoliroit la

1110-11. forteresse. Le gouverneur livra la ville à Henri. Le roi de France en fit demander la démolition, et, en cas de refus, proposa un duel à celui d'Angleterre, qui ne l'accepta point. On en vint à une bataille où ce dernier fut vaincu.

Henri trouva le moyen de susciter une guerre civile en France pour occu perle vainqueur chez lui. Plusieurs grands vassaux, dont le plus puissant étoit Thibaut comte de Blois, de Chartres et de Champagne, prirent les armes contre leur suzerain. Ce comte fut battu trois fois. Henri spectateur tranquille de la querelle se contentoit d'envoyer quelques troupes aux rebelles. Louis, pour faire diversion, ordonna de porter le ravage dans les environs de Rouen. Le roi d'Angleterre se montra en personne, et obtint quelques avantages. La paix se fit, et on lui céda le château de Gisors.

1112-15. Mais bientôt Louis fut contraint de reprendre les armes. Thibaut, qui avoit traité en même temps que le monarque anglois, se révolta de nouveau. Le roi de France entra dans la Brie qui étoit du domaine de Blois; il fut battu. On accusoit Henri d'être le moteur de ces mouvemens. Louis, à son tour, suscita contre lui Foulques V, comte d'Anjou et du Maine, qui refusa de rendre à Henri l'hom-

mage qu'il lui devoit pour ce dernier comté, 1112-15.
et engagea dans son parti quelques seigneurs normands. Le roi d'Angleterre, passant la mer, réduit promptement les rebelles à lui demander la paix, que Louis est lui-même contraint d'accepter. L'issue de cette révolte de Foulques tourna au profit du monarque anglois qui maria son fils Adelin à une fille du comte Foulques, à laquelle on donna pour dot le comté du Maine. Il fit une autre alliance non moins importante, en mariant une de ses filles à Conan, présomptif héritier du duché de Bretagne.

Henri devenant ainsi plus redoutable pour 1116-18.
la France, Louis chercha les occasions de le rabaisser. L'Anglois tenoit toujours prisonnier son frère Robert, dont le fils, Guillaume Cliton, âgé de quatorze à quinze ans, erroit dans toute l'Europe pour chercher des vengeurs. Louis, n'osant se déclarer seul, lui conseilla de se faire un parti en Normandie, en l'assurant qu'il l'appuieroit. Ce conseil réussit. Outre plusieurs seigneurs normands, les comtes de Flandre, d'Anjou et de Montfort (ce dernier étoit Amaury, frère de Bertrade), promirent de seconder la famille de Robert; Louis se déclarant alors, la ligue fut bientôt conclue. On attaqua la Normandie de quatre côtés. Le roi

1116-18. surprit Andely, se saisit d'une forteresse sur la rivière d'Aigle, et s'empara de l'Aigle. Le comte de Flandre mit tout à feu et à sang dans la Haute-Normandie, et vint faire le dégât sous les murs de Rouen. Le comte d'Anjou prit Alençon sous les yeux du roi d'Angleterre, et Amaury de Monfort gagna le gouverneur d'Evreux qui lui livra la ville et le château. Henri fut cependant moins effrayé des progrès de la ligue que de la conspiration formée dans le même temps contre sa personne par un de ses favoris et quelques officiers de sa chambre. Ne sachant plus à qui se fier, on le vit souvent dans le cours d'une même nuit changer cinq à six fois de lit et de gardes. Des gens armés de toutes pièces, et l'épée nue, veilloient à son chevet. Ses frayeurs le tourmentèrent pendant plus de quinze jours; mais enfin il reprit le soin de ses affaires qu'il sembloit avoir abandonné. La fortune changea pour lui de face. Avec les secours que lui amenèrent Alain, duc de Bretagne, et Thibaut, comte de Champagne, il se vit à la tête d'une armée nombreuse et aguerrie, et remporta divers avantages. Le comte de Flandre fut blessé mortellement en assiégeant un fort dans le pays de Caux. Henri, ayant, à force d'argent, attiré le comte d'Anjou dans son parti, se

crut assez fort pour aller chercher Louis. Il le rencontra dans la plaine de Brenneville, près d'Andely, et remporta la victoire. Le monarque françois fut entraîné dans la fuite des siens. Un soldat ennemi ayant saisi, dit-on, la bride de son cheval, cria : *Le roi est pris. Ne sais-tu pas*, lui dit le prince, *qu'au jeu des échecs on ne prend jamais le roi.* Aussitôt il le tue d'un seul coup d'épée. Daniel ne parle point de cette anecdote qui a l'air un peu romanesque. Il dit que le roi renversé de cheval fut obligé de se sauver à pied ; que, pour gagner Andely, il lui falloit traverser un bois dont il ignoroit les routes ; qu'un paysan qui ne le connoissoit pas lui servit de guide. 1116-18.

Les débris de l'armée françoise étoient assez considérables ; et Louis, ayant reçu quelques renforts, fit proposer une seconde bataille à Henri qui ne l'accepta point. Après quelques hostilités encore, la paix se fit, et la famille de Robert fut abandonnée.

Henri victorieux retournoit en Angleterre. 1119. Il étoit seul sur son bord. Ses deux fils légitimes, quatre de ses bâtards, autant de ses filles naturelles, et plus de cent soixante personnes des meilleures familles d'Angleterre, montoient un autre vaisseau sur lequel

1119. on se livra au plaisir ou plutôt à la débauche de la table; les matelots s'enivrèrent, et l'allèrent briser contre un rocher. L'aîné des fils de Henri eût pu se sauver; mais il périt en voulant secourir une de ses sœurs et un de ses frères. Personne n'échappa au naufrage.

1120-25. Cette catastrophe rendit l'espérance au fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un usurpateur, et la noblesse assemblée s'obligea par serment à établir Cliton dans le duché de Normandie. Le roi de France promit de l'appuyer, et le comte d'Anjou lui donna sa fille cadette avec le comté du Maine. Jamais ligue ne parut plus formidable. Cependant le roi d'Angleterre, passant la mer en diligence, avec de grandes forces, l'eut bientôt dissipée. Une victoire qu'il remporta près de Bourgteroude, à trois lieues de Rouen, lui livra les chefs de l'association normande.

Henri sachant que Louis avoit secrètement envoyé du secours à son ennemi, que d'ailleurs il faisoit de grands préparatifs de guerre, et craignant qu'une telle assistance ne ranimât les restes du parti de Cliton, se ligua de son côté avec l'empereur Henri V, son gendre. Ils convinrent de se jeter sur la France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Le roi de France, averti du projet qu'avoit l'em-

pereur d'attaquer Reims, ordonna aux vassaux 1120-25.
de la couronne de se trouver, sous les murs de cette ville, à un jour déterminé, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir. Il faut observer à cette occasion que le roi, combattant pour son intérêt personnel, n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit se procurer sur ses domaines; mais quand il s'agissoit de la cause commune, tous les feudataires se joignoient à lui avec les gens qu'ils étoient tenus d'amener à son secours. On n'avoit pas vu depuis long-temps un concours aussi nombreux. Les prêtres même et les moines s'y trouvèrent. Et comme il n'y avoit presque pas d'autres professions que celle des armes, la foule étoit innombrable. L'empereur effrayé repassa précipitamment la Moselle et le Rhin; en sorte qu'on ne tira même pas l'épée de ce côté-là. Henri s'avança vers la Normandie. Mais il ne put pénétrer en France, et fit une paix plus solide que les précédentes.

Ce fut dans cette guerre contre l'empereur qu'on vit pour la première fois, à la tête de nos armées, ce fameux étendard si connu sous le nom d'oriflamme, qui lui venoit de ce que le bâton étoit doré, et le taffetas découpé par le bas en forme de flammes. C'étoit la bannière de saint Denis que nos rois, jusqu'à Charles VII

1120-25. exclusivement (1), alloient prendre en pompe sur l'autel, quand ils partoient pour une expédition importante, et rapportoient de même lorsqu'elle étoit terminée. Cette bannière n'étoit pas celle du royaume; il en avoit une particulière, d'un velours violet ou bleu céleste, semé de fleurs de lis d'or.

1126-27. Louis, à peine revenu de son expédition, reprit les armes pour rétablir sur son siége l'évêque de Clermont que le comte d'Auvergne en avoit chassé. Il y réussit. Il fit encore éprouver à ce prélat, vexé six ans après par le même ennemi, les effets de sa protection. Ces services, rendus par le monarque au clergé en la personne d'un de ses chefs, ne parurent pas lui inspirer une grande reconnoissance. Etienne, évêque de Paris, croyant avoir à se plaindre de Louis, le frappa d'anathème. Le pape Honoré II leva l'interdit. Le fougueux saint Bernard s'en plaignit amèrement au Saint-Siége dans des lettres pleines d'invectives contre le roi et de fanatisme. Cette querelle scandaleuse s'apaisa néanmoins,

(1) Les Anglois étoient, au commencement de son règne, maîtres de Saint-Denis; et les victoires que ce prince remporta sans l'oriflamme, accoutumèrent à s'en passer.

et Louis ne se vengea du clergé que par des 1126-27.
bienfaits.

Ce prince eut à punir plusieurs grands crimes, entr'autres, l'assassinat de Charles de Danemarck, dit le Bon, comte de Flandre, égorgé aux pieds des autels par des monopoleurs puissans de Bruges. La justice contre des coupables un peu accrédités ne se rendoit que les armes à la main. Ceux-ci furent pris et moururent dans les supplices.

Charles ne laissant pas de postérité, quatre prétendans aspirèrent à sa succession, entre autres, Thierri d'Alsace, et Guillaume Cliton. Le roi, juge du différent, parce que la Flandre étoit un fief de sa couronne, prononça en faveur du dernier. Henri, roi d'Angleterre, ne vit dans cette décision qu'un dessein de mettre son rival en état de l'inquiéter, et pour contre-balancer ce dessein, s'attacha la maison d'Anjou dont il craignoit la puissance. Il donna sa fille unique, Mathilde, qu'il avoit déclarée héritière de ses Etats, au fils de Foulques, à Geoffroi, surnommé *Plantagenet.* Cependant ce prince ne régna pas sur l'Angleterre. L'orgueil et la cupidité de son épouse le firent exclure de la couronne; mais son fils Henri l'obtint, et fut la tige de l'illustre branche des Plantagenets.

1126-27. Ce ne fut pas là le seul lustre que reçut la maison d'Anjou. Aussitôt que Foulques eut marié son fils, il alla dans la Palestine où Baudouin l'appeloit pour lui donner ses Etats avec sa fille Mélesinde. Il eut de cette princesse plusieurs enfans qui soutinrent la réputation qu'il avoit acquise en Europe et en Asie.

1128. Cependant l'alliance contractée avec Foulques par le roi d'Angleterre ne suffisant pas encore à la politique de ce prince, il engagea Thierri d'Alsace à ne pas abandonner ses prétentions sur la Flandre. Ce dernier s'étant présenté devant Lille, les portes lui en furent ouvertes, et il se fit en sa faveur un soulèvement presque général. Louis courut l'assiéger dans la place qu'il s'étoit fait livrer; mais Henri, par une diversion qu'il fit en France, dégagea son allié. Guillaume Cliton, réduit à ses seules forces, alla néanmoins chercher son rival sous les murs d'Alost, et le battit complétement; mais il fut blessé à mort en le poursuivant avec trop peu de précaution. La Flandre resta au comte Thierri, auquel Louis ne jugea plus devoir s'opposer.

1129-36. A l'exemple de ses prédécesseurs, ce monarque associa peu après à la couronne son fils aîné, Philippe, qui mourut presque aussitôt

d'un accident, et mérita d'être pleuré de la nation et de son père. Louis, dit le Jeune, second fils du roi, fut sacré douze jours après la mort de son frère. 1129-36.

Ce jeune prince fit (1136) un mariage singulièrement avantageux pour la France. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, voulut aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, vêtu d'un habit de pénitent, nu-pieds, et demandant l'aumône; il mourut en route; mais, avant de partir, il avoit par son testament assuré tous ses Etats à Eléonore, sa fille aînée, à la condition d'épouser Louis-le-Jeune. Cette union qui réunissoit à la France le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, et d'autres pays jusqu'aux Pyrénées, fut célébrée à Bordeaux.

Le roi mourut l'année suivante à Paris (1), 1137.
âgé de soixante ans. Il fut enterré à Saint-Denis. Sa veuve épousa en secondes noces Mathieu de Montmorency. Elle avoit donné au roi sept princes et une princesse. Le quatrième de ses fils, Robert, chef de la maison de Dreux, fut l'aïeul de Pierre dit *Mauclerc*, devenu comte de Bretagne par son mariage avec l'héritière de ce comté; le sixième, nommé Pierre, épousa Isabelle, héritière de Courtenai, et

(1) Sur un lit de cendres. C'étoit la dévotion du temps.

1137. prit le nom de sa femme, suivant la coutume universellement observée dans l'Europe pour conserver la mémoire des maisons illustres qui tomboient en quenouille. Ses descendans existoient, dit-on, encore dans le 18e siècle. Cette descendance n'a pas été reconnue. Jamais les Courtenai n'ont pu obtenir le titre de princes du sang. Il leur fut refusé par Henri IV, Louis XIV, et, en 1737, par le parlement de Paris.

Louis manqua quelquefois de politique; mais il fut intrépide, actif, appliqué, ami de la justice et du peuple. Il dit en mourant à son successeur : « Souvenez-vous, mon fils, que la » royauté n'est qu'une charge publique, dont » vous rendrez un compte rigoureux dans un » autre monde. » Avant qu'il fût associé au gouvernement, la France étoit un repaire de brigandage. Elle comptoit à peu près autant d'oppresseurs que de gentilshommes. Il n'y avoit ni police dans les villes, ni justice dans les tribunaux, ni sûreté sur les grands chemins. Dès que Louis put monter à cheval, il entreprit de rétablir le bon ordre. Il en vint à bout par ses exploits, et surtout par sa législation et ses institutions politiques. Il faut entrer à cet égard dans quelques détails.

Il n'existoit de liberté que pour les ecclé-

siastiques et les hommes de guerre. Tous 1137.
les autres, comme nous l'avons déjà dit, étoient plus ou moins esclaves. Il y en avoit de deux sortes : les *serfs*, qui, attachés à la *glèbe*, se vendoient comme faisant partie de l'héritage, ne pouvoient ni se marier, ni changer de domicile ou de profession qu'avec le consentement du maître, ni acquérir qu'à condition de lui payer une somme déterminée ; les autres, appelés *hommes de poëte*, étoient moins malheureux. Ils étoient seulement tenus de payer à leur seigneur certains droits, et de faire pour lui des corvées. Ces deux classes d'hommes n'avoient d'autres juges que leurs seigneurs, ni d'autres lois que les siennes ; et comme ceux-ci étoient pour l'ordinaire les auteurs des meurtres et des assassinats qui se commettoient, ces crimes demeuroient communément impunis. Il est vrai qu'on recouroit en ce cas à l'autorité du prince, qui ordonnoit de rendre justice ; et lorsqu'elle étoit refusée, les autres vassaux étoient mandés par le roi avec leurs contingens pour l'aider à réduire les rebelles ; mais il n'étoit pas toujours obéi, même dans son domaine immédiat.

Louis, pour remédier à tous ces inconvéniens, trouva le moyen de lever des troupes indépendamment de ses vassaux, et d'établir une

1137. nouvelle forme de justice. Il remit aux villes un impôt qu'on y payoit par tête, affranchit ceux des habitans qui étoient serfs ou de morte-main, et permit à tous de se donner un maire et des échevins. Il rétablit ainsi l'ancien gouvernement municipal; mais les villes et les bourgs devenus, sous le nom de communes, autant de petites républiques, furent astreints à lever eux-mêmes les sommes qu'ils devoient au roi; et chaque paroisse fut tenue de se rendre à l'armée sous la bannière du Saint de son église. Le curé alloit avec elles pour remplir les fonctions de son ministère. Ces nouveautés s'introduisirent aussi peu à peu dans les grandes seigneuries qui relevoient de la couronne. On vit partout des maisons ou hôtels-de-ville, avec plus ou moins de priviléges, suivant le prix qu'y avoient pu mettre les citadins; car toutes ces concessions étoient payées. De là vint cette variété de coutumes et de priviléges qui a existé jusqu'à la fin du 18e siècle.

Les nouveaux affranchis voulurent être jugés aussi par leurs *pairs* comme la noblesse et le clergé; ce qui fit qu'en plusieurs lieux les juges des villes et des villages furent nommés *pairs-bourgeois*. On appeloit toujours néanmoins de leurs décisions au tribunal du sei-

gneur; nos rois travaillèrent avec constance 1137.
à leur enlever cette importante prérogative, et à l'affoiblir tellement qu'elle ne pût plus être nuisible. Ce fut un long ouvrage, entrepris par Louis VI, et suivi sans relâche par ses successeurs jusqu'à ce qu'il fût achevé. On commença par envoyer dans les provinces des commissaires pour faire des informations sur la conduite des ducs et des comtes. Ils jugeoient les plaintes des particuliers, ou les renvoyoient aux grandes assises du roi. Ensuite on créa de grands baillis, qui, par l'attribution qu'on leur fit des *cas royaux* (1), devinrent presque seuls juges des affaires. Ils abusèrent de leurs pouvoirs, et furent remplacés par des lieutenans. Enfin on porta le dernier coup aux justices seigneuriales en introduisant l'appel de toutes leurs décisions devant les juges royaux. Alors les tribunaux de seigneur ne furent plus que des cours de première instance, des espèces de cours d'instruction. Ils ont été enfin anéantis, avec les fiefs, en 1789.

L'établissement des communes changea la face du royaume. Les villes se peuplèrent; on vit se multiplier les villages; les campagnes furent mieux cultivées par les laboureurs, qui

---

(1) On les détaillera dans la suite.

1137. de serfs étoient devenus fermiers ou propriétaires à titre de cens; le commerce et les arts commencèrent à renaître; mais on ne donnoit guère que des leçons de philosophie et de théologie ; le goût des sophismes infecta l'une et l'autre. On se perdit dans des abstractions métaphysiques. Le premier qui ait introduit ces subtilités est Roscelin, auteur d'une opinion condamnée sur la Trinité. Abailard né au bourg de Palais, près de Nantes, fameux par ses amours et la catastrophe qui les termina, fut son disciple et son successeur. Le concile de Soissons, sans avoir voulu l'entendre, condamna sa doctrine. Il fut forcé de jeter de sa main au feu un livre qu'il avoit composé, et dans lequel on l'accusoit d'avoir établi des systèmes peu orthodoxes sur la Trinité. Il avoit aussi étudié sous Guillaume de Champeaux, qui, après avoir professé la rhétorique, la dialectique et la théologie dans le cloître de Notre-Dame de Paris, fut évêque de Châlons-sur Marne, puis fonda la communauté des chanoines réguliers de Saint-Victor. Sous ce règne parurent encore deux ordres de moines : les *Prémontrés* dans le désert de Vosage, aux environs de Laon, et les Grandmontains, d'abord appelés les *Bons-Hommes*, dans une solitude voisine de Muret, au dio-

cèse de Limoges. Le premier de ces ordres eut pour fondateur Norbert, gentilhomme allemand, et l'autre saint Etienne, vicomte de Thiers en Auvergne. 1137.

LOUIS VII,

DIT LE JEUNE (1).

Louis, qui étoit encore dans la Guyenne à la mort de son père, accourut à Paris lorsqu'il en eut appris la nouvelle. Son autorité lui parut assez bien affermie pour négliger la précaution prise par la plupart de ses prédécesseurs de se faire sacrer de nouveau.

Les commencemens de son règne furent paisibles, grâces aux troubles qui agitoient le voisinage, à l'occasion de la succession à l'empire, à l'Angleterre et à la Normandie. Le moine Suger, abbé de Saint-Denis, qui étoit à la tête de l'administration, fut, à ce qu'on prétend, le premier ministre françois qui excita des guerres civiles en Allemagne. Il y fit faire une élection qui mit tout en feu. La Normandie et l'Angleterre étoient également en combustion. Henri I avoit, par son testament, 1138-39.

(1) Surnom qui lui fut donné pour le distinguer de son père, qui l'associa à la couronne.

1138-39. laissé l'une et l'autre à sa fille Mathilde, comme nous l'avons dit; mais elles lui furent enlevées par Etienne, comte de Boulogne, qui donna la première à son fils Eustache, et garda la seconde. Cette querelle fut si vive en Angleterre qu'elle fit perdre à ce pays près du tiers de ses habitans.

Pendant qu'on s'égorgeoit ainsi chez leurs voisins, les François se livroient à des disputes théologiques. Abailard fut accusé d'enseigner les opinions contenues dans le livre qu'on l'avoit contraint de brûler. On assembla contre lui à Sens un concile auquel Louis voulut se trouver. Saint Bernard attaqua la doctrine d'Abailard, et la fit proscrire, mais celui-ci en appela au pape. Cependant on parvint à le réconcilier avec son antagoniste, et dès lors il cessa d'être regardé comme un hérésiarque. Il mourut deux ans après. Son épouse, Héloïse (1), lui survécut près de

(1) Quoiqu'elle eût un fils, elle affecta la singulière manie de ne vouloir passer que pour sa maîtresse. S'imaginant que la publicité de son mariage seroit une tache à la gloire de son époux, elle désavoua cette union, qui n'avoit d'abord été connue que de ses parens, et que ceux-ci avoient cru devoir publier pour l'honneur d'Héloïse. Fulbert, son oncle, chanoine de Paris, chez qui elle demeuroit, très-mécontent de ce désaveu, la traita

vingt ans, et fut enterrée dans le même tombeau que son amant, à l'abbaye du Paraclet, près de Nogent-sur-Seine. Les lettres qu'ils s'écrivirent, étant séparés, subsistent encore. On y voit qu'ils s'aimoient toujours. Il y a plus de passion dans celles d'Héloïse : Abailard écrivit en vers l'histoire de ses aventures. 1138-39.

Une querelle plus sérieuse, suscitée par le pape, vint faire diversion aux disputes théologiques. Innocent II occupoit le Saint-Siége depuis dix ans, et le devoit à Louis VI ; car il y avoit eu une double élection, et le droit de son concurrent étoit même le plus plausible. L'éloquence de saint Bernard, aidée de la puissance du monarque françois, l'emporta. Le roi d'Angleterre avoit quelque temps balancé, craignant de s'exposer à des remords en favorisant le droit le moins apparent. L'impétueux Bernard le détermina en lui disant avec une espèce d'effronterie : « Occupez-vous » de vos autres péchés ; pour celui-là je m'en » charge. » Ce pape qui devoit tout à la France, voulut y agir en maître. Il fit élire archevêque 1140-44.

---

durement. Abailard la fit entrer au monastère d'Argenteuil. Fulbert crut qu'il vouloit se débarrasser de sa femme en lui faisant prendre le voile, et le fit mutiler.

1140-44. de Bourges Pierre de la Châtre, homme d'une naissance distinguée, qui prit même possession sans le consentement du roi. Louis ordonna au chapitre d'en élire un autre. La Châtre alla s'en plaindre au pontife romain, qui le sacra, et dit que « Louis étoit un jeune » homme qu'il falloit instruire, et accoutumer » à ne pas se mêler des affaires ecclésiastiques. » Son protégé revint pour gouverner le diocèse dont il se croyoit assuré. Bourges lui ferma ses portes. Innocent met le royaume en interdit, et défend d'y célébrer l'office. Le prélat qu'il avoit nommé se retire près de Thibaut, comte de Champagne, qui le prend sous sa protection, et donne encore à Louis un autre sujet de mécontentement. Le monarque irrité marche sur Vitry, s'en rend maître, passe tout au fil de l'épée, et fait incendier l'église paroissiale où périrent plus de treize cents personnes (1). Ce crime ne fut pas plus tôt commis que son auteur en éprouva de cuisans remords; on lui persuada, pour l'expier, de rétablir la Châtre, et de se croiser.

(1) Ce nombre est celui qu'assignent Mézerai, Daniel, le président Hénault, auteur d'un Abrégé chronologique de l'Histoire de France, et Velly. Nous ignorons pourquoi Anquetil, auteur récent d'une Histoire de France, le porte à trois mille cinq cents.

Les chrétiens établis en Asie avoient un 1140-44.
pressant besoin de secours. Ils y possédoient quatre Etats gouvernés par autant de souverains. Le comté d'Edesse, comprenant les environs de l'Euphrate, obéissoit à Josselin de Courtenai, deuxième du nom; celui de Tripoli à Raymond de Toulouse, arrière-petit-fils du fameux comte de Saint-Gilles; la principauté d'Antioche à Raymond de Poitiers, oncle de la reine Eléonore; l'un et l'autre s'étendoient le long de la mer de Phénicie; enfin le royaume (ou la baronnie) de Jérusalem, borné par les trois autres et par l'Idumée, avoit pour chef Baudouin III, fils du comte Foulques d'Anjou. Ces princes que leur union eût pu maintenir, se ruinèrent par leurs divisions. Sanguin, soudan d'Alep et de Mosul, avoit déjà pris Edesse. Son fils et son successeur, le brave Noradin, s'annonçoit comme un ennemi non moins redoutable aux chrétiens. Ils sollicitèrent une nouvelle croisade. Saint Bernard, le génie de son siècle le plus transcendant, fut chargé par le pape de la prêcher non seulement en France,
mais en Flandre et en Allemagne. Il y mit 1145.
tant d'ardeur qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu le bonheur de cette expédition. Il détermina le roi à en être, malgré l'avis de Suger, qui pensoit en homme

1145 d'Etat, tandis que l'autre affectoit le rôle d'un prophète.

1146. On convoqua un parlement (1) à Vezelai en Bourgogne. On dressa en pleine campagne un échafaud. Bernard y parut à côté du roi, et prononça une harangue pathétique. Louis parla ensuite, et en terminant son discours, se jeta aux pieds de Bernard, et reçut la croix de sa main : la reine et un très-grand nombre de seigneurs la prirent après lui. Une multitude immense suivit leur exemple. Dans plusieurs bourgs il ne resta que des femmes et des enfans, encore le nombre des femmes y diminua-t-il beaucoup; car la plupart suivirent leurs maris. La fureur de la croisade fut poussée au point qu'on envoyoit une quenouille et un fuseau à ceux qui ne vouloient pas s'enrôler. On offrit le commandement de l'armée à l'abbé de Clairvaux. Il eut le bon esprit de le refuser, et partit pour l'Allemagne, où un autre moine prêchoit la croisade; Bernard le fit taire sous prétexte qu'il n'avoit point de mission du pape.

---

(1) C'est la première fois que ce terme est employé par les anciens historiens de France pour désigner une assemblée de la noblesse et du clergé; on l'appeloit auparavant *synode* ou *plaids*.

Quoiqu'il ne parlât que françois aux Allemands, il eut sur eux la même influence qu'il avoit obtenue dans sa patrie. L'empereur Conrad III, son frère Henri, duc de Souabe, son neveu Frédéric, qui fut son successeur à l'empire, et une foule prodigieuse d'Allemands se croisèrent. Bernard, après les avoir enrôlés, vint à l'assemblée d'Etampes, où, de concert avec les envoyés de l'empereur, il fut décidé qu'on se rendroit par terre à Constantinople. La même assemblée donna la régence du royaume à Suger; elle ne pouvoit faire un choix plus judicieux. 1147.

Le roi à la tête, dit-on, de deux cent mille hommes, arriva heureusement à la vue de Constantinople. L'empire d'Orient étoit possédé par Manuel Comnène, qui, craignant plus les croisés que les Turcs, les trompa et les trahit. Il donna des guides infidèles à Conrad; 1148-49.
on engagea ce prince dans les défilés du mont Taurus, où il manqua de vivres, et où les Musulmans écrasèrent sans peine des soldats exténués par la faim et la soif. L'empereur, blessé de deux flèches, se retira à Nicée, où il arriva dans le plus grand délabrement, avec moins de la dixième partie de son armée : le reste avoit été exterminé, ou pris et mené en esclavage.

1148-49. Louis, ignorant cette perfidie de Manuel, entra assez imprudemment à Constantinople fort mal accompagné. Cette imprudence n'eut pas de suite fâcheuse : l'empereur grec le combla de témoignages d'intérêt. Godefroy, évêque de Langres, ne se fiant point à ces apparences, proposa de s'emparer de Constantinople; mais cette proposition fut rejetée. On répondit au prélat qu'on étoit venu pour combattre des mahométans et non des chrétiens. Louis s'avança du côté de Nicée, vit l'empereur, et accueillit avec une noble cordialité ce prince et les débris de son armée. Conrad annonça qu'il ne se sépareroit pas de lui; mais, se voyant chaque jour abandonné par les seigneurs qui l'avoient suivi, il s'embarqua pour Constantinople. Le roi, poursuivant néanmoins sa route, passa le Méandre, fleuve large et profond, à la vue des ennemis, les enfonça, et prit leur camp qu'il remplit de carnage; mais quelques jours après, son arrière-garde fut presque détruite par la faute d'un de ses généraux, et il courut lui-même de très-grands dangers auxquels il n'échappa que par des prodiges de courage. Après plusieurs jours de marche, il arriva sous les murs d'Attalie, ville maritime de la Pamphilie, sous la domination de Manuel. Le gouverneur de la place

fort empressé de se délivrer de la présence de 1148-49.
l'armée latine, offrit au roi des vaisseaux pour le transporter en Syrie. L'offre fut acceptée, mais accomplie avec tant de mauvaise foi, que le prince se vit obligé de laisser après lui toute son infanterie, dont la plus grande partie périt par la trahison des Grecs, en l'allant rejoindre à Antioche où il se rendit. Raymond, souverain de cette principauté, n'oublia rien pour engager le roi à l'aider dans quelques conquêtes qu'il avoit en vue. La reine, sa nièce, sollicitoit vivement en sa faveur; mais c'étoit près de son époux une fort mauvaise recommandation. Il savoit que Raymond avoit plu à cette princesse, excessivement galante. On avoit en outre averti le roi qu'elle avoit eu les dernières complaisances pour un Turc, nommé Saladin, et qu'elle en avoit reçu des présens. Raymond n'éprouva, comme on peut penser, que des refus de la part de Louis, qui s'excusoit sur ce qu'avant tout il devoit accomplir le vœu qu'il avoit fait d'aller à Jérusalem. Raymond méditoit une vengeance contre le monarque, dont l'armée campoit hors de la ville; mais ce prince trouva moyen de lui échapper pendant la nuit, et d'emmener la reine. Il se rendit dans la Cité sainte.

Peu après l'arrivée de Louis en cette ville,

1148-49. tous les princes chrétiens d'Orient s'assemblèrent, pour délibérer, à Ptolémaïs. On y résolut le siége de Damas. Baudouin III, souverain de Jérusalem, joignit ses troupes à celles de Conrad qui s'étoit rendu par mer de Constantinople dans la Palestine. Le siége ne réussit pas. On dit que ce fut par la division qui se mit entre les croisés. Quoi qu'il en soit, l'empereur et le roi retournèrent dans leurs Etats, ayant perdu deux des plus grandes armées qu'on eût encore assemblées en Allemagne et en France.

Tout le monde maudit cette malheureuse expédition, et Bernard qui l'avoit conseillée et en avoit promis le succès. Bernard, pour s'excuser, citoit Moïse, lequel avoit, comme lui, fait aux Israëlites, de la part de Dieu, des promesses qui ne s'accomplirent point, et à l'exemple de Moïse, en rejetoit aussi la faute sur les crimes de ceux qui avoient reçu ses promesses : mais quoiqu'il fût véritable que la débauche et les désordres eussent été poussés aux derniers excès dans les armées latines, cette comparaison très-peu goûtée ne consola personne.

Tandis qu'on éclatoit contre la prophétie du moine Bernard, on combloit de bénédictions la sagesse de Suger, dont l'administration avoit maintenu la tranquillité en France, et avoit

fait prospérer le royaume. De concert avec le peuple, le roi l'honora du nom de Père de la patrie. 1148-49.

Il avoit convoqué, pendant sa régence, deux conciles nationaux, à Paris et à Reims, tous deux présidés par le pape Etienne III. On examina, dans le dernier, les opinions nouvelles d'un évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée, sur l'essence de Dieu et la Trinité. Quand le fait eut été exposé, les cardinaux se levèrent, et dirent qu'ils alloient juger, prétendant que c'étoit au pape seul, assisté de son conseil, de prononcer sur les questions de foi. Les évêques de France n'acquiescèrent point à cette prétention. Gilbert se rétracta. On amena au concile de Reims un fou, nommé Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, qui soutenoit qu'il viendroit juger les vivans et les morts. Il avoit lu ou entendu réciter à l'église ce verset : *Per EUM qui venturus est judicare vivos et mortuos*, et croyoit que ce mot *eum*, qui se prononçoit à peu près comme *Eon*, le désignoit. L'abbé Suger le fit mettre dans une étroite prison où il mourut peu après. C'étoit déjà trop ; mais on eut la barbarie de brûler quelques imbécilles qui avoient adopté les rêveries de cet homme.

Parmi les canons de ce concile, il en est un

1148-49. qui déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses et des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés; ce qui suppose qu'il existoit de telles unions. Un autre supprime les sous-avoués. Les Eglises, suivant un très-ancien usage, se choisissoient, dans la noblesse, un défenseur qu'on appeloit *avoué*, en latin *advocatus*. Ils avoient de très-grands priviléges: les abbés, quelquefois même les évêques, ne pouvoient être élus que de leur consentement. Ils avoient en outre des avantages pécuniaires très-considérables. Leur cupidité, loin d'en être assouvie, n'en fut que plus irritée; elle alla jusqu'à usurper les biens qu'ils étoient chargés de défendre. Quelques uns avoient des sous-avoués qui leur faisoient hommage, et qui étoient chargés de veiller sur les biens situés dans des pays trop éloignés des églises pour que les avoués pussent y exercer leur surveillance. Ces sous-avoués, encore plus avides que ceux qui les préposoient, se comportoient en vrais brigands. Le concile de Reims les supprima; et, quant aux avoués, il ordonna que ceux qui exigeroient au-delà des anciens réglemens, seroient privés de la sépulture ecclésiastique.

On vit, à cette époque, éclore des opinions très-hardies qui, depuis, furent reçues, avec

quelques restrictions, par la religion réformée. 1148-49.
Elles furent professées par un moine, nommé Henri, qui s'étoit débarrassé de son froc; par un riche bourgeois de Lyon, appelé Valdo, et par un autre particulier qui se nommoit Pons, et qui répandit sa doctrine dans tout le pays d'Albi. De là les noms si connus d'Henriciens, de Vaudois et d'Albigeois. Il y avoit quelques différences entre leurs systèmes. Les uns admettoient une partie des Ecritures, les autres les rejetoient entièrement; mais tous proscrivoient les églises, les autels, nioient la présence réelle, et défendoient le baptême des enfans et les prières pour les morts. La plupart furent brûlés; c'étoit, dit Velly, la manière de convertir. On verra qu'elle ne fut point efficace.

Ces nouveautés religieuses étoient le seul 1150-51.
objet qui agitât un peu la France; mais la guerre existoit toujours entre les prétendans au trône d'Angleterre et au duché de Normandie. Geoffroy, comte d'Anjou, et Henri, son fils aîné, recoururent à la protection de Louis contre Etienne qui leur ravissoit l'un et l'autre. Le monarque françois la leur accorde, s'empare de la Normandie, et la remet entre les mains du prince Henri qui, du consentement de son père, reconnoît ce

1150-51. service en cédant à la France tout le Vexin normand, c'est-à-dire, tout ce qui se trouve entre l'Epte et l'Andelle. Le nouveau duc fit hommage de ses Etats. Mais bientôt, oubliant les devoirs d'un vassal, il refusa de comparoître à la cour des pairs, où le roi l'avoit fait citer, pour répondre aux plaintes portées contre lui par un gentilhomme angevin. Louis entre aussitôt en Normandie, s'empare de Vernon, et emporte d'assaut Neuf-Marché. Le duc, intimidé, se soumet; mais il ne tarde pas à se rendre redoutable à son bienfaiteur. A la vérité, ce fut de la faute de Louis.

1152. Ce prince avoit eu depuis long-temps la pensée de répudier Eléonore. Le sage Suger l'en avoit détourné en lui remontrant quel préjudice causeroit à la France la restitution de la dot de cette princesse; mais la mort lui enleva ce grand ministre, et l'antipathie mutuelle, qui existoit entre les deux époux, éclata ouvertement. C'étoient deux caractères opposés. Le roi, grave et sérieux, fuyoit les plaisirs; Eléonore s'y livroit sans mesure, et disoit qu'elle avoit épousé un moine, et non pas un roi. Louis, n'étant plus retenu par Suger, résolut de la renvoyer. C'étoit ce qu'elle désiroit, et ce qu'elle lui avoit, peut-être, fait conseiller elle-même. Un concile, assem-

blé à Beaugenci, déclara le mariage nul, sous prétexte de parenté entre les contractans. La Guienne et le Poitou furent rendus. Quelques uns ont pensé que Louis auroit dû retenir la dot en congédiant l'épouse. Mais il n'étoit peut-être pas assez puissant pour commettre cette injustice avec impunité. Six semaines après le divorce, Eléonore épousa le duc de Normandie; précipitation qui fit soupçonner que ce mariage avoit été prémédité entre eux avant la répudiation. 1152.

La France vit, avec terreur, l'Aquitaine dans les mains d'un jeune prince qui avoit du mérite, et qui, de son chef, possédoit déjà l'Anjou, le Maine et la Normandie. Le roi fut d'autant plus irrité de cette seconde union d'Eléonore, que, par son contrat de mariage avec le duc de Normandie, elle avoit déshérité les deux filles qu'elle lui avoit données et laissées. Il dut faire de plus tristes réflexions encore sur son divorce, lorsqu'il vit Henri, appelé au trône d'Angleterre par Etienne, réunir ce royaume à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, à la Saintonge, au Poitou et à la Guienne. Néanmoins Henri II (ou Plantagenet) usa de si grands ménagemens envers Louis, que la bonne intelligence subsista, durant quelques années, entre les deux monarques. 1153.

1153. Celui de France, sentant néanmoins combien il avoit besoin d'appui contre Plantagenet, en chercha dans un second mariage avec Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Léon et de Castille, dont il pouvoit attendre des se-
1154. cours du côté de la Guienne. Il trouva, dans cette union, le moyen de faire un dévot pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Il en avoit fait, l'année précédente, un semblable au Mont-Saint-Michel en Normandie.

1155. De retour d'Espagne, il se rendit à un concile, qu'il avoit indiqué à Soissons pour y délibérer sur les moyens d'établir la paix intérieur edans ses Etats, et de l'y maintenir. On n'en trouva pas de meilleur que d'ordonner une trève de dix ans pour toutes les querelles particulières. Tous les membres de l'assemblée, sans excepter le roi, jurèrent que, s'il en survenoit quelqu'une, on la termineroit par des arbitres.

1156. La France avoit besoin de conserver toutes ses forces pour être en mesure de résister au roi d'Angleterre qui, chaque jour, augmentoit son pouvoir et son influence. Il venoit d'hériter du comté de Nantes, qu'avoit possédé son frère Geoffroy, et de contraindre Conan, duc de Bretagne, de donner une fille unique, qui devoit lui succéder, au troisième de ses

fils, nommé Geoffroy (1). Le comte de Blois 1156-59.
avoit été forcé aussi de lui remettre Amboise et quelques autres domaines environnans qu'il prétendoit usurpés sur ses prédécesseurs. Enfin Thierri d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la Palestine, lui avoit confié la personne et les Etats de son fils, encore enfant, et néanmoins déjà marié à la comtesse de Vermandois; en sorte que Henri tenoit la France comme bloquée. Un si puissant vassal causoit à Louis de justes inquiétudes, et la guerre alloit éclater entre les deux souverains, lorsque les seigneurs françois, considérant que l'Etat étoit épuisé par la croisade, la prévinrent en proposant le mariage de Marguerite, fille du second mariage de Louis, avec le fils aîné de

(1) Ce fut ce prince qui, dans une assemblée qu'on nomme l'assise du comte Geoffroy, ordonna que toutes les *baronnies* et les *chevaleries*, en Bretagne, appartiendroient aux aînés, à la charge de donner à leurs cadets des pensions alimentaires. L'aîné régloit d'abord ces pensions avec les principaux parens; elles furent ensuite fixées, soit qu'il y eût un ou plusieurs cadets, au tiers de la valeur des revenus. Pour ne pas le céder aux barons, les simples gentilshommes demandèrent que cette loi leur fût commune, et l'obtinrent. Elle parut d'abord fort étrange aux François; mais enfin ils l'adoptèrent aussi, du moins dans plusieurs provinces, et elle a duré jusqu'en l'année 1790.

1156-59. Henri. Constance ne survécut que peu de mois à cette convention qui ne fut pas exécutée incontinent.

1160. Quinze jours après la mort de la reine, Louis épousa Adèle, fille de Thibaud, comte de Champagne. La politique approuvoit cette union comme un moyen de détacher de l'Angleterre cette maison de Champagne, la plus puissante qui fût en France, et en même temps la plus factieuse. Louis avoit besoin d'appui contre Plantagenet qui ne manquoit aucune occasion de s'agrandir au sein de la France. Il avoit, du chef d'Eléonore, des prétentions sur le comté de Toulouse, possédé par Raymond,

1161-62. Secondé par un grand nombre d'alliés, il entra sur les terres de ce comte, et vint assiéger Toulouse. Louis accourut au secours de la place, força un quartier du camp ennemi, et entra dans la ville dont le siége fut aussitôt levé. Mais Henri ordonna une diversion, sur les terres de France, du côté de la Normandie, pour contraindre Louis à quitter Toulouse. Le projet ayant été prévu, cette frontière étoit en défense, et les tentatives, que fit faire Henri, échouèrent. Il vint en personne les renouveler, prit et rasa Gerberoy, dans le Beauvoisis, et sema le ravage jusqu'aux portes de Paris dont les habitans témoignèrent si vivement le désir

de la paix, que Louis fut obligé de la faire. Le 1161-62.
mariage projeté fut enfin arrêté définitivement. La fille de Louis eut pour dot les villes de Gisors et de Neaufle, toutes deux, la dernière surtout, très-voisines de Paris. Elles furent cependant mises en séquestre, entre les mains de deux templiers, jusqu'à ce que l'union, retardée par le jeune âge des futurs époux, pût s'accomplir.

Mais le monarque anglois, impatient d'avoir 1163-69.
ces places à sa disposition, fit célébrer les noces des deux enfans sans en prévenir Louis, et se fit remettre les villes séquestrées. Tout avoit été d'avance concerté avec les deux chevaliers du Temple, qui, après leur trahison, se sauvèrent en Angleterre. Louis, indigné, fondit sur le Vexin normand, mais n'y fit aucun progrès. Les deux rois se trouvèrent en présence plusieurs fois sans en venir à une bataille. Ils s'estimoient, se craignoient réciproquement, et firent encore la paix. Ils reprirent les armes une seconde et une troisième fois dans l'espace de six ans, et enfin conclurent un traité à Montmirail, dans le Perche. On y convint du mariage de Richard, fils puîné de Henri, avec Alix, fille de Louis et de sa troisième épouse.

Il restoit encore une affaire à traiter entre 1170-71.

1170-71. les deux couronnes : c'étoit la réconciliation d'un archevêque de Cantorbéry, nommé Thomas Becquet, qui, ayant eu de violens démêlés avec Henri, son souverain, s'étoit réfugié en France. Mais ce pontife, qui parut dans une assemblée où étoient les deux monarques, y montra tant de roideur, qu'on ne put rien terminer. Henri retourna dans ses Etats de Normandie, où il résidoit le plus habituellement. La négociation se renoua. L'archevêque rentra en grâce; mais ayant encore grièvement offensé son prince, en excommuniant tous ceux qui avoient assisté au sacre de son fils, Henri, dans un moment de fureur, s'écria : « Mais j'étois présent à ce sacre ; je » suis donc excommunié aussi ! Est-il possible » qu'il ne se trouve personne qui me venge » d'un prêtre ingrat et rebelle qui met le » trouble dans mon royaume ! » Ce mot indiscret fut l'arrêt de mort de Thomas Becquet. Quatre gentilshommes ou chevaliers anglois partirent aussitôt, et l'allèrent poignarder au pied de l'autel de Cantorbéry. L'Eglise en a fait un Saint. Elle a cru sans doute que sa mort déplorable avoit effacé les taches de sa vie, qui fut celle d'un prélat d'abord mondain, ensuite opiniâtre et factieux. Henri, pour apaiser Rome, se soumit à beaucoup d'humiliations.

La fortune qui jusqu'alors lui avoit toujours souri, parut l'abandonner. La crainte de l'excommunication pour le meurtre de Thomas Becquet l'avoit décidé à faire couronner son fils aîné, du même nom que son père, et à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui, mais son fils qui étoit roi. On n'imaginoit pas à cette époque d'autre moyen de se garantir des foudres de l'Eglise. Le jeune Henri, dévoré d'ambition, auroit bien voulu pouvoir prendre à la lettre la déclaration de son père. Il vint passer, avec sa femme, quelque temps à la cour de France, qui ne manqua pas d'encourager ses vues ambitieuses. Elle lui conseilla, dès qu'il seroit retourné dans les Etats de son père, de lui demander le gouvernement ou de l'Angleterre ou de la Normandie; et s'il étoit refusé, comme on s'y attendoit, on lui promit un asile. Les choses se passèrent ainsi qu'on l'avoit prévu. Le jeune Henri, n'ayant rien obtenu, se sauva de nuit et revint en France. Ce fut le signal d'un soulèvement universel contre le monarque anglois. Il vit se déclarer contre lui, outre le roi de France, plusieurs seigneurs normands et angevins, Richard, duc de Guienne, et Geoffroy, désigné duc de Bretagne, tous deux frères du jeune Henri, et, comme lui, désirant de 1172-74.

1172-74. n'être pas réduits à des titres sans réalité. La reine même se déclara contre son mari. On la disoit jalouse d'Alix de France, qu'on prétendoit aimée du vieux Henri. On alloit jusqu'à dire qu'il en avoit abusé, et que c'étoit ce qui lui faisoit retarder le mariage de cette princesse (1).

Henri, trahi ou abandonné de toute part, ne perdit point courage. N'osant se fier à ses sujets, il prit à sa solde vingt mille Brabançons, ainsi nommés, à ce qu'on croit, parce que la plupart venoient du Brabant. C'étoit le nom qu'on donnoit à des bandits presque tous Flamands et Allemands, qui parcouroient et dévastoient la France, se louant aux princes qui leur offroient une solde avantageuse. Ils furent vainement excommuniés, et ne purent être domptés que par le successeur de Louis VII.

La ligue formidable réunie contre le roi d'Angleterre ne produisit pas de grands effets.

---

(1) Richard, dans la suite, refusa de l'accomplir, par ce motif ou sous ce prétexte. Alix fut mariée au comte de Ponthieu. Elle avoit une sœur cadette qui épousa Andronic, empereur d'Orient, puis un simple gentilhomme grec, Théodore Branas, dont elle avoit été, dit-on, long-temps la concubine, avant de devenir la femme.

On lui prit Aumale et Verneuil; mais cette 1172-74
dernière place fut bientôt évacuée. D'un autre côté, ses Brabançons battirent les rebelles de la Bretagne; il prit Dol en personne, soumit les Angevins, emporta Vendôme d'assaut, réduisit le Poitou et la Saintonge, et triompha également en Angleterre par son général. Ces succès lui procurèrent une trève; mais elle ne fut pas plus tôt expirée que le roi d'Ecosse, allié du jeune Henri, entrant une seconde fois sur le territoire anglois (d'où la crainte d'une diversion dans ses propres Etats l'avoit fait sortir), y mit tout à feu et à sang. D'autre part, le fils aîné du roi d'Angleterre étoit au moment de faire une descente en cette île avec une nombreuse armée. Le vieux Henri crut qu'il falloit, à tout prix, regagner l'affection de ses sujets, qui ne lui avoient pas encore pardonné le meurtre de Becquet. Il passe la mer, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorbéry, et se rend, nu-tête et nu-pieds, au tombeau de Becquet. Là, le visage contre terre, il crie miséricorde, et dépouillant ses habits, se fait fouetter par les évêques, les abbés et les moines qui s'y trouvent, et si rudement que le sang ruisselle de ses épaules. Le peuple anglois, se réconciliant avec son prince, lui fournit tout ce qui

1172-74. lui est nécessaire. Le sort change de face une seconde fois : le jeune Henri ne peut aborder en Angleterre, et demande grâce. Le roi d'Ecosse est vaincu et pris, Louis contraint de lever le siége de Rouen, et Richard réduit aux dernières extrémités. Ce fils rebelle n'eut d'autre parti à prendre que de se jeter aux genoux de son père, et Geoffroy fut trop heureux d'y être reçu à son tour. Enfin, la paix se fit aussi entre la France et l'Angleterre.

1175-78. Les deux royaumes, sur la sollicitation du pape, s'engagèrent à une ligue pour secourir la Palestine ; mais ce projet demeura sans exécution ; ce fut probablement par le fait de Henri qu'il manqua. Il étoit beaucoup moins dévot que le roi de France (1). Louis, dans le loisir que lui donna la paix avec l'Angleterre, châtia plusieurs vassaux rebelles.

1179 Une cruelle inquiétude vint troubler son repos. Il n'avoit qu'un fils, nommé Philippe,

---

(1) C'est ce qu'on peut conclure d'un mot que dit à Louis un envoyé anglois. Le roi lui demandant, à l'occasion du meurtre de Becquet, comment il se pouvoit que son maître eût oublié ces paroles du Psalmiste : *Irascimini, et nolite peccare*, « Mettez-vous en colère, mais ne péchez » pas ; » l'Anglois lui répondit : « Il ne va pas à l'office » aussi souvent que vous. »

et surnommé d'abord *Dieu-Donné*, parce 1179.
qu'il avoit été long-temps attendu. Ce prince, âgé alors de quatorze ans (il étoit né au mois d'août 1165), fut pris d'une fièvre qui fit craindre pour ses jours. Louis alla demander sa guérison à Cantorbéry, sur la tombe de Becquet, déjà canonisé. Il s'embarqua au port de Wuissan, et, au bout de six à sept jours, étant de retour dans un port de Flandre, il apprit que son fils étoit rendu à ses vœux. Aussitôt il l'associe à la couronne, et le fait sacrer à Reims. L'archevêque de cette ville, frère de la reine, obtint du roi une déclaration qui attribuoit à son église le droit exclusif de cette auguste cérémonie. Ce jeune prince épousa, la même année, Isabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut. Elle étoit du sang de Charlemagne, descendant en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée de Charles de Lorraine, qui eût dû succéder à Louis V, et que Hugues-Capet écarta du trône. Les François, qui adoroient la mémoire des princes carlovingiens, qu'ils appeloient communément les grands rois, furent ravis de voir les deux races royales se réunir par ce mariage.

Le commencement du règne de ce nouveau monarque fut marqué par deux édits plus que sévères : le premier condamne les hérétiques

1179. au feu; le second ordonne de noyer les blasphémateurs; un troisième bannit les bateleurs et farceurs du royaume. Ensuite il marcha contre plusieurs seigneurs qui avoient ravi des biens d'église, et les contraignit à la restitution.

1180. Son père mourut le 18 septembre à Paris dans sa soixantième année; il fut enterré à l'abbaye de Barbeau, qu'il avoit fondée à deux lieues de Melun. Ce prince étoit pieux, humain, libéral et brave. On ne peut guère lui reprocher que le massacre de Vitri, et la protection qu'il accorda constamment à des enfans rebelles. C'étoit, au reste, un génie médiocre. Velly en dit plus de bien que Daniel. Le siècle où il vécut étoit encore barbare. On peut citer en preuve l'ordonnance qui défend de se battre en duel pour un objet dont la valeur n'excéderoit pas cinq sous. L'église cathédrale de Paris, ainsi que plusieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ses tenanciers pour la décision de certaines affaires. Les champions se battoient dans la cour du palais épiscopal. On dit que le pape Eugène III, consulté sur ce barbare usage, répondit : *Suivez vos coutumes.* Le gouvernement étoit toujours extrêmement foible. Un jour que le pape Eugène III officioit à Sainte-

Geneviève, les ecclésiastiques françois et 1180.
romains se battirent pour savoir à qui demeureroit un tapis de soie que le monarque avoit envoyé pour le service du pontife; et Louis, voulant, mais en vain, apaiser la querelle, reçut plusieurs coups qui l'obligèrent de se retirer.

Cependant, depuis plus d'un siècle, quelques foibles lueurs sembloient annoncer dans la Provence l'aurore de la poésie. Dès les premiers jours de la monarchie, à la vérité, des vérificateurs connus sous le nom de bardes, chantoient, au son des musettes, les exploits célèbres. Au commencement de la troisième race on entonnoit toujours avant le combat la chanson dite de Roland. Ces vers et la langue des François étoient un mélange barbare de tudesque, de gaulois et de latin. Jusqu'à Charlemagne la poésie n'exista, pour ainsi dire, pas en France. Elle brilla un moment sous ce prince, et s'éclipsa ensuite. Enfin, les trouvères, ou troubadours, la firent renaître en Provence. Leur langue étoit le roman (la langue romaine corrompue). Ils alloient, chantant l'amour, de château en château, et quelquefois ils en étoient récompensés par les faveurs des grandes dames, et même des princesses.

1180. On aperçoit dans ce siècle les premières traces des représentations théâtrales. Un moine nommé Geoffroi, chargé de l'éducation de la jeunesse, faisoit représenter à ses écoliers des espèces de tragédies pieuses.

C'est sous ce règne que fut commencé l'édifice de Notre-Dame de Paris, dont la construction dura près de deux cents ans.

Un concile de Latran, tenu du temps de Louis VII, au mois de mars 1179, donne une idée du luxe ecclésiastique de ce siècle. Il défend aux archevêques d'avoir plus de cinquante chevaux dans leurs visites, et n'en permet que trente aux évêques.

PHILIPPE II,

SURNOMMÉ AUGUSTE.

Quoique Philippe fût à la mort de Louis V âgé de quinze ans, et qu'il eût été ass à la couronne, on croit que son père lui av nommé un tuteur, et que c'étoit le comte Flandre. Les princes de Champagne, c maternels de Philippe, murmurèrent en vo toute l'autorité entre ses mains. Le comt
1181. Sancerre, l'un d'eux, prit les armes. A nouvelle, le jeune monarque vole da Berri, emporte, brûle, rase Châtillon,

des plus fortes places du pays, et ravage toutes 1181.
les terres du rebelle. Mais bientôt la reine mère elle-même, épousant la querelle de la maison de Champagne, dont elle étoit issue, se retira en Normandie; elle trouva le roi d'Angleterre très-disposé à embrasser son ressentiment. On devine par quels motifs et dans quelles vues. Ce prince mit promptement de nombreuses troupes sur pied. Philippe partit aussitôt à la tête des siennes; et l'on alloit en venir aux mains lorsque le légat du pape engagea les deux rois à une conférence. Quoique Henri eût blanchi dans les affaires, et passât pour le premier politique de son siècle, il ne put ni tromper Philippe, ni l'intimider. Ce roi adolescent montra la plus grande fermeté dans la discussion. Il consentit au retour de sa mère, et lui laissa espérer sur les affaires l'influence dont la grande jeunesse de son fils pouvoit la flatter. On confirma les traités entre les deux couronnes.

Le comte de Flandre fut écarté. On donna le ministère successivement à deux frères, simples gentilhommes, nommés du Metz. Ils moururent l'un et l'autre dans l'année suivante, et eurent pour successeur le cardinal de Champagne, frère de la reine, homme d'un mérite distingué.

1. Son administration commença néanmoins par un acte de violence : les juifs, en prêtant à de gros intérêts, et aussi en faisant presque tout le commerce de la France, avoient, dit-on, acquis plus d'un tiers de ses biens-fonds; ce qui paroît fort exagéré. Ils étoient soutenus par les grands, qui leur vendoient chèrement cette protection, et, fiers de cet appui, ils alloient, dit-on, jusqu'à réduire en esclavage leurs débiteurs insolvables. On publioit aussi que tous les ans, à Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien qu'ils immoloient en haine de Jésus, regardé par eux comme le destructeur de leur loi. Ces histoires ou ces contes tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu l'enfance de Philippe, lui avoient inspiré une insurmontable aversion pour ce peuple. On profita de cette disposition. Un jour de sabbat, on investit les juifs de Paris dans leurs synagogues; on les arrêta tous, et on leur prit ce qu'ils avoient d'or et d'argent monnoyé et non monnoyé. On déclara leurs débiteurs quittes envers eux, à la condition néanmoins de payer au roi le cinquième de leur dette. Les immeubles des malheureux proscrits furent confisqués, un cinquième au profit du roi, et le reste fut donné à ceux dont ils les avoient achetés à vil prix. Tous les juifs

de France eurent ordre d'en sortir sous trois 1181.
mois, à moins qu'ils ne se fissent baptiser. Le plus grand nombre se retira. Les grands firent d'inutiles efforts près du monarque pour faire révoquer ou adoucir cette proscription. Les idées qu'on lui avoit inculquées dès son berceau prévalurent sur toutes les considérations qu'on leur opposa. Il fit aussi rechercher avec soin tous les hérétiques, dont le nombre s'accroissoit beaucoup. Plusieurs furent livrés aux flammes.

Bientôt des soins plus justes et plus doux 1182.
succédèrent à ces terribles exécutions. Philippe fit paver la capitale, qui ne l'avoit pas encore été, et le nom de Lutèce, qu'elle portoit, et qui exprime un terrain fangeux, fut changé en celui de Paris, dont l'étymologie n'est pas connue. Il fit aussi renfermer dans son enceinte une partie des bourgs qui l'environnoient, et fit ceindre ses faubourgs de murailles. Le Louvre fut commencé sous son règne. Il embellit également et fortifia les principales villes du royaume. Un hôtel des invalides fut projeté par lui; mais la gloire de l'exécution étoit réservée à un autre monarque.

Son attention se porta principalement sur 1183.
le maintien de la sûreté publique. Les Bra-

183. bançons désoloient les environs de Bourges, pillant tout, écorchant les prêtres, violant les femmes sous les yeux de leurs maris. Il envoya contre eux une armée, qui les extermina.

1184. Un différent survenu entre le roi et le comte de Flandre, son tuteur, annonça quelle seroit la vigueur de ce règne. Le comte, en épousant une petite-fille de Hugues-le-Grand, avoit eu en dot le Vermandois, le Valois et le comté d'Amiens. Sa femme mourut sans enfans; le roi réclama ces domaines. Celui qui les possédoit refusa de les rendre, la guerre commença. On étoit en présence, et Philippe, à qui son adversaire, pour pressentir la résolution des François, avoit offert la bataille, témoignoit une grande impatience de combattre, lorsque le comte crut devoir se soumettre. Il vint demander pardon à genoux, et restitua ce qui formoit l'objet de la querelle. La reine, nièce du vaincu, s'étant déclarée ouvertement pour lui pendant le débat, fut au moment d'être répudiée. On la renvoya même de la cour; mais on ne tarda pas à l'y rappeler, et cet orage se dissipa.

Après le comte de Flandre, Philippe humilia le duc de Bourgogne, Hugues, qui vouloit s'emparer du comté de Vergi, et qui en assiégeoit le château; Gui, possesseur de

ce fief, eut recours à la protection du roi, et 1184.
offrit de le reconnoître pour seigneur immédiat. Philippe vole en Bourgogne, force le duc de lever le siége, et lui fait perdre la mouvance de Vergi. Cette mortification ne fut pas la seule qu'il donna au duc. Les églises bourguignones se plaignirent à lui d'être opprimées par Hugues; il le fit condamner à leur payer des indemnités. Hugues refusant de s'y soumettre, le roi l'y contraignit par la force des armes.

L'année suivante, l'Aquitaine fut le théâtre 1185.
de trois sanglantes batailles entre la troupe de brigands nommée les Brabançons et une confrérie formée, pour les combattre, par un chanoine du Puy en Auvergne. Il se tenoit tous les ans dans cette ville, le jour de l'Assomption, une assemblée considérable, qui étoit fort utile à son clergé; mais la province, au temps dont nous parlons ici, se trouva tellement infestée par les Brabançons, que personne n'osoit sortir des forteresses, seuls asiles où l'on pût se garantir de leurs violences. Le chanoine, désolé de voir interrompre une solennité lucrative pour son église, imagine un singulier moyen pour la faire continuer : un artisan, homme fort simple, mais estimé dans la ville, avoit cou-

1185. tume de passer la nuit en oraison dans l'église, la veille de l'Assomption. Le chanoine habille en femme un jeune homme qu'il place derrière l'autel, et qui, au milieu de la prière de l'artisan, se présente à ses yeux, se donne pour la vierge Marie, et lui commande d'avertir ses concitoyens de se réunir contre les brigands. Il n'y manque pas; et le chanoine, prêchant le lendemain sur cette apparition, fait résoudre la confédération qu'il désiroit; elle fut nommée la ligue des *Pacifiques*. Elle étoit guerrière et religieuse. Les associés, qu'on appeloit *chaperons*, ne devoient ni jouer aux dés, ni fréquenter la taverne. Tous juroient de détruire les Brabançons. Effectivement, ils en tuèrent vingt-six mille en deux combats. Cette double victoire leur inspira tant d'orgueil, qu'ils défendirent qu'on exigeât d'eux ou impôts, ou redevances, sous peine d'encourir leur indignation; et ils se permirent d'ailleurs tant d'excès, qu'ils furent plus redoutés que les Brabançons. Mais ceux-ci eurent leur revanche, et battirent si bien les dévots brigands, que personne n'osa plus se dire de cette confrérie, ni en porter la marque, qui étoit un chaperon de toile blanche.

1186. On ne voit pas que Philippe eût pris à ces événemens une part directe. Il étoit, vers ce

temps, occupé des sujets de plainte que lui 1186.
donnoit la cour d'Angleterre. Elle ne paroissoit nullement songer à rendre le Vexin, assigné pour dot à Marguerite, sœur du roi de France, épouse du fils aîné d'Henri, mort sans enfans; et Richard, son cadet, surnommé Cœur-de-Lion, refusoit l'hommage qu'il devoit pour la Guienne et le Poitou, que son père lui avoit donnés, et n'accomplissoit point son mariage avec Alix, autre sœur de Philippe. On disoit même généralement que le vieux Henri avoit fait violence à cette princesse. Le monarque françois, négligeant ce bruit, peut-être mensonger, demanda l'hommage et la restitution du Vexin, qu'il offroit cependant de céder, si l'alliance depuis si longtemps arrêtée se consommoit enfin. La cour d'Angleterre consentit à tout, et n'exécuta rien.

Philippe lui déclare la guerre, entre dans 1187.
le Berry (1), et, après avoir rapidement forcé plusieurs places, assiége Châteauroux. Les Anglois viennent au secours des assiégés. Les deux armées étoient en bataille. Les légats du pape Urbain III engagèrent les deux monarques à la paix. Ils conclurent une trêve de deux ans.

(1) Le comté de ce nom étoit un fief de la Guienne.

1187. Issoudun, l'une des villes dont Philippe s'étoit emparé, lui resta pour les frais de la guerre. Richard vint passer quelque temps à Paris, et n'eut avec Philippe qu'une table et qu'un lit. C'étoit un témoignage autrefois usité de la plus haute considération et de la plus grande amitié.

1188-89. L'occasion de resserrer les liens de cette affection mutuelle, entre deux jeunes princes, qui tous deux fixoient l'attention de l'Europe, ne tarda pas à se présenter : on apprit que le célèbre sultan Salaheddin Jousef (Saladin), maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie et de la Mésopotamie, avoit conquis le royaume de Jérusalem (1), et qu'il ne restoit aux Latins, dans l'Orient, que trois places considérables, Antioche, Tripoli et Tyr. L'archevêque de cette dernière ville étant venu solliciter les secours des chrétiens de l'Occident, les rois de France et d'Angleterre, eurent une conférence, où, après être demeurés d'accord de suspendre la décision de leurs querelles, tous deux prirent la croix des mains de cet archevêque. Cet exemple fut imité par une foule de seigneurs, entre autres, par Richard.

(1) Il avoit duré quatre-vingt-huit ans. Guy de Lusignan, le dernier de ses rois, fut pris par Saladin.

Philippe aussitôt convoque à Paris une 1188-89.
assemblée, dans laquelle on arrête que tous ceux qui ne prendroient pas la croix, soit laïques, soit ecclésiastiques, paieroient le dixième de leurs revenus et de leurs biens mobiliers, pour l'expédition de la Terre-Sainte. Cette taxe fut nommée dîme saladine, parce qu'elle étoit imposée pour l'armement projeté contre Saladin. Il fut défendu aux femmes de suivre l'armée, à l'exception de quelques lavandières, de mœurs non suspectes, et même d'un âge qui excluoit le soupçon. Une loi suspendit, pour tout le temps de l'expédition, l'intérêt des emprunts faits par les croisés; enfin, il fut permis aux ecclésiastiques d'engager les revenus de leurs bénéfices, pour trois ans.

La dîme saladine excita beaucoup de murmures, et parce que cet impôt étoit énorme, et parce qu'on redoutoit qu'il ne servît d'exemple pour l'avenir. Le clergé surtout se déchaîna contre elle. Il ne paroît pas qu'on ait eu égard à ses clameurs. Ce n'est pas la seule fois que Philippe les ait méprisées. Dans une autre occasion, ayant une grande armée à soudoyer, il demanda quelques subsides au clergé de Reims, qui répondit que la chose pouvant tirer à conséquence, il étoit supplié de vouloir se con-

1188-89. tenter de ses prières. Quelque temps après, ce même clergé opprimé par quelques seigneurs puissans, recourut à la protection du monarque, qui répondit qu'il alloit prier les auteurs de ces brigandages d'y mettre fin, ce qu'il fit effectivement; mais les oppresseurs enhardis par une démarche aussi mesurée, augmentèrent les sujets de plainte; le clergé réitéra ses instances près du roi, qui répondit qu'elles n'étoient pas fondées : « Je vous ai, » dit-il, protégé de mes prières comme vous » m'avez servi des vôtres. » Ces ecclésiastiques comprirent ce langage, demandèrent pardon, promirent une meilleure conduite dans une autre circonstance, et furent secourus.

L'expédition de la Terre-Sainte étoit prête, lorsqu'elle fut retardée par un différent qui survint entre Richard, duc de Guienne, et le comte de Toulouse, Raymond, oncle et vassal de Philippe. Le prince anglois ayant attaqué ce comte au sein de ses Etats, le roi de France se porta sur ceux de l'agresseur, et lui prit tout ce qu'il possédoit dans le Berri et l'Auvergne. Henri, de son côté, s'avança vers Gisors; Philippe y accourut, et remporta deux avantages sur les Anglois. Il y eut alors, et postérieurement, diverses négociations pour la paix. Richard parut la désirer vive-

ment, et se mit sous la protection de Philippe, 1188-89.
demandant qu'il lui fût permis d'épouser Alix, et de plus, d'être associé au trône. Henri ne voulut consentir à aucune de ces conditions. Un légat du pape, assistant à l'une des conférences tenue pour la paix, sans laquelle l'expédition de la Palestine ne pouvoit commencer, se déclara ouvertement pour le roi d'Angleterre, contre Philippe et Richard, et menaça le monarque françois de mettre son royaume en interdit, s'il n'acceptoit pas les conditions qui lui étoient proposées. Philippe lui répondit avec mépris « qu'on » voyoit bien qu'il avoit pris goût aux *sterling* » anglois; qu'au surplus, il se moquoit de » l'interdit, sauroit maintenir l'indépendance » de sa couronne, qu'il ne tenoit que de Dieu, » et châtier les insolens. » Richard aussi mécontent du légat que Philippe, alloit le percer de son épée, si l'on n'eût arrêté son bras. Il se joignit, contre son père, à Philippe, qui conquit rapidement le Maine et la Touraine. Henri fut même au moment d'être pris; alarmé par ces revers, il cède au sort, demande la paix et l'obtient. Le mariage d'Alix fut différé jusqu'après l'expédition d'outre-mer; mais on stipula que la princesse seroit remise entre les mains d'une des cinq personnes que Ri-

chard nommeroit; il fut de plus convenu que le Vexin resteroit toujours aux Anglois pour sa dot, que le rebelle Richard, désigné successeur au trône, recevroit l'hommage de tous les vassaux de la maison des Plantagenets, et que Henri paieroit vingt mille marcs d'argent pour les frais de la guerre.

Quand la paix fut signée, le monarque anglois demanda instamment à Philippe la liste des grands qui avoient conspiré contre lui; elle lui fut remise, et il vit à leur tête le nom, la signature et le sceau de Jean-sans-Terre, le dernier de ses fils et le plus aimé de son père. Au désespoir de cette découverte, il maudit mille fois le jour de la naissance de cet ingrat, donna sa malédiction à ses deux fils rebelles, et mourut peu de jours après au château de Chinon, suffoqué par l'indignation, la colère, et navré de douleur. De cinq fils qu'avoit eus ce malheureux père, l'un mourut au berceau, et les quatre autres se révoltèrent contre lui Sa femme n'avoit cessé aussi de lui causer des chagrins amers; il est vrai qu'il l'en punit par une prison qui duroit depuis seize ans lorsqu'il mourut, et qui, apparemment, eût été perpétuelle. Outre les Etats qu'il joignit, comme on l'a vu, aux domaines de ses prédécesseurs, il conquit la

principauté de Galles, soumit l'Irlande, à la- 1188-89.
quelle il imposa un tribut, et força l'Ecosse de reconnoître la souveraineté de l'Angleterre.

Ce prince fit, vers 1158, dans la manière de lever des troupes, une innovation qui, ayant été ensuite imitée par les autres souverains de l'Europe, changea la face de la guerre. On a vu que pour la soutenir, ou l'entreprendre, le prince ordonnoit à ses grands vassaux de lui amener un certain nombre de troupes; ces grands seigneurs avoient sous eux des gentilshommes feudataires auxquels ils donnoient le même ordre qu'ils avoient reçu; de tout cela, joint aux soldats que le prince levoit directement dans son propre domaine, se composoit l'armée. Ensuite furent instituées les communes, qui fournissoient un nombre d'hommes déterminé. Lorsque la guerre se faisoit au loin, elle étoit fort incommode aux laboureurs arrachés à leurs foyers, et la culture en souffroit. Henri, en ayant une à soutenir contre le comte de Toulouse, proposa aux Anglois, aux Normands, et à d'autres peuples de sa domination, de lui donner de l'argent au lieu de troupes; ils y consentirent, et avec ces fonds, il leva, de toute part, une foule de gens qui se présentèrent pour servir de bonne volonté.

89. Henri étant mort, son successeur obtint de Philippe la restitution des deux provinces conquises sur son père, et lui céda quelques places dans le Berri, avec les fiefs qu'il possédoit en Auvergne. Cet arrangement fut bientôt fait, parce que les deux princes avoient une égale impatience de porter leurs armes dans l'Orient. Richard alla tenir à Rouen les Etats de Normandie ; ils lui fournirent beaucoup d'hommes et d'argent pour cette expédition. Ce fut là que Foulque, curé de Neuilli, usant de la hardiesse avec laquelle le clergé parloit aux souverains, lui dit qu'il avoit trois filles qui pourroient le perdre, et dont il devroit se défaire : la fierté, l'avarice et l'impureté. « Eh bien! dit le roi, je donne la première aux templiers, la seconde aux moines de Citeaux, et l'autre aux prélats de mon royaume. »

Les deux rois se réunirent ensuite à Nonancourt pour concerter les dernières mesures relatives à la troisième croisade. Le rendez-vous général fut fixé à Vézelai, et le départ au 2 de juillet.

1190. Ce fut dans cette ville du Nivernois, que Philippe, *avec la permission* de tous les barons, laissa la régence a sa mère (il venoit de perdre sa femme), et au cardinal de Cham-

pagne. Les deux rois marchèrent ensemble jusqu'à Lyon; là, ils se séparèrent. Philippe alla s'embarquer à Gênes; Richard à Marseille, et tous deux se rendirent en Sicile; ils y eurent des démêlés, occasionnés par plusieurs motifs; entre autres, par la nouvelle de la prochaine arrivée d'une épouse que Eléonore menoit à Richard. C'étoit une fille de Sanche VI, roi de Navarre. Philippe se plaignit de l'injure faite à sa sœur Alix; mais on dit qu'on lui prouva qu'elle avoit eu un enfant de Henri II; et le roi de France consentit que le projet de mariage si long-temps demeuré sans exécution, fût tout-à-fait oublié. 1190.

On fit un nouveau traité, et Philippe partit pour se rendre au siége de Ptolémaïs, que formoient alors les chrétiens; les François firent brêche, et alloient emporter la place, si l'on eût permis l'assaut; mais le roi de France le défendit, voulant partager avec celui d'Angleterre, l'honneur de cette conquête. Richard arriva; de nouvelles divisions survinrent, les chrétiens furent au moment de se battre entre eux; on parvint cependant à étouffer cette querelle, et Ptolémaïs fut réduite à capituler. Mais Saladin ayant refusé de ratifier les clauses très onéreuses de la capitulation, Richard fit couper la tête à cinq 1191.

1191. ou six mille de ses captifs. Sa cupidité préserva de sa barbarie les chefs et les plus riches. On étoit convenu de partager les conquêtes, et cette convention fut exécutée à l'égard de celle-ci. C'est durant ce siége que fut tué Raoul de Coucy (1), dont la mort fut l'occasion d'une catastrophe si connue. Quelques heures avant d'expirer, étant retiré dans sa tente, il écrivit à la dame Fayel, pour qui il ressentoit un amour aussi pur, dit-on, que passionné, et chargea son écuyer de lui porter son cœur; celui-ci, au moment d'entrer au château de la dame, fut saisi par le mari qui fit servir ce cœur sur la table de sa femme; quand elle en eut mangé, il lui découvrit cet horrible secret. Elle jura que ce seroit sa dernière nourriture, tint parole, et mourut quelques jours après.

La prise de Ptolémaïs fut le seul exploit des deux monarques réunis. La défiance, la jalousie, la haine ne tardèrent pas à les séparer. On fit croire à Philippe que Richard en vouloit à sa vie. Quoique rien ne prouvât un dessein si perfide, le monarque françois, à cette occasion, institua les sergens d'armes, première

(1) Il avoit épousé en secondes noces une petite-fille de Louis-le-Gros.

garde des rois de la troisième race. Elle étoit entièrement composée de gentilshommes. Philippe, qui étoit malade, et qui ne pouvoit d'ailleurs s'accommoder de l'humeur impétueuse de Richard, revint en France, laissant toutefois au roi d'Angleterre dix mille fantassins et cinq cents cavaliers sous le commandement du duc de Bourgogne. 1191. 1192.

En arrivant dans ses Etats, Philippe eut à punir une barbarie superstitieuse, commise, dit-on, à Bray-sur-Seine, par les Juifs restés en France. Il en fit brûler vifs plus de quatre-vingts qu'on accusoit d'avoir couronné d'épines, fouetté et crucifié un chrétien. Gaillard a fait voir l'invraisemblance de l'accusation.

Cette terrible exécution fut suivie de la réunion du comté d'Artois à la France. Le roi l'avoit eu en dot, en épousant Isabelle. Il fit prendre le nom de comte d'Artois au fils qu'elle lui avoit laissé, à Louis VIII. Il n'avoit pas des droits aussi légitimes sur le comté de Flandre, qu'il voulut aussi réunir à la couronne, et qu'il disputa au comte de Hainaut, Baudouin V, son beau-frère, après la mort du comte d'Alsace qui l'avoit possédé. Ce différent fut terminé à l'amiable; et Philippe se contenta de l'hommage qui lui fut fait de ce comté par son beau-frère. Cependant il le força

1192 de lui céder la souveraineté directe de Lille et de quelques autres places; ce qui devint l'origine des guerres opiniâtres que nous verrons entre les Flamands et les François.

Son rival de gloire, Richard, resté seul dans la Palestine, y faisoit, s'il faut en croire les historiens anglois, des prodiges de valeur. Mais il n'attaqua pas même la Ville-Sainte. Gui de Lusignan lui céda son titre de roi de Jérusalem. Richard, de son côté, lui vendit le royaume de Chypre, qu'en venant dans la Palestine il avoit conquis, non sur les musulmans, mais sur Isaac de Comnène. Lusignan y commença une monarchie qui a subsisté près de trois cents ans. Richard donna le titre, qu'il avoit reçu, à Henri, comte de Champagne, et lui fit épouser Isabelle, la tante et l'héritière de Baudouin V, dernier roi de Jérusalem. Il conclut ensuite une trêve avec Saladin, auquel il rendit toutes les places qu'il avoit prises ou fortifiées depuis le départ de Philippe.

Ainsi cette croisade, à laquelle furent employées les principales forces de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne (1), se réduisit à la conquête de Ptolémaïs.

(1) L'empereur Frédéric I avoit aussi mené en Palestine une armée nombreuse, et y avoit eu les plus grands

Richard s'embarqua au port de cette ville 1192.
pour gagner la Dalmatie; mais son vaisseau fit naufrage au fond du golfe de Venise. Il se sauva, et entreprit de passer par l'Allemagne, déguisé en templier. Il fut reconnu et mené au duc d'Autriche, Léopold, ulcéré contre lui. Ce duc, au siége de Ptolémaïs, ayant pris une tour, y avoit arboré son étendard; le monarque anglois le fit arracher et jeter dans la fange. Léopold s'en vengea inhumainement. Il chargea Richard de chaînes, et, après l'avoir tenu quatorze mois prisonnier, le vendit à l'empereur Henri VI, ennemi du roi anglois, et qui, pour en tirer de l'argent, le traita encore avec plus d'inhumanité.

Dès que cette détention fut connue, Jean, 1193.
frère de Richard, et surnommé Sans-Terre, parce qu'il n'avoit eu aucun partage, et Philippe II, eurent une entrevue dans laquelle ils convinrent de s'unir pour partager les dépouilles du prisonnier. Jean devoit avoir l'Angleterre, et le roi de France, plusieurs

succès, lorsqu'il mourut pour s'être baigné dans une rivière qu'on croit être le Cidnus. La plus grande partie de ses troupes se débanda, et revint en Allemagne. Sept mille cinq cents hommes seulement allèrent se joindre à ceux qui assiégeoient Ptolémaïs, avant l'arrivée de Philippe devant cette place.

places sur le continent. Philippe envoya en Allemagne une ambassade déclarer la guerre à Richard, et traiter avec l'empereur de la personne du prisonnier pour l'avoir en sa puissance. Cependant il avoit juré à Richard, sur l'Evangile, de ne rien entreprendre contre lui durant son absence. Malgré ce serment, il lui prit six villes de la Normandie, et assiégea Rouen. Mais il essuya, devant cette place, un échec qui le détermina sans doute à écouter les sollicitations des Normands pour une trève de six mois, qu'il leur fit bien payer.

Durant cette trève, le roi, qui depuis trois ans étoit veuf, épousa Ingelburge, sœur de Canut, roi de Danemarck. Elle étoit belle et n'avoit que dix-sept ans. Mais la première nuit de ses noces fut malheureuse; les uns crurent que c'étoit l'effet de quelque défaut caché, et le peuple l'attribua, dit-on, à ce qu'il appeloit maléfice ou sortilége. Quoi qu'il en soit, le roi, de ce moment, résolut de s'en séparer. Dans un parlement, assemblé à Compiègne, des témoins jurèrent qu'il y avoit parenté entre Ingelburge et la première épouse du roi. C'étoit, tout au plus, une alliance fort éloignée. Néanmoins l'archevêque de Reims prononça la nullité du mariage. Les procédures s'étoient faites dans notre langue, ignorée

d'Ingelburge. Quand un interprète lui eut 1193. annoncé la décision, elle s'écria en pleurant : *male France*, *male France. Rome*, *Rome ;* voulant dire qu'elle en appeloit au Saint-Siége. Dès qu'il fut instruit de ce divorce, il envoya deux légats pour en examiner les motifs ; ils craignirent le ressentiment de Philippe, et gardèrent le silence. Le roi, se regardant comme libre, épousa une fille du duc de Méranie et de Brême, nommée Agnès. Mais Innocent III, qui venoit de s'asseoir (en 1198) sur le Saint-Siége, fit convoquer à Dijon un concile où, malgré l'appel interjeté par les commissaires du roi, le cardinal de Capoue mit le royaume en interdit. Tous les évêques, même ceux qui avoient cassé le mariage de Philippe, obéirent à la sentence du cardinal. Le prince, outré de colère, fit saisir leur temporel, confisqua les biens de leurs chanoines et de leurs clercs, envoya des garnisons chez les curés, et renferma Ingelburge au château d'Etampes. Les laïques, murmurant de l'interruption du culte, et de ce que les morts demeuroient sans sépulture, en furent punis par des impositions dont il n'y avoit pas d'exemples. Tout l'Etat étoit en combustion. Le roi en craignit les suites, et demanda au pape d'autres légats. Innocent lui en envoya,

Un concile fut assemblé à Soissons. Philippe y alloit être condamné de nouveau ; ce prince, l'ayant pressenti, fit dire au concile qu'il reconnoissoit Ingelburge pour sa légitime épouse. Agnès en mourut de douleur quoique le roi l'aimât toujours tendrement, et qu'il n'eût rendu que le titre de reine, et non *les droits de femme* à sa rivale qui fut même, peu après son triomphe, reléguée, comme prisonnière en quelque sorte, au château d'Etampes. Agnès fut enterrée à Poissy (où elle étoit morte) avec tous les honneurs dus à une reine. Elle laissa un fils et une fille qu'une bulle du pape déclara légitimes, parce qu'ils étoient nés dans la bonne foi du mariage (1). Néanmoins l'état de ces enfans fut regardé comme équivoque ; et la princesse Marie ne porta que le nom de *Madame*, au lieu de celui de reine qu'on avoit donné jusqu'alors aux filles de France. Depuis ce temps elles furent appelées simplement *Madame* (2).

Durant la longue querelle de ce divorce, Richard avoit recouvré la liberté par les soins d'Eléonore sa mère, et au prix de cinquante

---

(1) Légitimation qui déplut à plusieurs, mécontens de l'autorité que le pape s'arrogeoit à cette occasion.

(2) Nous avons raconté de suite l'histoire de ce divorce laquelle comprend plusieurs années.

mille marcs d'argent. Philippe, annonçant 1193.
cette nouvelle à Jean-sans-Terre, lui manda : « *Prenez garde à vous*, le *diable* est déchaîné. » La guerre éclata aussitôt entre les deux monarques. Celui de France assiégeoit Verneuil lorsqu'il apprit une atroce perfidie de son allié Jean-sans-Terre : Philippe, ayant conquis Evreux, lui avoit donné la ville en se réservant le château où il avoit une garnison. Le prince anglois en invita les officiers à un festin, et les fit tous égorger au sortir de table, ainsi que les autres François qui étoient dans la ville. Il alla ensuite trouver sa mère qui fit sa paix avec Richard. Philippe, indigné, part avec une troupe d'élite, surprend Evreux, en massacre tous les habitans et tous les Anglois qui s'y trouvent, et livre la ville aux flammes. En retournant à Verneuil, il n'y trouve plus son armée qui, effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, s'étoit enfuie précipitamment.

Les deux rois se firent une guerre d'extermination ; ils tuoient, brûloient tout, arrachoient les vignes, abattoient les arbres fruitiers, et coupoient les blés avant leur maturité. Philippe manqua d'être pris, entre Blois et Fréteval, par des troupes mises en embuscade. Il perdit en cette occasion les

papiers de la couronne, que les rois faisoient porter avec eux. Richard ne voulut jamais les rendre. Cet accident fit sentir la nécessité d'un dépôt pour des monumens si précieux. On l'établit dans le palais, et on lui donna le nom de *tresor des chartres*. Philippe fut plus heureux en Normandie, où il tailla en pièces une armée ennemie qui assiégeoit le Vaudreuil. Il y eut entre les parties belligérantes, dans la même année, deux trèves qui furent presque aussitôt rompues. La dernière mit fin à la captivité d'Alix, qui duroit depuis dix-sept ans. Elle épousa peu après le comte de Ponthieu.

La guerre ayant recommencé, Richard assiégea le château d'Arques. Philippe y accourut, l'attaqua, et le força de se retirer en désordre. De là il marcha contre Dieppe qu'il emporta du premier assaut. Mais, au retour de cette expédition, il fut surpris par Richard qui tua beaucoup de monde de son arrière-garde. Néanmoins le monarque anglois lui demanda
95-98. la paix. Elle fut faite, et ne dura que six mois. On reprit les armes. Les François gagnèrent une sanglante bataille près d'Aumale. Le vaincu s'appuya de fortes alliances, entre autres, de celle du comte de Flandre, Baudouin IX. Ce dernier mit le siége devant Arras. La seule

approche de Philippe le lui fit lever, et il alla 1195-98.
se cantonner dans ses Etats. Le roi, en le poursuivant, s'engagea dans des marais où il n'eut d'autre ressource que celle de la négociation. Pour se tirer de ce mauvais pas, il fit des promesses que son conseil prétendit n'être pas obligatoires, parce que Baudouin, en s'armant contre son seigneur, ayant le premier violé la foi, on'étoit pas obligé de tenir celle qu'on lui avoit promise. Le comte s'en vengea par la prise de Saint-Omer. Philippe essuya un autre échec qui auroit pu avoir de plus grandes conséquences. Battu entre Courcelles et Gisors par Richard, supérieur en forces, il fut poursuivi jusque sous les murs de cette dernière ville. Un pont qu'il falloit passer pour y entrer se rompit. Il tomba dans l'Epte. La vigueur de son cheval le sauva. Pour laver cet affront, il porte le fer et le feu en Normandie, et y prend quelques places; mais tout à coup, contre l'avis général, il congédie son armée. Richard se jette sans obstacle sur le territoire de Beauvais. L'évêque, cousin germain du roi, s'arme pour défendre son diocèse. Il est vaincu, fait prisonnier, chargé de chaînes, et jeté dans une espèce de cachot. Le pape demande sa délivrance avec toute la tendresse d'un père. Richard, en faisant passer

1198. au souverain pontife la cuirasse de l'évêque, lui répondit par ces mots de l'Histoire de Joseph : « Reconnoissez-vous la tunique de » votre fils ? » et retint le prélat guerrier en prison.

La guerre prit un caractère si atroce, que des deux côtés on crevoit les yeux aux prisonniers. La France souffroit encore de la nécessité où se trouvoit le souverain d'amasser beaucoup d'argent pour se procurer des troupes réglées. Philippe est le premier des rois de la troisième race, qui ait soudoyé des armées entièrement dévouées à ses ordres (1). Ses revenus ne suffisant pas à cette dépense, il augmenta les impositions. Il recourut, dit-on, encore à une autre ressource, et tira de grosses sommes des Juifs, pour prix de la révocation de leur bannissement; mais il mit des bornes à leurs usures et à leur avidité. Au reste, il usa de ses finances avec économie.

---

(1) Nous avons vu que Louis VI en avoit levé; mais c'étoient les communes qui, comme les vassaux, les fournissoient à leurs frais; ce qui pouvoit paroître donner aux uns et aux autres un motif d'examiner les causes de la guerre : sorte d'inspection dont Philippe entendit s'affranchir, en payant lui-même des soldats qui tenoient tout de lui.

Enfin le pape engagea les deux monarques à jurer une trève de cinq ans. Celui d'Angleterre alla mettre le siége devant le château de Chalus, près de Limoges, dans lequel on disoit qu'étoit un trésor d'un prix inestimable, trouvé par le seigneur, en fouillant la terre, et que Richard avoit en vain réclamé. Il y fut blessé mortellement d'un coup de flèche, arme dont il avoit renouvelé l'usage. Avant lui, on n'employoit que la lance et l'épée. Richard, malgré sa blessure, fit donner l'assaut et emporta la place. Il se fit amener celui qui l'avoit blessé, et lui dit : « Que t'avois-je fait pour » t'exciter à me donner la mort? » Gordon, c'étoit le nom de l'arbalétrier, lui répondit : « Tu as tué de ta propre main mon père et » mes frères. Je souffrirai avec constance les » tourmens que tu me destines, puisque j'ai » vengé leur mort. » « Mon ami, répliqua » Richard, je te pardonne. » Il lui rend sa liberté, et lui fait donner de l'argent. Mais dès que le prince eut expiré, le malheureux fut arrêté, écorché vif et pendu. On attribue à Richard l'institution de l'ordre de la Jarretière, qu'il établit, dit-on, au siége de Ptolémaïs, pour récompenser la valeur de ceux qui s'y étoient distingués. En ce cas, Edouard III ne l'auroit que renouvelé, en y ajoutant la devise 1199.

1199. dont tout le monde connoît les mots et l'occasion (1).

Richard ne laissoit point d'enfant légitime. Sa succession fut disputée entre Jean-sans-Terre, son cadet, et Artur, duc de Bretagne, son neveu, fils de Geoffroy, frère aîné de Jean. En le mariant, le roi d'Angleterre l'avoit déclaré son successeur, s'il mouroit sans postérité. Mais, la représentation n'étant pas encore érigée en loi, le plus proche parent l'emportoit d'ordinaire, lorsqu'il pouvoit appuyer ses prétentions par la force. Jean commença par s'emparer des trésors de Richard, ce qui lui donna les moyens de gagner les soldats et la noblesse; s'assura du suffrage de la reine Eléonore, et produisit un testament, vrai ou faux, qui l'appeloit à la couronne, protestant néanmoins ne la vouloir tenir que de la volonté du peuple, et n'y aspirer que pour abolir les impôts. Elle lui fut décernée; mais dans l'Anjou, la Touraine et le Maine, les grands se déclarèrent pour le neveu. Philippe l'appuya, entra en Normandie, s'empara du

(1) On prétend que la comtesse de Salisbury laissa tomber dans un bal sa jarretière, que le roi la releva; que les spectateurs sourirent; que la comtesse rougit, et que le roi dit : « Honni soit qui mal y pense. »

comté d'Evreux, s'avança jusqu'au Vendomois, 1199.
et assiégea Lavardin. Mais Jean-sans-Terre y accourut avec de si grandes forces, que le roi se vit contraint de se retirer dans le Maine.

Néanmoins Jean demanda la paix. Les deux 1200.
monarques eurent une conférence entre Vernon et Andely; tout fut terminé le même jour. Le roi Jean pardonna au jeune Artur, son neveu, et céda le comté d'Evreux à Philippe. On y arrêta le mariage de Louis, fils du roi de France, avec Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et d'une sœur du roi Jean. En considération de ce mariage, l'Anglois céda tous les fiefs qu'il avoit dans le Berri, et déclara sa nièce héritière de toutes les provinces qu'il possédoit sur le continent, s'il ne laissoit point de postérité. Les noces furent célébrées en Normandie, parce que la France étoit encore en interdit pour le divorce de Philippe; ce qui emportoit la défense d'y faire aucun mariage (1).

Cette paix ne dura pas long-temps. Diverses causes la firent cesser; entre autres, un trait de violence de la part de Jean-sans-Terre. Invité

(1) Ainsi que celle de manger de la viande, de se faire la barbe, ou couper les cheveux, même de saluer qui que ce fût.

1200. à la noce d'un comte de la Marche, Hugues de Lusignan, il enleva la future épouse, Isabelle d'Angoulême, au moment où elle alloit à l'autel, et en fit sa femme (1). Le comte, indigné, souleva un grand nombre de seigneurs qui portèrent le ravage jusqu'aux frontières de Normandie. Jean les attaqua sur leurs propres domaines. Ils recoururent à Philippe, leur suzerain, et lui demandèrent justice de son vassal. Ces demandes étoient toujours accueillies à la cour de France, qui ne désiroit que les occasions de faire sentir aux monarques anglois leur dépendance de la couronne,
1202-3. comme ducs de Normandie. Les deux rois eurent une seconde entrevue au lieu où s'étoit tenue la première. Philippe prit un air de fierté, qui intimida Jean-sans-Terre. Il le fit citer à la cour des pairs pour répondre aux différentes plaintes portées contre lui. L'Anglois promit de s'y trouver, et s'engagea même à donner des places de sûreté; mais il ne remplit aucune de ses obligations. La guerre recommença pour ne finir qu'au bout de cinquante-six ans. Philippe s'empara de plusieurs villes en Normandie, entre autres, de Gournay.

(1) Lusignan épousa dans la suite cette reine, devenue veuve.

Le jeune Artur vint l'y trouver. Le roi lui promit la princesse Marie, sa fille, lui donna l'investiture du Poitou, de L'Anjou, du Maine, de la Touraine, et des troupes pour les conquérir. Ce duc, avant d'en avoir réuni de suffisantes, alla précipitamment assiéger Mirebeau, dans le Poitou, et l'emporta d'emblée; mais bientôt Jean accourut avec de grandes forces. On l'introduisit dans la ville, où il avoit des intelligences. Artur, pris au lit, fut conduit à Rouen, et disparut. Jean fut cité par des sergens d'armes à la cour des pairs pour répondre sur cet attentat. Il envoya demander un sauf-conduit. Philippe répondit qu'il pouvoit venir. L'ambassadeur demanda s'il y auroit sûreté pour le retour. « Oui, repartit le roi, si le » jugement des pairs le permet. » L'accusé, sur cette réponse, n'ayant pas jugé à propos de comparoître, fut jugé coupable d'homicide, condamné à mort, et toutes ses terres, situées dans le royaume, furent confisquées. 1201-3.

Philippe aussitôt prit presque toutes les villes de la Haute-Normandie. Il n'éprouva de forte résistance qu'à Château-Gaillard, place située sur une roche escarpée, près d'Andely. Plus de quatre cents de ses habitans, femmes et enfans pour la plupart, mis hors des murs comme bouches inutiles, et placés entre les

1201-3. assiégeans et les assiégés, endurèrent, pendant trois mois, les horreurs de la famine. Philippe enfin les reçut dans son camp; mais sa pitié tardive ne les sauva point; ils moururent presque tous après avoir mangé. Le gouverneur, Roger de Lacy, n'ayant plus de vivres, sortit l'épée à la main pour mourir avec honneur; mais le roi, touché de son courage, lui donna la vie, et la garnison fut traitée humainement.

Le pape Innocent III osa ordonner aux deux monarques de faire la paix. Philippe répondit à ses légats qu'il n'appartenoit point à leur maître de se mêler des affaires des rois, ni de prétendre empêcher un souverain de châtier ses vassaux. Le Saint-Père répliqua qu'il n'entendoit pas juger des affaires de fiefs, mais des péchés dont la correction lui appartenoit; ce qui l'eût rendu arbitre de toutes les guerres, parce qu'une des deux parties au moins est ordinairement coupable d'injustice. Cependant le pape ne poussa pas plus loin cette tentative, et Philippe poursuivit ses avantages.

Le monarque anglois, enfermé à Caen avec l'épouse qu'il avoit ravie et qu'il aimoit éperdument, regarda les premiers succès de son ennemi avec une stupide indifférence. « Laissez-» le faire, disoit-il, j'en reprendrai plus en » un jour qu'il n'en aura pris en un an. »

Mais, à la nouvelle de la perte de Château- 1201-3.
Gaillard, saisi d'une terreur subite, il s'enfuit à Londres. Philippe acheva aisément la conquête du reste de la Normandie, qui fut réunie 1204.
à la couronne, dont elle étoit détachée depuis deux cent quatre-vingt-douze ans (depuis 912).

Les François prirent avec la même facilité 1205.
l'Anjou, le Maine, la Touraine, et le Poitou, à l'exception de Niort, de Thouars et de La Rochelle (1).

Tandis que Philippe recomposoit, si l'on peut dire ainsi, l'empire françois, plusieurs de ses sujets en fondoient un autre aux confins de l'Europe. La fureur des croisades se ranima tout à coup à la voix de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, et dont nous avons déjà parlé; prédicateur célèbre, il avoit presque atteint la réputation de saint Bernard. Il se rendit à un tournoi (entre Bray et Corbie) auquel avoit été invitée toute la noblesse françoise. Il y monta sur un échafaud et débita un discours si véhément que les princes et les grands qui s'y trouvèrent prirent la croix de ses mains. La plupart des seigneurs françois se joignirent à eux; les Vénitiens fournirent des vaisseaux, et cinq cents nobles de leur

(1) Cette ville appartenoit alors au Poitou.

1205. nation commandés par leur doge Dandolo, vieillard plus qu'octogénaire, infirme, aveugle, mais encore plein d'activité, de courage, et de force d'esprit. Les croisés s'embarquèrent à Venise, une partie pour la Palestine (1), l'autre pour Constantinople. Ces derniers, autorisés par les décisions des évêques et des légats du pape, assiégèrent, prirent en soixante jours la capitale de l'empire grec, et s'y gorgèrent de butin. Ces chevaliers de la Terre-Sainte profanèrent les églises après les avoir pillées. Ils nommèrent empereur Baudouin IX, comte de Flandre. Cet empire ne dura que cinquante-sept ans (2).

1206. Une croisade d'un genre différent alloit désoler le midi de la France; mais pour la former le pape vouloit éteindre la guerre qui se continuoit entre Philippe et Jean. Le prince anglois excité enfin par les clameurs de ses sujets vint avec une puissante flotte débarquer à La Rochelle, et s'avançant dans l'Anjou et la Bretagne, prit Angers, Dol, le Promontoire nommé aujourd'hui Guesclin, et après ces faciles exploits, retourna en Angleterre. Phi-

---

(1) Ceux-ci périrent presque tous en route.

(2) Voyez de plus grands détails dans le troisième volume de notre Histoire du Bas-Empire.

lippe n'avoit pas jugé à propos de risquer une 1206.
bataille, parce qu'il se trouvoit avec des forces inférieures dans le Poitou au moment de la descente des Anglois; il étoit revenu à Paris après avoir dispersé sa petite armée dans les plus fortes places; lorsque Jean se fut rembarqué, Philippe rentra en campagne, reprit Angers, et n'auroit pas tardé à s'emparer de la Guienne, seule province qui restât en France aux Anglois, si le pape n'eût interposé son crédit pour faire cesser les hostilités. Un légat vint de sa part proposer une suspension d'armes, menaçant d'anathème celui des deux rois qui s'y refuseroit. Philippe répondit d'abord avec énergie. Les grands l'exhortoient à briser le joug d'une domination étrangère, et juroient de le soutenir; mais le peuple étoit encore tellement abruti par la superstition, que Philippe ne jugea pas qu'il fût prudent de se commettre avec la cour de Rome. On convint donc à Thouars d'une trêve de deux ans, dont les barons des deux royaumes se rendirent cautions; c'étoit l'usage que les vassaux cautionnassent leurs souverains.

Outre l'extension de la puissance pontificale, le pape avoit eu un autre motif en exigeant cette suspension d'armes; c'étoit de faire exterminer des sectaires connus sous le nom

1206. d'Albigeois. Depuis près de deux siècles, l'Eglise n'avoit point eu d'hérésie à combattre; lorsqu'un savant docteur de l'Université de Paris, nommé Aimery de Chartres, soutint que le Paradis et l'Enfer n'étoient que des chimères. Cité à Rome, il fut obligé de se rétracter, et mourut de chagrin. Un concile assemblé à Paris condamna au feu tous ses sectateurs. Entre ceux qu'on put découvrir, on n'épargna que les femmes et quelques hommes dont l'extrême ignorance parut une excuse suffisante. Les partisans d'Aimery effrayés abandonnèrent tout pour se réfugier parmi les Albigeois.

Tous les sectaires qui méconnoissoient l'autorité de l'Eglise furent compris sous ce nom. On les appeloit ainsi, ou à cause du concile d'Albi qui les anathématisa, ou parce qu'ils se trouvoient plus particulièrement répandus dans cette ville et ses environs. C'étoient les Ariens qui nioient la divinité du Christ, les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, les Vaudois ou pauvres de Lyon qui méprisoient le clergé et n'estimoient qu'une oisive pauvreté, les Pétrobusiens et Henriciens qui ne vouloient ni Sacremens, ni culte extérieur, les Apostoliques qui prétendoient être seuls le vrai corps mystique de

Jésus-Christ, les Politiques qui ne vouloient 1206.
pas que le clergé eût de domination temporelle, les Poplicains ou Publicains qui rejetoient le Baptême, l'Eucharistie et le Mariage, les Patarins qui professoient une doctrine infâme, et les Cathares qui se faisoient gloire d'une vie très-pure. Quelquefois on appeloit tous ces hérétiques Provençaux, parce qu'ils se répandirent d'abord en Provence, et Bons-Hommes, parce qu'ils se piquoient, en général, d'une grande régularité, ou enfin d'un nom flétrissant qui suppose qu'on leur imputoit des goûts dépravés. Au reste, les auteurs contemporains ont débité sur le compte de ces sectaires tant d'absurdités révoltantes qu'il n'est pas possible de discerner aujourd'hui ce qu'il peut y avoir de véritable dans toutes ces imputations faites par des théologiens fanatiques, à des gens qui ne pensoient pas comme eux sur certaines matières religieuses.

Quoi qu'il en soit, le pape Innocent délégua deux Bernardins de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, et leur adjoignit peu après un abbé de Cîteaux, nommé Arnaud, pour juger ces malheureux. Il leur donnoit le pouvoir de les excommunier, et s'ils osoient en appeler, de contraindre les seigneurs par les armes spirituelles à les bannir, à confisquer leurs biens,

1206. et même à leur donner la mort. Ce fut là l'origine de l'inquisition. Ces missionnaires prêchèrent d'abord sans succès. On les interrompoit par mille invectives contre le luxe du clergé; eux-mêmes étaloient un faste indécent. Un évêque espagnol leur conseilla d'y renoncer s'ils vouloient faire des conversions; ils le crurent, et en firent quelques unes; mais le grand nombre persista dans ses opinions, protégé par le comte de Toulouse, Raymond VI, petit-fils de Louis-le-Gros, par sa mère. Ce prince dont les lumières, à ce qu'il paroît, étoient fort au-dessus de celles de son siècle, toléroit toutes les sectes, pourvu qu'elles fussent pacifiques. Cette tolérance déplut à l'un des Bernardins délégués par le pape. Ce moine, nommé Pierre Castelnau, excommunia le prince, et mourut assassiné, peu de temps après. Raymond fut soupçonné. Le pape, sans l'avoir
1207-9. entendu, le frappa d'anathème, délia ses sujets du serment de fidélité, livra ses Etats au premier occupant, invita tous les peuples à s'armer contre lui, et, afin de les y exciter, accorda les mêmes indulgences qu'on avoit données pour les expéditions de la Palestine. On s'enrôla en foule sous les étendards du Saint-Père, et, pour se distinguer des croisés de la Terre-Sainte, on mit la Croix sur sa

poitrine. On fait monter à près de cinq cent 1207-9.
mille hommes le nombre de ces nouveaux fanatiques.

Le comte de Toulouse, hors d'état de lutter contre tant d'ennemis, se soumit à tout ce qu'on voudroit exiger, et commença par livrer au Saint-Siège des places de sûreté ; ensuite cité au concile de Saint-Gilles, il vint en chemise se jeter aux pieds d'un légat du pape, à la porte d'une église, et après avoir juré d'observer ce que Rome lui prescriroit, reçut l'absolution. Le légat, lui ayant passé son étole au cou, le mena jusqu'au maître-autel en le frappant à coups de verges. Il fut contraint de se croiser contre ses sujets, et d'aider les autres confédérés à conquérir ses propres Etats.

Raymond-Roger, neveu du comte de Toulouse, et seigneur de la vicomté de Beziers, des comtés d'Albi et de Carcassonne, avoit refusé de plier sous le joug de Rome, et continuoit de protéger les Albigeois opprimés. On attaqua d'abord Beziers qui fut pris d'emblée. Les croisés, sans distinguer l'âge, le sexe, ni même la religion, égorgèrent, dit-on, soixante mille habitans, dont sept mille furent massacrés dans une église. On prétend qu'avant de donner l'assaut, dans l'impuissance de distinguer les catholiques d'avec les hérétiques,

1207-9. ils consultèrent l'abbé de Cîteaux sur ce qu'il falloit faire. « Tuez tout, dit le moine, Dieu » connoît ceux qui sont à lui. » Les croisés allèrent ensuite assiéger Carcassonne où étoit Raymond-Roger. Cette place ne se rendit qu'au bout de quinze jours de la plus vive attaque; elle capitula : les habitans se soumirent à sortir en chemise, et Raymond-Roger à demeurer en otage jusqu'à l'exécution du traité. Mais Simon, comte de Montfort, l'un des principaux croisés, le retint en prison et l'y fit mourir. Ce fut cet homme parjure qu'on mit à la tête de la croisade, qui jusqu'alors n'avoit connu d'autre chef qu'un légat du Saint-Siége, appelé Milon.

Ce général, après son élection, se vit abandonné de la plus grande partie de l'armée qu'il commandoit. Néanmoins il fit encore d'assez nombreuses conquêtes. On raconte qu'un hérétique pris par lui et condamné au feu, ayant déclaré qu'il abjuroit, plusieurs vouloient qu'on lui fît grâce, et que le comte s'y refusa, en disant : « s'il est réellement converti, le feu » expiera ses péchés; s'il ne l'est pas, ce sup- » plice sera la punition de son imposture. »

Montfort, plus occupé de ses intérêts que de ceux de la religion, demanda au comte de Toulouse de lui céder la propriété de tout ce

que la croisade avoit conquis. Raymond, indigné, répondit qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; qu'ayant été absous de son excommunication, nul n'avoit eu le droit d'envahir ses Etats; qu'il s'en plaindroit au roi, à l'empereur et au pape; mais le comte de Montfort, qui avoit gagné les légats du Saint-Siége, ne s'inquiéta point de cette plainte. Il osa même s'emparer d'un très-grand nombre de châteaux appartenans à divers seigneurs, quoique leurs propriétaires n'eussent pas été frappés de la foudre romaine. Tous se réunirent contre lui, et il perdit presque toutes ses conquêtes. 1207-9.

Raymond, n'obtenant pas justice du général des croisés, l'alla demander à Rome. Il y fut absous provisoirement au nom du pape, qui ordonna d'assembler un concile pour entendre la justification du Comte sur l'hérésie et le meurtre de Pierre Castelnau, qui lui étoient imputés. Effectivement, un nouveau concile fut tenu à Saint-Gilles; mais on éluda la volonté du pape; on prétendit qu'il avoit désiré que le comte exterminât les hérétiques, et abolît quelques péages nouvellement établis, et l'on déclara que n'ayant point exécuté des choses si peu importantes, il ne pouvoit être admis à se purger de crimes bien plus énormes; 1210.

1210. sous ce ridicule prétexte, il fut excommunié de nouveau.

Montfort qui étoit l'auteur de cette trame, avoit alors repris ses avantages. Il essuya cependant un échec dans les environs de Foix; ce qui ne l'empêcha point de s'emparer du château de Minerve, au diocèse de Carcassonne, l'une des plus fortes places du royaume. L'abbé de Cîteaux, *comme maître des croisés*, fut interrogé sur le sort des hérétiques qui s'y trouvoient; il désiroit beaucoup leur mort; mais, étant prêtre et religieux, il n'osoit énoncer une opinion aussi féroce. Il leur accorda donc la vie à condition qu'ils abjurassent leurs doctrines. Un croisé dit tout haut qu'on étoit venu pour exterminer les hérétiques, et non pour leur faire grâce. « Rassurez-vous, » lui répondit le moine, peu se convertiront. » Effectivement plus de cent quatre-vingts de ceux qu'on nommoit Parfaits préférèrent la mort, se précipitant d'eux-mêmes dans les
1211-12. bûchers. La réduction de cette forteresse fut suivie de celle d'un grand nombre d'autres, et de tout le pays situé à la gauche du Tarn. Fiers de tant de succès, les légats citèrent de nouveau Raymond à un synode tenu dans la ville d'Arles, en Provence, et invitèrent le roi d'Arragon à s'y trouver. Tous deux y vin-

rent, et reçurent en arrivant la défense de sortir de la ville sans la permission du synode. On proposa au comte de signer une foule d'articles humilians; entre autres, qu'il congédieroit ses troupes, se soumettroit au pape, que ses sujets ne pourroient porter que des chapes noires et mauvaises, qu'aucun gentilhomme ne pourroit habiter les villes de sa domination, qu'il feroit raser toutes ses places fortes, et livreroit tous ceux qu'on lui indiqueroit aux légats qui les traiteroient à leur volonté, que chaque Toulousain paieroit une taxe annuelle à ces envoyés de Rome, ou à leurs délégués, et que Raymond iroit servir en Palestine parmi les hospitaliers, laissant ses Etats sous la direction des préposés du pape, qui les lui rendroient quand ils le jugeroient convenable. 1211-12.

Les deux princes également indignés de cet excès d'insolence, sortirent d'Arles sans en prévenir le synode. Rome qui avoit paru un moment vouloir protéger Raymond, l'excommunia, le déclara ennemi de l'Eglise, confisqua au profit de saint Pierre son comté de Melgueil, et livra au premier occupant tous ses domaines. Le comte enfin vit bien qu'il n'avoit de ressources que dans les armes. Tous ses sujets, dont il étoit très-aimé, lui promirent

1211-12. une inviolable fidélité; mais il crut qu'il n'étoit pas temps de se déclarer contre Montfort, qui, cependant, faisoit toujours de nouveaux progrès. Il prit Lavaur, qui fut traité comme Beziers. On y tua tout indistinctement. La dame à qui appartenoit cette ville, fut précipitée vivante dans un puits que l'on combla de pierres; son frère fut pendu. On égorgea de sang-froid quatre-vingts gentilshommes, quatre cents hérétiques furent brûlés vifs, avec une joie extrême de la part des croisés. Le clergé, pendant le supplice, chantoit des hymnes.

Le comte de Montfort n'avoit pas encore osé attaquer le domaine immédiat de Raymond; mais la retraite de ce dernier du camp des croisés, et les dispositions des légats du pape qui vouloient la prolongation des troubles pour perpétuer leur autorité, l'enhardirent; il lui prit différentes places. Le comte de Toulouse, pour obtenir la paix, demanda une conférence avec les chefs de l'armée catholique; c'étoit le titre qu'on donnoit à celle des croisés. Il se rendoit vers eux sous la foi d'un sauf-conduit des légats; Montfort courut sur lui à la tête d'un détachement, et le força de s'enfuir. Bientôt Raymond eut la douleur d'apprendre que son frère Baudouin, chargé

de défendre pour lui Montferrand, l'avoit 1211-12.
livré à Montfort, auquel ce Baudouin demanda instamment d'être reçu au nombre de ses vassaux. L'ayant obtenu, il se battit contre son frère, en ennemi implacable.

Après une guerre très-acharnée, poursuivie 1213.
quelquefois malgré les ordres du pape, que ses légats savoient éluder, Raymond couroit le risque de se voir entièrement dépouillé de ses Etats, si Philippe eût voulu accorder à Montfort un secours que ce comte demandoit, en offrant de partager avec lui ses conquêtes du Languedoc; mais Philippe se préparoit alors à une expédition plus importante. Innocent III, l'un des papes qui ont le plus abusé de la crédulité des peuples; ayant, sans aucun droit, nommé un archevêque de Cantorbéry, Jean-sans-Terre refusa de le recevoir. Ce violent pontife qui se regardoit comme le souverain des rois et le dispensateur des couronnes, déclara transférer celle d'Angleterre à Philippe-Auguste, assurant la rémission de leurs péchés, à lui et à tous ceux qui l'aideroient à s'en emparer. Le monarque françois, sans être arrêté par l'extrême danger de reconnoître, dans le chef de l'Eglise, le droit de détrôner les souverains, ne songea qu'à tirer parti de la bulle, et, pour plaire à ce

1213. pontife apparemment, reprit sa femme, qui avoit été dix ans confinée au château d'Etampes; et depuis il eut toujours pour elle les procédés d'un bon mari; ce qui fit dire au peuple que le sortilége étoit levé. Le prince fit construire partout, notamment à l'embouchure de la Seine, un nombre prodigieux de navires. On le fait monter à dix-sept cents. Jean, méprisé de ses sujets, imagina, pour conjurer l'orage, de se déclarer vassal du pape pour l'Angleterre et l'Irlande, et s'obligea de lui payer un tribut annuel de mille marcs d'argent (1). La cour de Rome alors défendit à Philippe, sous peine d'excommunication, d'attaquer un prince qu'elle protégeoit. Philippe n'en poursuivit pas moins son entreprise; sa flotte se réunit à Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer; mais un incident vint déranger ce projet. Ferrand, roi de Portugal, devenu comte de Flandre par son mariage avec la fille aînée de Baudouin, empereur de Constantinople, devoit joindre le roi à Gravelines; mais il croyoit avoir à se

(1) On a même dit qu'il avoit auparavant offert au souverain de Maroc, pour en obtenir du secours, de se déclarer son feudataire, et de se faire mahométan, et que ses offres avoient été méprisées. Le président Hénault observe que Rapin-Thoiras ne parle pas de ce fait.

plaindre de ce prince qui avoit retenu les villes d'Aire et de Saint-Omer, pour prix de la protection qu'il lui avoit accordée. Ainsi, loin de se trouver au rendez-vous, il s'unit avec Jean contre Philippe. 1214.

Le roi en conséquence différa son expédition pour se porter sur la Flandre. Tout plia devant lui; après s'être emparé de diverses places, il alloit se rendre maître aussi de Gand, capitale du pays, lorsqu'il fut obligé de courir au secours de sa flotte qui étoit dans le port de Dam ou Damme. Presque tous les équipages avoient quitté leurs navires; deux flottes combinées, angloise et flamande, profitant de cette négligence, prirent trois cents bâtimens, en brûlèrent beaucoup, et se préparoient à mettre le feu au reste, dans le port qu'ils tenoïent bloqué par terre et par mer. Le roi tomba si promptement sur les ennemis, qu'il les obligea de se rembarquer avec une grande perte. Cependant sa flotte étoit toujours bloquée dans le canal; désespérant de la sauver, il fit mettre le feu à plus de mille bâtimens qui lui restoient encore. Dam, qui appartenoit au comte de Flandre, fut livré aussi aux flammes avec son territoire, ainsi que Lille. Cassel fut saccagé et démantelé. Le roi ne garda que Douai.

1214. Une ligue formidable se forma contre lui, entre l'empereur Othon IV, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et un grand nombre de seigneurs françois. L'issue leur en paroissant infaillible, ils réglèrent à Valenciennes le partage de la France. Jean-sans-Terre, débarqué à La Rochelle, et qui avoit des partisans dans le Poitou, traversa ce pays sans résistance, prit quelques places dans l'Anjou, et assiégea La Roche-aux-Moines, château très-fort entre Nantes et Angers. Louis, comte d'Artois, fils de Philippe, vint avec neuf mille hommes pour dégager la place. Jean, qui avoit des forces supérieures, s'enfuit avec précipitation. Le prince françois l'atteignit au passage de la Loire, et lui fit perdre beaucoup de monde. Le vainqueur reprit toutes les places dont l'Anglois s'étoit emparé. Son pusillanime adversaire se tint renfermé dans Parthenay, pour attendre quel seroit le sort des alliés.

Tout sembloit leur promettre la victoire. Ils avoient près de deux cent mille hommes contre cinquante mille. Philippe néanmoins les chercha pour leur livrer bataille. On se rencontra le 23 de juillet, près de Bouvines, entre Lille et Tournai. Ce fut un chevalier d'un ordre militaire et religieux, Guérin, en

même temps évêque de Senlis, et premier 1214.
ministre du roi, qui rangea l'armée en bataille, et la disposa de manière que les ennemis eurent toujours la poussière et le soleil dans les yeux; ce qui contribua beaucoup au succès de cette journée, parce que la chaleur étoit extrême, et que l'action commença vers le milieu du jour. Philippe, en haranguant ses soldats, leur fit observer qu'ils alloient combattre des excommuniés, contre lesquels le Ciel ne pouvoit manquer de se déclarer. Il donna dans la bataille les plus grandes preuves de courage; il pensa périr, et fut un moment foulé aux pieds des chevaux. Cet évêque de Beauvais, dont nous avons déjà parlé, qui avoit été pris autrefois par Richard, se trouvoit à cette action; se faisant un scrupule de s'être autrefois servi de l'épée, il n'employa qu'une massue de fer, persuadé qu'en assommant, il ne contrevenoit pas aux Canons, qui defendent de verser le sang humain; comme si, indépendamment de l'absurdité de la distinction, il eût pu tuer ainsi sans répandre du sang. Le combat ne dura que six heures, et coûta, dit-on, trente mille hommes aux ennemis. Le comte de Boulogne fut pris, enfermé et enchaîné à Péronne; le comte de Flandre, garrotté dans une espèce de litière

1214. ouverte, parut, comme autrefois les illustres captifs des Romains, à la suite du vainqueur qui fit à Paris une entrée triomphante, revêtu de ses habits royaux, et monté sur un char magnifique.

1215. Philippe auroit probablement pris, s'il l'eût voulu, dans Parthenay, le foible Jean-sans-Terre, qui s'y abandonnoit au désespoir, sans suivre aucun parti, sans essayer de fuir, et sans oser se mettre en campagne. Mais, soit condescendance pour Rome, qui intercédoit en faveur du vaincu, soit qu'il eût besoin d'argent, et qu'il fût tenté par les soixante mille livres sterling qu'on lui offroit, il accorda une trève de cinq ans.

La France, ayant abattu ses principaux ennemis, jouit en ce moment d'une tranquillité qui n'étoit troublée que par la guerre qu'on faisoit aux Albigeois. Louis profita de ce repos pour accomplir le vœu qu'il avoit fait de les combattre; mais son expédition ne fut pas très-importante. Il fit seulement démanteler Toulouse, Narbonne et quelques autres forteresses qui servoient de refuge aux hérétiques. Un événement inattendu le rappela promptement à Paris.

Le roi Jean avoit soulevé toute l'Angleterre par des exactions, et surtout par son refus

d'approuver les concessions faites aux peuples 1215.
par Edouard-le-Confesseur, et confirmées par Henri I. Il avoit déclaré qu'il ne donneroit jamais les mains à des lois qui le mettroient dans la dépendance de ses sujets; mais, voyant tous les seigneurs en armes pour l'y contraindre, il fit tout ce qu'on voulut, et signa cette fameuse charte que les Anglois regardent comme le fondement de leur liberté. Il ne tarda pas à s'en repentir; il se prépara même à soutenir la guerre civile, et se retira furtivement dans l'île de Wight.

De là il envoya une forte somme au Saint-Père pour l'engager à excommunier ceux qu'il traitoit de rebelles, et Innocent III qui étoit insatiable de richesses, et prêt à tout pour s'en procurer, lança l'anathème sur les mécontens. Mais, loin de s'y soumettre, ils déposèrent leur roi pour cause de tyrannie, et
appelèrent à la couronne le prince Louis de 1216-17.
France, mari de Blanche de Castille, petite-fille par sa mère du roi anglois Henri II. L'offre fut acceptée.

Le pape instruit de cette résolution envoya un légat à la cour de France avec des lettres pleines de prières et de menaces. Philippe dissimulant l'assura qu'il n'approuvoit point le projet de son fils; mais il prétendit n'être pas

1216-17. le maître de s'y opposer. Le prince Louis au contraire soutint ses prétentions avec une franchise ouverte. L'envoyé romain vit qu'il étoit le jouet du père et du fils, et se retira confus et mécontent.

Louis se rendit à Calais où l'attendoient six cents navires. Il étoit parti malgré les défenses publiques du roi, qui en secret lui donna son approbation et les secours de tout genre qui lui étoient nécessaires. Le pape les excommunia l'un et l'autre; les évêques et les grands, assemblés à Melun, protestèrent contre l'excommunication du père sans se plaindre de celle du fils. Le pape, ayant su l'embarquement de Louis, monta en chaire, et prit pour texte de son discours ces paroles de l'Ecriture: « Glaive, glaive, sors du fourreau, aiguise-» toi pour tuer. » Mais peu après, la mort débarrassa la cour de ce dangereux adversaire. Louis cependant alla débarquer à Thanet (qui étoit alors une île) dans le comté de Kent. Le roi Jean n'osa se montrer devant lui. Il erroit de ville en ville, n'opposant pour toute défense que les anathèmes du légat et saccageant son propre pays. Son rival fut proclamé dans Londres, et jura de conserver les priviléges de la noblesse. Le roi d'Ecosse vint le joindre avec de grandes forces; et ils parcoururent

ensemble sept provinces, qui en général se soumirent sans résistance. Il ne restoit plus de ville considérable que Douvres. Louis l'assiégea, mais trop tard. Il avoit donné le temps de la mettre dans un état respectable de défense. Jean mourut sur ces entrefaites. On ne sait s'il ne fut pas empoisonné. Il déclara en mourant Henri, son fils aîné, héritier de ses Etats, sous la tutelle des grands d'Angleterre et la protection du pape, qu'il supplioit de défendre son vassal. 1216-17.

Cette mort changea toute la face des affaires. La haine des sujets ne survécut pas au souverain. Henri qui n'avoit que dix ans inspira de l'intérêt, et les François eurent l'imprudence de déclarer qu'ils jouiroient exclusivement du pouvoir, des places, et de toutes les grâces du prince. Le jeune fils de Jean fut couronné à Glocester par un cardinal-légat du pape, jura de rétablir les anciennes coutumes, et fit hommage de ses Etats au souverain pontife. Louis, obligé de lever le siége de Douvres et d'accepter une trêve de quelques mois, revint en France, où Philippe, par ménagement pour Rome, affecta de ne le point voir et de lui refuser tout secours. Néanmoins il se procura des troupes et de l'argent, et retourna en Angleterre. Il y trouva son parti

1216-17. ruiné ; son armée commit des excès qui accrurent l'aversion que ce pays portoit aux François. Elle fut entièrement défaite dans Lincoln. L'épouse de Louis, Blanche de Castille, ne l'eut pas plus tôt appris qu'elle rassembla en un instant un corps considérable et une flotte pour l'embarquer; mais ce secours n'arriva point en Angleterre. Tous les vaisseaux françois furent pris ou dispersés. Louis assiégé dans Londres demanda la paix, et obtint une trève. Telle fut la fin de son règne, qui avoit duré dix-huit mois. Le légat lui donna l'absolution, à la condition de payer le dixième de son revenu pour le secours de la Terre-Sainte. Les laïques qui l'accompagnoient furent taxés au vingtième; les ecclésiastiques eurent ordre de se rendre à Rome, où le grand-pénitencier leur infligea pour punition de faire amende honorable à sept grandes fêtes de l'année dans l'église de Notre-Dame de Paris, nu-pieds et en chemise, portant des verges avec lesquelles ils seroient fustigés, tandis qu'ils confesseroient publiquement leur faute. C'étoit avec cette hauteur que Rome punissoit ceux qui obéissoient plutôt à leurs princes qu'à ses volontés.

1218-22. A l'expiration de la trève, Louis reprit les armes et s'empara de La Rochelle qui fut ren-

due presque aussitôt par un nouvel accord, 1218-22.
lequel renouvela la suspension des hostilités.

Louis profita du temps qu'elle lui laissoit pour faire une seconde expédition dans le Languedoc, où le concile de Latran, tenu en 1215, avoit accru le feu de la guerre civile. Dans cette assemblée à laquelle assistèrent le pape Innocent III, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, et douze cents membres du clergé, évêques, abbés et prieurs, sans compter soixante-onze primats ou métropolitains, on décida d'une voix unanime que la puissance séculière jureroit, sous peine d'excommunication, d'exterminer autant qu'elle le pourroit, les hérétiques dénoncés, et les évêques furent chargés d'indiquer ceux qui n'obéiroient pas au souverain pontife, afin qu'il déliât leurs vassaux du serment de fidélité, et donnât leurs terres au premier qui voudroit s'en saisir. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les ambassadeurs des couronnes, présens à ce concile, sembloient par leur silence acquiescer à de telles prétentions. Le comte de Toulouse, accompagné de son fils, se présenta au concile, et demanda la restitution de ses domaines. On arrêta que la foi ne pouvant subsister dans le Languedoc tant qu'il le posséderoit, il en seroit banni, et

1218-22. qu'on lui accorderoit une pension de huit cents francs.

Le même décret accorda à Montfort, Toulouse et toutes les conquêtes des croisés. Quant aux Etats non conquis, tels que le Venaissin, la Provence, Beaucaire, le concile ordonne qu'ils seront gardés au nom de l'Eglise, pour être rendus au jeune Raymond, lorsqu'il sera parvenu à un âge plus mûr, si toutefois il se montre digne de cette restitution, qui pourra être totale ou partielle, suivant qu'on le jugera convenable. Cependant on se radoucit un peu à l'égard de ce jeune prince, et la Provence lui fut laissée dès ce moment à titre de grâce. Agé alors de dix-sept ans, il étoit, et méritoit d'être l'idole des peuples. A peine fut-il arrivé dans le pays qu'on lui avoit accordé, qu'il reprit une grande partie de ceux qu'on avoit enlevés à son père. Marseille, Avignon, Tarascon lui ouvrirent leurs portes, et le reçurent avec transport. La noblesse accourut en foule sous ses drapeaux. Beaucaire l'ayant appelé, il s'y rendit; mais le château, place très-forte sur le bord du Rhône, se défendit vigoureusement. Montfort vint au secours des assiégés, et le jeune Raymond se trouva investi à son tour; mais il sût contraindre son ennemi de se retirer, et de lui laisser

prendre la forteresse. Montfort établi par un concile, investi solennellement par Philippe, qui, soit foiblesse ou superstition, n'avoit osé réprimer les entreprises de Rome, Montfort fut aussi surpris que furieux d'éprouver de la résistance et des revers. Il en fit tomber la vengeance sur Toulouse qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire. Après l'avoir pillée, saccagée, brûlée en partie par une suite de noires trahisons concertées entre lui et l'évêque de cette ville, il vouloit l'anéantir entièrement, et l'on eut beaucoup de peine à l'en dissuader; encore fallut-il que les habitans qu'il venoit de ruiner s'obligeassent à lui payer une somme considérable. La dureté avec laquelle cette contribution fut levée, les réduisit au désespoir; ils rappelèrent leur ancien maître. Montfort accourut pour l'assiéger. Il trouva la mort devant cette place. En poursuivant les assiégés qui avoient fait une sortie qu'il avoit repoussée, il fut atteint d'un coup de pierre et de cinq flèches, et expira presqu'aussitôt. Amaury, son fils aîné, qui lui succéda, fut obligé de lever le siége. Le jeune Raymond profita du découragement que la mort de leur terrible chef jeta dans l'âme des croisés. Il remit sous l'obéissance une partie de l'Agénois. Les peuples firent main-basse 1218-22

1218-22. sur les garnisons mises chez eux par Montfort. Nîmes, presque tout le Rouergue et le Quercy rentrèrent d'eux-mêmes sous la domination de leurs anciens maîtres.

Sur ces entrefaites, le prince Louis, à la sollicitation du pape Honoré III, conduisit en Languedoc six cents hommes d'armes (1) ou cavaliers, et mille fantassins. Il avoit vingt évêques dans son armée. Il s'empara d'abord de Marmande, et livra la ville au comte Amaury, qui fit massacrer cinq mille habitans, parmi lesquels étoit un grand nombre d'enfans et de femmes. Louis s'engagea ensuite trop légèrement au siége de Toulouse, où le jeune Raymond s'étoit renfermé avec de bonnes et nombreuses troupes. Au bout de six semaines, il n'avoit encore fait aucun progrès. Son père, pour lui sauver un affront, le rappela. Dès qu'il fut parti, le jeune Raymond reprit l'offensive, et tout plia devant lui. Amaury découragé offrit à Philippe toutes les conquêtes des croisés. Le pape, se joignant à lui, assura le monarque de la rémission de tous ses péchés s'il vouloit accepter cette

(1) Chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux cavaliers armés, l'un d'une arbalète, l'autre d'un arc et d'une hache.

offre. Le jeune Raymond, de son côté, le 1218-22.
supplia de la refuser; il le fit, et néanmoins par une aveugle déférence pour Rome, convoqua une assemblée générale à Paris, pour y prendre les moyens de maintenir l'usurpation dont il ne vouloit pas profiter.

Le roi, malade depuis un an, étoit au châ- 1223.
teau de Pacy sur l'Epte, et se rendoit dans sa capitale pour cette assemblée, lorsque son mal redoublant, l'obligea de s'arrêter à Mantes, où il mourut le 14 de juillet, âgé de cinquante-huit ans. Son corps fut porté à Saint-Denis. Ce prince peut être regardé comme le restaurateur de la monarchie; elle prit sous son règne une face nouvelle. Il y ajouta neuf provinces : la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou (1), la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, sans parler de plusieurs comtés. Il étoit brave, actif, bienfaisant, économe, ami de la justice. Il fut aimé de son peuple. C'est le premier de nos rois qui ait entretenu des troupes en temps de paix, et qui, comme nous l'avons déjà observé (en 1198), ait eu ce que nous appelons des

(1) Il paroît cependant, comme on le verra dans le règne suivant, qu'il restoit encore aux Anglois quelques places dans le Poitou.

1223. troupes réglées. Il perfectionna l'art militaire, et rien ne contribua plus à ses succès, que le soin qu'il prit de se faire accompagner par de bons ingénieurs.

L'université de Paris qui avoit pris naissance vers la fin du règne précédent, étoit déjà très-florissante sous celui-ci. Elle ne portoit pas encore ce nom qui ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dès le 12e siècle, le droit canon et civil, la philosophie, la médecine et la théologie. On y accouroit de toute part; c'étoit l'oracle des pontifes, et même des conciles. Elle avoit des priviléges immenses et exorbitans; le recteur signoit tous les traités et les actes publics. Le temps réduisit ces prérogatives à de justes bornes.

Il s'en falloit beaucoup néanmoins que cette belle institution eût dissipé toute la barbarie du siècle. On célébroit annuellement dans la cathédrale de Paris et dans plusieurs autres, la *fête des Fous*, ou *des Innocens*; des prêtres et des clercs masqués, et revêtus d'habits de femmes, de bouffons, ou de peaux de bêtes, entroient dans l'église en dansant, jouoient aux dés, mangeoient et buvoient sur l'autel, et se permettoient des postures indécentes et lascives. Il y avoit une fête des Anes, qui se cé-

lébroit ainsi à Beauvais : la plus belle fille de la ville montoit sur un âne, et portoit entre ses bras un joli enfant ; elle alloit, suivie de l'évêque et du clergé, de la cathédrale à l'église de Saint-Etienne, et entroit dans le sanctuaire ; pendant toute la messe, le chœur et les assistans imitoient à l'envi le cri de l'âne, et le prêtre la terminoit de la même manière. 1223.

L'ordre des frères prêcheurs, appelés en France *Jacobins*, et ailleurs *Dominicains*, date de ce règne ; leur fondateur étoit Dominique de Gusman, gentilhomme espagnol. Celui de la *Trinité*, pour la rédemption des captifs, antérieur de dix-huit ans, prit aussi naissance sous Philippe. Leur règle ne leur permettant de monter que des ânes, on les désigna d'abord sous le nom de frères aux ânes ; celui de Mathurins, sous lequel ils furent connus ensuite, leur vint d'une église dédiée à saint Mathurin, qui leur fut cédée à Paris par le chapitre de cette ville.

LOUIS VIII,

SURNOMMÉ LE LION.

Louis, quoique parvenu à l'âge de trente-six ans, n'avoit pas été associé au trône. Sa

1223. réputation, ses libéralités, les troupes qu'il avoit sur pied, tout fit respecter le droit qui l'y appeloit. Depuis quelques années, il avoit été reçu chevalier. C'est à l'onzième siècle que remonte l'origine de la chevalerie; pour y parvenir, il falloit au moins trois générations de noblesse paternelle et maternelle. L'âge requis étoit vingt et un ans; mais la grandeur de la naissance ou du mérite, dispensoit quelquefois de la règle. Dès qu'un gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des mains des femmes pour le mettre dans quelque maison illustre. Il étoit d'abord *page*, *damoiseau*, ou *varlet*, noms synonymes; il remplissoit auprès du maître et de la maîtresse de la maison, les fonctions de domestique; on lui enseignoit d'abord l'*amour de Dieu et des dames*. Son précepteur étoit communément une femme qui lui montroit à la fois le catéchisme et l'art d'aimer. A quatorze ans, il *sortoit hors de page*; un prêtre lui ceignoit l'épée, dans l'église, et il étoit admis au rang des écuyers. Lorsqu'un chevalier, *monté sur ses grands chevaux*, en venoit aux mains, l'écuyer rangé derrière lui, paroit quelquefois les coups qu'on lui portoit, en cas d'accident, lui fournissoit de nouvelles armes, une nouvelle monture, re-

cevoit les prisonniers qu'il lui remettoit. On 1223.
se préparoit à ces fonctions par des exercices pénibles, des courses de bagues, de chevaux et de lances, par des voyages dans les pays lointains où les armes et l'amour étoient le plus en honneur. Le jeûne, la prière, une confession générale et la communion, précédoient la principale cérémonie; c'étoit l'accolade qui consistoit à recevoir un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat d'une épée sur le cou ou sur l'épaule. On juroit de faire la guerre aux infidèles, de défendre la religion, de protéger les veuves, les orphelins et les foibles. Le titre le plus relevé de la chevalerie, étoit celui de chevalier banneret; c'est ainsi qu'on appeloit le guerrier qui, noble de nom et d'armes, c'est-à-dire comptant quatre quartiers, pouvoit lever et entretenir cinquante hommes d'armes. Celui qui n'étoit pas assez riche pour fournir à cette dépense, se nommoit *bachelier*, ou bas chevalier. Les qualités de *dom*, de *sire*, de *messire*, de *monseigneur*, distinguoient les chevaliers. Leurs femmes seules étoient appelées *madame*. Cette règle ne souffroit point d'exception, même pour les princesses du sang. Il falloit avoir reçu l'accolade pour manger à la table du roi; ses fils étoient soumis à la règle

1223. générale. Les chevaliers avoient le droit exclusif de porter certaines armes et certaines parures, et d'arborer des girouettes sur les maisons qu'ils occupoient, ou possédoient. A leur approche, toutes les barrières, tous les châteaux, tous les palais étoient ouverts; ils étoient armés et désarmés par les dames et les demoiselles, qui poussoient souvent pour eux la complaisance jusqu'où elle peut aller.

Mais aussi les fautes contre l'honneur étoient punies chez eux avec une rigueur effrayante. On conduisoit le coupable sur un échafaud, où ses armes étoient brisées, et son écu traîné dans la fange; des prêtres prononçoient sur lui les malédictions contenues dans un des psaumes (le 108e); on lui jetoit sur la tête un bassin d'eau chaude, on le descendoit de l'échafaud en lui passant une corde sous les bras, on le portoit sur une civière, couverte d'un drap mortuaire, à l'église, où l'on récitoit sur lui les prières consacrées aux morts.

Ce fut en cet état que Louis trouva la chevalerie en montant au trône; il y fut à peine, que le monarque anglois, Henri III, lui demanda la restitution des provinces confisquées sur Jean-sans-Terre. Cette demande ne produisit d'autre effet que d'avertir la France de se tenir sur ses gardes. Louis se disposa en

conséquence à reprendre les armes dès que la 1223.
trève, qui touchoit à sa fin, seroit expirée. Le pape Honoré III, qui le sut, écrivit pour le détourner de cette résolution, des lettres mêlées de marques d'intérêt et de hauteur; ce fut sans succès. Les droits de la cour romaine commençoient à être appréciés.

Louis entra donc dans le Poitou avec de 1224.
grandes forces, y battit le général anglois, Savari de Mauléon, qui passoit pour le plus grand guerrier de l'Europe, prit Niort, Saint-Jean-d'Angely, et assiégea La Rochelle. Cette place, défendue par Mauléon, étoit réputée imprenable; néanmoins il la rendit au bout de trois semaines, malgré la garnison angloise: aussi fut-il disgracié en Angleterre; craignant même d'y être arrêté, il vint se réfugier à la cour de France, où il fut accueilli.

Cependant Henri envoya trois cents navires à Bordeaux, sous le commandement de Richard, son frère, prince de dix-sept ans, auquel il avoit donné le titre de comte de Poitou. Les Anglois prirent Macaire; mais ils échouèrent devant La Réole, ne tardèrent pas à se rembarquer, et achetèrent une autre trève au prix de quatre mille marcs d'argent.

Au lieu de chasser l'étranger de France, 1225.
ce qui eût été facile dans cette conjoncture,

1225. le roi se laissa entraîner par le pape dans une guerre injuste et odieuse : le vieux Raymond étoit mort dans des sentimens pieux et catholiques ; mais le pape n'en voulut rien croire, et ne permit point qu'on lui donnât la sépulture. Son fils posséda toutes ses grandes qualités : une âme élevée, un courage inébranlable, et l'art de se faire des partisans de tous ses voisins. Il n'eut pas plus tôt pris les rênes du pouvoir, que les affaires d'Amauri de Montfort allèrent rapidement en décadence. Ce dernier fit cession à Louis de tous ses droits sur les domaines conquis par les croisés. Raymond, effrayé, promit au pape Honoré de se soumettre à ses ordres. Le pontife romain, flatté de cette démarche, fit déclarer par son légat, dans un parlement général que le roi avoit assemblé à Paris, que Raymond étoit bon catholique, et que toutes les indulgences accordées à ceux qui se croiseroient contre lui, ne subsis-
1226. toient plus. Mais Rome, déterminée par les intrigues de la cour de France, ou par tout autre motif, changea encore une fois, et s'entendit avec Louis pour accabler le comte de Toulouse. Le légat romain l'excommunia, et, sans avoir même informé de son hérésie, le déclara *hérétique condamné*, confirma la propriété de ses domaines au roi, et publia une

nouvelle croisade contre le malheureux comte. 1226.
Toute la France s'enrôla. Le roi se trouva bientôt à la tête de soixante mille hommes d'armes, sans parler des gens de pied, dont le nombre étoit infini, et qu'en ce temps-là on comptoit presque pour rien. Tout trembloit à l'approche d'une armée si formidable; Nîmes se rendit sans résistance. Beaucoup d'autres villes imitèrent cet exemple. Le comte de Toulouse, réduit à lui-même, ne désespéra point cependant de son salut; il fortifia ses places, eut soin que son ennemi ne pût trouver dans la campagne ni vivres ni fourrages, et rassembla un nombre de troupes suffisant pour le harceler dans sa marche et enlever ses convois.

Louis étoit aux portes d'Avignon, qui, prétendant dépendre de l'empereur, ne vouloit accorder le passage qu'au roi, et non pas à son armée. Il l'assiégea. Pendant cette opération, toutes les villes, tous les seigneurs du voisinage se soumirent; mais le siége d'Avignon dura très-long-temps, et coûta beaucoup de monde. Enfin, cette ville ayant capitulé, Louis entra en Languedoc, où tout se soumit jusques à quatre lieues de Toulouse, même avant qu'il se présentât. Cette place étant l'une des plus fortes du royaume, on

1226. jugea la saison trop avancée pour en former le siége, et cette expédition fut remise au printemps. Mais Louis, en revenant dans ses Etats, tomba malade à Montpensier. Les médecins, dit-on, imaginèrent que la compagnie d'une jeune fille pourroit le guérir, et quoiqu'il eût refusé ce remède, on en fit entrer une dans son lit tandis qu'il dormoit. A son réveil, elle lui offrit la santé; il lui répondit qu'il aimoit mieux mourir que de commettre un péché mortel, et ordonna de la marier honorablement, pour récompenser sa bonne volonté. Cette anecdote, quoique sérieusement rapportée par Daniel et Velly, d'après Guillaume de Puislaurens, n'en a pas moins tous les caractères d'une historiette. Louis avoit une épouse qui eût pu le guérir sans alarmer sa conscience. Quoi qu'il en soit, ce prince, voyant approcher sa fin, demanda aux grands et aux évêques qui l'entouroient, de jurer obéissance au jeune Louis comme à leur roi légitime. Il écrivit, pour le même objet, une lettre générale à tous ses sujets. Il mourut le 8 novembre, à trente-neuf ans. On transféra son corps à Saint-Denis.

Ce prince fut brave et pieux, mais sa piété n'étoit point éclairée, et il fit quelquefois un mauvais emploi de son courage. Cette guerre

qui causa sa mort étoit injuste. Raymond, son parent, ne l'avoit point offensé, et n'étoit coupable, même aux yeux de Rome, que parce qu'il refusoit de brûler ses sujets; d'ailleurs, accepter le titre que lui conféroit cette cour, c'étoit reconnoître qu'elle avoit le droit de disposer de toutes les souverainetés. Philippe avoit prédit la triste fin de son fils. « Les » gens d'église, avoit-il dit, l'armeront contre » les Albigeois; il ruinera sa santé dans cette » expédition, il y périra, et laissera le royaume » entre les mains d'une femme et d'un enfant. » 1226.

De onze enfans qu'avoit eus Louis de la reine Blanche de Castille, six seulement lui survécurent : cinq fils, et une fille, Isabelle, qui fonda le monastère de Long-Champs. Il déclara, par son testament, laisser la couronne à son fils aîné Louis; l'Artois au puîné Robert; l'Anjou et le Maine à Jean; le Poitou et l'Auvergne à Alphonse; quant au cinquième, Charles, et à ceux qui pourroient naître après lui, il ordonna qu'ils entrassent dans l'église, sans doute pour ne pas achever d'épuiser la France par des apanages, qui ne revenoient à leur source qu'à l'extinction de la ligne masculine et féminine. Louis, qui fit de si forts démembremens, opéra aussi quelques réunions à la couronne : celle de la seigneurie

1226. de Beaufort en Anjou, d'Aubigny, dans le Cotentin, et du château de Dourlens.

On voit par les legs que ce prince fit à deux mille léproseries de son royaume, combien la lèpre, seul fruit, suivant Velly, que les chrétiens remportèrent des croisades; combien, disons-nous, cette cruelle maladie causoit de ravages en France (1). Ceux qui en étoient frappés, séquestrés de tout commerce avec leurs concitoyens, étoient enfermés dans des lieux écartés de toute habitation, toujours cependant près des grands chemins. Ils ne pouvoient, sous peine de nullité, contracter sans exprimer le genre de leur maladie. Leur nombre devint si grand, qu'il n'y eut presque pas une bourgade qui ne fût obligée de leur bâtir des refuges. Ces maisons furent appelées ladreries, du nom de saint Lazadre, auquel on les consacroit, et que le peuple nommoit *saint Ladre*. La charité, dépassant toutes les bornes, prodigua tant de richesses aux *ladres*, c'est ainsi qu'on nommoit ces malheureux, qu'elles excitèrent l'envie; le désir de s'en emparer, fit calomnier leurs possesseurs; on les accusa d'avoir empoisonné

(1) Quelques uns l'ont mal à propos confondue avec celle qu'on nomme vénérienne.

les puits, les fontaines, les rivières; et Philippe-le-Long, ajoutant foi à cette absurdité, en fit brûler plusieurs et confisqua tous leurs biens. Il paroît qu'il reconnut son erreur, car il se désista de la saisie de leurs revenus. Peu à peu, une plus grande propreté, jointe à l'usage du linge, fit disparoître ce fléau. 1226.

Les mœurs étoient si débordées en ce temps, qu'à la fin du douzième siècle, on comptoit jusqu'à quinze cents concubines dans une de nos armées. Ces femmes avoient de magnifiques parures. On fit dans la suite quelques règlemens pour les distinguer des honnêtes personnes de leur sexe. On leur défendit plusieurs ornemens qui furent réservés à celles-ci; entre autres les ceintures dorées. Mais on ne tint pas la main à l'exécution de ces lois prohibitives, en sorte qu'on ne distingua plus les femmes que par leur réputation; ce qui donna naissance à ce proverbe: « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. » Les lois étoient si indulgentes pour les mauvaises mœurs, qu'un chanoine de Beauvais ayant, dit-on, enlevé la femme d'un bourgeois, fut, pour toute punition, condamné à la rendre *dans quinzaine*. Il exécuta le jugement dans le délai prescrit. En d'autres endroits néanmoins, il y avoit des peines in-

1226. famantes attachées au libertinage, et surtout à l'adultère.

Les frères mineurs, les premiers religieux mendians, connus sous le nom de cordeliers, à cause de leur ceinture de corde, reçurent une existence légale au commencement de ce siècle, par une bulle d'Honoré III. Leur premier statut fut la renonciation à toute propriété. Ils eurent pour fondateur Jean Bernardon, d'Assise en Ombrie, surnommé François, pour avoir appris fort vite la langue françoise. Cet ordre fut appelé séraphique, parce que son instituteur rêva qu'un séraphin lui étoit apparu, et lui avoit fait aux pieds, aux mains et au côté, des blessures semblables à celles du Christ. C'est ce qu'en langage mystique on appelle des stigmates.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

